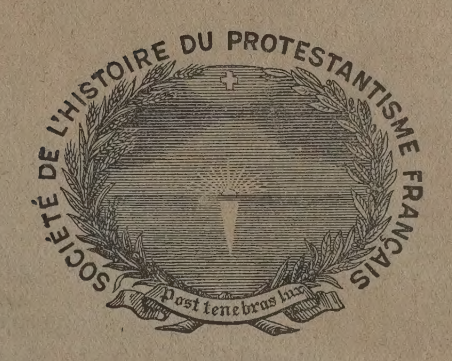
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXVII[e] ANNÉE
ONZIÈME DE LA 6[e] SÉRIE
Octobre-Décembre 1938



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VII[e])

1938

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du Nº d'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1938

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger : **50** fr. (pasteurs : **40** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

En cas de changement d'adresse, il est dû **2** fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, **5** fr. ; après 1914, **10** fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

ANNONCES

Les annonces doivent être également adressées au secrétaire.

Pages à la suite du « Bulletin » : **800** fr. la page ; **500** fr. la demi-page, **250** fr. un quart de page ; **125** fr. un huitième de page ; il n'est accepté d'annonce de cette catégorie que pour un an.

Petites annonces : voir page 3 de cette couverture.

IV[e] Centenaire de la fondation de la première Eglise réformée française par Calvin à Strasbourg (1538)

Il faudrait ignorer ce qu'est la vieille Alsace
Pour douter un instant que l'on ne t'y fît place
Au banquet grave et pur des saintes amitiés.
Ch. DOMBRE (1938).

Le 400[e] anniversaire de l'arrivée de Calvin à Strasbourg, à la fin de l'été 1538, et la fondation de la première Eglise réformée, ont été célébrés à Strasbourg par des réunions nombreuses et bien fréquentées ; d'abord fixées aux 8 et 9 octobre, elles avaient été, en raison des événements graves de fin septembre, renvoyées à fin octobre ; la première fut une Assemblée extraordinaire organisée par notre Société.

Elle eut lieu, le samedi 29 octobre, dans le temple de la rue du Bouclier, donc à quelques pas de la rue Salzmann où Calvin fut d'abord l'hôte de Bucer, de la rue des Hannetons où il logea ensuite, probablement derrière la maison de Martin Bucer et sur les lieux mêmes où, il y a exactement cent cinquante ans, le 19 octobre 1788, l'Eglise réformée commença à célébrer le culte public dans un immeuble récemment acquis ; la première pierre de l'édifice actuel (elle est encore visible dans un des coins de la cour) fut posée le 24 mars 1789.

Le Comité de notre Société était représenté par son président, M. de Witt-Guizot ; son secrétaire, M. le pasteur Pannier ; le doyen Strohl, de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg ; le doyen Barnaud, de la Faculté libre de théologie de Montpellier ; le professeur Jundt, de la Faculté libre de théologie de Paris.

L'Eglise qui nous recevait si cordialement dans son temple a pour pasteur le président de la Commission synodale de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine, M. le pasteur Ch. Bartholmé. Avec lui se trouvait là son prédécesseur, M. le pasteur A. Kuntz.

Parmi les personnalités éminentes du protestantisme français honorant notre Assemblée de leur présence, on remarquait le directeur des cultes en Alsace, M. Ch. Altorffer ; deux membres du Conseil de la Fédération protestante de France, MM. les pasteurs A.-N. Bertrand et M. Rohr (le président, M. le pasteur Marc Boegner, membre de notre Comité, s'était excusé en raison d'un voyage en Suède) ; le président du Directoire de l'Eglise luthérienne d'Alsace, M. Hœpffner, et son prédécesseur, M. Ernwein ; les professeurs Benoît, Clavier, Héring, Scherding et les professeurs honoraires Gérold, Will, de la Faculté de théologie de Strasbourg ; — le recteur de l'Université de Strasbourg, M. Terracher ; le doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg, M. Maugain, et plusieurs professeurs, MM. Schneegans, etc. ; les représentants du préfet, M. A. Viguié (fils du défunt pasteur à Paris), du sous-préfet, du maire M. Ch. Frey, ancien ministre.

Les Eglises, Facultés et Sociétés étrangères avaient envoyé des délégués : Alliance presbytérienne universelle : pasteur Ad. Keller ; Fédération des Eglises suisses : professeur Eug. Choisy (membre associé de notre Comité) ; Faculté de théologie de Genève : professeur J. Courvoisier ; Eglise nationale de Genève : pasteur H. d'Espine ; Faculté de théologie de Bâle : professeur E. Stæhelin ; Eglise protestante de Bâle : pasteur Eya ; Eglise nationale du canton de Vaud : professeur Ed. Grin ; Eglise de Zurich : professeur Baumann ; Eglise de Berne : pasteur Auroi ; — Eglise réformée des Pays-Bas : pasteur Berkouwer ; Eglise protestante nationale belge et Société d'histoire du protestantisme belge : pasteur Ten Kate ; Eglise chrétienne missionnaire belge : pasteur Harts ; — Eglise presbytérienne d'Ecosse : Rev. J. Mac Lean ; Eglise des Frères tchèques : consul Lavicka; Eglises baptistes des Etats-Unis: M. Lewis; Protestantischer Weltverband : Dr Ohlemüller, etc., etc.

Présidée par M. de Witt-Guizot, notre président, la réunion fut ouverte par une prière de M. le pasteur Bartholmé et close par une prière de M. le pasteur André Boegner, de l'Eglise réformée de Saint-Paul. Nous donnons ci-après le texte des allocutions prononcées.

L'assemblée chanta les psaumes 66, 81, 118. L'orgue était joué par M. Blumenrœder.

*
* *

Prière

Seigneur Dieu, notre Père céleste, nous te rendons grâces pour avoir toujours donné à ta chrétienté des hommes qui, en obéissance totale, ont su te servir et n'ont servi que toi. Nous te bénissons très spécialement, en ce jour, pour le message apporté par les Réformateurs et, en particulier, par ton serviteur Jean Calvin. Nous voulons, toujours davantage, nourrir notre âme du souvenir sacré de cet homme de Dieu, de ce prophète, pour nous fortifier et nous redresser au contact de sa foi victorieuse et conquérante. Garde-nous de toute crainte des hommes. Rappelle-nous avec puissance que nous sommes dans ce monde afin que tu puisses nous employer à ton service. Que l'Eglise de la Réforme, ton Eglise, redevienne une puissance dans la vie de notre peuple. Suscite-lui des hommes, des femmes, une jeunesse ardente, prenant au sérieux la foi en toi et sachant t'obéir.

O notre Père, c'est en toi seul, et en ton Fils Jésus-Christ, que nous voulons être fondés, comme l'étaient nos pères. Donne-nous de lutter en ton nom, de souffrir pour ton nom s'il le faut, d'abandonner toutes choses plutôt que de te trahir. Et qu'à toi seul soit la gloire, aux siècles des siècles.

Allocution de M. de WITT-GUIZOT

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

La *Société de l'Histoire du Protestantisme français* est heureuse et fière de l'honneur qui lui est fait d'ouvrir aujourd'hui le cycle des fêtes par lesquelles l'*Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine* célèbre le 4e centenaire de l'arrivée de Calvin à Strasbourg. Ces fêtes ne sont pas seulement des fêtes de l'histoire locale, de l'histoire française, de l'histoire religieuse : par les répercussions qu'ont eues, dans le monde entier, les faits et les souvenirs qu'elles évoquent, elles sont des fêtes de l'histoire tout court.

Ah ! louons Dieu qu'après les heures d'angoisse que la Patrie vient de traverser, et durant lesquelles la population alsacienne — demeurant, à l'avant-garde du danger, admirable de calme, de sang-froid et de fidélité à ses plus belles traditions, — a noblement accompli tout son devoir national, nous puissions nous réunir enfin à Strasbourg, qui, hier encore, était sur le pied de guerre, pour rendre aux forces spirituelles l'hommage qui leur est dû.

La paix, ainsi que la dignité et la sécurité de la Nation, n'y trouvent-elles pas leurs plus certaines garanties ? Ces forces spirituelles et morales, ces vertus chrétiennes, doivent, de toute nécessité, en face du déchaînement du paganisme et de l'idolâtrie de la force, reprendre chez nous et y défendre hardiment leur rang, indispensable au redressement, au rayonnement, à la puissance et à la vie même de la Nation. — Ce n'est pas une simple coïncidence : dans un pays protestant voisin, dont l'âme a été formée par la Réforme française, la Reine des Pays-Bas ne vient-elle pas d'adresser à son peuple un noble message sur l'impérieuse urgence de réaliser ce qu'elle appelle « *le réarmement moral* », « action de confiance », dit-elle, « de sacrifice et de courage moral, une action de foi » ? Sur ce point, les constatations et les leçons de l'histoire sont formelles. Elles sont universelles. Elles ne trompent point. Malheur à qui les oublie ! Chacun de nous doit se sentir engagé dans un tel combat.

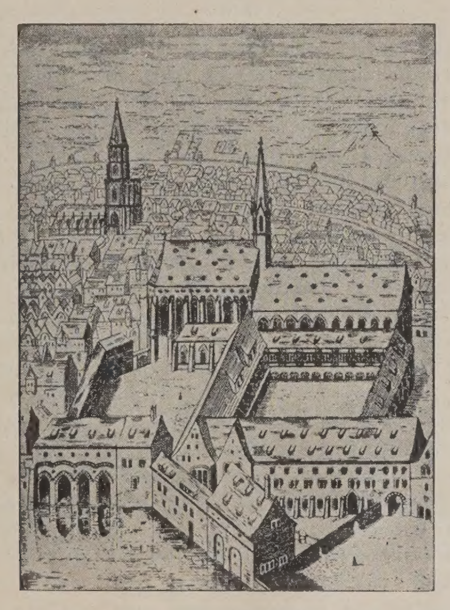
*
* *

Liens impondérables et mystérieux de l'esprit ! Combien il est émouvant, significatif, je dirais presque : providentiel, que la première Eglise Réformée française, créée, à l'âge de 29 ans, par Calvin, né en Picardie sur les confins de l'Ile-de-France, l'ait été sur cette terre d'Alsace où le Magistrat de la Ville libre de Strasbourg accueillait le banni et où il devait s'inspirer largement des conceptions théologiques, ecclésiastiques et liturgiques de son illustre ami, l'Alsacien Martin Bucer.

Voilà bien, semble-t-il, une raison qui s'ajoute à beaucoup d'autres pour que, vous engageant dans une compétition courtoise et pacifique, vous fassiez tout le nécessaire pour prouver aux savants allemands qu'ils n'ont pas le monopole d'étudier l'histoire de la pensée religieuse et celle de la Réforme sur la rive gauche du Rhin. Ne laissez pas « annexer » la réforme alsacienne. Défendez votre patrimoine. Continuez à fouiller vos incomparables archives. Poursuivez et élargissez encore les beaux travaux dont Strasbourg s'honore, et auxquels M. l'Inspecteur ecclésiastique Adam attachait son nom, il y a peu d'années ; dans l'accomplissement de cette tâche vous trouverez toujours à vos côtés la *Société de l'Histoire du Protestantisme français,* gardienne de tout notre passé, soit-il parisien, picard, poitevin, cévenol ou rhénan.

*
* *

C'est le dimanche 8 septembre 1538 que Calvin, arrivé en juillet à Strasbourg, où il revient après une courte absence, célèbre, pour la première fois, le culte en français, à l'Eglise Saint-Nicolas-des-Ondes, aujourd'hui disparue, en présence de quelque six cents réfugiés, ses malheureux compatriotes, accourus pour l'entendre, de la ville et des villages voisins : « povrette Eglise, par bannissement dé-



Cliché Imp Alsacienne.

COLLÈGE SAINT-GUILLAUME VERS 1500

chassée ». Et voilà, assurément, une date mémorable à bien des titres, puisqu'elle nous met en face du premier noyau français organisé dont l'histoire de Strasbourg fasse mention. La Réforme est à ses origines.

C'est ici que, frappé de la place que le chant doit tenir dans le culte (place que nos Eglises ont parfois trop négligée depuis lors), Calvin publie, en 1539, le premier Psautier en langue française. Il intitule le recueil : « Aulcuns pseaulmes ». On en trouve 18, dont 8 traduits en vers par Clément Marot, et 2 cantiques. Le tout est mis en musique par Greiter, chantre de la Cathédrale. Ainsi, l'assemblée

entière, réunie le dimanche et trois fois par semaine, chantait, *a capella,* sans accompagnement, les psaumes, les répons, le Décalogue et le Credo. Dans cette liturgie française, et non plus latine, qu'il met au point à Strasbourg, apparaît l'admirable Confession des Péchés, inspirée du Confiteor et d'un texte à la rédaction duquel Martin Bucer n'avait, peut-être, pas été étranger.

*
* *

Mais, tandis qu'il catéchise, qu'il prêche, qu'il organise avec une ardeur infatigable, et que, dès janvier 1539, il enseigne la théologie (moyennant 1 florin par semaine, soit environ 40 francs de notre monnaie) à la « Haute Ecole » que Jean Sturm, ancien professeur au Collège de France, de Paris, vient de fonder à Strasbourg, Calvin ne néglige pas ses travaux littéraires. Tout l'y pousse : son passé, ses connaissances d'humaniste, les besoins de la cause, son entourage, le calme momentané que cette halte lui procure, les ressources dont Strasbourg dispose.

Déjà, il avait publié, en 1536, en un volume de 520 pages, la première édition de son célèbre et monumental ouvrage : l'*Institution de la Religion chrétienne,* qu'ouvrait une fière Epître, adressée à « François, Roi de France très chrétien, son Prince et Souverain Seigneur ». Dès cette date, il songeait, « à tous ses moments de loisirs », à la traduire en français. Y en eut-il une semblable édition en 1537 ? On ne peut le préciser, aucune trace n'en ayant été trouvée.

Une chose est certaine : c'est à Strasbourg qu'il prépare et qu'il fait imprimer, chez Rihel, la deuxième édition latine de 1539 ; c'est à Strasbourg qu'il continue et qu'il achève la traduction française qui sera publiée, plus tard, à Genève, en 1541 ; c'est à Strasbourg, qu'enrichi de nouvelles expériences, il y ajoute l'admirable dernier chapitre sur « la vie de l'homme chrétien », appelé à porter sa croix en méditant sur la vie future. Il veut, dit-il, que ce livre serve « à tous nos Français », « à toute la nation française ». Cette date de l'histoire, qui unit Strasbourg à la France, est, elle aussi, capitale, puisque l'*Institution chrétienne* est, avec « Gargantua » et « Pantagruel » de Rabelais (qui sont de 1532 et 1533 et, certes, différents de ton et d'intentions), le premier ouvrage écrit en français moderne.

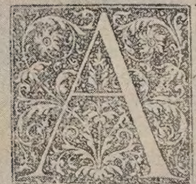
L'*Institution de la Religion chrétienne* est un monument de la foi et de l'esprit, une somme d'enseignement doctrinal, de théologie pratique et de morale, où tout s'éta-

blit sur la Bible, et qui aboutit à cette conclusion que Dieu seul commande et qu'à Lui seul revient la gloire. « Soli Deo gloria ». De la connaissance de Dieu, Calvin nous achemine vers l'homme et vers ses devoirs.

Le plan de l'ouvrage est clair ; le développement est tout logique et tout français ; le style est nerveux, éloquent,

A TRESHAVLT, TRES-
PVISSANT, ET TRESIL-
lustre Prince, FRANCOYS Roy de Fran-
ce treschrestien, son Prince & souuerain
Seigneur,

Iean Caluin paix & salut en Dieu.


V COMMENCE-
ment que ie m'appli
quay a escrire ce pre
sent liure : ie ne pen
soye rien moins, o
Tresnoble Roy, que
d'escrire choses qui
fussent presentées a
ta Maiesté. Seule-
ment mon propos estoit, d'enseigner quelques
rudimens : par lesquelz, ceux qui seroient tou-
chez d'aucune bonne affection de Dieu, feus-
sent instruictz a vraie pieté. Et principalement

ÉPÎTRE AU ROI (1535)
(*Réduction*)

direct, incisif, vivifié par la belle et savoureuse hardiesse de ces expressions que notre langue possédait encore au XVIe siècle ; il est parfois passionné, agressif même contre ceux dont l'auteur dit « qu'ils plaident contre Dieu » ; car là est bien, à ses yeux, la souveraine offense. Ce style, il le purifie, il l'allège constamment de ce qu'il avait pu contenir, à l'origine, de quelque peu juridique.

Bossuet, qui n'a guère ménagé Calvin, lui reconnaît « cette gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle » et « d'avoir excellé à parler la langue de son temps ».

De nos jours, Brunetière, peu suspect d'inclination vers le protestantisme et qui, dans sa célèbre conférence de Genève, avait tenté de montrer comment « la Réforme a spiritualisé, individualisé et aristocratisé la religion », voit dans l'*Institution chrétienne* « un des grands livres de la prose française, et le premier en date dont on puisse dire que les proportions, l'ordonnance, l'architecture, ont quelque chose de monumental ».

Ce livre français où, selon son auteur, « toute cause d'ignorance est ostée », — « tragédie grandiose », suivant M. Abel Lefranc, et « construction unique en son genre, qu'aucune autre n'a, depuis, égalée » —, Strasbourg peut être fier de l'avoir vu naître, en des jours où tant d'idées fermentaient dans ses murs. J'aimerais que cela fût répété dans nos Eglises et dans nos écoles.



Mais Calvin ne s'arrête pas là : toujours à Strasbourg, il publie, en septembre 1539, sa *Réponse au Cardinal Sadolet,* qui avait formé le dessein de ramener Genève au catholicisme ; en 1540, le *Traité des Scandales,* puis une seconde édition latine de son *Catéchisme destiné à l'éducation des enfants,* toujours si instructif à relire, parfaitement adapté à ses fins, et publié en français dès 1537 ; enfin, son *Consilium Pauli,* les *Commentaires* en latin *sur l'Epître aux Romains* et le *Petit Traité de la Sainte Cène,* dans lequel il définit sa position théologique entre Luther et Zwingli. Cependant, il voyage en Allemagne et il prend part à de nombreuses controverses, occasions de rencontre avec des hommes d'Eglise et des hommes d'Etat.

Vraiment, c'est d'une magnifique activité de l'esprit et d'une rare maturité que cet homme de trente ans témoigne, durant les trois années qu'il passe à Strasbourg, avant de retourner à Genève en 1541.

Il s'est marié à Strasbourg, où il a vécu heureux avec sa femme, Idelette de Bure ; il est, là, plus entouré d'amis, plus sensible, plus en contact avec des formes diverses de pensée, mieux portant, plus libre de son temps, moins chargé de responsabilités et, donc, plus souple, moins tranchant et moins autoritaire qu'il le deviendra plus tard.

Calvin a inscrit, sur les bords de l'Ill, une page que le temps ne devait pas effacer et qui est l'une des plus originales et des plus fécondes de la Réforme.

Les historiens, comme le doyen Emile Doumergue, les

théologiens, comme Karl Barth (que l'Allemagne a exilé), comme le professeur Lecerf, les néo-calviniens et leurs disciples, ont montré à nouveau toute la richesse de la sève que la pensée contemporaine peut, aujourd'hui encore, tirer d'un aussi rare et puissant enseignement.

Ainsi, puisque « tout vient de Dieu » et puisque « tout revient à Dieu », Calvin place directement chaque conscience humaine en face de la Croix du Calvaire : chaque être humain se trouve investi d'une part de responsabilité dans le sacerdoce universel. Quelle qu'ait pu être l'histoire ultérieure de la cité genevoise, voilà qui, dans le domaine des idées et des faits, s'oppose fondamentalement à ce que nos sociétés modernes appellent, dans leur singulier jargon, le « totalitarisme » de l'Etat et les droits du « racisme ».

Calvin à Genève avant Strasbourg

par le doyen Choisy, de Genève.

Au milieu de juillet 1536, Jean Calvin, le jeune et déjà célèbre auteur de l'*Institution de la religion chrétienne,* qui se rendait en Alsace avec l'intention d'y poursuivre ses études, fut retenu à Genève par Farel. Celui-ci avait compris que Calvin était l'homme providentiel que Dieu lui envoyait pour développer et consolider son œuvre de pionnier de l'Evangile à Genève. Il s'agissait, en effet, d'organiser la nouvelle Eglise, de lui donner une Constitution, d'entreprendre l'éducation religieuse de la population, de faire que la Réforme devînt une réalité dans la vie et dans les mœurs. Il ne suffisait pas que le Conseil général des citoyens eût décidé de vivre selon « la sainte Loi évangélique et Parole de Dieu », il fallait que tous les habitants de la cité se soumissent à cette loi et reconnussent l'autorité de la Parole divine.

Entraîné, persuadé par Farel, Calvin accepta d'entreprendre avec lui une tâche extrêmement difficile et délicate. Il commença sa nouvelle activité par des leçons publiques à Saint-Pierre, sur les épîtres de l'apôtre Paul, en qualité de « lecteur de la Sainte-Ecriture ».

La Bible étant le fondement de la vie civile et religieuse de la cité, il fallait nécessairement en dégager les leçons et les exposer au peuple d'une manière claire, pratique et convaincante.

Or nul n'était mieux qualifié que lui pour cette œuvre. Son *Institution* n'était-elle pas une « somme biblique », une synthèse géniale, unique, de la doctrine des prophètes et des apôtres, des enseignements de l'Ancien et du Nouveau Testaments ? Et n'était-il pas, d'une manière éminente, le législateur, l'organisateur, l'éducateur, le docteur dont on avait besoin ?

Dès le mois de novembre 1536, Farel, de concert avec Calvin, propose aux Conseils, héritiers des pouvoirs de l'évêque, des mesures propres à assurer l'éducation chrétienne du troupeau et à exclure de la cité-Eglise ceux qui n'en observaient ni les doctrines, ni les commandements.

Déjà, ce qui concernait les formes extérieures du culte et l'administration des sacrements avait été réglé d'après la liturgie rédigée par Farel, en 1533. Il restait deux questions importantes à régler, concernant la communion. Calvin désirait la célébration fréquente de la Sainte Cène chaque dimanche ; mais, à cause de « l'infirmité » du peuple, il se contente de demander qu'elle soit célébrée une fois par mois seulement.

En outre, il réclame que les personnes notoirement indignes en soient exclues. A cet effet on établirait, dans tous les quartiers de la ville, des personnes qualifiées qui auraient l'œil sur la vie et la conduite d'un chacun : elles admonesteraient les coupables de « viçe notable » et les exhorteraient à se corriger ; et ceux qui s'obstineraient à mal faire seraient excommuniés.

Un second article avait trait à l'adoption d'une *Confession de foi* à laquelle tous les habitants devraient adhérer.

Ailleurs, on s'était contenté de l'adhésion explicite du pouvoir politique aux articles dressés par les théologiens, et on avait considéré l'adhésion du peuple comme sous-entendue. Mais Calvin a devant les yeux le modèle de la théocratie de l'Ancienne Alliance, et l'exemple des serments prêtés par les Israélites sous Josias, Asa, Esdras et Néhémie. Il faut connaître lesquels se soumettent effectivement à la Loi de Dieu, « lesquels accordent à l'Evangile, et lesquels aiment mieux être du royaume du pape que du royaume de Jésus-Christ ». Tous les habitants auront donc à prendre parti individuellement pour ou contre la foi évangélique, et les opposants seront forcés de quitter la ville.

Enfin, Calvin et Farel proposent d'assurer l'éducation religieuse de la jeunesse par un *Catéchisme*, par un bref résumé de la foi chrétienne que l'on ferait apprendre aux enfants.

Ainsi, par l'éducation et la discipline, comme par le culte, l'Eglise exercera une action efficace sur les croyances et sur les mœurs, elle sera un véritable pouvoir spirituel, à côté du pouvoir politique. Ce sera la restauration, sous une forme nouvelle, de l'ancienne indépendance de l'Eglise, que presque partout la Réformation avait sacrifiée au besoin de s'appuyer sur l'autorité du prince ou du magistrat.

C'était une innovation hardie, et qui sera passionnément combattue, de réclamer la nomination d'inspecteurs laïques pour seconder les pasteurs dans l'exercice de la discipline, et surtout de faire d'eux des organes du gouvernement ecclésiastique et non du gouvernement politique.

Calvin rédigea son premier *Catéchisme français,* qui est comme la quintessence de son Institution et l'exposition des trois documents traditionnels : le *Décalogue,* le *Credo* et l'*Oraison dominicale.*

Quant à la *Confession de foi* en vingt et un articles, elle est un abrégé succinct du Catéchisme.

Ces propositions furent adoptées immédiatement par le Petit Conseil et le Conseil des Deux Cents, mais avec deux réserves significatives : la Communion serait célébrée seulement quatre fois par an, comme en Suisse, et non mensuellement, et la connaissance des causes matrimoniales appartiendrait non pas à une Commission mixte de conseillers et de ministres, mais au Petit Conseil lui-même.

Sur ces entrefaites, Calvin et Farel eurent à se défendre au dehors, contre l'accusation de ne pas enseigner la pure doctrine chrétienne et de partager l'hérésie d'Arius, parce qu'en parlant du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ils avaient évité d'user des termes de *Trinité* et de *personne.* Ils étaient très loin de nier la divinité du Fils de Dieu, mais Calvin, en fidèle interprète de l'Ecriture, ne se sent pas lié par des formules humaines (symboles des premiers siècles) et par des termes non bibliques.

En outre, les réformateurs furent attaqués violemment, à Genève même, par des anabaptistes néerlandais qui contestaient le bien-fondé de leur interprétation de la « Parole de Dieu ». Il y eut à ce propos une dispute publique qui dura deux jours, et le Conseil des Deux-Cents, inquiet de l'agitation déclenchée par ces discussions, se hâta de déclarer les anabaptistes vaincus et de les bannir sous peine de mort.

Après ces événements, on fit imprimer la *Confession de foi* pour la distribuer dans toutes les maisons, à ceux qui

devaient être appelés à la jurer. Mais cette exigence nouvelle se heurta à des résistances multiples. Les uns disaient : « Ne sommes-nous pas des chrétiens de par notre baptême ? » Les autres trouvaient exorbitant d'imposer un engagement impossible à tenir : « Comment oserions-nous prêter serment d'observer toute la loi de Dieu ? » Ensuite, les attaques violentes contre la religion catholique, contenues dans la Confession de foi, déplaisaient fortement à ceux qui, élevés dans cette religion, préféraient la déserter en silence plutôt que de la conspuer publiquement. Enfin, le serment était repoussé sans hésitation par les catholiques qui se refusaient à reconnaître que la messe fût « mauvaise », et par les libres esprits qui déclaraient que personne ne dominerait sur leur conscience.

Les visites officielles dans les familles n'ayant pas eu le succès qu'on en avait espéré, les habitants furent convoqués quartier par quartier, en l'église de Saint-Pierre. La lecture de la Confession de foi ayant été faite par le secrétaire d'Etat, les membres du Petit Conseil prêtèrent le serment requis et la population suivit leur exemple avec empressement.

Seulement, on s'aperçut que les réfractaires qui s'étaient abstenus d'assister à la convocation étaient si nombreux que la décision de faire vider la ville aux non-jureurs devenait inexécutable. La prestation de serment devint entre les citoyens un sujet de discorde de plus en plus violente. L'opposition, consciente de sa force, exigea et obtint la convocation d'un Conseil général où elle se livra à de très vives réclamations contre les réformateurs et contre la politique ecclésiastique du gouvernement (25 novembre 1537).

L'échec était sensible. L'effet s'en fit immédiatement sentir. La double sanction qu'on avait voulu donner à la Confession de foi : l'excommunication dans l'Eglise et le bannissement de la cité, fut dès ce moment suspendue.

L'animosité contre les prédicants allait croissant. On racontait que les députés de Berne, venus récemment à Genève, estimaient, eux aussi, le serment impossible à observer ; on raillait les « frères en Christ », et le nom de Farel, travesti, défrayait les plaisanteries du vulgaire. Enfin, on voyait de mauvais œil que les Français, réfugiés pour cause de religion, soutinssent fidèlement les réformateurs, presque tous Français comme eux.

L'esprit narquois et libertin prenait sa revanche sur

l'esprit puritain, et l'esprit national sur l'influence étrangère. La suite des événements en sera une preuve frappante.

Les élections politiques du mois de février 1538 marquèrent le triomphe de l'opposition. On avait répandu le bruit que les amis des réformateurs tendaient à séparer la ville de son alliance avec Berne et à la placer sous le protectorat du roi de France ; et plusieurs membres de l'ancien gouvernement furent suspendus de leurs fonctions.

Calvin et Farel, indignés, protestèrent en chaire contre cette mesure d'une injustice flagrante, ce qui leur attira un blâme du Conseil des Deux-Cents, et la défense de se mêler de politique.

Puis le Conseil général (11 mars) vota de « vivre en la parole de Dieu suivant les Ordonnances de Messieurs de Berne », ce qui signifiait l'adoption des usages liturgiques introduits dans le pays de Vaud, à savoir : l'emploi des fonts baptismaux, des oublies dans la communion, et l'introduction des quatre fêtes de l'Incarnation ou Annonciation (25 mars), de la Nativité, de la Circoncision et de l'Ascension.

Calvin et Farel ne s'opposaient pas, en principe, à cette « conformité », ils rangeaient les changements demandés parmi les choses indifférentes, mais ils ne pouvaient admettre que le pouvoir politique légiférât seul et souverainement en matière spirituelle. Ils demandaient qu'on leur accordât un délai, qu'on discutât amiablement avec eux et qu'on soumît la question à une conférence des Eglises réformées suisses qui devait se tenir à Zurich.

Malheureusement, on était résolu, de part et d'autre, à ne rien céder. Les ministres de la Parole déclarèrent que, vu les désordres et l'état des esprits, ils ne pouvaient célébrer la Sainte Cène à Pâques. C'était se mettre en révolte ouverte contre le gouvernement qui leur avait enjoint de la célébrer selon la forme bernoise, sous peine de se voir interdire la prédication, et de ne la refuser à personne.

Le 21 avril, jour de Pâques, passant outre à la défense du magistrat, Calvin et Farel montèrent deux fois en chaire, Calvin à Saint-Pierre, Farel à Saint-Gervais.

C'était, de leur part, un acte d'obéissance à Dieu et de fidélité à leur ministère ; mais leurs adversaires y virent une bravade, un acte de rébellion intolérable. Les Conseils, aussitôt convoqués, décrétèrent leur bannissement.

Lorsque Calvin reçut l'ordre officiel de « vuider la ville

dans trois jours », il s'écria : « C'est bien ! A la bonne heure ! Si nous eussions servi les hommes, nous fussions mal récompensés, mais nous servons un grand Maître qui nous récompensera ! » Et Farel ajouta : « A la bonne heure et bien, de par Dieu ! »

Sans attendre l'expiration du délai qui leur avait été fixé, ils quittèrent la ville dès le lendemain.

Calvin avait demandé au peuple de Genève une prestation de serment à la Confession de foi, que la majorité avait repoussée, et au pouvoir politique un partage d'attributions auquel celui-ci s'était refusé.

Le magistrat genevois, à l'instar des gouvernements des cantons évangéliques de la Suisse, prétendait maintenir l'Eglise sous sa complète dépendance, il voulait régler souverainement ce qui concerne le culte (prédication et administration de la Sainte Cène) et la discipline (excommunication des indignes et juridiction matrimoniale).

Nous avons ici un conflit violent entre les tendances étatistes et césaro-papistes de la Réforme zwinglienne et celles, plus autonomistes et individualistes, de la Réforme calvinienne.

Lorsque Calvin quittera Strasbourg pour revenir à Genève, il ne soulèvera plus la question de la prestation de serment à la Confession de foi, mais il soutiendra sans défaillance une lutte longue, pénible et courageuse pour l'autonomie spirituelle de l'Eglise de Genève, afin que le dernier mot, en matière d'excommunication, appartienne au Consistoire.

Et nous constatons aujourd'hui, après quatre siècles, qu'en réclamant la liberté de l'Eglise dans le domaine cultuel et disciplinaire, Calvin a rendu à l'Eglise évangélique tout entière et à la cause de la civilisation chrétienne un service d'un prix inestimable.

Bucer et Calvin

par le doyen H. Strohl
de la Faculté de théologie protestante
de l'Université de Strasbourg

Quand Calvin vint à Strasbourg, il ne s'y trouva pas, comme à Genève, presque seul en face d'une population enivrée d'une liberté à peine conquise, et peu instruite des vérités évangéliques.

A Strasbourg, la Réforme était un fait acquis. Le Magistrat en était le protecteur. Une équipe d'hommes consacrés avait puissamment vivifié la piété. Une Eglise conforme à l'Evangile était dressée. Non qu'elle répondît entièrement aux ambitions de Bucer. Précisément, au moment de l'arrivée de Calvin, le corps pastoral faisait une nouvelle tentative pour faire admettre une distinction plus précise entre un Etat chrétien si discipliné fût-il et une Eglise non seulement autorisée à prêcher, mais chargée de la cure d'âmes, de l'éducation et, au besoin, de la rééducation des fidèles.

D'autre part, un grand effort avait déjà été fourni à Strasbourg pour tirer des livres saints un enseignement chrétien clair et complet. Mettant en pratique les théories des humanistes, Bucer, notamment, avait utilisé toutes les ressources de la science philologique contemporaine pour découvrir le sens authentique des principaux livres bibliques. C'est avec ferveur qu'il avait fait rayonner la lumière des Ecritures dans ses prédications et dans les cours qu'avec ses collègues il avait inaugurés dès 1523. En 1527, il avait commencé à publier le résumé de ses recherches dans des commentaires fort appréciés de ses collègues actuels et futurs, et répandus dans tous les pays avoisinants. C'est ainsi qu'avant l'arrivée de Calvin avaient paru : un commentaire suivi des évangiles en trois éditions, un commentaire des psaumes qui longtemps fit autorité, un commentaire de l'épître aux Ephésiens, et enfin un grand commentaire de l'épître aux Romains. L'interprétation courante du texte était interrompue à tout moment par de larges digressions sur les points essentiels de l'enseignement biblique, de sorte que le lecteur pouvait trouver dans ces commentaires tous les éléments d'une dogmatique et d'une morale chrétiennes.

Mais Bucer semble avoir ressenti lui-même l'avantage qu'il y aurait eu à réunir la substance de ces exposés dispersés dans un ouvrage donnant un aperçu ordonné de sa pensée, ou plutôt de la doctrine biblique. Mais, même s'il avait eu le don de la synthèse au même degré que celui de l'analyse, ses besognes multiples ne lui auraient pas laissé le loisir de bâtir une Somme. Toutefois, précisément à la veille de l'arrivée de Calvin, il venait de terminer une étude sur la notion biblique de l'Eglise, travail qui devait servir à justifier ses propositions d'étendre les attributions de l'Eglise. En tête de chacun des chapitres de ce traité, il a placé tous les passages bibliques qui lui avaient inspiré ses projets, et, dans ces chapitres il a réuni ce qui, sur le

sujet, se trouve dispersé dans ses commentaires. Nous avons donc là, en quelque sorte, une indication de ce qu'aurait été une *Institution chrétienne* rédigée par Bucer.

C'est dans ce milieu ecclésiastique et scientifique que se vit placé Calvin à Strasbourg. Chargé d'un ministère pastoral, il fut aussi incorporé au corps enseignant de l'Ecole qui venait de s'ouvrir, et très vite associé aux difficiles négociations théologiques dans lesquelles étaient engagés les théologiens de Strasbourg.

Le travail personnel auquel Calvin a dû s'astreindre en vue de ces activités est stupéfiant. Ses écrits strasbourgeois prouvent un tel élargissement, un si grand approfondissement de ses connaissances bibliques et patristiques qu'ils laissent entrevoir, même chez un homme doué d'une vigueur intellectuelle et d'une mémoire prodigieuses, des recherches poursuivies avec une endurance exceptionnelle.

Mais lui-même a reconnu combien il devait à un entourage puissamment suggestif (1). Traité en égal par ses aînés respectueux de ses dons, Calvin put bénéficier de leur expérience et s'enrichir de tout ce qu'ils avaient acquis au cours de longues années de travail acharné et de méditations collectives.

Je ne rappelle que pour mémoire dans quelle mesure la liturgie de l'Eglise française et le chant cultuel se sont inspirés des usages strasbourgeois. M. Courvoisier a montré récemment que le Catéchisme de 1542, qui a remplacé à Genève celui de 1537, reproduit souvent à la lettre le texte de celui rédigé par Bucer en 1534, évidemment parce que Calvin a dû utiliser à Strasbourg, pour l'instruction religieuse, une traduction de ce manuel, et en avait toutes les formules présentes à l'esprit.

C'est à Strasbourg que Calvin a inauguré la longue série de ses commentaires bibliques, en s'attaquant du premier coup à l'épître aux Romains. Dans la préface de ce commentaire, il reconnaît combien il est redevable à celui que Bucer avait publié en 1536 : le mieux informé et le plus consciencieux, dit-il, de tous ceux qu'il a pu consulter. Mais il lui a semblé pouvoir rendre un service à la chrétienté en décantant une œuvre trop dense. Calvin, avec la clarté et

(1) Dans une lettre adressée à un pasteur de Genève, il parle de ses frères et collègues de Strasbourg qu'il révère en Dieu selon leurs mérites, et à l'autorité desquels il défère non moins que s'ils étaient ses parents (Herminjard, *Corresp. des Réformateurs*, VII, 39).

la précision de son esprit, a ramassé en un texte limpide et concis tout ce que l'érudition de Bucer et son sens des réalités religieuses lui avaient fait découvrir dans cette épître. Il n'est pas sans intérêt de signaler que Calvin ne fait aucune allusion à la discussion du problème des rapports entre le paulinisme et la philosophie antique qui prend une si large place dans la préface de Bucer. L'*Institution* de 1539 nous laisse entrevoir des controverses à ce sujet avec les amis strasbourgeois dont Calvin n'a pu s'approprier l'appréciation, trop positive selon lui, de la sagesse antique.

Calvin a également beaucoup utilisé l'œuvre capitale de Bucer : son *Commentaire des évangiles*. Lang l'a prouvé pour la 1[re] et la 2[e] édition de l'*Institution*. Nous croyons pouvoir émettre l'hypothèse que Calvin a jugé utile que l'on publiât également une édition élaguée de ce *Commentaire*. Car une édition française, abrégée, resserrée, en a paru en 1540. Les spécialistes n'y retrouvent pas le style de Calvin. Elle est donc probablement sortie de l'officine de traducteurs qui existait à Strasbourg depuis le séjour de Jacques Lefèvre. Mais comme elle s'inspire de principes analogues à ceux appliqués par Calvin dans l'élaboration de son *Commentaire de l'épitre aux Romains*, il nous paraît infiniment probable que le pasteur français a guidé le travail de l'un de ses paroissiens, l'année même où lui-même travaillait à son *Commentaire de l'épitre aux Romains* et à une traduction française de son *Institution chrétienne*.

Les travaux de Lang et d'Anrich ont signalé qu'un grand nombre de thèses réputées spécifiquement calvinistes sont préformées dans les *Commentaires* de Bucer. M. Courvoisier en a apporté la démonstration péremptoire pour la notion d'Eglise. L'idée de l'Eglise visible et des quatre ministères, encore absente de l'*Institution* de 1536, et la notion de la discipline ecclésiastique non seulement répressive, mais éducative, donc de la cure d'âmes, n'est développée qu'à partir de 1539. Nous avons indiqué, à l'occasion, des passages du traité sur la cure d'âmes dont les idées et jusqu'à la terminologie se retrouvent dans des chapitres que Calvin a ajoutés à son *Institution*, à Strasbourg, en 1539, et peu après son retour à Genève, en 1543.

Pour ne pas résumer que des faits déjà connus, j'ajouterai une précision sur un point essentiel, la notion du salut. Dans l'édition de 1539, Calvin l'a développée dans plusieurs chapitres totalement nouveaux. C'est un lieu com-

mun d'opposer l'activisme calviniste à la passivité luthérienne. L'interprétation donnée à la pensée de Luther par Mélanchthon concentre effectivement toute l'attention sur ce que l'âme reçoit : le pardon, la justification, et y rattache mal l'obligation de la vie nouvelle. Pour cette raison, l'orthodoxie luthérienne a pu la négliger au point de rendre nécessaire la réaction du piétisme. Cette réaction a été inutile dans le calvinisme, parce que Calvin a souligné avec insistance que la justification en vertu de l'œuvre du Christ et la régénération par le Saint-Esprit sont toujours conjointes, inséparables (1).

L'interprétation de la pensée de Luther par Mélanchthon n'est pas la seule possible, ni surtout l'interprétation la plus adéquate. Bucer, au début partisan de Luther, ne s'était jamais senti en désaccord avec lui que sur des points secondaires, et l'entente avait été scellée à nouveau en 1536. Bucer avait toujours compris que, pour Luther, la foi qui établit le contact avec Dieu n'est pas seulement réceptive, mais aussi active, sous l'effet du dynamisme puissant de l'Esprit divin. Luther lui avait exprimé cette idée avec force lors de leur première rencontre, en 1518, comme Bucer l'a écrit à Beatus Rhenanus sous l'impression directe de cette conversation définitive. Par la publication du Cours sur l'épître aux Romains professé par Luther en 1516 nous savons que Luther n'a pas exposé autre chose à Bucer que les idées maîtresses de ce cours, la grande trilogie que le chrétien se sent toujours pécheur, toujours justifié, mais aussi toujours stimulé à l'action. Bucer avait retrouvé cette conception dans le sermon sur les bonnes œuvres, dans le Traité de la liberté chrétienne et dans la préface populaire de l'épître aux Romains. Lui-même n'a jamais enseigné autrement, dès ses premiers traités publiés en 1523, et le grand intérêt pour la discipline ecclésiastique qu'il a manifesté, depuis 1529 jusque dans le « De regno Christi » de 1551, prouve combien, selon lui, l'Eglise devait veiller à la sanctification progressive des fidèles et les inciter au service du prochain.

Calvin est resté dans la ligne de ce luthéranisme originel, conservé par Bucer. Ses formules mêmes sont presque identiques à celles forgées par Bucer. Dès 1527, Bucer avait écrit, dans son premier *Commentaire des Evangiles,* que la

(1) V. *Institution* L. III, c. II, 8 ; c. III, 1 et 5 (1) ; XIV, 18 et 19 (1) ; XV, 8 (afin que) ; XVI, 1 (3 fois : simul), 2 (afin que), 3.

vie nouvelle accompagne toujours la confiance en la bienveillance de Dieu, car on ne peut être persuadé de la bonté paternelle de Dieu sans être animé d'un zèle ardent pour les bonnes œuvres. Dans la 2e et la 3e éditions de ce même *Commentaire,* Bucer spécifie que la foi est un effet de l'action du Saint-Esprit qui est toujours double. Par le témoignage intérieur qui accompagne l'audition de la parole, l'Esprit nous convainc de la bienveillance de Dieu à notre égard. En tant que force vivifiante, entraînante, propulsive, il nous stimule à rechercher avant tout la gloire de Dieu. Il transforme les cœurs, de sorte que, renonçant à nous-mêms, nous devenons les serviteurs de tous.

Dans la préface du *Commentaire de l'épître aux Romains,* tant étudié par Calvin, Bucer, se rapprochant davantage de la terminologie paulinienne, déclare : « Quand Paul dit que nous sommes justifiés par la foi, il est entendu que la première chose réalisée par la foi, c'est l'assurance du pardon. Mais, de plus, Dieu fait souffler la force de son Esprit sur ceux qui sont pardonnés pour qu'ils luttent contre leurs mauvais penchants et se laissent façonner à l'image du Christ. » Paul, résume Bucer, n'emploie jamais le terme de « justifier » sans entendre par là non moins la communication de la justice véritable que ce principe essentiel du salut, la rémission des péchés. *Simul, semper, etiam, iuxta,* sont les termes qui doivent indiquer que le même esprit qui, par son témoignage intérieur, nous donne la certitude du pardon et de la bienveillance de Dieu, opère aussi en même temps la régénération et la vie nouvelle. C'est ce que Calvin formulera ainsi : que justification et régénération sont bien à distinguer, mais sont néanmoins deux effets de la grâce, toujours conjoints. La vie de l'homme chrétien lui est apparue comme un effet si essentiel de la grâce que l'*Institution* de 1539 culmine en un chapitre qui porte ce titre.

Etudiant la notion de la Présence réelle, inéluctable pour toute religion vivante, M. Hauter est arrivé à la conclusion que seule la vie nouvelle créée par elle en est l'indice absolument convaincant et indiscutable. C'était l'avis de Bucer et de Calvin (1).

Depuis qu'un autre Luthérien alsacien, Spener, se réclamant de Bucer, a été l'artisan de la réforme piétiste au sein du luthéranisme, l'antagonisme entre luthériens et calvi-

(1) Cf. *Institution*, L. III, c. XIV, 18 et 19.

nistes s'est estompé. Trœltsch a vu dans le piétisme une infiltration du calvinisme dans le luthéranisme, mais en réalité on peut voir dans le piétisme accentuant la nécessité de la régénération le retour d'un luthéranisme tronqué au luthéranisme bucérien, qui me paraît plus conforme à la pensée originelle de Luther que le luthéranisme mélanchthonien et orthodoxe. Comme Calvin a su préciser et donner une forme incisive à cette conception, et qu'il a réussi à la faire triompher, il n'est qu'équitable que des luthériens bucériens alsaciens témoignent leur reconnaissance à Calvin d'avoir su donner un retentissement mondial à une vérité chère à nos pères.

La vie publique et privée de Calvin (1538-1541)

par M. le pasteur PANNIER.

Quatre Strasbourgeois illustres : Baum, Cunitz, Reuss, Erichson, ont consacré 60 volumes aux *Opera Calvini*. Essayons, en dix minutes, d'extraire ce qui caractérise sa vie publique et privée. J'ai reçu naguère une lettre adressée « à M. Calvin, aux soins de l'Histoire du Protestantisme ». Il est donc naturel que notre Société vous fasse, en même temps que lui, une visite, 404 ans après la première. Car, en 1534, Strasbourg fut la première ville où il se réfugia, aussitôt après son adhésion définitive à la Réforme. Il n'y avait pas encore cent ans que l'incomparable flèche de la cathédrale était terminée.

Chassé de Paris, où il a rencontré Jean Sturm, Calvin arrive avec un ami, un domestique, et un seul cheval pour trois ; ainsi chacun fit à pied deux tiers du chemin : donc plus de 300 kilomètres, en deux ou trois semaines (Calvin, bon marcheur, ne courait pas cependant comme le Strasbourgeois qui, l'an dernier, mit 74 heures pour aller à Paris : 500 kilomètres). Votre grand Bucer l'accueille, pour quelques jours, dans le doyenné de Saint-Thomas ou ici près, 3, rue Salzmann, puis il part.

Chassé de Genève, il revient en 1538 ; le 10 juillet, il commence sa 30e année. C'est un Picard maigre, au visage long, aux traits fatigués. « Depuis deux ans, Dieu m'a soumis à de rudes épreuves », écrit-il (1). Son œil est bleu, son regard vif, sa barbe châtain clair, saillante sous le

(1) Epître au lecteur en tête de l'*Institution*, Strasbourg, août 1539.

menton. Coiffé du bonnet de docteur en droit, quand il parle il lève l'index de la main droite.

Retourné à Bâle pour le mois d'août, il revient ensuite, en bateau sur le Rhin, sans doute (1). C'est un banni, sans ressources. Ses chers livres, il les a laissés à Genève, pour être vendus.

Mais le découragement ne l'atteint jamais : une double vocation l'oblige à se remettre au travail, ici comme à Genève : pasteur et professeur. Le 8 septembre, premier sermon prêché ; le 10, première leçon *écoutée,* en attendant celle qu'il *fera* bientôt.

A qui parle-t-il d'abord ? A des Français comme lui, tous réfugiés pour la cause de l'Evangile, comme lui ; plusieurs parlant avec l'accent picard ; quelques-uns arrivés depuis une douzaine d'années, mais désorientés au milieu de ces braves gens dont ils ne comprennent pas le dialecte... Pauvre petit troupeau sans berger, sans bercail. Mais « Dieu ne méprise pas les petits commencements ». De la pierre rejetée il sait faire la principale pierre de l'angle. Sur cet humble fondement, Calvin « dresse », suivant l'expression de Bèze, « la première Eglise réformée française ».

L'expérience acquise à Genève est mise à profit pour organiser une communauté d'après les principes de l'*Institution chrétienne,* naguère dédiée par son génial auteur à François Ier.

Fraternellement, les magistrats mettent à sa disposition la chapelle de Saint-Nicolas-aux-Ondes (sur l'emplacement de la caserne de cavalerie, quartier Baratier, vers la place d'Austerlitz). Les sermons sont plutôt une explication suivie d'un livre de la Parole de Dieu : saint Jean, d'abord, puis l'épître aux Romains. Il compose une liturgie, un

---

(1) Durant son précédent séjour à Bâle, Calvin avait logé dans la maison où plus tard habita Ramus. Il n'a pas personnellement connu le réformateur Œcolampade, mort à Bâle en 1531, mais il connaissait et appréciait ses écrits.

Dans les *Prælectiones in Daniel* (*Opera,* XLI, 176) Calvin cite Œcolampade comme ayant interprété « recte et prudenter » un passage du chapitre IX.

M. Ern. Stæhelin (*Briefe Œkolampads,* 1934, II, p. 837) n'a pu déterminer quelle fut la part de Calvin dans la décision de réimprimer à Genève le commentaire sur Daniel en 1553. Le 22 mai 1553, Bullinger lui écrit : « Audio imprimi opera d. Œcolampadii apud vos Genevæ. Vide ne quid tollatur ant mutetur. »

Calvin partage certaines des idées économiques d'Œcolampade (sur le prêt à intérêt par exemple). De Strasbourg, il écrit à Farel le 31 déc. 1539 qu'à Bâle il y avait (au temps d'Œcolampade, vers 1531) « tenuis disciplinæ forma ».

recueil de psaumes, dont vous parleront des voix autorisées. Les fidèles prient à genoux ; communient à genoux, après avoir eu un entretien, la semaine précédente, avec le pasteur. Il a grand plaisir à baptiser les enfants ; beaucoup sont amenés par des familles disséminées, venues parfois de loin. Aux catéchumènes il communique l'*Instruction* qu'il vient de faire imprimer à Genève. Comme dans les autres églises strasbourgeoises, quelques laïques assistent le jeune pasteur, président le culte en son absence, prennent soin des pauvres. Il y a un trésorier, et c'est Jean Sturm.



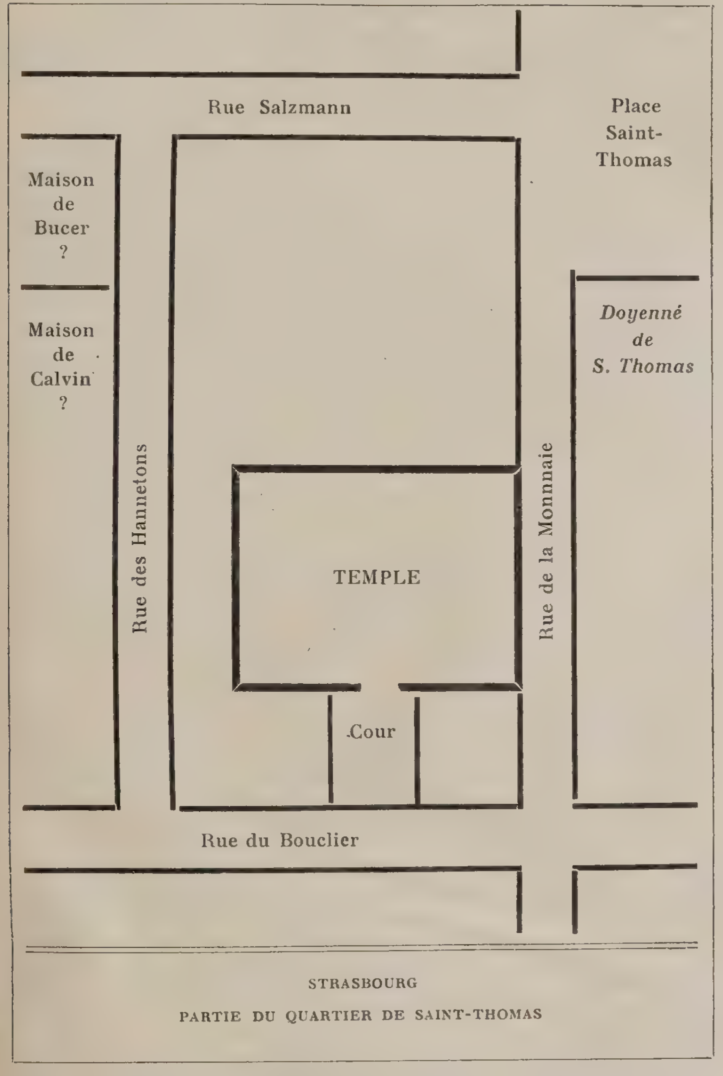
JEAN STURM
(Médaille de 1543)
Cliché de l'Imprimerie alsacienne

Jean Calvin, Jean Sturm ! deux animateurs bien faits pour se comprendre et s'entr'aider. Depuis un an, à Strasbourg, Sturm, quelques jours avant l'arrivée de Calvin, est nommé, le 24 juin, recteur d'une Ecole qu'il va, lui aussi, organiser de toutes pièces. Grande date dans l'histoire de Strasbourg, dans l'histoire de la Réforme, dans l'histoire de l'humanité, que cette naissance simultanée, dans l'été 1538, de deux sœurs jumelles appelées à de si glorieuses destinées : l'Eglise réformée française et l'Université de Strasbourg.

A l'Ecole, dans l'ancien cloître des Franciscains (vers la place Kléber), Calvin, d'abord auditeur, est bientôt lecteur (1) : chargé de cours de théologie, sans traitement

(1) Calvin, peut-être, dictait ses cours. En 1540, le 19 mai, de Strasbourg, il écrit à Viret : « Capito in suis prælectionibus quædam habet, quæ tibi ad enarrationem Iesaiæ conducere plurimum possint. Sed *auditoribus nihil dictat.* »

pendant les neuf premiers mois (1). En mai 1539, les scolarques lui accordent *un* florin par semaine : ce qui le laisse dans la gêne.



STRASBOURG

PARTIE DU QUARTIER DE SAINT-THOMAS

(1) Les archives de Saint-Thomas possèdent le protocole des scolarques, en date du 1[er] février 1539, nommant Calvin professeur.

Il prend des pensionnaires, une dizaine, dans une maison plus grande (peut-être celle d'à côté, 2, rue du Bouclier, ou bien rue des Hannetons). Plusieurs donnent du tourment. Il y a des étudiants, de jeunes gentilshommes, seuls ou avec leur mère. Tel jour d'hiver, des soldats viennent se chauffer au poêle dans la salle basse. Un frère de Calvin l'a rejoint, mais le besoin d'une maîtresse de maison se fait sentir.

Longtemps, le célibataire résiste aux amis, Bucer notamment, qui veulent le marier (1). Lorsqu'il se résigne, de premières fiançailles doivent être rompues. Six semaines plus tard, nouvelles négociations, couronnées de succès. Vers le 10 août 1540, Farel bénit l'union de son ami — qui vient d'avoir 31 ans — avec une veuve liégeoise, dont le premier mari, Stordeur, était un anabaptiste, converti par Calvin au début de son ministère à Strasbourg. En juillet dernier, Idelette de Bure est venue me voir à Paris — en effigie — sortant du musée de Liége. C'est une jolie personne à la figure fine et sérieuse, avec une robe élégante et des bijoux qu'elle ne porta plus, évidemment, après son veuvage. « J'ai été bien adressé. J'ai de quoi louer Dieu », dira plus tard Calvin.

Ce mariage a lieu entre deux absences de l'époux. Quatre fois, en effet, les Strasbourgeois l'ont chargé de les représenter dans les colloques où s'affrontaient les théologiens catholiques et évangéliques. En mars 1539 il s'est trouvé à Francfort, avec Bucer et Sturm (2), il y a rencontré Mélanchton (3). En juillet 1540, il est à Haguenau, y rencontre

(1) Certains réformateurs estimaient que c'était un bon exemple, presque un devoir, de se marier. Capiton avait épousé en secondes noces, en 1532, la veuve d'Œcolampade (mort en 1531). Ils étaient pauvres ; il gagnait sa vie, à ses heures de loisir, en corrigeant des épreuves (celles de Wendelin Rihel, peut-être). Au retour de la diète de Ratisbonne, il succomba à l'épidémie qui régnait à Strasbourg. Wibrandis Rosenblatt, sa femme, avait sans doute alors une quarantaine d'années, car Œcolampade était son second mari ; en 1526, elle était déjà veuve de Louis Keller. En quatrième noces elle épousera Bucer (veuf d'un premier mariage, au printemps de 1542).

(2) A Francfort Calvin fréquenta sans doute la boutique du libraire Hadrianus. En 1538, A Lasco avait logé là. Quand paraît, en 1543, une nouvelle édition de l'*Institution*, il écrit (le 26 juillet 1544) au pasteur Albert Hardenberg, à Strasbourg, de lui faire envoyer (au besoin en dépôt chez Hadrianus) « Calvini postremam Institutionem, et si quid præterea novi emisit » (Cf. Stæhelin, *Briefe Œkolampads*, 1934, II, p. 804).

(3) Comme Calvin, en 1535, avait dédié l'*Institution*, de même Mélanchton, en 1538, avait dédié au roi de France *Galeni opera omnia* (Bâle, in-fol.). Il le félicitait de la fondation récente du Collège des

Baïf, envoyé de François Ier, remet à Sleidan une lettre pour Marguerite d'Angoulême : car, fait peu connu, il semble avoir rempli quelque mission diplomatique officieuse pour la cour de France, auprès des princes de l'Empire, en même temps qu'il est chargé, par la ville libre, d'argumenter avec sa clarté et sa logique habituelle, contre les prélats (1). Il le fait en latin, car il ne sait pas l'allemand, et pour se délasser des controverses en prose dogmatique il s'amuse à faire des vers latins.

Quelques semaines après son mariage, il repart, cette fois pour six mois (d'octobre 1540 à fin mai 1541), sauf une courte visite à Strasbourg, vers le jour de l'an, quand le colloque est transféré de Worms à Ratisbonne. En plein hiver, il va, tantôt en chariot tantôt à pied, jusqu'à Ulm, puis, sur un radeau, descend le Danube. La peste sévit à Strasbourg, frappe plusieurs pensionnaires dans la maison de Calvin. Celui-ci et Mélanchton (qu'il a toujours plaisir à retrouver) écrivent de touchantes lettres consolatoires (2).

---

trois langues : « Constat auspiciis tuis græcæ linguæ et veteris philosophiæ studia excitata esse et bona spes est olim ecclesiæ et reipublicæ statum futurum et meliorem et tranquilliorem. » Le jour même où il est élu recteur de Wittemberg, au moment où Sturm et Calvin travaillent à la fondation du gymnase de Strasbourg et se préoccupent du chant sacré, Mélanchton invite les étudiants à chanter au culte : « ne gravatim adjuvent chorum in templo canentem... Æstiment Deo id officium gratum esse. Est pietas quocunque genere officii ecclesiam ornare. Hodie conveniant a prandio in schola vicina templo, peto, ut præcinant quo sit chori consonantia melior » (*Melanchtonis opera*, éd. Bretschneider, t. II, p. 518, 544, etc. ; cf. p. 1.113 une lettre de 1540 à Guillaume du Bellay-Langey).

(1) En 1540, Calvin peut avoir rencontré Barnabé de Voré, seigneur de la Fosse, correspondant de Rabelais au moment où François Ier reprend les négociations avec les protestants d'Allemagne, suivant la politique de conciliation préconisée par les Du Bellay (Cf. Lote, *Vie et œuvre de F. Rabelais*, Paris, Droz, 1938, p. 32).

(2) Melanchton, *Opera*, t. IV (1541).

Avril 1541 (p. 239), « *à Richabim* » (M. de Richebourg : cf. *Op. Calv.*, t. XI, 188) : « Etiamsi tibi ignotus sum, tamen cum essem hic apud Calvinum, et de morte filii tui Jodoci, quem sciebam fuisse adolescentem egregia indole, virtute et eruditione præditum, ad te darentur literæ, meas quoque adjungendas esse putavi... Spero eadem tibi a Calvino copiosius et melius prescribi, non solum quia *eruditione* et *facundia superat*, sed etiam quia, cum filium tuum norit familiarius, plura de ejus virtute et pietate commemorare potest. »

Le 24 mai (p. 325) dans une lettre à François Ier, Mélanchton, au nom des princes et députés protestants, intercède pour les persécutés dont Calvin sans doute lui a parlé : « partim capti, partim cum parvis liberis miseri in cavernas fugere coacti sunt... ». (C'est ainsi que quatre siècles plus tard, au cours d'assemblées religieuses, on a encore lieu, hélas ! de compatir au sort de frères dans la foi qui, en d'autres pays d'Europe, souffrent et fuient devant leurs persécuteurs).

Cependant un revirement complet s'était produit à Genève depuis le départ du pasteur jugé trop sévère ; il est resté toujours en correspondance avec ses anciens paroissiens ; les autorités, bientôt, le prient de revenir, lui envoient des messages, des députés... Farel insistant, Calvin, au printemps de 1541, finit par céder. Mais il restera encore cinq mois sur les bords du Rhin. Il lui en coûte de quitter cette Eglise qu'il a fondée, ces lieux où il l'a édifiée (en dernier, le chœur des Dominicains, sur l'emplacement actuel du Temple neuf). On se le représente facilement faisant ses visites d'adieux à ses nombreux amis : rentrant une dernière fois dans ce doyenné où Bucer l'a si fraternellement toujours reçu et conseillé ; allant saluer Capiton place Saint-Thomas, au coin de la rue des Cordonniers ; prenant congé de la corporation des tailleurs où il s'est inscrit quand il a acquis le droit de bourgeoisie (leur poêle était au coin de la rue du Dôme et de la rue Brûlée) ; regardant une dernière fois les presses de Rihel qui a si bien imprimé l'*Institution latine* en 1539 (1) ; félicitant enfin Jean Sturm du progrès de l'Ecole dans laquelle il a aimé à enseigner, autant qu'il l'a pu, durant trois années...

*
* *

L'importance qu'elles ont eue dans la vie de Calvin ne saurait être exagérée. Ce fut le temps de sa pleine force. « Il est plus souple que lorsque plus tard il dominait impérieusement à Genève », dit très justement Rodolphe Reuss. Les circonstances et les hommes au milieu desquels il vécut ici ont mieux favorisé qu'à nulle autre époque le libre développement de sa personnalité. On va vous dire ce qu'il a appris au point de vue de la théologie, de la liturgie. Et tout ce qu'il apprenait, il voulait aussitôt en faire profiter autrui, pour la gloire de Dieu. En 1540, il reçoit la visite de frères tchèques qui ont lu et apprécié deux lettres de lui publiées en 1537 ; il leur remet un message pour tous les membres de leur Eglise. Il pourra dire un jour, non par orgueil, mais avec reconnaissance : « J'ai des myriades d'enfants spirituels dans le monde entier. » Or de quel

(1) Le portail de l'imprimerie Rihel, encore dessiné par H. Armand-Delille pour ilustrer le *Calvin* du doyen Em. Doumergue (t II, p. 351 et 352) a été récemment détruit lors du percement de la rue des Francs-Bourgeois, vers l'angle de la rue de l'Ail. Rihel transporta là vers 1558 ses presses ; elles se trouvaient dans la rue Sainte-Barbe (Barbaragasse) lorsque fut imprimée l'*Institutio*.

germe est sorti cet arbre majestueux dont les branches — les Eglises réformées — couvrent aujourd'hui, en effet, le monde entier ? De la première petite Eglise dressée à Strasbourg. Cinquante ans après le départ de Calvin, le vieux Jacques Sturm le proclamait : « *Presque tout ce qu'il y a de pur et de bon en fait de religion en France est sorti de cette origine.* » Et, trois siècles plus tard, un Lorrain catholique comme Maurice Barrès pouvait écrire : « *L'idéal français est fait tout autant du génie protestant de Strasbourg que de la facilité brillante du Midi.* » La Société de l'histoire du protestantisme est fière de déclarer que Strasbourg et Calvin ensemble ont bien travaillé pour l'avancement du règne de Dieu et la gloire de l'idéal français.

SIGNATURE DE CALVIN
au nom des pasteurs de Genève

La première liturgie française

par M. WILL,
professeur honoraire de l'Université de Strasbourg

C'est un processus compliqué que l'on me demande d'analyser en dix minutes. Il y a d'abord une question de textes à élucider. C'est en confrontant des textes que notre vieil ami Erichson a pu démontrer que Calvin avait emprunté les éléments de ses entreprises liturgiques à un formulaire strasbourgeois de 1539 portant le titre : *Psalter mit aller Kirchenübung, die man bey der christlichen Gemein zu Strassburg und anderswa pflaegt zu süngen.* Calvin en a tiré son ordre du culte et en a fait traduire en français les textes. Il l'attestera lui-même, 25 ans plus tard, dans son *Discours d'adieu aux ministres.* La provenance strasbourgeoise de la liturgie calvinienne est incontestable. Cela éta-

bli, il faut distinguer deux suites de textes, deux traditions liturgiques du calvinisme : l'une remonte à un formulaire que Calvin composa *pour la paroisse française de Strasbourg*, l'autre, qu'il élabora pour *l'Eglise de Genève*. Les deux dérivent du même modèle strasbourgeois, mais elles diffèrent entre elles. Celle de Genève est plus puritaine. Calvin préférait pourtant celle de Strasbourg, car, en 1545, trois ans après avoir édité la forme de Genève, il revient, à l'intention de son ancienne paroisse, au type moins étriqué de la tradition strasbourgeoise. A Genève, ç'avait été par égard pour les rigoristes qu'il avait dû, par exemple, renoncer à l'emploi de l'absolution qui, à Strasbourg, répondait à la confession des péchés. A Genève, les anciens adhérents de Farel ne lui permirent pas la célébration hebdomadaire de la communion qu'il avait adoptée à Strasbourg. En comparant les deux types, on a l'impression qu'à Strasbourg la communauté prend une part plus active au culte. Elle chante le Décalogue qui, à Genève, n'est ni lu, ni chanté. Elle chante la Confession de foi qu'à Genève le ministre récite. A Strasbourg, le rythme cultuel est plus vivant et plus varié.

Après ce trop sommaire *examen des textes*, nous ne retiendrons que la tradition de Strasbourg. Comment la première liturgie française de Strasbourg, qui est aussi la première liturgie de Calvin, prit-elle naissance ? Lorsque Calvin fit son entrée en notre ville, la vie liturgique y était dans un état de gestation continuelle. Le point de départ avait été la messe allemande de Jh. Nigri, de 1524. Et c'est effectivement un schéma de la messe qui, transformé et remanié sans cesse, aboutit à l'ordre du culte protestant de Strasbourg. Celui-ci, dans sa *structure*, n'a donc pas été une création spontanée de la Réforme. Une orientation de plus en plus évangélique poussait cependant les liturgistes strasbourgeois à éliminer du service divin, morceau par morceau, les souvenirs sacerdotaux et sacrificiels de la messe. La suite des titres reflète déjà cette tendance. Ce qu'on appelait d'abord *Teutsche Mesz* devient *Teutsch Kirchenampt* où vous discernez encore l'assonance catholique, puis *Ordnung von der Herrn Nachtmahl*, puis *Kirchenübung*. On y insère des éléments scripturaires. On y introduit le chant de la communauté. On donne une importance capitale à la prédication. On accorde même une petite place à l'inspiration personnelle de l'officiant. On ne cesse de repenser et de retoucher gestes et textes. Le *Psalter mit aller Kir-*

chenübung de 1539 qui servit de modèle à Calvin était la 19e liturgie allemande depuis 1524.

Eh bien, il en sera de même pour l'évolution du culte dans la paroisse *française* de Strasbourg : le schéma demeure, les détails varient. Plus tard, comme à Strasbourg sous l'influence de Bucer, homme d'Eglise, les formes de la vie ecclésiastique se stabilisent, et la création liturgique se figera sous l'influence de Calvin, homme d'Eglise et ordonnateur dans l'âme.

En arrivant à Strasbourg, Calvin put user de cette grande liberté liturgique qui y régnait. Afin de constituer en paroisse le petit troupeau des réfugiés, il se mit avant tout à organiser son culte. On s'était déjà assemblé, avant la venue de Calvin, pour prier, chanter et lire les Ecritures. Mais, aux yeux des hommes d'alors, ces conventicules privés de sacrement n'étaient pas un culte. Calvin obtint du Magistrat le droit de célébrer la Sainte Cène. Allant au plus pressant, il avait déjà, en 1539, doté ses fidèles d'un recueil de chants, le fameux *Aulcuns pseaumes.* Puis, en 1540, *la première liturgie* consacra la nouvelle organisation cultuelle et paroissiale des réfugiés français de Strasbourg. Cette première liturgie est perdue. Mais il en parut une seconde édition en 1542 : *La manyère de faire prières aux églises françoyses,* « imprimé à Rome par le commandement du pape » (ce qui est une supercherie qui devait en faciliter l'introduction dans d'autres milieux penchant vers la Réforme, à Metz par exemple). Cette liturgie contient « les prières tant devant la prédication comme après », un choix de psaumes et cantiques, un ordre de baptême que Calvin a composé lui-même, un ordre de la communion, enfin la manière « de confirmer le mariage », qu'il emprunte à la liturgie dite de Farel (1), laquelle est également de provenance strasbourgeoise ; (tirée d'un des 4 *Psalmengebett,* entre 1526 et 1533). Les parties essentielles de cette liturgie calvinienne sont donc tirées de modèles strasbourgeois.

Elle était mise non seulement entre les mains du ministre, auquel les rubriques étaient destinées, mais aussi entre celles des membres de l'Eglise. Calvin voulait initier les fidèles à l'esprit du service divin. Il rédigea donc, en guise de préface, une « Epistre au lecteur » et l'adressa « à tous chrestiens et amateurs de la Parolle de Dieu ».

(1) *La manière et fasson,* etc. (1533), nouvelle édition par Baum, Strasbourg, 1859.

Cette préface manque dans les liturgies genevoises. Remarquez, là encore, l'importance que Calvin attribuait au rôle sacerdotal de la communauté. Le réformateur y demande, par exemple, que « l'usage de la chanterie s'estende plus loing » (que le culte) ; « c'est que mesme par les maisons et par les champs ce nous soit une incitation et comme un organe de louer Dieu ». Ce passage ne contient-il pas encore une réminiscence strasbourgeoise ? Catherine Zell, dans sa préface aux cantiques de M. Weisse, n'a-t-elle pas recommandé, elle aussi, que « l'artisan pendant son travail, la servante en lavant la vaisselle, le laboureur et le vigneron dans les champs, et la mère en berçant son enfant qui pleure, élèvent leur voix à Dieu en chantant ses louanges » ?

Dans la même préface, Calvin nous donne une admirable *définition du culte évangélique.* Il y explique l'enchaînement des divers éléments, le fondement objectif posé dans la loi divine et dans les promesses de l'Evangile, le sens du chant spirituel, la relation entre la lecture biblique et l'interprétation du texte sacré, entre la confession de foi et la prière d'intercession ; enfin il montre que l'eucharistie — c'est le terme qu'emploie le réformateur — est le couronnement du culte. Un dialogue pathétique entre le Dieu vivant et l'assemblée des croyants, une alternance de la Parole révélée et du sacrifice spirituel des chrétiens, une correspondance de l'adoration et de l'édification, de la prédication et du sacrement, des mouvements spontanés et des actes rituels, tous ces éléments essentiels du culte protestant se trouvent réunis dans l'organisme simple, mais souple, de la liturgie à laquelle ont collaboré l'esprit de la Réforme de Strasbourg et le génie du réformateur français.

Le premier psautier

par Th. GÉROLD,
professeur honoraire de l'Université de Strasbourg

Strasbourg a eu l'honneur d'être le berceau du psautier huguenot. Lorsque Calvin arriva dans cette ville, au début de septembre 1538, il put constater que dans toutes les églises de la ville le chant cultuel était bien organisé et bien observé. Ayant accepté de diriger la petite communauté des réfugiés de langue française, il résolut d'y introduire aussitôt que possible le chant par l'assemblée. Il reprenait, du reste, l'idée qu'il avait exposée à Genève dans le mémoire

AVLCVNS

pseaulmes et cantiques
mys en chant.



A Strasburg.

1539.

TITRE DU PREMIER PSAUTIER
(grandeur de l'original)

qu'il avait présenté au Conseil, le 16 janvier 1537, et dans lequel il demandait que le chant des psaumes par la communauté fût introduit.

Par cette demande, Calvin se rencontrait avec des idées prévalant à Strasbourg. Dans le domaine du chant cultuel, cette ville occupe alors une place spéciale. Le chant des psaumes y jouit d'une faveur plus grande qu'ailleurs. Si dans le *Teutsch Kirchenamt* de 1525 on ne trouve encore que quatre psaumes notés, et réservés plus spécialement aux vêpres, dans le recueil imprimé l'année suivante : *Gesang und Psalmen so man singt wan die Gemein zum Gottesdienst zu hören zusammenkompt,* il y a quinze psaumes, presque tous avec des mélodies nouvelles. Le nombre des psaumes chantés s'accroît d'année en année et, fin 1538, Köpphel peut faire paraître un psautier entier destiné au chant.

Le psautier rédigé par Calvin, et imprimé par Knobloch, parut au printemps de 1539 sous le titre modeste : *Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chant.* Il contient douze psaumes versifiés par Clément Marot, cinq translatés par Calvin lui-même, plus le Cantique de Siméon, le Décalogue et le Credo, tous trois probablement aussi de Calvin (1).

Douze psaumes mis en vers par Marot, le poète déjà réputé, c'était un apport précieux. Mais le nombre ne paraissant pas suffisant, Calvin se décida à l'augmenter. Nous ne nous arrêterons pas à examiner comment Calvin avait pu se procurer des psaumes de Marot, alors que la première édition de trente psaumes ne parut officiellement qu'au début de 1542. Mais plusieurs questions sont importantes puisqu'elles nous permettent de constater certaines affinités entre le psautier rédigé par Calvin, et Strasbourg. Voyons d'abord le texte poétique.

En 1529, Bucer avait, sous le pseudonyme d'Aretinus Felinus, publié un commentaire sur les psaumes qu'il dédia au Dauphin de France et qui eut plusieurs éditions. Or, dans cet ouvrage, Bucer ne se laisse pas entraîner à des explications allégoriques ou mystiques. Il cherche surtout, comme il le dit lui-même dans la préface du 2e livre, à rendre le sens exact du texte du psalmiste. En lisant attentivement les psaumes de Marot, on peut voir (comme M. Ph. Aug. Becker, le premier, l'a fait remarquer) que le poète

(1) Une réimpression photographique avec avant-propos de D. Delétra a paru à Genève chez A. Jullien en 1919.

observe les mêmes principes. Il connaissait probablement le commentaire de Bucer par les cours de Vatable qu'il suivait au Collège trilingue. On constate que les arguments, en tête des psaumes, sont parfois identiques, presque mot pour mot, chez Bucer et chez Marot, et que dans les textes eux-mêmes les réminiscences sont considérables.

Calvin connaissait et appréciait le Commentaire de Bucer, et il a dû remarquer avec plaisir l'influence exercée par le réformateur strasbourgeois sur le poète français. Mais, de plus, dans les psaumes qu'il mit en vers, Calvin suivait les mêmes principes. Si, parfois, au point de vue de la langue poétique, ses vers sont inférieurs à ceux de Marot, ils l'emportent, par contre, pour l'exactitude. Il y a donc, ici encore, une affinité entre le réformateur genevois et celui de Strasbourg.

Mais un troisième et important contact avec nos coutumes religieuses strasbourgeoises est fourni par les mélodies. Les psaumes de Marot que Calvin avait en main étaient accompagnés de musique (sauf un, le 115e, adapté à la mélodie du précédent). Mais ceux que Calvin avait mis en vers, comment les chanter ? Le plus simple était de chercher dans les mélodies qui étaient en usage à Strasbourg. C'est ce que fit Calvin. Il écrit lui-même à Farel : « La mélodie allemande plaisant davantage, j'ai essayé ce dont j'étais capable en vers. » Il a donc choisi, parmi les chants qu'il entendait dans les cultes en langue allemande, quelques mélodies dont le caractère lui paraissait particulièrement approprié aux psaumes qu'il avait en vue. Il faut avouer que Calvin a montré beaucoup de discernement et de goût dans ce choix. Les mélodies auxquelles vont ses préférences sont celles de Mathieu Greiter, le plus doué des musiciens vivant alors à Strasbourg, et qui avait tout de suite mis son art et sa science au service des organisateurs du nouveau culte. On admirera l'habileté et la conscience avec laquelle le poète a su adapter ses vers aux mélodies allemandes.

Nous ne pouvons entrer ici dans des détails. Il faudra se borner à signaler rapidement ce qui peut justifier le choix de Calvin. La plus belle mélodie est celle que Greiter a écrite pour le 51e psaume, mélodie sévère en troisième mode ecclésiastique (mode phrygien). Calvin ne l'a pas adaptée à un psaume de pénitence, mais au 91e : « Qui en la garde du Seigneur sa demeure et retraite aura », psaume qui exprime surtout la confiance illimitée en Dieu, mais pour lequel une mélodie de caractère grave était appropriée,

Une remarque concernant la forme pourra donner une idée du soin avec lequel Calvin a travaillé. Les strophes sont, dans le texte allemand, « O Herre Gott, begnade mich », formées de vers de huit et sept syllabes, dans le psaume français de huit seulement, mais s'adaptant bien à la musique. La strophe allemande pourtant est bien plus longue : pour la première partie, quatre vers, répétés sur les mêmes phrases musicales, pour la seconde cinq vers. Calvin a simplement écrit une strophe de huit vers, les quatre premiers forment la première moitié de la mélodie, qui n'a pas besoin, comme en allemand, d'être répétée ; la seconde moitié de la strophe n'a de nouveau que quatre vers, tandis qu'en allemand elle en a cinq. Calvin a su, très habilement, laisser tomber l'avant-dernière petite phrase musicale, reliant parfaitement la précédente à la dernière, de sorte qu'on ne remarque aucune lacune ni aucun heurt.

Le psaume 91 de Calvin ayant été plus tard remplacé par des vers de Marot, la mélodie de Greiter ne subsista pas. Une autre, par contre, est restée jusqu'à aujourd'hui ; elle est même chantée avec prédilection. C'est celle sur laquelle Calvin a adapté le 36e psaume, et que, plus tard, Bèze choisit pour le 68e, le « psaume des batailles ». Greiter l'avait écrite pour la première partie du long 119e psaume. Le caractère de la mélodie, empreint d'une énergie tranquille, s'alliait bien aux paroles du 36e.

Pour le 46e psaume, celui qui a inspiré à Luther son magnifique cantique « *Ein feste Burg* », Calvin avait choisi une mélodie que Dachstein, organiste à Saint-Thomas, puis à la cathédrale, avait composé pour le 15e psaume : « O Herr wer wird Wohnungen han ! »... Elle est belle, mais il lui manque un certain élan qui caractérise celles de Greiter.

La mélodie du 113e psaume, « Sus, louez Dieu, ses serviteurs », permet de constater encore une fois le goût affiné de Calvin. Dans les recueils de Strasbourg, cette mélodie était celle du psaume 130. « Aus tiefer Not schrei ich zu dir » (texte de Luther). Le caractère peu austère de la première moitié de cette mélodie a souvent frappé, et l'on a même émis la supposition que celle-ci pouvait avoir appartenu à une chanson profane, arrangée par Greiter ou un autre des musiciens strasbourgeois. Toujours est-il que Calvin l'a trouvée plus appropriée à un texte joyeux qu'à un psaume de pénitence.

Il a peut-être été moins bien inspiré lorsque, pour le psaume 138 : « Louange et grâce je te rendrai », il a choisi la

mélodie un peu sombre que Greiter avait écrite pour le 114e : « Da Israel aus Aegypten zog ». Notons encore que, de même que dans les autres églises de Strasbourg, dans celle des réfugiés français, les « Dix commandements » et le « Credo » étaient aussi chantés par la communauté entière. Pour le Décalogue, Calvin prit la très belle mélodie en usage à Strasbourg, différente de celle de Wittemberg, qui est moins originale.

Somme toute, le travail personnel de Calvin, dans ce psautier de 1539, nous révèle (ce que l'on n'a pas toujours suffisamment remarqué) un talent de poète qui n'est pas à dédaigner, et surtout une finesse et une sûreté de goût appréciables dans les questions musicales.

Il nous reste à dire quelques mots sur la musique des psaumes de Marot qui ont trouvé place dans notre recueil. Chacun des douze psaumes a une mélodie spéciale, sauf le 115e qui est mis sur les notes du précédent. Plusieurs d'entre elles ont un caractère assez original. Jusqu'ici il n'a pas été possible de définir quels en ont été les auteurs. On a parfois émis l'opinion que c'était des mélodies populaires. Mais pour les compositions musicales du XVe et du XVIe siècle, il ne faut employer le mot de « populaire » qu'avec beaucoup de prudence. On pourrait admettre que certaines de ces mélodies appartenaient primitivement à des chansons profanes ou autres pièces de musique répandues dans les cercles aristocratiques et bourgeois, et qu'elles ont été, comme cela arrivait fréquemment, remaniées ensuite et adaptées aux vers de Clément Marot.

Trois des mélodies du psautier de 1539 se sont conservées avec les vers de Marot sans grands changements jusqu'à nos jours, celles du psaume 1er, du 103e et (la plus délicatement expressive) du psaume 130. D'autres ont subi certaines modifications assez importantes, ainsi la mélodie du deuxième psaume.

Le petit psautier de Strasbourg a été le point de départ d'un mouvement cultuel qui a pris rapidement un élan sensible et s'est propagé dans presque tous les pays. C'est à Calvin qu'en revient, en première ligne, l'honneur et le mérite, mais Strasbourg peut être fier d'avoir contribué à cette œuvre.

SUITE DU JUBILÉ

Les réunions suivantes eurent lieu le samedi soir et le dimanche 30 octobre, conformément au programme fort bien préparé par M. le pasteur Bartholmé et ses collaborateurs des Eglises réformées de Strasbourg (1).

AUX PREMIERS
PASTEURS DE L'ÉGLISE
DES RÉFUGIÉS FRANÇAIS

JEAN CALVIN
(1531-1541)

PIERRE BRULLY
(1541-1544)

LEURS ŒUVRES LES SUIVENT

STRASBOURG, OCTOBRE 1938.

Dans la belle salle du Palais des Fêtes, l'oratorio de Mendelssohn, *Paulus*, fut magnifiquement exécuté par la chorale de l'Eglise réformée, sous l'habile direction de M. Ch. Müller, professeur au Conservatoire de musique.

Deux cultes solennels, le dimanche matin, réunirent de nombreux auditoires à Saint-Paul (les pasteurs d'Espine, de Genève, et Stæhelin, de Bâle, en chaire) et rue du Bou-

(1) Comptes rendus détaillés dans *La Quinzaine protestante* du 16 novembre, *La feuille paroissiale de l'Eglise réformée* de novembre, etc.

clier (MM. Bertrand et Bartholmé) ; ici fut, ensuite, inaugurée une plaque commémorative.

M. le pasteur A. Kuntz, pasteur de cette Eglise pendant vingt ans — descendant d'une vieille famille huguenote, les Garnier, de Vitry-le-François (1) — expliqua comment le nom de Brully avait été joint à celui de Calvin. Des Alsaciens et Alsaciennes, en costumes locaux, venus de Hunspach et de Oberseebach, pittoresquement groupés devant la porte du temple, chantèrent un chœur. Cette cérémonie fut transmise par le poste de Radio-Strasbourg, comme l'avait été celle de la veille au soir.

Au Palais des Fêtes, un banquet populaire rassembla ensuite des centaines de convives, et là aussi, après-midi, une immense assemblée entendit les allocutions de nombreux délégués français et étrangers. Le chœur de l'Eglise réformée fit apprécier plusieurs psaumes dans le texte et la mélodie originale du recueil de 1539.

Ces diverses cérémonies firent, non seulement dans les Eglises protestantes, mais dans l'ensemble de la cité, une profonde et bienfaisante impression. Nous terminerons ce bref compte rendu en répétant, avec Calvin en 1538 et avec les organisateurs en 1938 : *Soli Deo Gloria.*

BIBLIOGRAPHIE

A l'occasion du jubilé, la Commission synodale de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine a très heureusement publié un volume qui ne fait double emploi avec aucune des études précédemment parues : *1538-1938, Calvin à Strasbourg,* 132 pages, avec 13 illustrations, aux éditions *Fides,* 19, rue des Francs-Bourgeois (donc près de l'emplacement de l'ancienne imprimerie Rihel) ; prix : 12 francs.

Quatre études — deux en français, deux en allemand — présentent divers aspects de l'œuvre du Réformateur en utilisant les plus récents travaux.

M. J.-D. Benoît fait un résumé biographique très complet (suivant de près E. Doumergue, t. II).

Les remarques de détail ci-après montreront avec quel intérêt nous avons lu cet excellent exposé. A propos de la liturgie de 1539 (p. 22), on peut ajouter que le *prayer book* anglican pour le dimanche matin en est une adaptation. A propos de l'*Institutio* de 1539 (p. 25), on peut contester qu'elle soit un livre « entièrement refondu » ; celui de

(1) *Bull. hist. prot.,* XI, 361.

1536 n'est ici que « revu et augmenté ». A propos du Psautier, y a-t-il quelque nouvelle preuve confirmant l'hypothèse qu'il fut imprimé par Knobloch (p. 29) (1) ?

Un fait omis ici a maintenant un certain intérêt actuel : c'est la visite à Strasbourg, en juin 1540, et la rencontre avec Calvin, chez Bucer, de deux Tchèques représentant l'Unité des Frères de Bohême ; ils dirent qu'on avait, autour d'eux, beaucoup lu et apprécié deux lettres publiées en 1537 par Calvin (2).

M. J. Courvoisier consacre trente pages admirablement substantielles à Bucer et Calvin. Sans doute ont-ils été mis en rapport par R. Olivetan, — passé sous silence dans ce volume —. C'est le « jeune Noyonnais » étudiant à Strasbourg, au sujet duquel Bucer écrit à Farel dès le 1er mai 1528 (3). Que le plus ancien autographe de Calvin, sa lettre à Bucer datée de Noyon, soit de 1532, comme le pensaient Baum, Cunitz et Reuss (4), ou de 1534, comme le croient MM. Herminjard et A. Lefranc, ces rapports antérieurs à 1538 méritaient plus d'une ligne (p. 43). La lettre est adressée « episcopo argentoratensi », titre que n'emploie pas « plaisamment », comme dit M. Benoît (p. 17), Calvin : pour lui *episcopus* n'était pas absolument synonyme de *pastor ;* Calvin n'était pas foncièrement hostile à une sorte d'épiscopat réformé, et Bucer sera président du *Kirchenconvent* (p. 54).

L'évolution de la pensée de Calvin, quant à la notion d'Eglise, de 1537 à 1541, est remarquablement exposée (p. 58-59).

Sur l'homme d'Eglise, et sur les Eglises réformées alsaciennes aux XVIIe et XVIIIe siècles, MM. Scherding et Kuntz ont composé deux intéressants chapitres.

Exprimons un seul regret, qui mérite d'être un peu longuement justifié, car il a trait à une question de quelque importance.

---

(1) P. 23, il eût été utile d'indiquer qu'une réimpression a été faite à Genève, chez Jullien, en 1919.

(2) *Epistolæ duæ de rebus hoc sæculo cognitu apprime necessariis.* Basileæ, 1537. Récente réimpression par P. Barth dans les *Opera Calvini selecta*, 1926, t. I, p. 287. Vers 1522, Brunfels avait publié à Strasbourg, d'après un ms. qui avait appartenu à U. de Hutten, quelques opuscules de Jean Hus ; *Opera nonnulla : ... De abolendis sectis, De unitate ecclesiæ*, etc.

(3) HERMINJARD, *Corresp. des Réf.*, II, n° 232 ; A. LEFRANC, *Jeunesse de Calvin*, p. 29 ; cf. p. 189.

4) *Opera Calvini*, X, II, col. 22.

Quelques notes d'iconographie

Tandis que le texte du volume est parfaitement « au point », la première des illustrations me paraît indûment présentée comme « J. Calvin, portrait de jeunesse ». C'est la reproduction d'un tableau donné (deux siècles plus tard !) en 1749 au Consistoire de l'Eglise wallonne de Hanau, œuvre aussi incertaine quant à l'artiste que quant au modèle : attribuée tour à tour à des peintres aussi divers que le Titien, Holbein, Van Orley ; et datée tour à tour d'années aussi éloignées que 1521 (sur le chaton de la bague) et 1540 (dans un coin où la toile a été restaurée). En 1898 M. N. Weiss (1), en 1909 MM. Schrœder et Em. Doumergue (2) doutaient déjà que le personnage représenté fût réellement Calvin.

J'ai eu le tort moi-même, en 1925, de ne pas soumettre cette attribution traditionnelle à un examen plus approfondi, puisque j'ai fait reproduire ce portrait en tête d'une étude sur Calvin à Strasbourg (3) ; et cependant au verso, un autre portrait, publié à Strasbourg, montre suffisamment à des yeux attentifs, dans ce personnage plus âgé, des traits incompatibles avec ceux du soi-disant Calvin jeune. En 1926, M. P. Barth le mettait également sur la première page de ses *Opera selecta*.

Mais, en 1929, cette première partie de l'Iconographie calvinienne a été entièrement renouvelée et corrigée par une acquisition que fit le Musée de la Réformation à Genève. Nous le remercions d'avoir mis à notre disposition le cliché reproduit en tête du présent fascicule.

M. Fernand Aubert a décrit dans notre *Bulletin* (4) ce petit portrait à la détrempe, inconnu jusqu'alors. Il donne une idée beaucoup plus exacte de Calvin jeune (qu'on lise *1534** ou *15*41*, l'inscription *15*4** dans l'angle supérieur droit : on y retrouve la longue figure, la barbe saillante sous la lèvre, le col fourré, l'ample cape d'un homme chauve

---

(1) *Bull. h. p.*, t. XLVII, p. 46.

(2) *Iconographie calvinienne*, p. 21. La date 1540 ne paraît pas sur l'illustration publiée dans ce *Bulletin* en 1898, p. 47.

(3) *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, Strasbourg, 1925, et tirage à part : 12e cahier de la *Revue* ; Paris, Alcan.

(4) 1936, p. 55, avec illustration.

En 1935, M. Cordey et moi, dans le Catalogue de l'exposition *Calvin et la Réforme française* (p. 57), avions exprimé nos doutes quant au portrait (n° 225) qu'avait prêté le consistoire de l'Eglise de Francfort (copie du portrait de Hanau).

et frileux, traits déjà connus par les portraits ultérieurs d'une authenticité incontestée. Ne faut-il pas au contraire renoncer à considérer comme un portrait de Calvin celui qui figure en tête de la récente publication strasbourgeoise ? C'est quelque élégant jeune homme contemporain, sans cape, sans barbe sous la lèvre, avec une collerette, des gants blancs. Le seul indice favorable à une identification avec Calvin serait le geste de l'index levé, familier au Réformateur (1) ; mais c'est d'ordinaire l'index de la main droite (et non gauche, comme ici), geste naturel chez un orateur.

Un autre document, que ne connaissait pas M. Doumergue, représente Calvin cinq ou six ans après son départ de Strasbourg (vers l'époque de la mort de Luther : 1546). Sur cette plaque émaillée (2), le personnage à longue barbe saillante sous le menton rappelle le portrait de Genève, et nullement celui de Hanau.

Autres publications

La Quinzaine protestante du 1ᵉʳ novembre reproduit le portrait de Hanau, avec des articles de J.-D. Benoît : « Pourquoi nous commémorons la venue de Calvin » ; H. Strohl : « Les Amis de Calvin » ; « Détails sur le séjour de Calvin », etc.

La Feuille paroissiale de l'Eglise réformée (octobre 1938) publie une lettre de Calvin (octobre 1538), un article de M. Bartholmé : « Calvin et nous », etc.

La feuille luthérienne, *Evangelisches Sonntagsblatt*, consacre aussi un article au jubilé de Calvin.

Voir encore dans *Le Christianisme au XXᵉ siècle* (22 et 29 septembre) la très remarquable étude de M. le professeur

(1) *Iconographie calvinienne*, planches VIII, X, etc. Parmi les faux « portraits de Calvin » il faut aussi ranger l'émail de Léonard Limosin (*Bull. h. pr.*, XLII (1893) p. 545 et LXXXIII (1934), p. 202) et le portrait dit de la Touraine (*Ibid.*, LI (1902), 382 ; p. 384 est reproduite une copie d'un portrait bâlois). Au tout premier portrait acquis par le Musée de la Réformation il convient de comparer le tout dernier portrait, acquis par notre Société en 1937, découvert et décrit par M. Coppier (*Bull.*, 1931, p. 93), et qui ne figure pas plus que le précédent dans l'*Iconographie calvinienne* de 1909. Ils doivent être ajoutés maintenant, comme préface et conclusion (également impossibles à écrire alors) à ce beau recueil. M. Nederbragt, le haut fonctionnaire néerlandais envoyé à Dantzig par la Société des Nations, et qui est en même temps un excellent théologien calviniste, a reproduit le portrait du Musée de la Réformation en tête de son tout récent ouvrage : *Kalvinismus.*

(2) *Bull. h. pr.*, 1929, p. 182-186.

Clavier : « Calvin à Strasbourg ». Les grands journaux quotidiens de Paris et de Strasbourg ont publié des comptes rendus du jubilé.

M. le pasteur Gerst a démontré que Calvin n'est pas venu à Sainte-Marie-aux-Mines (*Echo du Temple* de cette Eglise, n° 60).

Dans *Le Semeur Vaudois* (octobre), M. Dessemontet a décrit l' « Héroïque chevauchée » de Calvin et Farel quittant Genève le soir du 23 avril 1538, traversant Berne, Zurich, revenant près de Nyon en mai, retournant à Berne le 1er juin, arrivant à Bâle le 6.

Le « Quatrième centenaire de l'arrivée de Calvin » a même eu la bonne fortune d'inspirer au pasteur de Mulhouse, Charles Dombre, un *Poème* exquis composé « en Cévennes » (14 p., imp. Devillers, Mulhouse ; 3 francs).

ÉTUDES HISTORIQUES

Le Protestantisme à Fontainebleau
(1528-1837)

L'Eglise réformée de Bois-le-Roi

CHAPITRE PREMIER

Au temps des Valois

François Ier

Malgré l'existence d'une petite forteresse et de quelques maisons dès le XIIe siècle, Fontainebleau est une des villes, assez rares, dont on peut dire que l'histoire commence véritablement au XVIe siècle, au temps où se produisent ces deux grands mouvements parallèles : dans le monde des arts et des lettres, d'une part, dans les idées religieuses, d'autre part, qu'on appelle la Renaissance et la Réforme.

Le créateur du palais actuel fut François Ier.

Ainsi, les origines de la Réforme dans l'histoire de Fontainebleau sont aussi anciennes que les origines du palais, presque aussi anciennes que les origines du protestantisme en France.

Le berceau de la Réforme à Fontainebleau peut être placé dans une des plus belles salles du premier étage, au Nord-Ouest de la Cour ovale : ce qu'on montre aux visiteurs comme « le Salon de François Ier », et qui fut une chambre occupée, d'abord, par la mère du roi. Cette partie du château fut refaite dans les années qui suivirent 1528 (1).

Or, les protectrices des pionniers de la Réforme étaient alors « les deux plus hautes et puissantes dames de France », comme la mère (Louise de Savoie) et la sœur du

(1) Dimier, *Fontainebleau*, Paris, 1908, p. 10.

roi (Marguerite d'Angoulême) sont appelées par Lefèvre d'Etaples dans sa préface du Nouveau Testament en 1523. On peut donc se représenter, dans cette chambre, Louise de Savoie lisant cette traduction des Evangiles qu'avait faite de l'autre côté de la Seine, en Brie, à Meaux, le pieux savant.

Voici un autre nom, obscur celui-ci.

Une des premières lettres datées de Fontainebleau que nous trouvions dans le *Catalogue des Actes de François Ier* (1), le 5 juin 1528, porte un don de 250 écus à Jean Fichet, ambassadeur du landgrave de Hesse, en récompense des bons avis apportés de la part de son maître. Or, ce prince avait adhéré officiellement à la Réforme, et les prénom et nom de Jean Fichet se retrouvent dans l'histoire du protestantisme français. C'est donc peut-être le nom d'un des premiers protestants venus à Fontainebleau.

En mai 1528 arrive à Fontainebleau Hercule d'Este, héritier présomptif du duché de Ferrare, qui recherche en mariage la fille de Louis XII, Renée de France — celle-là même qui, huit ans plus tard, recevra Calvin et Marot dans son château d'Italie. L'ambassadeur ferrarais qui accompagne le prince appelle la ville « Fontaine bleue » (2). On admire (sur la place Solférino) le beau portail construit par Serlio pour le cardinal de Ferrare, beau-frère de Renée de France.

En septembre 1531, dit un chroniqueur, « il y avait grand danger de peste » — quelque grave épidémie — à Fontainebleau. Louise de Savoie, malade, « s'en alla et trépassa en un village nommé Grès » (Gretz-sur-Loing) (3).

Si la reine-mère est morte, sa fille survit, encore plus favorable à la Réforme, Marguerite de Navarre. Son aumônier, Gérard Roussel, est très suspect à la Faculté de théologie de Paris. En 1533, les délégués de la Sorbonne sont reçus à Fontainebleau par le roi, qui les invite à laisser tranquilles sa sœur et le prédicateur incriminé (4).

---

(1) I, p. 572, n° 3007.

(2) Rodocanachi, *Renée de France*, p. 36.

(3) *Chronique de François Ier*, édition Guiffrey. Cf. Sadler, *Grès*, p. 31.

(4) Viénot, *Hist. de la Réforme fr.*, I, p. 113.

De 1533 à 1541, on décore l'appartement du roi (partie du palais d'abord destinée à la reine-mère) comprenant la chambre Saint-Louis et le cabinet (aujourd'hui appelé Salle du Conseil). Le Rosso, peignant la galerie voisine, y représente « l'Ignorance chassée » (1). Ne serait-ce pas une allusion à la Réforme ? C'est l'époque, précisément, où un verset de Job était adopté comme devise par Genève sous une forme qu'on voit encore reproduite sur quelques édifices français (à Vitré, dans le château des Rohan, aux Baux, etc.) : « Post tenebras lux » : après les ténèbres, la lumière.

En 1536 paraît le livre essentiel de la Réforme française, l'*Institution de la religion chrétienne*, dédiée par Jean Calvin à qui ? au roi de France très chrétien. Si celui-ci l'a lue, où l'a-t-il lue ? peut-être à Fontainebleau, où, cette année-là, après une année de périgrinations, il revient se reposer, en décembre (2) ; peut-être dans sa chambre, au premier étage, au fond de la Cour ovale (pièce qu'on montre souvent sous le nom de Salon de saint Louis).

Mais si le roi a écrit (dit-on), sur une vitre, « souvent femme varie », on peut lui appliquer le second vers : « bien fol est qui s'y fie ». Il se laisse définitivement regagner par les adversaires de la Réforme. A Fontainebleau, le mardi 1er juin 1540, il signe des lettres ordonnant la clôture de la forêt de Bière et défendant d'y laisser pâturer le bétail, et ce même jour, il signe un édit portant règlement très sévère pour les poursuites à exercer « contre les fausses doctrines propagées dans le royaume » (3).

Henri II

Son fils continue cette politique de persécution. Le 11 décembre 1547, Henri II rend, à Fontainebleau, une ordonnance qui défend d'imprimer, vendre ou publier aucun livre concernant la Sainte Ecriture sans avoir été visités et examinés par les docteurs de Sorbonne (4). Le 2 février suivant, ici encore, cette mesure est renforcée.

---

(1) Dimier, *Fontainebleau*, p. 18. C'est en 1535 que Le Primatice acheva le porche de la Porte Dorée.

(2) *Catalogue des Actes de François Ier*, III, p. 257.

(3) *Catalogue*, IV, p. 111 ; *France prot.*, t. X, pièces justificatives, p. 8.

(4) Fontanon, *Edits et ordonnances*, IV, p, 251 et 373.

L'année 1547 a vu célébrer à Fontainebleau le mariage d'un homme appelé à jouer un grand rôle dans l'histoire de la Réforme, mais qui, alors, n'y avait pas encore adhéré : Gaspard de Coligny. Agé de vingt-huit ans seulement, il venait d'être nommé colonel général de l'infanterie française. L'épouse, Charlotte de Laval, était nièce du connétable de Montmorency. Le contrat fut signé devant un notaire bellifontain, Jean Torré, le 15 octobre 1547 (1), et la bénédiction nuptiale eut lieu le lendemain (2). Quatre mois auparavant, la veuve de Henri II, la reine Eléonore, avait donné au frère de Coligny, Odet, évêque de Beauvais, le cardinal de Châtillon, une maison (3).

De 1554 à 1582, le « capitaine et gouverneur de Fontainebleau, grand forestier de la forêt de Bière, maître des eaux et forêts du bailliage de Melun », est un gentilhomme du Béarn apparenté à des huguenots, et dont nous ne saurions dire s'il n'était pas huguenot lui-même : Jean *d'Auga,* dont le nom reste attaché à la croix d'un carrefour (4).

Coligny, nommé gouverneur de Picardie, puis amiral de France, reviendra souvent : son château de Châtillon-sur-Loing n'est qu'à deux étapes — une soixantaine de kilomètres — au sud de la résidence royale ; au delà de Montargis, où habite souvent Renée de France.

Le 3 juin 1553, de Fontainebleau, il écrit au maréchal de Brissac en faveur du maintien de la paix ; le 3 juillet 1556, à M. de Humières pour la défense de Corbie (5).

Après 1557, il devient l'un des chefs du parti protestant ; un autre est le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, souvent aussi présent à la cour.

C'est de là qu'en juin 1558 il accourt à Paris pour faire sortir de prison le ministre Antoine de Chandieu (6). Les pasteurs de ce temps-là étaient fréquemment désignés par

(1) Du Bouchet, *Preuves de l'histoire des Coligny,* 1662, p. 447. Cte J. Delaborde, *G. de Coligny,* 1879, I, p. 581.

(2) Livre d'heures de Louise de Montmorency, cité dans le *Bull. hist. pr. fr.*, t. II, p. 6.

(3) *Bull. de la Soc. hist. de l'Oise,* 1906, p. 54.

(4) Cf. Stein, *Curiosités locales*, I, p. 63 ; la *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 568, cite deux frères de ce nom en 1568.

(5) *Bull. hist. pr.,* 1865, p. 303.

(6) *Hist. ecclés.*, I, 140 ; cf. lettre du pasteur Macar à Calvin, *Opera Calvini,* XVII, 200.

des surnoms ou des noms de terre. Ainsi, en 1559, le pasteur parisien Renard s'appelle le sieur de Changy, et je ne sais s'il s'agit de Changis, près Avon (1).

En 1560, Coligny joue un rôle de premier plan dans une assemblée convoquée par François II sur le conseil du chancelier de l'Hôpital. On appelle parfois, à tort, Etats généraux cette Assemblée de Fontainebleau. Les séances eurent lieu probablement dans la Salle du Conseil, en dessous de la galerie de François Ier. Le roi, disait la convocation, désirait « assurer son état qu'il voyait grandement ébranlé, et pourvoir au repos de ses sujets » (2). Dès la première séance, le 21 août, l'amiral déclara hardiment que les protestants « offraient de montrer que leur doctrine et leurs cérémonies étaient conformes entièrement aux saintes Ecritures et aux traditions de la primitive Eglise » ; ils demandaient à « avoir des temples où on pût prêcher la pure Parole de Dieu » (3). Ceci souleva de véhémentes protestations ; cependant, il y eut moins de rigueur, et la convocation des Etats généraux fut décidée. C'est une des pages les plus importantes de l'histoire du protestantisme non seulement à Fontainebleau, mais en France.

Le cardinal de Châtillon (frère de l'amiral) se trouvait à Fontainebleau pendant l'Assemblée, mais n'y prit pas la parole, laissant son frère cadet lutter seul contre l'influence des Guise.

Les Eglises se multipliaient partout. A Provins, le bailli Jean Alleaume était « huguenot secret » (4) ; en 1560, un prédicateur ayant excité les catholiques contre les huguenots, ce bailli apporta, au nom de ceux-ci, une plainte au roi, à Fontainebleau.

Au printemps de 1561, nombre de seigneurs favorables à la Réforme se trouvent à Fontainebleau : Coligny et sa femme, le prince et la princesse de Condé, Renée de France. Aux uns, Catherine de Médicis permet de faire célébrer par des pasteurs le culte dans leurs appartements du château ;

---

(1) *Bull. hist. prot.*, 1892, p. 359.

(2) *Histoire ecclésiastique* (1580), l. III, p. 275 ; édition Baum, t. I, p. 315.

(3) Calvin loue cette hardiesse de l'amiral dans une lettre de septembre 1560 (*Opera Calv.*, XVIII, col. 203 et 206.

(4) *Mémoires* de Cl. Haton ; cf. *France prot.*, 2e éd., I, 118.

d'autres ont des réunions présidées par leurs aumôniers dans leurs maisons en ville.

Ainsi, Jean Merlin prêcha chez l'amiral ou chez son frère le cardinal : l'ambassadeur Vénitien écrit : « Si predica » publicamente in casa di M. Amiraglio » (1). L'amiral était arrivé dès le mois de février, avec le comte de La Rochefoucauld.

A Pâques — le 6 avril, — c'est à Fontainebleau, dans la chapelle Saint-Saturnin, que Montmorency, Guise et Saint-André, après avoir communié, forment leur triumvirat contre les huguenots. Et cependant, au mois d'août encore, les pasteurs prêchaient aussi librement dans certains appartements du château que les prêtres dans la chapelle (2).

En ce temps-là, on voyait aussi errer, dans le palais et dans le parc, une veuve en robe blanche (ainsi se portait le deuil royal), c'était Marie Stuart, la nièce des Guise, et je ne résiste pas au plaisir de citer, à ce propos, quelques vers de Ronsard :

> Triste marchiez par les longues allées
> Du grand jardin de ce royal château
> Qui prend son nom de la source d'une eau ;
> Tous les chemins blanchissaient sous vos voiles
> Ainsi qu'on voit blanchir les rondes voiles
> Et se courber bouffantes sur la mer.

Une autre année, les fêtes du carnaval n'ont pas lieu, en l'absence de la cour, et peut-être sous l'influence des austères huguenots ; Ronsard écrit :

> Quand verrons-nous quelque tournoi nouveau ?
> Quand verrons-nous, par tout Fontainebleau,
> De chambre en chambre aller les mascarades ?
> Quand verrons-nous au matin les aubades
> De divers luths mariés à la voix,
> Et les cornets, les fifres, les hautbois,
> Les tambourins, violons, épinettes,
> Sonner ensemble avecque les trompettes ?

La maison de Marie Stuart à Fontainebleau fut donnée par Jacques VI à M. de Wismes (3).

---

(1) DELABORDE, *Coligny*, I, 504.
(2) Cf. Mémoires de Chantonnay.
(3) Archives nat., X. 8643, f° 267 ; STEIN, *Curiosités locales*, I, p. 85 et 149 ; donation confirmée le 16 septembre 1598 par Henri IV.

On a pu se demander si c'est l'immeuble appelé Hôtel d'Ecosse, sur l'emplacement des halles couvertes (1).

L'histoire de la bibliothèque du Palais ne pouvait manquer de toucher à l'histoire du protestantisme. Les livres de la « librairie » royale furent transportés ici (de Blois, où Lefèvre d'Etaples en avait eu la charge) à l'instigation de Guillaume Budé (2), qui mourut en 1540.

De cette année, précisément, date une précieuse petite peinture exposée dans la Galerie de François Ier (3). On y voit, au fond de la Cour de la Fontaine, au-dessus de la galerie, un haut comble, aujourd'hui remplacé par des greniers : ce fut le premier local affecté à la « librairie ».

Un bibliothécaire nommé en 1552, *Pierre de Mondoré*, accusé d'hérésie, dut s'enfuir en 1567 et fut remplacé comme « maître de la librairie du roi » par Jacques Amyot, l'illustre Melunais (4).

Après l'édit de 1562, qui fit incarcérer tant de huguenots, l'un des plus notables, *Pierre de la Ramée* (Ramus), professeur au Collège royal, dut s'enfuir de la capitale ; et — protectrice inattendue à Fontainebleau — la future initiatrice de la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis, donna asile dans la « librairie » royale au savant fugitif. Mais il fut découvert et dut chercher un abri ailleurs (5).

En 1564, la cour vient passer la fin de l'hiver ici ; Ambroise Paré surveillait alors l'impression d'un ouvrage qui a contribué à faire sa célébrité : *Dix livres de la Chirurgie*. Il y avait sans doute travaillé dans sa maison des champs, située aussi au Sud de Paris (sur la route d'Orléans, à la Ville-du-Bois) (6) ; le 1er février, il vient offrir au roi le premier exemplaire (7). La veille, Catherine de Médicis avait reçu les ambassadeurs du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne, venant demander la révocation de l'édit de pacification d'Amboise qui avait accordé quelque répit aux protestants. La reine-mère refuse.

---

(1) PLOUCHART, *Traditions*, etc., p. 225.
(2) PLATTARD, *Renaissance des lettres*, p. 11. Cf. QUENTIN-BAUCHART, *La Bibliothèque de Fontainebleau à la Bibliothèque nationale*.
(3) Reproduit p. ex. dans DIMIER, p. 33.
(4) VATOUT, *Palais de Fontainebleau*, Paris, 1852, p. 171.
(5) *France prot.*, 1re éd., VI, 332.
(6) *Bull. hist. prot.*, 1938, p. 329.
PASQUIER, *Lettres*, IV, 23 ; *Revue historique*, 1927, p. 303.

Pendant la triste période des guerres de religion, peu de faits se passent à Fontainebleau. Tandis que les protestants français sont persécutés, les étrangers sont protégés à divers égards. Ainsi, parmi les régiments suisses, il y a des officiers et soldats protestants (1), parmi les Ecossais également (2).

Un des effets de la Ligue les plus terribles a été l'édit signé dans le voisinage de Fontainebleau, à Nemours, le 8 juillet 1585, par Henri III. Ordre était donné aux huguenots d'abjurer ou de sortir du royaume avant six mois. Aucune mesure plus rigoureuse n'a été prise contre les réformés jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, exactement un siècle plus tard (1685), à Fontainebleau.

CHAPITRE II

Henri IV

Nous arrivons au règne de Henri IV. Après François I[er], c'est lui qui a été le plus grand bâtisseur ici, dès 1593 et jusqu'en 1609 : cette date se lit au-dessus de la porte, sous le pavillon du milieu servant de sortie vers la ville.

En même temps qu'il s'appliquait à pacifier son royaume, Henri IV continuait à embellir son palais et son parc. En 1599, le sculpteur Mathieu Jacquet, dit Grenoble, achevait la *Belle cheminée*. Elle décorait, à l'origine, une grande salle dans une aile du palais, au premier étage, à droite de la Cour de la Fontaine, plus tard devenue Salle de l'An-

(1) A deux colonels, *Tamen et Dehede*, après la prise de La Rochelle, Catherine de Médicis écrit de Fontainebleau le 11 avril 1573. Ce même mois, elle y donne permission d'acquérir à Jacques de Romsperg, Allemand, venu « pour endoctriner les pages ».

(2) L'ancien emplacement des halles couvertes, y compris la chaussée qui les sépare de l'église et de la place de la République, a porté le nom d'Hôtel d'Ecosse depuis qu'il y eut là, à partir du règne de Louis XIII, un bâtiment affecté à la compagnie écossaise de la garde royale. (Le P. DAN (1642) ; cf. PLOUCHART, *Traditions de Fontainebleau*, I (1927), p. 226.)

En 1583, le 1[er] mai, du château de Champeaux, près Melun, John Wemyss (la localité de ce nom est dans le comté de Fife) envoie des condoléances à son parent le laird de Wester Wemyss (*Wemyss family history*).

cienne Comédie ; elle est aujourd'hui affectée au Conservatoire américain. Louis-Philippe a fait rassembler les morceaux de la Belle cheminée là où on la voit actuellement, dans la Salle des Gardes (1). A droite et à gauche du buste de Henri IV, deux figures en marbre représentent les deux bienfaits que le roi souhaite voir définitivement établis dans son royaume après l'Edit de Nantes et le traité de Vervins : la *Paix* et l'*Obéissance* (je ne sais pourquoi l'inscription mise au XIXe siècle porte : la *Force*). Un visiteur, dès 1600, voit ces statues en place et les admire (2).

Le roi dépense 2.440.850 livres à construire notamment la Galerie de Diane, la Cour des Offices, son entrée sur la place d'Armes, etc. Les fonds sont ramassés par Sully, surintendant des finances : administration dans laquelle — nous le verrons encore plus tard dans les registres de Bois-le-Roi — les protestants sont nombreux ; (le château de Sully, au bord de la Loire, est facilement accessible par Montargis).

Ils le sont aussi parmi les artistes et artisans qui travaillent à la construction du palais et à l'embellissement du parc.

Le dôme au-dessus de la porte qui joint la Cour ovale à celle des Offices est probablement l'œuvre de l'architecte protestant Salomon de Brosse. La partie inférieure est attribuée au Primatice (3). Cette porte est appelée *du Baptistère* parce que le dauphin (Louis XIII) fut baptisé là le 14 septembre 1606. Ce serait donc une des premières œuvres du grand artiste qui construira bientôt le palais de la reine-mère au Luxembourg (le Sénat) et le temple de l'Eglise réformée de Paris à Charenton.

Au-dessus de la magnifique arcade, deux Renommées soutiennent le double écu de France et de Navarre.

Le titre de « premier sculpteur du roi » était porté par un artiste protestant élève de Germain Pilon, *Barthélemy Prieur* (mort en 1611), auteur d'une statue de bronze fondue en 1603 qui surmontait la Fontaine de Diane ; quatre

(1) DIMIER, *Fontainebleau*, p. 73.

(2) Jodocus SINCERUS, *Itinéraire*, passage reproduit dans l'*Indicateur de Seine-et-Marne*, 1909.

(3) DIMIER, *Fontainebleau* (1908), p. 60 ; J. PANNIER, *S. de Brosse* Paris, 1911, p. 42 et 185.

limiers accroupis, qui entouraient le piédestal, sont au musée du Louvre. Il mourut en 1611 (1).

Le dauphin était né en 1601 dans le salon qui porte son nom, au premier étage, donnant sur la Cour ovale. Sur le lambris, on voit l'emblème S barrée qui signifie, non pas Estrées, comme on l'a prétendu, mais *fermesse* (fermeté) : signification pour laquelle cet emblème a été adopté par beaucoup de huguenots, Catherine de Bourbon entre autres.

Dans les parterres, le jardinier Claude Mollet trace de beaux « compartiments ». L'un d'eux a été dessiné en 1599 par Olivier de Serres, lorsque l'agronome vivarois visita Fontainebleau, dans le temps où il préparait la publication de son *Théâtre d'agriculture* (2).

Peu après 1600, Francini, plusieurs fois collaborateur de Salomon de Brosse dans les travaux exécutés ailleurs pour le roi, arrange ici une *Fontaine de la volière,* plus tard reproduite en une belle estampe du graveur huguenot Abraham Bosse (3).

Lorsqu'on garnit de carpes le grand canal, elles sont amenées de Lorraine, en mars 1605, par un nommé Aubertin (4) ; une nombreuse famille protestante de ce nom habitait Vitry-le-François.

Une famille d'artistes huguenots

Un excellent céramiste, peintre et émailleur sur terre, fut *Claude Bertelemy,* Lorrain, venu s'installer à Fontainebleau dès 1581 ; il obtient, en 1602, des lettres de naturalisation (5) ; sa première femme, *Suzanne Chipault* (6) (morte

(1) Dimier, *ibid.*, p. 76 ; *France prot.*, 1re éd., VIII, 326.

(2) Dessin reproduit par Mlle Lavondès dans sa biographie d'O. de Serres, 1937, p. 115 et 216).

(3) Cf. Dimier, *Fontainebleau*, p. 159.

(4) Stein, *Curiosités,* II, p. 69.

(5) *Almanach de Seine-et-Marne*, 1881, p. 93 ; cf. F. Herbet, *Annales de la Soc. hist. du Gâtinais*, 1897, p. 204, et : l'*Ancien Fontainebleau* ; *Bull. h. pr.*, 1900, p. 496 ; 1901, p. 549.

(6) Une branche de la famille Chipault était établie à Paris : en 1606, le Consistoire acceptait ce que nous appellerions une bourse d'études de cent livres tournois par an pour le jeune Jean Chipault, fils de feu Pierre et de Suzanne Le Maire (pièces justificatives XVII de mon *Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, p. 597) ; en 1611, *Elisabeth Chipault* est marraine à Charenton (*ib.*, p. 418).

en 1615), était parente du peintre *Benjamin Chipault,* Saintongeais protestant, établi aussi à Fontainebleau jusqu'en 1620, et de Jean Chipault, aussi émailleur sur terre.

Le 26 juin 1603, il achète une maison à l'angle de la rue Chauffour (rue Saint-Louis) et de la route de Nemours (boulevard Magenta). Cet emplacement correspond au jardin de l'Hôtel de France.

Il épousa en secondes noces Marguerite Desboutz, qui mourut en 1620. Longtemps après, il vendra sa maison à la marquise de Guercheville, Antoinette de Pons, veuve de Charles du Plesssis de Richelieu. Un inventaire de 1615 indique un mobilier assez luxueux et nous renseigne sur certains livres : les *Pseaumes de David mis en rime françoise par Cl. Marot et Th. de Bèze,* un volume « relié en maroquin bleu brun enrichi sur la couverture » ; un *Commentaire sur les quatre évangélistes,* un *Commentaire en grand volume sur les cinq* (le notaire a écrit : *saints*) *livres de Moyse* — ces deux volumes œuvres de Calvin, sans doute ; — le *Tableau des différents de la Religion,* du sieur de Saint-Aldegonde (Marnix, en 1592) ; enfin « plusieurs autres petits livres, le tout propre et convenable pour l'usage de ceux de la religion prétendue réformée ».

Antoine Berthelemy, peintre, et protestant comme Claude son père, épousa en 1630 une catholique. Une maison leur appartenant à Recloses est déclarée en censive au terrier le 26 décembre 1645 par « honnorable femme Marguerite Roger, femme d'honnorable homme Anthoine Berthelmi, demeurant à Fontainebleau, laquelle au nom et comme ayant charge de son dit mary », etc. Peut-être est-ce elle qui fait la déclaration parce que son époux est protestant ? Cette maison était au coin des rues dénommées aujourd'hui Pasteur et des Ecoles. Elle fut vendue en 1648 pour mil livres (1). Un petit-fils de Claude, *Antoine Bertélemy,* né à Fontainebleau en 1633, sera peintre de portraits et membre de l'Académie de peinture.

Enfin, il est fait mention de divers prêts faits par le Consistoire aux époux Bertelemy :

---

(1) Thoison, *Notes et documents sur quelques artistes,* etc, 1902, p. 7.

« Doit à l'Eglise prétendue réformée de Bois-le-Roy la somme de deux cents sept livres, pour argent presté à plusieurs et diverses fois à luy et à ladicte deffuncte, dont ils ont passé obligation. »

Anne Berthélemy (peut-être nièce de Claude) épousa un autre émailleur sur terre (inscrit après Chipault sur la liste des officiers du roi) nommé Claude Beaulat.

Marie Bertélemy, autre nièce, épousa Pierre Périlleux : encore un émailleur qui, en secondes noces, épousera Anne Roche : le pasteur Ferdinand de Prez sera témoin.

Marguerite Bertélemy épouse un vitrier du château nommé Claude Tissarant (vers 1620) ; puis un autre peintre et vitrier, Claude Doublet, également domicilié au pavillon des vitriers du château (1).

Catherine de Bourbon

La sœur du roi, Catherine de Bourbon, fervente protestante, posséda à Fontainebleau une maison qui, après sa mort, fut donnée à la marquise de Verneuil. Ceci nous est rapporté dans une lettre du 28 février 1604 à Sully (2).

Dans le palais même peut-être habita-t-elle (comme plus tard Marie de Médicis) le » Salon Louis XIII », où se voit l'S barré, emblème de « fermesse », qu'elle affectionnait.

C'est à Fontainebleau que Catherine de Bourbon reçut la visite de Sully et refusa d'épouser le duc de Montpensier, ainsi que le roi le lui proposait (en 1596) (3). Comme à Paris, la princesse, devenue en 1598 duchesse de Bar, fit prêcher deux fois chaque dimanche dans sa maison les pasteurs qui étaient ses aumôniers à tour de rôle : MM. de Montigny, de la Faye, d'Amours (1596), de Losse de la Touche et de Feugueray (1598), etc. (4).

Le 14 septembre 1593, après l'abjuration du roi, Lauberan de Montigny écrit : « Nous continuons notre exercice » (chez la princesse) ; « le curé de Saint-Eustache avec quatre

(1) Cf. Herbet, *Annales de la Soc. hist. du Gâtinais,* 1897, p. 204 et suiv. ; *Bull. h. pr.,* 1901, p. 549.

(2) Appendice aux *Mémoires* de Sully.

(3) *Mémoires* de Sully, éd. Michaud, I, LXV ; J. Pannier, *Eglise réf. de Paris sous Henri IV,* p. 43.

(4) *Bull. h. pr.,* 1908, p. 312.

prêtres fut dimanche, tout du long, au prêche d'après dîner » (1).

Les convertisseurs harcelaient sans cesse la princesse. D'ici, le 26 janvier 1598, elle écrit à Théodore de Bèze :

« Je désire non seulement persévérer en la saincte congnoissance où j'ay esté eslevée dès mon bas aage en l'Eglise de Dieu, mais aussy que tous les gens de bien et fidèles de ladite Eglise sachent et s'assurent qu'avec la grâce de Dieu je ne changeray jamais ceste belle résolution (2). »

Les sonnets d'un gentilhomme de Marguerite de Valois, S. G. de La Rocque, renferment mainte allusion à ces séjours de « Madame » (3).

Sully

Le surintendant des finances, Sully, fervent huguenot lui aussi, n'habitait pas le pavillon qui porte son nom (et qui était affecté au grand chambellan). Il occupait le pavillon du grand maître, à un autre angle du parterre, près de l'hôtel de Rosny (4), pavillon détruit avant la Révolution : c'était une tour flanquée de deux bâtiments en équerre.

Dans les gorges d'Apremont, un bel arbre porte encore le nom de « Sully ».

L'Edit de Nantes

En 1598 (cinq ans après avoir abjuré), le roi signe à Nantes l'édit que son petit-fils révoquera à Fontainebleau, et le 14 octobre 1599, à Fontainebleau, il donne les lettres patentes accordant à l'Eglise réformée de Paris le droit d'avoir un lieu d'exercice, non plus à Grigny, près Juvisy, comme elle l'a d'abord fait provisoirement, mais à Ablon, où Sully

(1) R. Patry, *Du Plessis-Mornay*, p. 235.
(2) *Bull. h. pr.*, 1853, p. 142.
(3) Stein, *Curiosités locales*, II, p. 77-79.
(4) Herbet, *L'ancien Fontainebleau*, p 329, etc.
Un acte du 7 mai 1623 (Morlon, notaire) place là « le logis où souloit habiter M. de Sully ». L'hôtel de Rosny fut vendu au roi, puis cédé au prince de Condé. M. Fontaine, architecte de Louis-Philippe, a faussement donné le nom de Sully au pavillon du grand chambellan, dans un recueil des plans du château (1837-1840). Sur les séjours de Henri IV et de Sully à Fontainebleau en 1604, cf. *Lettres missives de Henri IV*, VI, 307, 310 ; *Bull. h. p.*, 1854, p. 149, etc.).

possède une terre (1). De là (après le baptême du dauphin), en 1606, le culte sera encore plus rapproché de Paris, afin que les enfants protestants soient moins exposés à mourir parce qu'on les a transportés trop loin pour leur baptême.

C'est à Fontainebleau aussi qu'a été signé, dès le 15 avril 1599, l'édit pour le rétablissement complet du catholicisme en Béarn, où la mère de Henri IV avait jadis établi un régime d'égalité des cultes antérieur et supérieur à l'édit de Nantes (2).

Parmi les familles protestantes représentées à la fois à la Cour et dans l'Eglise de Fontainebleau durant tout le cours du XVII[e] siècle, il faut signaler les *Beringhen*, depuis l'édit de Nantes jusqu'à la Révocation ; Jean de Beringhen fut un des derniers « anciens » (3).

Le premier valet de chambre de Henri IV était *Pierre de Beringhen* (on prononçait, et parfois on écrivait *Bellingand*), seigneur d'Armainvilliers, près Gretz (Seine-et-Marne) : le roi fut, en 1603, parrain de son fils Henri, qui deviendra à son tour premier valet de chambre de Louis XIII. L'hôtel de Beringhen était rue Grande, vers la place Solférino, dans le quartier où Richelieu fera construire son hôtel. En 1607, Henri IV accorda à Beringhen, dans la forêt de Bierre, « une vingtaine d'arpents au Champ Minette, le long de la route de Nemours, à charge de les enclore de fossés, de les défricher et ensemencer pour y attirer perdrix et faisans » (4). Aujourd'hui encore, un carrefour dit de Beringhem (dernière lettre fautive sur certaines cartes) est situé au Sud du carrefour de l'Obélisque, entre la route d'Orléans et la route de Nemours, et la partie comprise entre le carrefour de la Croix-Saint-Jacques et le carrefour de Beringhem est appelée Champ-Minette.

Rappelons ici un autre souvenir de la forêt.

Au milieu de ses préoccupations publiques et particulières, la conscience du roi n'était pas tranquille. Un jour

(1) *Bull. h. p.*, 1891, p. 348, et PANNIER, *Eg. réf. de Paris sous H. IV*, p. 101.

(2) *Bull. h. p.*, 1898, p. 332.

(3) Jean de Beringhen, né vers 1625, est, en 1679, député au Synode provincial ; *France prot.*, 2[e] éd., V, 610.

(4) Archives de l'hospice de Fontainebleau, lettre du 18 oct. 1607, citée par STEIN, *Curiosités*, p. 72.

qu'il chassait, en 1599, sur la route de Moret, vers la croix de Montmorin, il entend le son du cor, le comte de Soissons voit un homme de haute taille, le teint sombre, hideux, et une voix dit : « Amendez-vous ! » L'historiographe Mathieu fait un récit analogue à propos de Sully : un soir que le surintendant était dans son pavillon, il entend aussi le cor et pensa que c'était celui que, mystérieusement, on attribuait au Grand Veneur (1).

Mais revenons à des faits qui concernent plus directement l'histoire du protestantisme.

Conférence de Mornay

L'année 1600 fut marquée par une Conférence célèbre.

Du Plessis Mornay avait publié en 1598 son traité *De l'Institution de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne,* qui fit grand bruit ; une « dispute » ou discussion publique fut organisée entre le cardinal Du Perron et Mornay. Des commissaires catholiques, le plus connu est l'historien *de Thou* ; des protestants, le savant helléniste Isaac *Casaubon,* impérieusement mandé par le roi pour le dimanche suivant, le 28 avril (2). Ils avaient à examiner 500 citations. La Conférence s'ouvrit le 4 mai dans la salle du Conseil (3).

C'était une longue pièce éclairée de fenêtres sur la cour et sur le jardin, au rez-de-chaussée, en dessous de la Galerie de François Ier (4).

De nombreux livres, pour chercher les passages cités, avaient été déposés dans la salle voisine, la « chambre des étuves » (sur l'emplacement actuel des « petits appartements de l'Empereur »).

Le roi s'assit en face d'une grande cheminée, entre ces deux adversaires. Deux cents personnes se pressaient dans

---

(1) Dimier, *Fontainebleau,* p. 160.

(2) *Bull. h. pr.,* 1865, p. 194 ; cf. J.-A. Lalot, *Essai sur la conférence,* etc. (1889), p. 103, etc. R. Patry, *Du Plessis-Mornay,* 1933.

De Thou habitait à Cély, de l'autre côté de la forêt.

(3) Mornay, *Discours de la Conférence.* Cf. Dimier, *Fontainebleau,* p. 26, 33, 71. P. Cayet, *Chronologie septenaire* (1605), l. II, p. 134 de l'éd. de 1611.

(4) On la voit sur la petite peinture déjà citée (p. 388), à gauche de la grosse tour.

la salle, entre autres des prêtres et des pasteurs. Sully, qui assista aux séances, reconnaît que Mornay « se défendit faiblement » (1). Désolé, il quitta Fontainebleau sans prendre congé du roi, trois jours après la Conférence, descendant en bateau la Seine jusqu'à Paris. Mme de Mornay vint au-devant de lui à Charenton (2) : « Courage, lui dit-il » en l'accueillant, béni soit le Seigneur qui nous rend » dignes de l'opprobre de son Christ. Il aura luy-mesme » soin de sa gloire et de sa vérité. » L'un des pasteurs de Paris, jeune aumônier de Catherine de Bourbon, Pierre du Moulin, assistait à la conférence. Il en publia un compte rendu : c'est peut-être le *Discours véritable de l'ordre et forme gardée en l'assemblée de Fontainebleau*, qui fut largement répandu (3).

CHAPITRE III

A Bois-le-Roi et à Fontainebleau après l'Edit de Nantes : Le premier pasteur

Le temple à Bois-le-Roi (1600)

De cette année 1600, et peut-être après la conférence du 4 mai, date un acte des plus importants dans l'histoire du protestantisme à Fontainebleau : la désignation d'un lieu de culte — ou, comme on disait alors, un lieu d'exercice. D'après l'édit de Nantes, il pouvait y en avoir un par bailliage. A côté du temple, on établit en général un cimetière (4).

Deux commissaires furent nommés : « pour l'exécution de l'édit » : un catholique, le président *Jeannin* ; un protestant : M. *de Montlouet*, apparenté aux d'Angennes de Rambouillet. A mi-chemin entre Melun et Fontainebleau, à deux

(1) *Mémoires*, éd. d'Amsterdam, 1725, t. IV, p. 112.
(2) *Mémoires de Mme de Mornay*, p. 370.
(3) Le procès-verbal officiel a été publié, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale (f. fr. 20341), par M. Lalot, p. 293.
(4) D'après M. H. Stein, *Curiosités locales*, I, p. 74, c'est après 1614 qu'aurait été accordé un cimetière à Bois-le-Roi (un second peut-être ?).

lieues environ de chacune de ces villes, près de la route de Bourgogne, leur choix se porta sur un terrain dépendant de Bois-le-Roi. Ce village, en 1564, comptait 928 habitants, parmi lesquels, peut-être, aucun protestant ; mais ce point était assez central pour les protestants disséminés dans le Melunais et le Gâtinais, ainsi que pour les gentilshommes et autres huguenots suivant la cour pendant ses séjours à Fontainebleau. En outre (comme à Grigny, Ablon, Charenton plus tard), c'était au bord de la rivière, donc accessible par le « coche d'eau » et les autres bateaux.

Entre la « plaine de Sermaise », qui va, au Nord, jusqu'à la Seine, et la « plaine de Bois-le-Roi », dans laquelle commence, au sud, la forêt, se trouve un plateau plus long que large. Dans la partie du village située sur le flanc septentrional de ce plateau est l'église catholique. Le quartier méridional, le « Bout-d'en-haut », ou « les Hautes-Loges », était sur le plateau même. C'est là, à l'extrémité de la Grand Rue, plus tard appelée rue de France, et maintenant (du nom d'un peintre suisse) Guido Sigriste, que fut fixé l'emplacement du « lieu d'exercice ». Il y a encore là une rue de la Prêche (1), une des rares voies qui n'aient pas changé d'appellation depuis trois siècles et demi, tandis que, à côté, le « sentier des Ministres » est devenu « chemin des Signaux », puis « rue Colinet », entre le Pavé-de-la-Cave et la rue Denecourt.

Cet endroit était facile d'accès pour les fidèles venant en carrosse, à cheval ou à pied, par la « route de Bourgogne », toute droite entre les deux « étoiles » forestières de la Table du Roi et de la Croix de Toulouse. Lorsqu'on allait de Fontainebleau à Paris, un premier relais se trouvait précisément vers le poste forestier actuel dit de Bois-le-Roi. Sur la carte de Cassini (2), au XVIIIe siècle, on voit clairement, dans

(1) Sur un plan cadastral de 1817 conservé à la mairie de Bois-le-Roi, dans les archives municipales (section D, 3e feuille), un chemin est dénommé *route des Signeaux ou ruelle de la presche* ; l'appellation route des Signeaux est inscrite à l'ouest de la *grande rue de Bois-le-Roi* (plus tard *rue de France*) ; l'appellation *ruelle de la presche* est inscrite entre la grande rue et la *petite rue* (aujourd'hui *rue de la République*), mais dans les dénominations actuelles, la *rue de la presche* (conservant cette orthographe), s'étend aux deux tronçons à droite et à gauche de la rue de France.

(2) Né en 1714, mort en 1784.

un espace blanc entouré de trois côtés par la forêt (sauf vers la Seine), en dessous les unes des autres, les indications ci-après :

1° Le dessin d'une église ;

2° Les mots *Bois-le-Roy* ;

3° Les mots *H^te Loge* ;

4° Le dessin d'une chapelle, plus petite que l'église.

L'espace libre va jusqu'à la route (de Bourgogne) qui, sur ce point, limite alors — comme aujourd'hui — la forêt.

En bien des cas, une chapelle a été construite à la place des temples démolis lors de la Révocation de l'édit de Nantes. Ce plan, en tout cas, donne une idée très exacte de la façon dont le temple pouvait être vu depuis la route de Bourgogne, étant situé au bord du plateau en l'un de ses points les plus élevés.

Avant de chercher, sur les lieux actuels, l'emplacement exact du temple, nous déterminerons d'abord — ce qui est, en l'espèce, plus facile — l'emplacement du cimetière.

Il semble même qu'il y eut successivement deux cimetières, le premier, sans doute, s'étant trouvé bientôt entièrement rempli.

Les principaux vestiges des temps passés subsistant à la surface du sol sont un puits. Montons la rue de France (ou plutôt la rue *Guido Sigriste*) jusqu'au carrefour où elle cesse de s'appeler ainsi et devient rue *Désiré Bourgoin*. Avant d'arriver au carrefour, à gauche, voici un grand champ plus élevé que la route, avec un puits flanqué de deux petits murs en vieilles pierres. C'est un « puits commun » auquel les habitants placés sur la rue avaient libre accès. Ensuite une maison basse, qui ne se trouve plus à l'alignement de la rue actuelle ; le long de la rue, les fondations d'un mur ancien ont 1 m. 20 de hauteur et 0 m. 60 de largeur. D'après une tradition, d'ailleurs sans preuve certaine, on a cru que là se trouvait un cimetière, entre le puits, peut-être, et la « Rue de la prêche » qui, à gauche, porte ce nom jusqu'à la scierie, vers le Sud-Est.

A droite, elle s'appelle aussi de même. Il y a là, en face la propriété Brouillot, à l'angle nord-ouest du carrefour, une maison moderne avec jardin clos d'un mur moderne également. Mais, contre ce mur, est un édicule, à une quin-

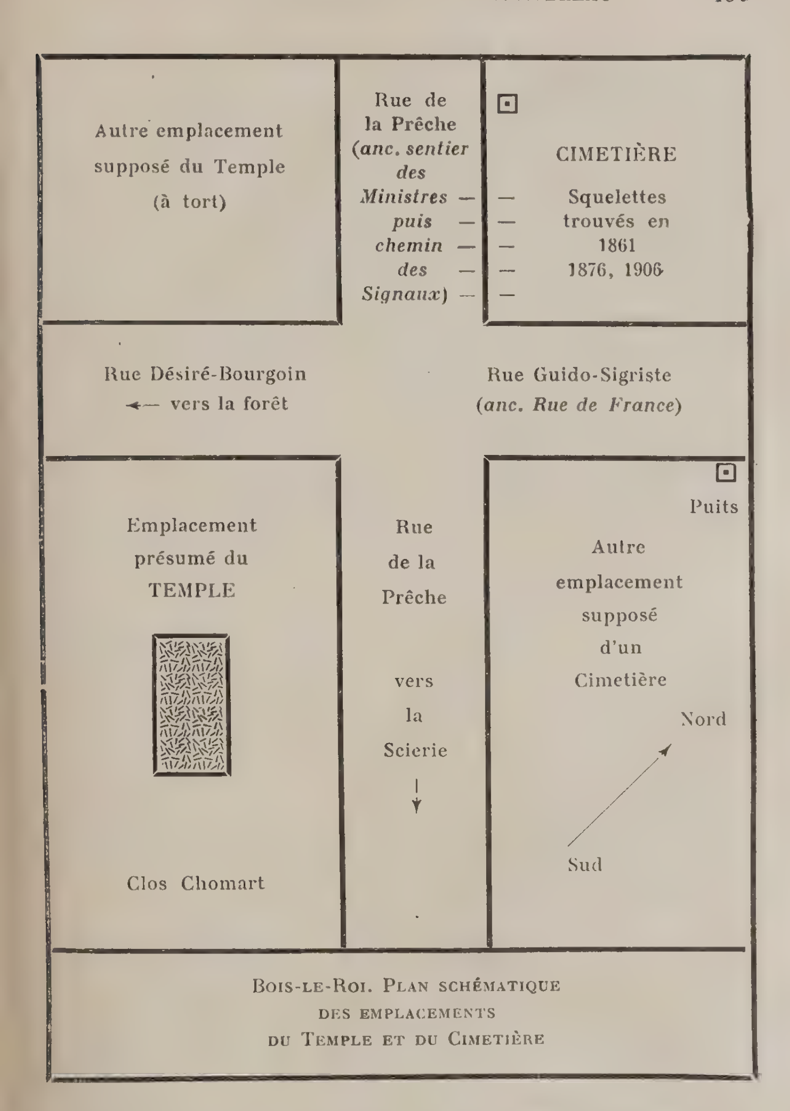
zaine de mètres de la rue Guido Sigriste, et large d'environ un mètre et demi. Il surmonte une fosse lans laquelle ont été accumulés des ossements. Une première découverte fut faite en 1861 par M. Cribier (François), creusant pour établir l'escalier de sa cave.

Lorsque les Ponts et Chaussées établirent le niveau actuel des rues, en 1876, M. Cribier (Auguste), propriétaire du terrain, dut abaisser le niveau de sa cour ; il eut la surprise de découvrir alors un grand nombre d'ossements. Les uns étaient dans le jardin actuel, les autres sous le « sentier des ministres », appelé ensuite Rue de la prêche, qui était alors beaucoup moins large que la rue actuelle. Auguste Cribier fit, en 1906, de nouvelles fouilles (avant que, le 1er novembre 1908, pour la Fête de la Réformation, quelques protestants de Fontainebleau et Melun se fussent groupés autour de moi, au carrefour voisin). Perpendiculairement à la rue, vers laquelle se trouvaient les crânes, douze squelettes, sur deux rangs, furent trouvés ; plusieurs, de grande taille et avec de belles dents, provenaient, bien probablement, de ces hommes d'élite qu'étaient les gardes suisses ou écossais. Le 11 novembre 1606 meurt à Fontainebleau Andrew Tyrie, soldat de la garde écossaise (confirmation de son testament dans un registre du commissariat à Edimbourg le 17 juin 1608 (1). Ailleurs, on trouva des monnaies qui parurent « allemandes ». Aucun autre vestige que de gros clous et des fragments de bois provenant des cercueils ; aucun bijou, aucune pièce de métal ; ce qui est bien conforme à la simplicité des inhumations selon la discipline réformée. Que faire de ces restes ? Supposés hérétiques en raison du voisinage immédiat de la rue de la Prêche, ils ne pouvaient être réinhumés en « terre bénite », dans le cimetière paroissial. M. Cribier, en 1876, les mit dans une fosse qu'il reboucha ensuite. Ils y sont encore (2).

---

(1) F. Michel, *Ecossais en France*, II, p. 245.

(2) Lorsque, pasteur à Fontainebleau, je visitai une première fois ces lieux en 1906, un crâne gisait encore au pied d'un mur. En 1938, un cimetière protestant parisien de la même époque, à l'angle de la rue des Saints-Pères et du boulevard Saint-Germain, ayant été transformé en square, les ossements ont été recueillis dans la cour de la Société de l'histoire du protestantisme (*B. h. p.*, 1938).



Bois-le-Roi. Plan schématique des emplacements du Temple et du Cimetière

En face la fosse-cimetière, un grand champ appartient, en 1938, à Mlles Leclère. On y a trouvé, à une certaine distance de la rue de la Prêche actuelle, en labourant, de

grosses pierres, qu'on a supposé (à tort) être les fondations du temple détruit (1).

Mais l'appellation rue de la Prêche, autrefois, était réservée à la partie située de l'autre côté de la rue perpendiculaire à celle-ci. Une autre hypothèse est donc plus vraisemblable et même certaine. De l'autre côté de la rue descendant vers la forêt, après un petit champ appartenant aussi à Mlles Leclère, se trouve un clos Chomart. Ces deux terrains, réunis autrefois, ont été partagés en trois bandes parallèles à la rue de la Prêche qui portent, sur le plan cadastral de 1817 (2), les cotes 913, 913 *bis*, 913 *ter*. Or, dans les pièces cotées 913 et 913 *bis*, les plus rapprochées de la rue, M. Brunel, en creusant une cave, en 1890, a retrouvé, parallèlement à la rue, un gros mur de fondation qui paraît bien avoir été celui du temple.

Sur le plan cadastral de 1848, c'est sur la parcelle 2894 (appartenant, en 1890, à M. Gilbert Brunel). La parcelle 2895, à l'angle des deux rues, appartient, en 1848, à la famille Varly, déjà nommée un siècle auparavant dans un acte qui situe définitivement le temple : dans un acte du 17 juin 1743, par devant Me *Jean Tribou*, notaire à Fontainebleau, il est question de « huit perches de terre derrière la prêche ». Un acte enregistré à la Généralité de Paris en 1774 parle du « Jardin de la presche » (3).

Il se serait donc trouvé en partie sous la Villa des Ecouettes actuelle.

La maison Brunel (en 1938 : Durier) aurait été bâtie en partie avec des pierres des fondations du temple, au point le plus élevé du clos Chomart, qui, probablement, représente, dans certaines de ses limites, l'enclos du temple.

---

(1) C'est à tort que M. C. Parisot, dans une *Notice historique sur Bois-le-Roi* (Melun, 1878), p. 15, disait : « Il y avait un temple (*maison Cribier*). »

(2) Déposé à la mairie. Il remonte à cette année où le général La Motte était maire, et a été consulté en 1908 par nous-même, en 1938 par M. Burgat-Charvillon, instituteur en retraite à Bois-le-Roi, auquel nous devons de vifs remerciements pour les renseignements très nombreux qu'il a bien voulu rechercher pour nous.

(3) Papiers Cribier. Extrait par M. Burgat. D'après l'emplacement d'une pierre de taille semblant dans le prolongement du mur de fondation susdit, M. Burgat estime à 9 mètres la dimension du temple de ce côté et sa largeur à 5 mètres.

*
* *

Les réformés furent mis en possession du terrain en 1600 (d'après un acte de 1682 publié par M. H. Stein).

Sans doute le temple, modeste édifice rectangulaire, était-il construit dès 1601.

C'est l'époque où, pour manifester son égal intérêt pour les édifices consacrés au culte dans les deux Eglises, Henri IV posait la première pierre de la cathédrale Sainte-Croix qu'on allait reconstruire à Orléans (mercredi saint 18 avril 1601).

En tout cas, le temple existait en 1607 : un pasteur dauphinois, éloquent orateur, venu alors à la cour, note dans son journal qu'il va y prêcher deux dimanches de novembre (1). Il y avait aussi, au moins pendant les séjours de la cour, un service le jeudi. Les actes pastoraux, baptêmes et mariages, étaient célébrés après le culte.

La surface semble correspondre à un auditoire d'une centaine de personnes au plus.

Quant à l'apparence extérieure, on peut la supposer analogue à celle d'un autre temple de la Brie à la même époque : celui de Chermont près Nanteuil-lès-Meaux. Le Musée du protestantisme français possède un dessin (unique en son genre) où l'on voit, contre le pignon, les Tables de la loi (A) et des deux côtés de la porte (H) les « boîtes à Perrette » (FF) ou troncs pour recueillir les dons des fidèles (2).

D'autre part, en Seine-et-Marne aussi, l'église paroissiale de Claye est l'ancien temple : murs bas, percés de petites fenêtres cintrées, toit en forte pente, voûte polygonale (3).

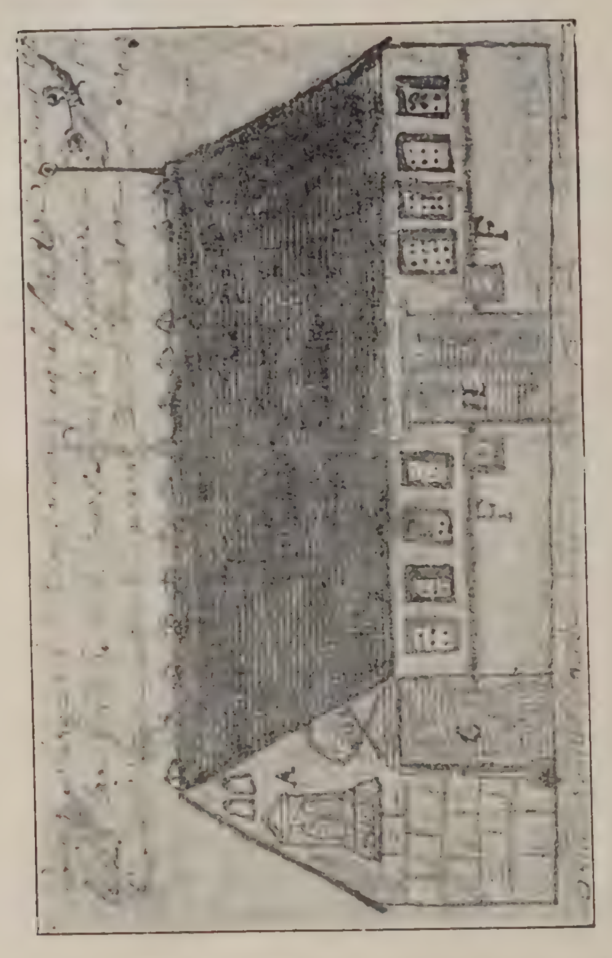
Dès 1601 exista donc l'Eglise réformée de Bois-le-Roi (on ne disait pas officiellement : de Fontainebleau, comme on ne disait pas : de Paris, mais : de Charenton).

Dans le temple

« il n'a avoit presque personne la plupart de l'année », constate l'historien de l'édit de Nantes (4), et il ajoute : « Le ministre avoit résidé longtemps à Paris, quoiqu'il y eût quatorze lieues de distance. Mais quand le roi étoit à Fontainebleau, l'église étoit fort grosse, à cause que tous les Réformez qui sui-

(1) *Bull. h. pr.*, 1853, p. 303.
(2) *Bull. h. pr.*, 1927, p. 111. Voir ci-contre.
(3) *Ibid.*, 1909, p. 196.
(4) Elie Benoit, t. IV, p. 518.

voient la cour y alloient faire leurs exercices, et le lieu n'étoit pas si éloigné qu'ils ne pussent en un même jour s'acquitter des devoirs de la religion envers Dieu et de ceux de la sujétion envers leur Prince. »



UN TEMPLE DE LA BRIE (NANTEUIL)
(pour l'explication des lettres, voir ci contre)

Pour donner à ces gentilshommes et hauts fonctionnaires un pasteur qui sût vivre parmi eux, on choisit souvent dans la petite noblesse : G. de Soulas, E. de Courcelles, F. de Prez.

Le premier pasteur (1600-1610)

Le premier de tous, *Georges de Soulas,* représente l'Eglise au Synode provincial d'Ile de France, réuni à Claye en 1601 (1), mais il résidait provisoirement à Melun. Sur ce premier acte officiel le concernant il est appelé *Suissius,* ailleurs *Sovisse.*

C'était un homme « de petite stature, qui a le poil noir », d'après un signalement établi lorsqu'il avait 40 ans environ (2).

Né vers 1574, il était le petit-fils d'un gentilhomme massacré en 1572 près de Coligny, dont il avait été page, *Lazare-Victorin de Soulas* (3).

Ce nom de consonance méridionale est en effet celui de localités languedociennes ; cependant, il y avait en Brie un fief Soulas dans la paroisse de Saint-Germain-lès-Couilly (4), et Georges de Soulas aurait été seigneur de Primefosse, à Montalivet, et de Tau à Touquin (5).

Il était surnommé *le Suisse,* peut-être parce qu'il faisait fonction d'aumônier auprès des soldats de la garde suisse appartenant aux cantons protestants avec lesquels Henri IV conclut des traités spéciaux.

Le quartier des Suisses, à Fontainebleau, est précisément du côté des chemins qui mènent à Bois-le-Roi, près de la « Pointe » (aujourd'hui place de l'Etape) : quartier où l'on marquait à la craie les maisons pour lesquelles les Suisses recevaient un billet de logement pendant les séjours du roi (6).

Il semble que Soulas préférait habiter Melun, Fontai-

---

(1) *Bull. h. prot.,* 1907, p. 238. « A Meleung, le sieur Suissius. »

(2) AYMON, *Synodes,* II, 49.

(3) *Biographie générale,* XLIV, 230.

(4) Notice par M. Th. LHUILLIER *dans l'Almanach historique de Seine-et-Marne,* 1897, p. 103.

(5) Dans les cantons de La Ferté-Gaucher et de Rozoy, en Seine-et-Marne.

(6) Le « Quartier des Suisses » est mentionné dans un acte du 3 février 1625 (Morlon, notaire) ; un autre (27 mai 1653) parle de la « rue du Quartier des Suisses » (Tomboys, notaire), désignation qui subsista jusqu'à la fin de la monarchie (cf. *Ancien Fontainebleau,* p. 183). Dans le château, la salle de bal de Henri II a été appelée salle des Cent Suisses ; les gardes suisses y auraient couché vers 1730, en attendant qu'on leur ait bâti un corps de garde (PLOUCHART, *Traditions de Fontainebleau,* I (1927), p. 184).

nebleau ou plutôt encore Paris, car deux Synodes provinciaux, à Charenton, l' « admonestent de demeurer à Bois-le-Roi, comme lieu de bailliage » (1).

Il semble aussi que ce fut un assez triste personnage, essayant divers moyens pour accroître le traitement pastoral. De bonne heure on s'en méfie, parmi les notables réformés. Dès 1605, Du Plessis Mornay écrit : « Je ne sçay si vous avez sçu le soupçon où on est de M. Soulaz : il y en a des causes assez urgentes. Il faut voir quelle en sera l'issue. Si parloit-il (*sic*) icy bien éloigné de là » (2).

Or, dès 1606, il est en secrètes négociations pour abjurer ; l'assemblée du clergé lui octroie une pension de 400 livres par an. Il est vrai que pendant deux ans « il ne s'est présenté et n'a fait aucune demande » (3). Il mange, comme on dit vulgairement, à deux rateliers. Grâce à l'intervention de Sully, l'Eglise de Bois-le-Roi obtient du roi 500 livres de plus qu'elle n'avait droit : ce qui attire un blâme des Synodes nationaux en 1607 et 1609 (4). En 1612, il touchera auprès du receveur général du clergé 800 livres d'un coup, et, dans la suite, jusqu'en 1617, nombre d'autres « deniers » sous des formes diverses... Ayant quitté son église « sans congé » régulier dans l'automne 1610, il fut déposé par le Synode « pour malversations » (5), abjura, et reçut de l'Assemblée du clergé une pension de 400 livres (6). Il écrivit une *Déclaration sur le sujet de sa conversion* (1612) (7) et, en faveur de la publication du concile de Trente, un livre qui reçut, en 1615, l'approbation de la Sorbonne (8).

Sa femme s'appelait Judith Donnay ; ils demeuraient à Paris, rue Saint-Martin, lorsque fut baptisé à Saint-Nicolas-

---

(1) Arch. nat., TT 235 ; n° 199 ; STEIN, I, p. 83.

(2) Au pasteur A. Rivet, 28 août 1605 (*Mémoires* de Mornay, I, 127, éd. Elzevier).

(3) QUICK, *Synodicon*, I, 298 et 335. Le receveur général du clergé n'avait inscrit que « 400 livres pour pension d'icelles deux années » (1607 et 1608), *Bull. h. pr.*, 1907, p. 238 et 255.

(4) *Bull. h. pr.*, 1907, p. 238 et 258.

(5) AYMON, *Synodes*, I, 413 ; II, 49 (Synode de Tonneins, 1614).

(6) *France prot.*, 1re éd., VI, 552.

(7) M. Stein, *Curiosités*, p. 71, signale une édition de 1613.

(8) G. GOYAU, *Hist. relig. de la nation fr.*, p. 393. La *France prot.*, 1re éd., IX, 295 *a*, l'appelle Sovisse (= Souisse).

des-Champs, en 1615, un de leurs enfants (l'évêque de Verdun est parrain). Un autre devint un acteur célèbre sous le nom de *Floridor* (1) : on n'a pas trouvé son acte de baptême dans les registres catholiques. S'il est né en 1608, comme on l'a dit (2), il aurait été baptisé au temple de Bois-le-Roi.

Le dauphin et son médecin protestant

C'est au temps où G. de Soulas était pasteur à Fontainebleau qu'y fut baptisé le dauphin. Sur ces mois de septembre, octobre, novembre 1606, nous sommes renseignés, presque jour par jour, par le médecin protestant Héroard, tendrement attaché à l'enfant royal qu'il accompagnera partout pendant de longues années et nous voyons quelles places de premier plan occupent encore les huguenots à la cour.

Parti de Saint-Germain, en litière, le 9 septembre, le futur Louis XIII arrive (par Soisy-sur-Ecole) au château de Fleury le 12 (3).

Le lendemain, à une lieue de Fontainebleau, donc au nord des gorges de Franchard, « quantité de noblesse » va l'attendre sur la route, parmi lesquels maints gentilshommes protestants. Le précepteur huguenot est très sobre de détails sur le baptême célébré, le jeudi 14, par le cardinal de Gondy, « sous le poisle où estoient les fonts ». Nous avons dit comment le dôme du baptistère a été probablement construit par S. de Brosse. Du 16 au 21 on va à Cély, mais Héroard ne dit pas s'il a assisté au culte à Bois-le-Roi dimanche 17. Peu après il faut que le roi vienne à Paris apaiser les fanatiques qui sont allés troubler l'exercice du culte à Charenton (4).

---

(1) Jal, *Dict. critique*, p. 584.

(2) *Biographie générale*, XLIV, 230. Comédien dans la troupe du Marais, puis (1643) à l'hôtel de Bourgogne, il fait, en 1644, baptiser un enfant dont est parrain Gédéon Tallemant, marraine Mme Pierre Corneille ; en 1647 un autre : parrain Pierre Corneille, marraine Louise de Soulas (fille de l'ancien pasteur de Fontainebleau). Floridor mourut en 1671. « Il passait pour le meilleur acteur de son temps » (P. Mesnard, t. I, p. 493 des *Œuvres de Racine* dans la Collection des Grands Ecrivains). En 1672, une de ses filles était placée dans une maison destinée aux Nouvelles converties et autres jeunes filles (Jal).

(3) Journal manuscrit à la Bib. nationale, 4022 (publié en partie), f. 315 et suiv., 338, 342, 363.

(4) Benoit, *Edit de Nantes*, I, 435.

En novembre, la vieille princesse d'Orange, Louise de Coligny, fille de l'amiral et veuve de Guillaume le Taciturne, étant en visite au château et sur le point de partir, le petit dauphin lui fait demander de rester, et la vieille princesse « demeura, pour l'amour de luy ». Le 12, Lesdiguières, le vieil huguenot, amène les députés du Dauphiné « faire la révérence » au roi et à son fils.

Un autre protestant, le maréchal de Bouillon, accompagne le dauphin, le 18, pour écouter chanter les musiciens de la reine. Deux jours après on dit à l'enfant de demander à Sully « de l'argent pour donner », mais soit qu'il ait peur du surintendant à l'aspect austère, soit pour toute autre raison, « il ne veut point ». Le 22, le jeune prince d'Orange, Frédéric-Henri, prend congé, avant d'aller se marier ; la veille de Noël, le jeune ménage revient, avant d'aller à Orange. Un an plus tard, Du Plessis-Mornay se trouvait là, fin novembre (1), au moment où mourut au château un gentilhomme normand dont les prétendus scrupules avaient été le prétexte de la conférence tenue là-même en 1600, Henri Aux Epaules, sieur de Sainte-Marie-du-Mont. Il mourut catholique, bailli et gouverneur de Rouen, chevalier du Saint-Esprit, le 30 novembre 1607 (2).

Deux visites pastorales : Chamier (1607)

Sur cet automne, nous possédons un autre journal où un protestant a consigné quelques détails pittoresques.

Le pasteur *Daniel Chamier* (3) avait été l'un des députés de l'assemblée protestante qui, en 1598, avaient reçu des mains du roi, à Nantes, le texte de l'édit qu'il venait de signer.

Il avait revu le roi en 1601. Dis ans après, les Eglises du Dauphiné l'envoient en cour avec une recommandation de Lesdiguières afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un collège à Montélimar où il exerçait son ministère. Le voilà donc

---

(1) *Mémoires* de Mornay (1652), I, p. 169 ; lettre au duc de Rohan, 28 nov. 1606.

(2) *France prot.*, 1r éd. VII, 524 ; *Revue des Deux Mondes*, 1926, I, p. 328.

(3) *Journal inédit* publié dans le *Bull. h. pr.*, 1853, p. 292 et suiv., puis tiré à part.

qui, après avoir couché à Montargis, arrive à la Chapelle-la-Reine, par la voiture de poste (il paie pour ce dernier trajet 2 livres 11 sols), le 8 novembre. Il descend à l'hôtel du Grand cerf où il paiera 40 sols par jour, plus deux écus par repas. Le maréchal de Bouillon (Henri de la Tour, vicomte de Turenne), alors chef politique des huguenots, le reçoit bien (1). Mais le roi est mal disposé. Au maréchal de la Force il dit que ce ministre est « un mutin ».

Le pauvre pasteur, pendant que le roi est à la chasse, a le bonheur de rencontrer des gentilshommes protestants : M. de Blacons et les trois fils de M. de Gouvernet (René de la Tour du Pin, naguère, comme Blacons, lieutenant de Lesdiguières). Le dimanche matin 11 novembre — peut-être avant le culte à Bois-le-Roi –, Chamier voit les ducs de Bouillon et de la Force. Le lundi, il écrit dans son journal :

« J'attendis le Roy à son sortir, et le suivis longtemps par les allées, sans pouvoir parler à lui ; enfin même je lui fis dire par M. le duc d'Epernon que je désirois me présenter à lui. Mais il me renvoya à une autre fois. »

Le lendemain, arrive le député général des Eglises réformées, *Odet de la Noue*. Le roi lui dit qu'il ne veut pas de collège à Montélimar. Les jours s'écoulent sans qu'il donne audience. Tantôt il chasse au loup, tantôt il prend médecine.

Le dimanche 18, Chamier prêche à Bois-le-Roi. Le lundi, il essaie de voir le roi au retour de la chasse, « mais cela fut trop tard ».

Le mardi, il attend dans l'antichambre... Encore en vain.

Le mercredi enfin, dans la galerie, comme après dîner, le roi sort avec le cardinal Du Perron, le pasteur fait la révérence, et le roi dit : « Je parlerai à vous tantôt », puis, plus bas, au cardinal : « Voilà le plus mauvais de tous les ministres. » Accueil peu encourageant.

Enfin le 22 novembre, deux semaines après son arrivée, le patient solliciteur étant chez Sully, on vient le chercher. Ici le *Journal* mérite d'être cité *in extenso* :

« Je trouvai le Roy accompagné de M. de La Force, lequel il quitta soudain quand il me vit. Je lui dis être devant S. M. de

---

(1) Il était, à ce moment, « très content de l'honneur et de la bonne chère qu'il reçoit du roi » (*Bull. h. pr.*, 1874, p. 213).

la part des Eglises du Dauphiné. Premièrement pour la remercier de la favorable réponse qu'il lui avoit plu faire sur les affaires d'Orange à M. de la Colombière [huguenot dauphinois, gentilhomme ordinaire du roi]...

» Secondement pour la supplier d'accorder l'établissement du collège à Montélimar.

» Troisièmement j'étais aux pieds de S. M. sur les avis que j'avois eu que les malins m'avoient mis bien avant dans sa malgrâce par des calomnies ; je suppliois S. M. de croire que Dieu m'avoit fait la grâce de sçavoir ce qu'on doit aux Roys.

» Le Roy répondit qu'il envoyeroit un gentilhomme au prince d'Orange... A la vérité, il n'avoit point trouvé propre de mettre le collège à Montélimar, mais verroit ce que son Conseil lui en diroit... Il feroit que son édit fût accompli ; sa volonté étoit non seulement de l'observer, mais aussi d'y ajouter.

» Quant au troisième point, on avoit fait mil raports de moy comme d'un homme violent, mutin, séditieux... S'il y avoit un chat à fouetter, il falloit que je le fisse !... Il avoit connu mon père, qui n'étoit point de telle humeur... Si je continuois, il me feroit chasser de son Royaume... ».

A l'ouïe de propos si peu bienveillants Chamier ne perd point contenance et réplique :

« J'avois eu l'honneur d'avoir été souvent employé par les Eglises, mais jamais en chose qui fût contre son service... A la vérité j'avois parlé quelquefois assez hardiment à des Grands... » — (Le roi dit : « Oui, oui ! ») — « M. le maréchal de Bouillon m'avoit dit que S. M. étoit malcontente de quelques propos tenus à M. le Connétable. Il me dit : « Ouy » ! Je suppliai S. M. de trouver bon que je lui en fisse le récit. Ce fut sur la sortie du parc, où il y avoit de grandes boues, tellement qu'il me dit : « Eh bien ! nous en parlerons au jardin », et il demanda son cheval. »

(On ne savait pas que Henri IV eût si grand peur de marcher dans la boue, mais on le savait assez malin pour rompre un entretien qui menaçait de se prolonger peu agréablement).

« A l'entrée du jardin M. de la Force revint à moy et me dit que le Roy luy avoit dit que le propos qu'il avoit commencé avec moy étoit long, qu'il se trouvoit un peu incommodé en sa santé..., il me renvoyoit à une autre fois. »

Ceci se passait dans la matinée. Il y a une suite après dîner.

« Le Roy sortit pour aller à la chasse. Je me tins au bas des degrés qui descendent de la salle des Gardes à la basse Cour de

la Fontaine [entre la cour ovale et celle du cheval blanc : un escalier à double rampe s'y trouve].
» Il me vit et me cria : « M. Chamier ! le père Coton vous a reconnu aussitôt qu'il vous a vu, et dit qu'il vous a écrit fort honnêtement. » — « Oui, Sire, aussi ai-je écrit à luy. » — « Il dit qu'il veut vous accoster. Soyez sage ! »

Dans la cour ovale, le fougueux pasteur et le fougueux jésuite se saluent et font « quelques tours », en causant de quelques ouvrages de controverse.

Ensuite Sully, dans sa salle à manger, puis dans son cabinet, donne à Chamier quelques conseils sur la façon de « se comporter envers le roi ; il fallait ne point se raidir, prendre le roi à contrepoil ». Le chancelier, à son tour, assure que l'édit sera pleinement observé.

Le dimanche, Chamier prêche de nouveau à Bois-le-Roi. Le surlendemain, M. de La Force parle au roi ; celui-ci dit que le ministre aille l'attendre à Paris. Ce qu'il fait le mercredi, partant en poste à trois chevaux. Il paie pour cela seize livres un sol.

Autre visite pastorale : Gigord (1608)

L'année suivante (raconte une brochure du temps) (1), Jean Gigord, venant de Montpellier,

« le dimanche 29 juin visite les magnificences de Fontainebleau, et entrant dans la salle de la belle cheminée, y trouve force gens assemblés, et soudain voit arriver et monter en chaire M. Pierre Coton. »

Le lendemain, ils se rencontrent et discutent vivement sur la Cène. Le P. Cotton fut applaudi par les catholiques et Gigord par les protestants, entre autres Martel, de Castres, premier chirurgien du roi.

Le lendemain, une conférence, autorisée par le roi, devait avoir lieu chez Sully, en présence de dix catholiques et dix protestants, mais finalement la réunion fut interdite.

En 1609, le vendredi 17 octobre, dans la galerie de la Reine, eut lieu une conversation importante entre le roi et

(1) *Pourparler entre J. Gigord et le p. Cotton, de la compagnie de ceux qui se disent jésuites,* Paris, Chapelet, 1608. Le *Journal* de l'Estoile dit qu'en juillet 1608 on le criait par les rues à Paris (p. 467), ainsi que la réplique qui se vendait à Charenton (p. 472).

le maréchal de Lesdiguières, le roi offrant à celui-ci, pour son petit-fils M. de Canaples, la main de Mlle de Verneuil. M. de Bullion, confident du maréchal, seul témoin de la scène, en a laissé un intéressant récit (1). Quelques mois plus tard, Henri IV était assassiné.

CHAPITRE IV

Pasteurs et membres de l'Eglise au temps de Louis XIII

Le second pasteur : Etienne de Courcelles

Au temps de Louis XIII, le premier pasteur de Fontainebleau, succédant à l'apostat Soulas, fut un théologien de valeur, Etienne de Courcelles (né en 1586), d'une famille amiénoise réfugiée à Genève (2). Sa femme s'appelait Jeanne Leblanc.

Il fit des demarches, vaines d'ailleurs, pour obtenir un lieu de culte plus commode, dans un faubourg au nord de Fontainebleau. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine (2597) : *Cahier des approches de l'exercice plus près des villes, présenté au roi, à Tours, avec le cahier général, le* 12 *septembre* 1615 :

« Article XV : D'accorder à ceux de la religion de Fontainebleau qui s'assemblent en lieu grandement incommode, qu'il leur soit permis d'achepter une place au lieu du Monceau pour y faire ledit exercice. »

La réponse est péremptoire :

« On ne peut changer l'établissement cy-devant fait pour le regard de Fontainebleau. »

E. de Courcelles exhorta, pendant sa dernière maladie, Louise de Coligny dont nous avons signalé la présence quelques années auparavant. Restée très française de cœur, habitant souvent en Gâtinais son château de Châ-

---

(1) *Discours de ce qui s'est passé,* etc. (Archives des aff. étr., France, t. 767, fol. 5 ; cf. *Mémoires* de Richelieu, éd. de 1907, t. 1, p. 421 ; Hanotaux, *France en* 1614, p. 131.

(2) *France prot.,* 2e éd., IV, 791.

teaurenard, elle était venue traiter certaines affaires concernant les Provinces Unies (1) et Marie de Médicis l'avait invitée à un séjour au palais de Fontainebleau.

Où résidait-elle pendant ses séjours assez fréquents (nous l'avons déjà signalée ici en 1606) ? Peut-être au Pavillon des Poëles, « somptueux logis de pierre fait en forme de pavillon tout à jour » (2) ; « les salles, chambres et galeries étaient richement tendues de tapisseries, et décorées de beaux et riches tableaux et statues ». Là, depuis Charles-Quint, en 1540, fut logé maint grand personnage. Henri II y résida quelque temps. Ce pavillon a été détruit sous Louis XV : à l'endroit où il finissait est, sur la cour de la Fontaine, le gros pavillon d'angle contenant le Musée chinois.

Dans quelque partie du palais que fût logée, en 1620, Louise de Coligny, elle y passa dans l'angoisse les derniers jours de sa vie.

La guerre de Bohême venait d'éclater, Frédéric-Henri était parti pour l'Allemagne. Une pensée obsédait sa mère : Louise de Coligny y revenait sans cesse dans ses fréquents entretiens avec le pasteur Et. de Courcelles : « On l'y a envoyé pour le tuer » (3) ! Elle languit cinq mois en 1620 (4).

Le 1er novembre, elle est atteinte d'une pleurésie grave pour une femme de soixante-cinq ans. C'était un dimanche. Le suivant, 8, après avoir prié pour les membres de sa famille, elle fait venir, à onze heures du soir, dans sa chambre, deux notaires de Fontainebleau, Linceau et Morlon, « gisant au lit, malade, saine toutefois de son esprit et entendement », auxquels elle dicte son testament (5).

A une veuve d'Avon, Charlotte Mousche, elle lègue 200 livres tournois ; « à l'église réformée de Bois-le-Roi 50 l. pour estre ladite somme distribuée, ordonnée et aumosnée aux pauvres nécessiteux, par les anciens et pasteur de ladite

---

(1 En mai 1613, c'est de Fontainebleau qu'était parti pour les Pays-Bas Aubery de Maurier, chargé de remplacer là-bas notre ambassadeur, M. de Reffuge (*Mémoires* d'Aubery).

(2) *Chronique* citée par Dimier, p. 34, cf. p. 42.

(3) Brandt, *Hist. der Reformatie*, etc., chap. I.

(4) Marlet, *Vie de L. de Coligny*, p. lxxi (en tête de sa *Correspondance*).

(5) *Bull. h. pr.*, 1885, p. 584.

Eglise » ; « à M. Etienne de Courcelles, ministre de l'Eglise réformée de Bois-le-Roy, 75 livres ». Son cousin, Charles de Coligny, seigneur d'Andelot, était présent, et signe avec la mourante et les notaires. Cinq jours après, le 13 novembre, la princesse mourut « en bonne chrétienne », écrit l'ambassadeur des Provinces Unies, M. de Langerach.

Une dernière clause du testament portait :

« Déclare ladite dame qu'elle veut, quand il plaira à Dieu séparer son âme de son corps, son dict corps estre porté en Hollande, près celui de feu Mgr le prince d'Orange, son mari. »

Cette volonté ne pouvait être exécutée en hiver ; mais au printemps suivant, le corps, embaumé en novembre, fut — par bateau sans doute, depuis Valvins, le long de la Seine, puis sur mer — transporté à Delft où l'inhumation eut lieu en présence des Etats Généraux, un lundi de mai 1621 (1).

Notons qu'en cette année 1620, un pasteur français, *André Rivet,* que le Synode d'Alais venait de « prêter » à l'Académie hollandaise de Leyde, traversa Fontainebleau et y rencontra un jeune collègue, *David Blondel,* pasteur à Houdan, qui venait d'inaugurer une brillante carrière littéraire en répliquant aux invectives du P. Arnoux et de Richelieu contre les réformés (2).

Tant aux Pays-Bas qu'en France, il y avait, à cette époque, dans les Eglises réformées, des dissentiments théologiques entre calvinistes et « arminiens » (partisans des doctrines du Hollandais Arminius), pour et contre la prédestination. L'illustre savant Grotius, par exemple, arminien, se réfugie, en avril 1621, à Paris (3). Il vit sûrement alors E. de Courcelles, car celui-ci, d'abord élève de Théodore de Bèze, n'avait cependant pas approuvé les articles votés à Dordrecht puis à Alais, renforçant la doctrine de la prédestination, et il dut en 1621 quitter son église de Fontainebleau (4).

---

(1) Comte J. Delaborde, *Bull. h. p.*, 1885, p. 590.

(2) « Andreas Rivetus me semel in Gallia A. D. 1620 ad horæ spatium Fontisbellautii viderat » (D. Blondel, *De Ioanna papissa*, 1657, préface).

(3) Cf. J. Pannier, *Eglise réf. de Paris sous L. XIII*, I, p. 562.

(4) Cependant, au mois de juillet 1621, sa femme, Jeanne Leblanc, est admise comme marraine à Charenton (*Bull. h. p.*, 1872, p. 323).

Un curé de Melun publia alors triomphalement une brochure intitulée : *La chasse donnée à M. E. de Courcelles, ministre de la R. P. R. à Fontainebleau, lequel a été mis aux abois* (expression empruntée aux chasses à courre dans la forêt voisine (1).

A propos d'un sermon d'un jésuite

Une autre discussion théologique, celle-ci entre calvinistes et catholiques, avait eu lieu quatre ans auparavant à propos d'un sermon prononcé dans la chapelle royale à Fontainebleau.

Là, un dimanche après Pâques, Saint François de Sales avait prêché si brillamment que Henri IV déclara l'évêque de Genève « le phénix des prélats ». Le 25 juin 1617, autre prédication sensationnelle devant Louis XIII ; (ce même jour, dans la salle du Conseil, ouvrant sur la Cour ovale, le jeune roi annonce au vieux duc de la Force qu'il accorde aux évêques du Béarn mainlevée des biens ecclésiastiques (2).

Le P. Arnoux, jésuite, déclara que les réformés prétendaient à tort appuyer leur confession de foi sur les passages cités en marge de ce document.

Dans un second sermon — à la demande du roi, disait-on — il traita la question plus en détail, avec force injures contre les protestants français, et force louanges aux princes catholiques allemands qui, dans leurs états, toléraient une seule religion. D'où grandes discussions à Fontainebleau, entre les catholiques et quelques huguenots venus, par curiosité, entendre le P. Arnould. Puis « cartel de défi » envoyé par le jésuite aux pasteurs de Paris : Lobéran de Montigny, Mestrezat, Durand, Du Moulin. Celui-ci rédigea une « Défense » dédiée au roi (3), qui fut l'occasion de poursuites judiciaires et autres conséquences inutiles

(1) Paris, P. de Bresche, 1621, in-8°, 30 p. *France prot.*, 2ᵉ éd., IV, 792.

(2) *Journal* d'Arnaud d'Andilly. Sur un précédent séjour de La Force, voir ses *Mémoires*, II, 341 (6 octobre 1611).

(3) *Défense de la Confession de foi des Eglises réformées de France contre les accusations du sieur Arnould, Jésuite, déduites en un sermon à Fontaine Bleau* (*sic*), etc. Se vend à Charenton par M. Bourdin, 1617, 68 p. in-8° (Bibl. prot., 8358).

à rappeler ici : l'une d'elles fut l'entrée en scène de Richelieu, alors évêque de Luçon. Peu à peu, les troubles s'étendent, dans le Midi notamment. Au printemps de 1621, le roi quitte brusquement Paris pour Fontainebleau. Là, il décide, le 17, la guerre contre les protestants (1) ; là, il signe, le 24, une déclaration contre les réformés accusés d'avoir contrevenu aux édits (2).

Après le vieux médecin Héroard et le « valet de chambre » Henri de Beringhen, le protestant qui vécut le plus dans l'intimité du roi, à Fontainebleau, fut le fils du duc de la Force, Jean de Caumont, marquis de Montpouillan. Son gouverneur l'avait amené à Fontainebleau lorsqu'il n'était âgé que de dix ans (3), il était encore « très bien auprès du roi » lorsqu'il reçut en 1621 « commandement de Sa Majesté de sortir de la cour » (4).

Le roi ne revient guère habiter le palais durant les années de guerres civiles qui suivent (5). Il est cependant en 1623 : une déclaration du 17 avril prescrit qu'un officier du roi assistera à tous colloques, synodes et assemblées.

Cette décision est appliquée en 1625 pour le Synode provincial réuni à Charenton. Le pasteur de Fontainebleau était alors Ferdinand de Prez. Il n'est pas accompagné d'un ancien. « L'Eglise est advertie d'en envoyer un à l'avenir » (6).

Le troisième pasteur : F. de Prez (1623 ?-1643 ?)

Après avoir été mal partagée quant à ses deux premiers pasteurs, le premier parti pour cause d'apostasie, le second pour cause de doctrine qualifiée hérétique, l'Eglise de Fontainebleau était enfin pourvue d'un troisième qui exercera son ministère une trentaine d'années. Son père était un

---

(1) A. d'Aubigné, Supplément à l'*Histoire universelle* publié en 1925, p. 34.
(2) E. Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, I. ii, 348.
(3) *Le duc de la Force*, par le duc de La Force, II, 229.
(4) *Mémoires* de Richelieu, éd. de 1912, t. III, p. 127.
(5) En 1624, il fait bâtir pour les habitants de Fontainebleau la chapelle, devenue l'église paroissiale actuelle (Stein, *Curiosités*, II, 121).
(6) Bibl. Mazarine, ms. 2599 ; Bib. nat. fonds Saint-Magloire, ms. 40 ; *Fr. prot.*, 2e éd., V, 1023.

gentilhomme de la Savoie ; sa mère appartenait à la famille genevoise des Mestrezat, dont un membre était précisément aussi pasteur à Paris au temps de Louis XIII. En 1608, Pierre de Prez avait obtenu de Henri IV des lettres de naturalité. L'aîné de ses fils, né à Thonon, *Ferdinand,* nommé vers 1624, épousa cette année-là *Anne Fournier,* fille d'un sculpteur, Gabriel Fournier, et de Marguerite Barthélemy (1) ; ils eurent deux fils, *Louis* et *Jacques,* qui devinrent aussi pasteurs et étaient nés à Fontainebleau.

En effet, F. de Prez y acquit un terrain situé rue des Orties (aujourd'hui rue Henri Chapu) ; il y avait, en 1627, un voisin nommé Abraham Talucet – peut-être un protestant, à en juger par son prénom (2). La maison du pasteur était située rue du Bouchage (aujourd'hui des Trois-Maillets), sur le côté gauche, en partant de la rue de France (actuellement n° 10 de cette rue) (3). Elle comprenait une chambre basse (c'est-à-dire au rez-de-chaussée) et une chambre haute (au premier étage), avec cave, grenier et cour. Une autre petite maison, voisine, appartenait aussi au pasteur. Elle avait deux chambres analogues, puis, en outre, « un petit jardin clos de murailles ». Les deux immeubles appartenaient encore, en 1669, aux deux fils de Ferdinand de Prez, qui les louaient, par l'intermédiaire d'un ancien paroissien de leur père, Pierre de Ricard, bourgeois de Fontainebleau (4).

Ferdinand de Prez était aussi strictement calviniste que son prédécesseur l'était peu : du moins est-il permis de le supposer puisqu'il envoya ses fils faire leurs études aux Académies très orthodoxes de Genève (*Louis,* en 1646) (5)

---

(1) *Fr. prot.,* 1re éd., VIII, 325 *b.* ; un peintre, *Jonias Barthélemy,* figure vers la même époque sur les registres de l'Eglise réformée à Charenton (*Fr. prot.,* 2e éd., I, 906) ; nous avons parlé ci-dessus du céramiste *Berthelemy* (p. 391).

(2) Cf. F. Herbet, *L'ancien Fontainebleau* (1912), p. 112. L'Ortie était un lieudit traversé par la rue de France, entre la rue Saint-Honoré et les terrains incultes précédant la forêt. Le 27 nov. 1627, par devant le notaire Morlon (déjà nommé ci-dessus), Simon Brevet, cordonnier, vend un terrain contigu à celui qui appartient à M. *Ferdinand Després,* ministre de la Parole de Dieu ».

(3) Acte du 25 mai 1736, par devant Me *Gaultry,* cité par M. Herbet.

(4) Bail du 25 avril 1669 (Bibl. du prot. fr.), publié en appendice.

(5) Ludovicus Prezius, Fontisbellaquensis, promotus anno 1646, Alexandro Moro rectore (*Livre du Recteur,* p. 118).

et Sedan (*Jacques* y soutint, en 1650, sous la présidence de Louis Le Blanc de Beaulieu, une thèse *De Dei simplicitate* (1) et en 1651, sous la présidence de *Pierre Du Moulin*, une autre thèse *De satisfactionibus*, et il termina son ministère comme pasteur à Saumur) (2). On peut se représenter les deux étudiants préparant leurs thèses dans la maison paternelle à Fontainebleau, ou passant leurs vacances en promenades dans la forêt, durant les premières années du règne de Louis XIV et au temps de la Fronde, mais nous ne connaissons aucun épisode du ministère de Ferdinand de Prez.

Les débuts de son séjour à Fontainebleau furent difficiles en raison des troubles jusqu'à l'édit de grâce de 1629. Le 4 juillet 1625, on vit arriver à Fontainebleau les députés du duc de Rohan, des villes de La Rochelle, Montauban et Castres (3) et un « cahier général » était présenté au roi (4). Le 25, M. de Bouffard-Modiane recevait un passeport pour aller porter à Castres les conditions de paix (5). Le légat Barberini, neveu du pape, s'y trouvait peu après et parlait de « l'extirpation de l'hérésie » (6), mais la politique pontificale, au sujet des Grisons, était alors contrecarrée par Richelieu, qu'approuva fin septembre un « Conseil extraordinaire des premiers du royaume » : ducs et pairs, premiers présidents et prélats réunis dans le cabinet de l'Ovale (7).

Evénements de ce temps

Vers la même époque, où le pasteur de Prez était devenu propriétaire d'une petite maison à Fontainebleau, Richelieu

(1) Vingt-huit thèses insérées dans un recueil préparé par Le Blanc : *Theses theologicæ*, Londres, 1675 (p. 97-101).
(2) *France prot.*, 1re éd., VIII, 326 *a*.
(3) *Mémoire*, ms. aux affaires étr., France, n° 1743, fol. 25.
(4) *Mercure* de 1625, p. 862.
(5) *Mémoires* de Bouffard, p. 91 à 94.
(6) Mi-août 1625 (*Mémoires* de Richelieu, V, p. 83 ; le P. Dan, *Trésor des Merveilles*, p. 305). Le 30 sept, le roi écrit au légat une lettre qu'on lui porte à Sens : un passage, supprimé dans la revision par Sancy des *Mémoires* de Richelieu, était ainsi conçu : « Les occupations que nous avons hors du royaume ne nous ont pas empêché de faire pour *l'extirpation de l'hérésie* tout ce qu'on eût pu attendre d'un autre en pleine paix (note à la p. 119 du t. V, édition de 1921).
(7) *Mémoires* de Richelieu, V, 120.

s'y était fait construire un hôtel contigu à celui de M. de Beringhen (1).

En 1626, De Prez assiste au colloque de l'Ile de France (2). Fontainebleau, dans l'organisation catholique, commençait alors seulement à manifester une existence distincte de celle d'Avon, dont les Mathurins desservaient la cure ; registres de baptêmes, mariages et inhumations datent de cette année 1626, aux archives de Seine-et-Marne (3). Elles ne possèdent malheureusement pas de registres d'état civil protestant antérieurs à 1670.

Après l'édit de pacification de juillet 1629, les protestants recommencent à être mieux accueillis en cour. Tandis que le cardinal de Bérulle, en septembre, est si froidement accueilli que, de retour à Paris, il meurt deux jours après (4), la fille de Sully, la duchesse de Rohan, reparaît à Fontainebleau, en novembre 1630, « si lasse qu'elle ne se peut soutenir » (5). Lorsqu'en 1634 on présente au roi, à Fontainebleau, un cahier de doléances, la réponse faite est assez favorable : il est fait défense de démolir les temples, etc. (6). Naguère, l'un des chefs des protestants, maintenant converti au catholicisme, le duc de la Trémoïlle, lorsqu'il vient à la cour, a le pas sur les autres ducs : ainsi au chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, tenu à Fontainebleau le 14 mai 1633, brillante réunion dont le graveur

---

(1) Grand et petit logis, perron, pavillons, écuries, offices, etc., occupant le terrain compris entre l'hôtel de Beringhen, une ruelle, la Grand'Rue et la rue des Sablons (aujourd'hui rues Richelieu, Denecourt et de Ferrare) : marchés de 1623 à 1625 (cf. BOURGES, *Recherches sur Fontainebleau*, p. 13 ; HERBET, *L'ancien Fontainebleau*).

(2) C'est ainsi, en effet, qu'il faut, croyons-nous, rectifier deux lignes d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, f. fr. 20965, fol. 29, papiers Galland), où un copiste inattentif a écrit : « Claye, *de Presle* ; Fontainebleau, *Le Blanc* », alors qu'il faut lire : « Claye, X. ; Fontainebleau, *de Prez* ; Plessis-Marly, *Le Blanc* ». On lit *Depresse* sur le rôle présenté au synode de Castres (AYMON, II, 419).

(3) GG, 1-18 (1542-1792).

(4) 30 sept.-2 oct. 1629 (*Mémoires* de RICHELIEU, IX, 373 ; X, 84 ; *Diaire* du P. JOSEPH (*Annuaire-Bull. Soc. hist. de France*, 1921, p. 214).

(5) Lettre du duc de Rohan, de Padoue, novembre 1630 (*Bull. h. prot.*, 1879, p. 255).

(6) Les catholiques trouvent ces concessions trop grandes : « Cela devoit avoir gaigné les cœurs plus marbrés et opiniastres, de voir tant de punitions changées en grâces ! » (CHABANS, *Guerre des huguenots*, etc., p. 396).

huguenot Abraham Bosse grava de si jolies estampes (1).

L'année suivante, la Trémoïlle est rejoint par Claude Rivet, fils du pasteur que nous avons vu traverser la ville quelques années auparavant (2).

Un autre artiste protestant, Jean Androuet du Cerceau, architecte du roi depuis 1617, travailla au château, notamment de 1632 à 1634 (3), époque où il remplaça par le magnifique escalier du Fer à Cheval un précédent escalier, œuvre de Philibert Delorme. On travaille d'autre part, en ce temps-là, par ordre du roi, à l'église du bourg, terminée vers 1639 (4).

La guerre de Trente ans se poursuivait d'autre part. Le 1er juillet 1635, le roi signe et fait remettre au colonel — le futur maréchal — de Gassion, le vaillant huguenot béarnais, six lettres pour des princes allemands luthériens alliés de la France (5).

L'Eglise réformée continuait son existence, plus brillante pendant les séjours de la Cour, plus terne dans l'intervalle ; troublés parfois par quelques « différends » ; assez peu empressée, parfois, à envoyer ses députés — le pasteur et un ancien — aux sessions synodales : nous l'avons vu en 1626, nous le constatons de nouveau en 1637 (6).

L'artiste protestant Abraham Bosse, dont la renommée s'accroissait sans cesse, était invité à représenter divers monuments et cérémonies : ainsi, le P. Dan, mathurin de Fontainebleau, préparant (avant 1642) son *Trésor des Merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, A. Bosse grave pour ce bel ouvrage une « ancienne fontaine de la Vo-

---

(1) D'Hozier, *Noms, qualitez*, etc., *des Chevaliers*, in-fol., 1634. Cf. *Le Chartier de Thouars*, p. 4.

(2) Claude à André Rivet, *Rivetiana*, f. 187 (ms. de Leyde) : « M. le duc va trouver le roi à Fontainebleau, et je pars pour l'y rencontrer » (22 juin 1635, de Paris).

(3) Acte notarié trouvé par F. Herbet en 1896.

(4) Rebâtie en 1868. En 1661 seulement, Anne d'Autriche fit créer une paroisse, desservie par la Congrégation de la Mission (Lazaristes).

(5) *Bull. hist. prot.*, 1895, p. 183.

(6) Au Synode provincial de Vitry-le-François, en septembre 1637, « les différens survenus en l'Eglise de Fontainebleau sont renvoyés à la connaissance du consistoire de Paris, qui en jugera. Lettres seront écrites tant au sieur du Prat [de Prez] qu'aux anciens, pour leur représenter leur manquement, n'ayant point envoyé leurs députez en ceste assemblée » (*Documents inédits sur le protestantisme à Vitry*, recueillis par Hérelle, Paris, 1903, I, p. 95).

lière » et la fontaine de Diane (1). En 1645, l'ambassadeur de Pologne venant signer le contrat de mariage de son souverain avec Louise-Marie de Gonzague, princesse de Mantoue et de Nevers (dans la salle qu'on appelle, depuis Napoléon Ier, salle du trône), le 25 septembre, Abraham Bosse y assiste très probablement et fait un dessin, car le 8 novembre il grave une belle image de cet événement (2).

En 1642 le roi étant à Fontainebleau accorde aux Jésuites, pour le démolir, le vieux temple de Metz (3). Sinistre présage du sort réservé à celui de Bois-le-Roi.

Ferdinand de Prez était encore « ministre de la Parole de Dieu demeurant à Fontainebleau » en 1641. Le 23 juin, il signe, avec cette double mention, le contrat de mariage d'Anne Perilleux (fille de l'émailleur ci-dessus indiqué) avec un maître tailleur de Paris, Jacques Mesnard (4), mais vers la fin du règne de Louis XIII son ministère est terminé, ou interrompu, dans des circonstances encore inconnues (5).

CHAPITRE V

Les dernières années, sous le règne de Louis XIV

Ministère du quatrième pasteur : Gaschier

En 1646, ce n'est plus de Prez qui est nommé comme pasteur de Fontainebleau sur un acte relevé dans les registres d'une Eglise voisine, celle de Châtillon-sur-Loing :

---

(1) Cf. Dimier, *Fontainebleau*, p. 59 et 75.

(2) *Ceremonie Observée au Contract de Mariage passé à Fontaine-de Septembre* 1645. Desseigné et gravé à Laue forte par A. Bosse à *bleau en présence de leurs Majestez, Entre* Vladislaus III *du nom, Roy de Pologne et de Suède & par Son Ambassdr le Seigr Gerhard Comte Donhost palatin de Poméranie d'une part, et Louise Marie de Gonzague, Princesse de Mantoue et de Nevers d'autre part, le* 25eme *Jour de Septembre* 1645. Desseigné et gravé à l'eau forte par A. Bosse à Paris le 8me Novem. 1645 avec privilêge (H. 27×L. 33). *Catalogue des œuvres d'A. Bosse,* n° 422 ; Blum, *Abr. Bosse,* planche X, p. 80.

(3) Archives dép. de la Moselle, D. 39.

(4) *Bull. h. pr.,* 1901, p. 553.

(5) A tort la *France protestante* dit : « Après avoir desservi *pendant plus de trente ans* l'église il la quitta », etc. (vers 1655) ; 1re éd., VIII, 6 *a.*

« Le dimanche treizième jour de may 1646 a esté solennisé le mariage de *Jean de Ricard* et d'*Elisabeth Dortel,* par Monsieur *Gaschier*, pasteur de l'Eglise de Fontainebleau, qui a rapporté les annonces publiées en son Eglise. »

Jean de Ricard appartenait à une famille protestante de Fontainebleau, en rapports spécialement amicaux avec Ferdinand de Prez, comme nous l'avons dit (1). Ce fait explique que le mariage soit béni par le pasteur de Fontainebleau, mais rend plus sensible encore l'absence de F. de Prez (2).

Le nouveau pasteur, *Siméon Gaschier,* originaire des environs de Clermont-Ferrand, avait fait ses études de théologie à Genève (3), puis à Sedan (4) de 1624 à 1632. Il fut pasteur d'abord au Plessis-Marly (1636), puis à Vitry-le-François (1637) (5). Il sera à Sézanne en 1649 (6), en sorte que son ministère à Fontainebleau fut de courte durée, comme celui de son successeur : une sorte d'intérim, après lequel Ferd. de Prez revint dans cette ville où il conservera ses petites maisons jusqu'à la fin de sa vie.

Visite princière

C'est à cette époque que vint à Fontainebleau le jeune landgrave Guillaume de Hesse, âgé de dix-huit ans, voyageant avec son précepteur Jacob von Hoff. Le journal qu'il tenait soigneusement chaque jour montre qu'il ne manquait jamais d'assister au culte dominical partout où il se trouvait (7). Il est donc probable qu'il y vint dans le temple de

(1) A propos d'un bail de 1669. Cf. *Bull. h. pr.*, 1858, p. 355.

(2) Les mêmes registres, l'année suivante, mentionnent un autre époux venu de Fontainebleau, *Mégret,* mais cette fois, le mariage est béni par le pasteur de Châtillon, *Durzy.*

« Le dimanche vingt huictième d'avril a esté baptizé Paul Maigret, fils de Thomas Maigret, de l'Eglise de Fontainebleau, et de Jeanne Cottansin, et a esté presenté par le sieur Paul Deschamp, sieur de Gissé, et dam[elle] Susanne de la Poustiere, et naquit le troisième aoust 1646. »

Signé : Durzy. Mégret.

(3) 1624 : Siméon *Gaschius* Gergoviensis Arvernus (*Livre du Recteur,* p. 93).

(4) *Fr. prot.*, 1[re] éd., IV, 278 *b*. Sa thèse est imprimée dans le *Thesaurus theologiæ sedanensis,* publié en 1661.

(5) Aymon, *Synodes,* I, 305.

(6) Bibl. prot. fr., ms. 522-1, fol. 413.

(7) *Frz. Reisebeschreibung* (bibliothèque de Cassel), extraits dans le *Bull. h. prot.*, 1899, p. 215.

Bois-le-Roi, probablement le dimanche 19 septembre 1647. En effet il avait le dimanche précédent, 12 septembre, dans le temple de Charenton, été parrain d'une fille du pasteur Charles Drelincourt.

Puis il avait été invité à passer quelques jours à Fontainebleau. Un carrosse de la cour l'y avait amené, et il avait été logé au palais dans l'appartement du duc d'Anjou. Des fêtes furent données en son honneur ; une tragédie est jouée : *le comte d'Essex* ; le jeune landgrave est fier d'être assis « tout près du roi et de la reine ». On chasse en forêt ; on se promène dans le parc. Un soir, autres représentations : le *Cid,* Héraclius. On danse beaucoup ; tantôt c'est un ballet où le meilleur danseur est surnommé « le petit Saumur » : je ne pense cependant pas que ce fût un protestant, car la danse était blâmée par la discipline réformée.

Un soir, c'est le roi qui invite le prince hessois à venir le voir danser dans ses appartements. A la fin de la semaine, il rentre à Paris, le 19 septembre ; c'est pourquoi, étant donné la ponctualité de son assistance au culte, nous pensons qu'il s'arrêta, ce dimanche, au temple de Bois-le-Roi. Dans la capitale, il va plusieurs fois chez le pasteur Charles Drelincourt, au faubourg Saint-Germain.

Avant son départ, il reçoit une dernière visite du pasteur qui fait la prière, à genoux, près de lui, formule pour son voyage « les vœux les plus tendres », et lui donne sa bénédiction. Comme souvenir de ces rencontres, il lui dédie, quelques semaines plus tard, des *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps* (1).

En 1649, au Synode provincial de Vitry-le-François, il n'y a pour représenter l'Eglise de Fontainebleau « ny pasteur ny ancien » ; mais « l'excuse de l'Eglise ayant esté admise, des lettres de censure ne leur seront écrites ». Pour les frais du Synode national prochain 10 livres seront demandées à l'Eglise de Fontainebleau (contribution égale à celles d'autres petites Eglises du colloque d'Ile de France : Claye, Lizy, Sézanne). A M. Jacques de Prez « pour une fois », est fait un don de 25 livres (2). Jacques, en 1651, est à Sedan, où il soutient sa thèse (3).

(1) Genève, 1648.
(2) Bibl. prot. fr., ms. 563-1 (collection Auzière), f. 50 v°, 64, 66.
(3) *France prot.,* V, 383.

Cinquième pasteur : P. du Prat (vers 1650)

En 1653, au Synode provincial de Charenton, l'Eglise de Fontainebleau est représentée par « le sieur Pierre du Prat », pasteur ; *Simon Ricard* et P. Rattier, anciens, mais dans ce même synode « Du Prat, ministre de Fontainebleau, est donné à Senlis » (1).

Ce Du Prat était de famille béarnaise. Son père avait été principal du collège d'Orthez. Lui-même, étudiant à Sedan, avait terminé ses études en 1626 par des thèses *De imagine Dei in homine* et *De discessione ecclesiæ reformatæ ab ecclesia romana*. D'abord pasteur en Béarn, puis dans la Brie, il avait épousé, dans le temple de Charenton, en juin 1634, la fille d'un médecin de la duchesse de Bar (sœur de Henri IV), nommée Claude de Gombard (2).

Ferdinand de Prez reprend quelques mois son ministère (1654 ?)

Cette période de l'histoire de l'Eglise de Fontainebleau est fort obscure. Il semble que *Ferdinand de Prez* recommença à y exercer son ministère, puis, au bout de quelques mois, cessa définitivement. Appelé dans une tout autre région par l'Eglise de Calais, il est, en 1655, blâmé par le Synode provincial de Charenton pour avoir quitté sans congé régulier l'Eglise de Fontainebleau (3). Il mourut en 1658.

Sixième pasteur : Ranconnet (1655-1664 ?)

Ensuite, l'église a pour pasteur *Louis Ranconnet*, qui siège en avril 1655 au Synode provincial de Charenton avec Pierre Ricard, ancien (4). En avril 1657, il arrive en retard et seul au Synode de la Ferté au Col (5). Son nom figure encore, pour la même Eglise, sur le rôle des pasteurs, en 1660 (6).

---

(1) *Ibid.*, f. 69 et 70 v°.

(2) *France prot.*, 2e éd., V, 902. On le trouve plus tard pasteur à Dangeau, dans le colloque d'Orléans, en 1660 (*Bull. h. pr.*, XV, 516).

(3) Arch. nat., Tt 321. *Fr. prot.*, 1re éd., VIII, 325 *b*.

(4) Arch. nat., *ibid.* ; *Fr. prot.*, 1re éd., VII, 398 *b* ; Bibl. prot. fr., ms. 563-1, fol. 73.

(5) Bib. prot. fr., ms. 563-1, fol. 76 v° : « Le sr Ranconnet, pasteur a été excusé, et les anciens exhortez de députer à l'avenir quelqu'un d'eux. Et depuis ledit sieur Ranconnet est comparu ».

(6) *Bull. h. pr.*, 1866, p. 513.

Le 10 novembre 1657, les habitants de Fontainebleau furent terrifiés par la nouvelle d'un assassinat qui venait d'être commis en plein palais : dans la galerie des Cerfs, Christine de Suède avait fait tuer son grand écuyer Monaldeschi ; elle n'était plus reine, ayant abdiqué en 1654, et elle n'était plus luthérienne, car elle avait fait profession de catholicisme peu après son abdication.

Un très paisible correspondant de Christine, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui était d'autre part secrétaire du Consistoire réformé de Paris, Valentin Conrart, venait parfois à Fontainebleau lorsqu'il était dans sa maison de campagne d'Athis. Ainsi en 1661, le 29 septembre, il écrit de là une lettre à propos du jansénisme : « Je m'assure qu'on poussera terriblement les choses... ». Les adversaires du jansénisme commençaient aussi, vers cette même date, à « pousser terriblement les choses » contre le protestantisme : au bout de vingt-cinq ans ils finiront par obtenir, à Fontainebleau même, la signature de la Révocation de l'édit de Nantes.

Le septième pasteur : Drelincourt

Le pasteur qui assiste tristement à ces préliminaires est *Henri Drelincourt*, second fils du pasteur de Paris, né en 1631, d'abord avocat, puis étudiant en théologie, consacré au saint ministère dans l'église de Gien, qu'il desservit d'abord (1658) (1). Il fut nommé à Fontainebleau avant 1665 et nous le trouvons député aux Synodes de Vitry-le-François en 1665, de Clermont-en-Beauvaisis en 1667, de Charenton en mai 1669 (2).

Le samedi 2 novembre 1669, il accourt à Paris, au chevet de son père agonisant (âgé de soixante-quatorze ans et pasteur depuis cinquante-deux).

---

(1) Le sermon prononcé par son père fut imprimé d'abord sous ce titre : *Le pasteur fidèle*, ou *Sermon sur les Actes des apôtres* (s. l. n. d.), puis réimprimé en 1664 avec des *Sermons sur divers sujets* (Genève, 3 vol. in-8° ; t. III, p. 112 à 204). Cf. *France prot.*, 2e éd., V. 497.

(2) *France prot.*, 1re éd., VI, 422 ; VII, 49 et 402. C'est à cette époque, en 1666, que mourut Anne d'Autriche. L'inventaire de son appartement, au château, renferme des détails curieux : l'oratoire, très petit, n'est meublé que d' « un carreau et un siège ployant de brocart de soie, avec un petit rideau de bazin, prisés 15 livres » (*Annales de la Soc. hist. du Gâtinais*, 1934, p. 196).

« Sur les quatre heures du soir. Le bienheureux le reconnut fort bien, et parut attendri à son arrivée. M. Claude (l'un des pasteurs de Paris) demanda s'il ne reconnaissoit pas Monsieur son fils. Il répondit « Ouy ». Et ce fut la dernière parole qu'il prononça distinctement et qui put être entendu. Son fils, forçant les tendresses et les larmes de la nature, et fortifié en Dieu, exhorta et consola à plusieurs reprises son cher père agonisant et fit diverses fois la prière... Un peu après une heure après minuit, entrant dans le jour du repos qui étoit le dimanche 3 novembre 1669, ce saint personnage rendit heureusement son âme à son créateur (1). »

H. Drelincourt était jusqu'alors resté célibataire. Dans sa trente-neuvième année, un dimanche d'octobre 1671, il se maria avec *Judith de Lauberan*, fille du pasteur de Senlis, sieur de Montigny et d'Ablon. L'acte de mariage (2) ne porte pas l'indication de celui qui bénit cette union en tant que pasteur, mais il porte la signature de Maurice de Lauberan qui certainement bénit le mariage de sa fille. C'était le fils du plus ancien pasteur de l'Eglise de Paris au moment de l'édit de Nantes, François de Lauberan, très estimé de Henri IV jusqu'à son abjuration. Les armes des Lauberan, vieille famille dauphinoise, étaient : écartelé au 1 et au 4 d'azur au lion couronné d'or ; au 2 et au 3 du même, au chevron d'argent à trois roses ou quintefeuilles posées deux et une (3). Maurice de Lauberan avait, en 1671, soixante-quatorze ans ; il était accompagné d'une autre fille, Suzanne. (Celle-ci, à la mort de son père, hérita d'une Bible offerte par son grand-père François au roi Henri IV, et refusée par celui-ci. Ce volume appartient maintenant à la Bibliothèque du protestantisme français.)

Un an plus tard, Henri Drelincourt baptise à Bois-le-Roi sa fillette, née quatre jours auparavant (14-18 septembre 1672). Les parrain et marraine sont le grand-père maternel Maurice de Lauberan, et la grand'mère paternelle, la veuve de Charles Drelincourt. Les deux vieillards signent d'une main ferme : *M. de Lauberan de Montigny*, *M. de Bolduc.*

---

(1) *Dernières heures de M. Drelincourt*, Genève, 1671, p. 56.

(2) Ci-après p. 460. La mère de l'époux était là, ainsi que de nombreux et notables parents et amis, entre autres un avocat au Parlement, Daniel de Malnoé, un capitaine d'un vaisseau de guerre, Paul de Gorris, sieur de la Guerche, etc.

(3) J. Pannier, *Eglise de Paris sous H. IV*, p. 121 et suivantes.

On ne sait rien de la destinée de la petite Marguerite-Henriette (prénoms de sa grand'mère et, au féminin, de son père). Peut-être mourut-elle en bas âge.



LE PASTEUR DRELINCOUR 1)

H. Drelincourt, en tout cas, ne survécut guère, étant décédé en 1675 ou 1676.

Son successeur verra se multiplier, et aboutir, les efforts faits par les catholiques pour la suppression du culte à Bois-le-Roi.

---

(1) Portrait appartenant à la Maison du protestantisme, à Paris.

CHAPITRE V

Les dernières années

Démarches catholiques pour la suppression du culte

Dès 1671, des démarches sont faites par le premier curé de Fontainebleau, Antoine Durand. Le 18 août, il écrit :

« Je fus chez Mgr. de Tholoze, que je ne trouvai pas ; chez le P. Ferrier (1) pour lui porter un mémoire pour tâcher de détruire le temple de Bois-le-Roy ; chez M. de Colbert pour les besoin de notre maison ; il me dit qu'il fallait présenter un plant au Roy (2). »

On sait que, tant que vécut ce grand ministre, qui appréciait les commerçants et industriels protestants à leur juste valeur, l'édit de Nantes ne fut pas révoqué.

Le 20 avril 1674, le roi arrive, et le curé va le saluer.

« Je fus voir Madame la nourrice, à qui je parlai des Huguenots. Elle me dit qu'il n'estoit pas temps, à cause de la guerre ; que j'attendisse au retour et que j'allasse à Versailles me joignant à M. l'archevêque de Paris. Le lendemain, je fus saluer M. l'évêque de Condom (3), précepteur de M. le Dauphin, et M. l'abbé de Coislin, que j'entretins des Huguenots. Je lui demandai s'il n'y avait point lieu d'en parler au Roy. Il me dit que la conjoncture n'estoit guères favorable, 1° à cause de la guerre, 2° parceque je demandais que l'on ostat les commis aux aides, et que l'on avoit besoin de ces gens pour avoir de l'argent. Je lui dis que... le mal pressoit ; il me dit de venir à la messe du Roy.

» Je fus au lever afin de parler à Sa Majesté avec plus de liberté. Y ayant rencontré M. l'abbé de Chavigny, je luy dis que je serois bien aise de parler au Roy avant ou après qu'il auroit prié Dieu. Il me dit qu'il avoit dit au Roy que je désirois lui parler. Sa Majesté vint à son prie-Dieu et je luy parlai sur mon affaire, dont Madame la nourrice l'avoit prévenu.

» Il me dit : « Vous me demandés deux choses qui sont difficiles ou impossibles : je ne puis pas forcer un catholique qui s'est fait huguenot de retourner, ni faire abattre le prêche de Bois-le-Roy, si les religionnaires ont le droit de l'avoir. »

(1) Confesseur du roi.

(2) *Journal*, publié en 1900 par M. l'abbé Estournet (librairie catholique, Fontainebleau), p. 162.

(3) Bossuet, depuis 1669.

» Je m'expliquay à Sa Majesté : « Sire, je sçai que l'on ne peut pas forcer un catholique de revenir en notre communion : je demande que votre Majesté empêche que les commis aux aides ne demeurent à Fontainebleau, ou qu'il n'y ait que des catholiques. » « Je ferai bien le dernier », dit le Roy, « et en ferai écrire à M. Colbert. »

Le registre des actes pastoraux existant précisément pour cette époque (1670-1673) (1) confirme les renseignements du curé. Malgré le très petit nombre d'actes conservés, on y voit figurer huit fonctionnaires protestants : le directeur des aides en l'élection de Melun (Jacob Gueny, seigneur de la Chambaudrye) ; un autre directeur à Melun (Daniel *Gruber*) ; deux commis à la recette du bureau de Melun (Jacques du *Cerceau* et Antoine Huyla, décédé en 1670) ; un receveur (Daniel Vergnon) et un commis (Jacques Lebrasseur) « au département de Fontainebleau — ces deux derniers spécialement indésirables aux yeux de M. le curé ; — un commis en l'élection de Nemours à Château-Landon (Nicolas Renouard) ; deux autres receveurs, l'un « au département de Gâtinais » à Milly (Jean Gueny), l'autre à Vaux-le-Vicomte (Jacques Elizant). (La présence de quelques protestants autour du château de Vaux remontait peut-être au temps peu éloigné où le surintendant Fouquet n'avait pas encore quitté ce magnifique château pour un cachot (1663).

En 1673, la première requête du curé de Fontainebleau n'avait pas encore été entièrement couronnée de succès. Il en avait fait une seconde qui tarda plus encore à recevoir satisfaction :

« Pour le prêche de Bois-le-Roy, je dis à Sa Majesté qu'il n'estoit pas conforme à l'édit de Nantes et que j'avais quelques mémoires pour cela, que je présentai en même temps à Sa Majesté à qui je dis qu'elle pouvait les remettre entre les mains de M. de Châteauneuf qui se trouva là (2). Le Roy luy remit mon placet et mon mémoire.

» M. de Châteauneuf, qui avoit entendu notre conférence, commença à me dire : « Mais comment voulez-vous, Monsieur, que l'on empêche les Huguenots de demeurer ou de s'établir à Fontainebleau, ayant la liberté de demeurer par toute la France ? »

» Je luy répliquay : « Monsieur, le Roi peut bien excepter

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne.

(2) Charles de l'Aubépine, conseiller d'Etat.

sa maison et un lieu qui lui appartient spécialement, si un simple gentilhomme le peut faire. La France a assés d'étendue ! »

« Comment voulés-vous, dit-il, que l'on abatte le prêche de Bois-le-Roy, s'ils ont droit d'avoir ce prêche ? »

« Vous verrés, Monsieur, par mon mémoire, que leur droit est douteux, et qu'on peut au moins transférer ce prêche ailleurs. » C'est ce que j'avois dit au Roy ; ensuite, je le suppliai de nous appuyer dans cette occasion ; il me fit espérer qu'il le feroit. Le Roy acheva sa prière et s'en alla joindre la Reine.

« Le Roy recommanda à M. de Saint-Hérem, en le congédiant après l'avoir reconduit dans la forest, de voir M. Colbert de sa part pour oster ces commis huguenots, et lui en fit écrire par M. de Châteauneuf. On donna icy des ordres pour leur faire changer de demeure : l'un fut à Moret, et l'autre à Melun, et l'on envoya icy un catholique. M. Berthelot m'écrivit obligeamment sur ce sujet (1). »

Les actes pastoraux de 1670 *à* 1673

Il est bien regrettable qu'on ait jusqu'à présent retrouvé les actes d'état civil de quatre années seulement (2). Leur examen permet de faire quelques constatations intéressantes.

Trois anciens sont mentionnés : *Pierre Guillard* et *Pierre de Ricard*, de Fontainebleau (morts en 1670 et 1671) ; *Claude Boyer*, notaire et arpenteur à Paley.

Les membres sont de deux sortes : ceux qui résident en permanence dans la région, ceux qui font de courts séjours ou sont de passage.

Parmi les membres permanents, les uns habitent Fontainebleau même. Une seule famille est assez nombreuse : la famille de Ricard. *Pierre*, « bourgeois », a deux fils et une fille et un frère, *Jean*.

Les Ricard semblent avoir été des gens de petite noblesse, habitant Fontainebleau (3) et possédant des terres et des bois dans la région, du côté de Recloses et Villers-les-Grès notamment. Le plus ancien connu au XVII[e] siècle

---

(1) *Journal*, p. 174.

(2) Nous les reproduisons ci-après p. 456.

(3) En 1658, Pierre de Ricard et sa femme, Marie Collet, fille d'un chirurgien, Théodore Collet (mort en 1653), et petite-fille d'un autre chirurgien, Zacharie Collet, possédaient à Fontainebleau une maison située Grand-Rue, entre la « Rose » et la « Pomme de Pin ».

Le 25 juin 1668, P. de Ricard cautionne Claude de la Palue, ci-devant procureur du roi dans la maîtrise des eaux et forêts.

est Arnaud ou Renaud (1), père, peut-être, de Pierre, ancien de l'Eglise réformée. Celui-ci a un fils de même nom et un autre, Louis, qui devient catholique (2), tandis que Pierre, resté protestant, est parti on ne sait où (3).

Jean de Ricard, huissier de la chambre du roi, épousa, le 1er juillet 1637, Anne Jamin, sœur d'un Robert Jamin, qui eut une maison à Recloses (*Inscription de l'ancien diocèse de Sens,* IV, p. 34, généalogie des Jamin), est probablement le personnage de ce nom présent, en 1671, à l'inhumation de son frère Pierre à Bois-le-Roi (4).

Quelques noms plus connus, en dehors de la chronique locale, sont inscrits sur les registres de Bois-le-Roi :

Jacques du Cerceau, bourgeois de Paris, que nous avons trouvé parmi les commis au bureau des aides à Melun, était parent de l'illustre architecte qui a travaillé au château de Montargis et dans tant d'autres demeures seigneuriales et royales. Jacques abjura, d'ailleurs, vers l'époque de la Révocation, et fut enterré en 1689 dans l'église Saint-Séverin. Il avait un fils, dessinateur, né avant 1671 (peut-être à Melun ?)

Jean de Beringhen, cousin du familier de Louis XIII, était

---

(1) A Recloses, sur le Terrier de 1606, figurent noble homme *Renaud de Ricard,* huissier de la Chambre du roi, demeurant à Villers, et sa femme, *Marie Petit,* 16 mars 1615 : acte signé devant Bertrand, notaire à Nemours, par Arnaud de Ricard, huissier ordinaire de la chambre du roi, demeurant à Villers-lès-Grès ; en juillet 1615, un autre de Ricard habite alors Grès (F. SADLER, *Note pour l'histoire des familles du Gâtinais,* Annales de la Soc. hist. du Gâtinais, 1908, p. 284).

A Grès, le 20 janvier 1668, Louis de Ricard, fils de Pierre, déclare des taillis en censure du roi (Archives nat., R 4 * 532 et 533). Trésorier pour le roi à Fontainebleau, il a, le 30 janvier 1674, épousé Marie-Anne de Franqueville. Elle figure en 1718 comme veuve dans un acte de procuration.

(2) Louis était devenu catholique avant 1681 : sur les registres paroissiaux de Recloses, il figure comme parrain cette année-là. Et dès 1666, Jacques-Louis de Franqueville, habitant rue de France à Fontainebleau, était maître écrivain, précepteur des enfants du bourg royal : c'était donc un catholique (cf. HERBET, *Ancien Fontainebleau,* p. 118, 258, 41).

(3) A Recloses, on trouve, sur le terrier de 1644 : Pierre de Ricard ; en 1679, Louis de Ricard déclare des terres et des bois, comme bourgeois de Fontainebleau. En 1711, il se « fait fort » de son frère Pierre.

(4) Pour toutes ces indications sur les Ricard, l'auteur du présent travail est grandement redevable à l'érudition et à la bienveillance de M. Ch. Waddington.

secrétaire du roi et seigneur de Pléhedel, en Bretagne (Côtes-du-Nord) (1). Né vers 1622, il s'était marié en 1642.

Jean de Beringhen est qualifié par une note de police « Honnête homme, dont l'esprit est assez doux, fort zélé dans sa religion ». C'était — comme M. Le Coq — un des personnages auxquels le Consistoire de Paris louait une chambre dans une maison voisine du temple de Charenton. A Paris, il habitait l'hôtel « du grand Henri », sur la place Royale. Sa femme, Marie de Menours (on prononçait *Menou*), était, au dire de Mme Du Noyer, « une personne d'un mérite et d'une vertu extraordinaire ».

Près de Fontainebleau il possédait (à Thomery) le château de la Rivière.

Le magistrat auquel il marie sa fille à Bois-le-Roi, en 1672, *François Le Coq*, sieur de Germain, est conseiller au Parlement, comme l'avait été son père (mort en 1654) (2) et comme le sera son frère cadet, témoin au mariage (alors âgé de vingt ans), Pascal Le Coq, lequel épousera aussi une Beringhen, Elisabeth. François Le Coq et Marie de Beringhen n'eurent pas d'enfant. Après la Révocation, ils se réfugièrent en Angleterre. Un autre témoin, Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, était depuis 1662 marié à Marguerite Le Coq.

Un autre, *Jacques Amproux*, seigneur *de Lorme*, aussi conseiller du roi, est de famille bretonne, comme cette branche des Beringhen (il avait épousé une autre Marie de Beringhen et mourut en 1679, à 71 ans) (3). Jacques du Candal — encore un conseiller du roi et un oncle de la mariée, — seigneur de Fontenailles avait épousé, en 1648, Suzanne de Beringhen.

En août 1677, un *du Candal* — celui-ci probablement — est commissaire du roi au Synode provincial de Charenton ; deux ans plus tard, au même lieu, J. de Beringhen siège avec le pasteur Antoine Guérin comme député de l'Eglise de Fontainebleau (4).

Que de beaux carrosses, venus de Paris et de Fontaine-

---

(1) *France prot.*, 2e éd., II, 340.
(2) *France prot.*, 1re éd., VI, 478 *a*.
(3) *Ibid.*, 2e éd., I, 180.
(4) *Ibid.*, 2e éd., V, 610.

bleau ou du château de la Rivière (1), circulaient sur la route de Bourgogne pour se rendre au modeste temple de Bois-le-Roi un jour de mariage parlementaire comme ce dimanche 18 septembre 1672, à quatre heures après midi !

La signature du pasteur ne se trouve jamais sur les actes d'état civil enregistrés à Bois-le-Roi ; il est pourtant presque certain que le mariage de F. Le Coq fut béni par Henri Drelincourt, dont la fillette est, ce même jour, baptisée par son grand-père, le pasteur Lauberan de Montigny.

Parmi les personnages inhumés à Bois-le-Roi, le plus célèbre est le gentilhomme écossais William Davisson (2), seigneur de Nonville, près Nemours, et de Beaulieu (3), dès 1643.

Né en Ecosse en 1593, il vécut en France depuis sa vingtième année, y exerça la médecine, publia, à partir de 1635, divers ouvrages, devint conseiller et médecin du roi, intendant du Jardin royal des plantes médicinales, professeur de chimie. Après une douzaine d'années en Pologne, auprès du roi Jean Casimir, et en Ecosse, il revint à Paris en 1669 et passa ses derniers temps dans sa maison de Nonville, près la route de Montereau, dans la charmante vallée de Lunain. Il mourut là en janvier 1673, dans sa quatre-vingt-unième année ; sa femme, Charlotte de Thynny, Ecossaise comme lui, survécut jusqu'en 1687 ; devenue catholique, elle mourut à 90 ans et fut enterrée dans le chœur de l'église paroissiale de Nonville.

Par réaction contre les messes et autres cérémonies catholiques à propos des services funèbres, la discipline réformée proscrivait « aucune prière ou prédication, pour prévenir toute superstition » (4). Vers cette époque, précisément, le père du pasteur de Bois-le-Roi, Charles Drelincourt, a noté qu'il en était autrement « partout où notre religion est en sa pleine liberté. La misère des temps a

---

(1) En aval du hameau d'Effondré, près Thomery : à trois kilomètres d'Avon à vol d'oiseau.

(2) Dr E. Hamy, *W. Davisson* (Nouvelles archives du Museum, Paris, 1895). Mlle Sadler, *Les Davisson* (Annales de la Soc. hist. du Gâtinais, 1905, p. 154-211). *Bull. h. pr.*, 1906, p. 77, avec portrait, par D. Schultz, gravé par Lombart.

(3) Commune de Ferrières, Gâtinais, arrondissement de Montargis.

(4) *Discipline*, X, v. Cf. P. de Félice, *Les temples*, etc., p. 249.

obligé nos pères à cette simplicité. Il y a des lieux où le pasteur fait un discours public pour la consolation des affligés : sainte et louable coutume » (1).

Nous ne savons si Henri Drelincourt assista à l'inhumation du premier médecin du roi de Pologne. Toujours est-il que deux témoins seulement sont mentionnés dans l'acte : un arpenteur et un marchand, tous deux domiciliés à Paley, autre village de la vallée de Lunain, ainsi que Nanteau (où il y a un cordonnier), Villebéon (près Lorrez-le-Bocage) et Chevry.

De cette dernière localité viennent à Bois-le-Roi quatre « potiers en œuvre de terre », le père et les trois fils Maigret (2). L'un d'entre eux, chose rare chez les protestants, ne sait pas signer.

Grâce à la présence du seigneur de Nonville avait donc pu se maintenir dans cette vallée un groupe qui se trouvait à une trentaine de kilomètres du lieu de culte, en plein Gâtinais. Cela formait un « quartier », comme on disait alors, avec un « ancien », ou membre laïque du Consistoire de Bois-le-Roi, chargé de surveiller les membres de l'Eglise, de leur distribuer les « méreaux » ou jetons avant les jours de communion, et de rendre compte au Consistoire de ce qui se passait dans ce « quartier ». Un autre groupe de « disséminés » se trouvait en Brie, au nord de Melun, auprès du magnifique château que le surintendant Fouquet venait de terminer (en 1661) : ce sont les familles *de la Pie, Le Vieux, Petit* (ceux-ci laboureurs).

A Melun même, il n'y a guère que des fonctionnaires, comme ceux du bureau des aides ci-dessus cités, et un procureur au Châtelet (3).

Des isolés de Fleury, Milly, Samois, Thomery, Varennes, figurent encore sur ces actes de 1670 à 1673 et montrent combien vaste était la circonscription desservie par le pasteur de Bois-le-Roi : la Brie et le Gâtinais, les arrondissements de Melun et de Fontainebleau ; combien variée aussi était la condition sociale des membres de l'Eglise.

Le nombre des actes enregistrés est le suivant :

(1) *Avertissement contre les missionnaires,* 1654, p. 71.
(2) Mariage du 25 janvier 1671, baptême du 3 janvier 1671.
(3) Mariage du 8 janvier 1671.

	Baptêmes	Mariages	Enterrements	Total
	—	—	—	—
1670	4	—	4	8
1671	3	3	4	10
1672	4	1	—	5
1673	3	2	1	6
	—	—	—	—
	14	6	9	29

Les baptêmes et mariages sont célébrés le dimanche et le jeudi : il y avait donc un culte sur semaine régulièrement célébré, outre le culte dominical. Le nombre des naissances dépasse celui des décès, ce qui est conforme aux statistiques générales de cette époque en France. Il n'est guère possible de calculer le chiffre de la population protestante auquel ces nombres correspondent : deux ou trois cents âmes au plus.

Au début de chaque année, le pasteur déposait au greffe du bailliage, à Melun, une copie des actes de l'année passée. En juin 1675, il a, en outre, conformément à une ordonnance spéciale, établi une copie collective des actes des années 1670 à 1673 incluse, en conservant un registre original dont nous ne savons ce qu'il est devenu.

De Fontainebleau est daté un arrêt du Conseil d'Etat (août 1683) ordonnant d'une façon générale que les registres des baptêmes, mariages et mortuaires jusqu'alors déposés dans les lieux où l'exercice de la Religion prétendue réformée a été interdit, devront être remis aux Greffes des bailliages (1).

8ᵉ *pasteur : Antoine Guérin* (1676-1682).

Le dernier pasteur de Fontainebleau avant la Révocation fut — à partir de 1676 sans doute — *Antoine Guérin,* étudiant à l'Académie de Sedan (2), puis pasteur à La Ferté-au-Vidame (3). Il siège au Synode provincial avec l'ancien Jean de Beringhen, — ci-dessus nommé —, à Charenton, le

(1) PILATTE, *Edits et déclarations,* etc., 1885, p. 145.

(2) Ses 44 thèses *De scripturæ plenitudine et sufficientia,* soutenues sous la présidence de L. Leblanc de Beaulieu, ont été publiées dans les *Theses theologicæ* (Londres, 1675, in-fol., p. 61 et suiv.). Cf. *Fr. prot.,* 1ʳᵉ éd., IV, 278.

(3) Jusqu'en 1669 au moins (*Fr. prot.,* 1ʳᵉ éd., VI, 422.

27 avril 1679 (1), puis, sans ancien, à Lizy, en septembre 1681 (2).

L'orage annonciateur de la Révocation prochaine grondait partout en France. Il éclata sur Bois-le-Roi en 1682.

Dès avril 1681, le registre tenu par le curé de Bois-le-Roi mentionne le baptême d'une enfant d'un mois, fille d'un « bourgeois de Paris, de la R. P. R. ». Le 1er février 1682, il mentionne l'abjuration d'un jeune homme de vingt-quatre ans, natif du Puy (3).

A la fin de mars 1682, l'intendant de la généralité de Paris, qui venait d'entrer en fonctions depuis quelques mois, reçut l'ordre de « fournir secrètement au roi un dénombrement exact des réformés » (4). Dans des rapports pour chaque élection envoyés au contrôleur général, il dit, le 20 juin : « Dans l'élection de Nemours, il n'y a que M. de Cloizy (5) ; M. de Franclieu (6) à Lissy (7) ; Mme de Champmoreau (8) à Chaplon (9) ; deux laboureurs à Palais (10). »

CHAPITRE VI

Démolition du temple. La Révocation et ses suites

Les catholiques (dit E. Benoit) avoient conçu depuis longtemps contre cet exercice une incroyable jalousie, mais

(1) *France prot.*, 2e éd., V, 610.
(2) *Fr. pr.*, 1re éd., V, 265 *b*.
(3) *Bull, h. p.*, 1875, p. 534
(4) A. de Boislisle, note 5, à la page 151 de son édition des *Mémoires des intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne.*
(5) Probablement *Choisy*, famille de la Brie : *André Choisy*, contrôleur général des traites foraines ; *Jean*, son fils, marié en 1632 à Charenton (*Fr. pr.*, 2e éd., IV, 347).
(6) M. et Mme de Franclieu sont, en 1701, enfermés aux Nouveaux-catholiques (Arch. nat., E 3387 ; *Fr. prot.*, 2e éd., VI, 700), mais en 1718 (leur fille probablement), « haute et puissante dame Charlotte-Madeleine de Franclieu, épouse de Messire François-Charles de Crussol, comte d'Uzès et de Montansier, est témoin d'une abjuration à Saint-Germain-l'Auxerrois (*Bull. h. pr.*, 1863, p. 309).
(7) Près Melun, dans le canton de Brie-Comte-Robert.
(8) Nièvre. Ou faut-il lire *Samoreau*, près Avon ?
(9) Chapelon (Loiret), près de Ladon.
(10) Nommés dans le registre de 1670-1673.

les égards qu'on avait eus pour les personnes de qualité et les gens d'affaires qui étaient obligez de suivre le roi et le Conseil avoient empêché qu'on écoutât sur ce sujet les murmures du clergé (1). »

On finit par les « écouter » en 1682.

La légalité de l'exercice du culte étant contestée par les curés de Fontainebleau et de Bois-le-Roi, le syndic du diocèse de Sens demandait « qu'il fût fait défense aux ministre, anciens, et chefs de famille de la R. P. R., de continuer à l'avenir, et que le temple soit démoli jusqu'aux fondements ». Deux commissaires étaient chargés d'examiner les questions de ce genre dans la généralité de Paris : l'un catholique, l'intendant le marquis de Ménars, récemment venu d'Orléans dans la capitale, « très belle figure d'homme », dit Saint-Simon, qui ajoute : « fort bon homme aussi, peu capable », beau-frère du grand Colbert ; l'autre, protestant, Anne Hervart, conseiller au Parlement de Paris (2).

Dans son magnifique château de Bois-le-Vicomte (3), un pavillon, à l'entrée du parc, renfermait une chapelle où le père du conseiller, Barthelemy Hervart, contrôleur général, faisait célébrer le culte lors de ses séjours ; sa femme, née Le Ragois de Bretonvilliers, et sa sœur, Mme de Gouvernet, étaient de ferventes protestantes. La Fontaine fut, dans ce château, un hôte reconnaissant (4). En 1684, Bossuet ne dédaignera pas d'adresser une requête au roi pour faire cesser cet exercice.

En 1682, voilà donc Anne Hervart aux prises avec le commissaire catholique, et opinant pour le maintien du culte à Bois-le-Roi, tandis que son confrère déclare cet exercice illégal. Il y a « partage ».

L'affaire est portée devant le Conseil d'Etat. Le 6 juillet

---

(1) *Hist. de l'Edit,* t. IV, p. 518.

(2) En 1676, il avait fait imprimer un sermon de jeûne prêché à Charenton par le pasteur Claude et dédié à Mme Hervart. Cf. *Fr. prot.*, 1re éd., V, 512.

(3) Commune de Mitry-Mory, à l'extrémité nord-ouest du département de Seine-et-Marne.

(4) Toute la cour d'Amathonte
Etant à Bois-le-Vicomte,
Muses, j'ai besoin de vous, etc.

(Cf. Depping, *Un banquier protestant* [*Revue historique,* 1879, p. 285; et *Bull. h. pr.,* 1897, p. 652 et suiv.].)

1682, à Versailles, le roi rend son arrêt : le temple sera démoli jusqu'aux fondements, et ce — raffinement de sévérité — « par lesdits de la R. P. R. » dans le mois qui suivra la signification de l'arrêt ; sinon, ils paieront les frais de la démolition qui sera faite par les soins du syndic du diocèse de Sens.

Le texte fut donc signifié au Consistoire réuni en une séance qui dut être, pour lui, fort triste ; puis placardé à Bois-le-Roi et Fontainebleau.

Un mois se passe, naturellement, sans que les protestants viennent détruire de leurs propres mains le modeste édifice qu'ils avaient eu la joie de construire trois quarts de siècle auparavant. Alors, le mardi 11 août 1682, des maçons de Fontainebleau viennent procéder à la démolition sous la conduite du curé et du vicaire de Bois-le-Roi. Le curé a lui-même relaté cette opération dans le registre paroissial :

« Le sieur curé a monté le premier sur l'un des pignons du temple, qu'il a démoli pour la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur du Roy. »

Son récit se terminait par cette phrase : « Ses paroissiens ont signé le présent acte avec ledit sieur curé » ; mais ce n'est pas exact : il n'y a aucune signature.

Le terrain fut, semble-t-il, donné aux Mathurins ou Trinitaires du couvent de Fontainebleau (1), gratifiés, déjà par Saint Louis, de terrains de ce côté de la forêt.

Le pauvre troupeau, dispersé, privé de son bercail, fut aussi privé de son pasteur. Antoine Guérin partit pour la Hollande et devint, à Leyde, pasteur d'une Eglise de réfugiés dont le nombre s'accrut encore après la Révocation, et où il exerça son ministère jusqu'en 1700 (2).

En août 1683, le roi signe à Fontainebleau un édit portant que les catholiques « ne pourront s'allier par mariage avec ceux qui font profession de la religion luthérienne ou calviniste », sous peine de bannissement (3).

---

(1) Ci-après, pièces justificatives, p. 466.

(2) Bibliothèque du prot. fr., ms. 592-1, fol. 442. Il ne fut donc pas à proprement parler un pasteur *du désert*, comme le dit M. G. Leroy, p. 52 de ses intéressantes *Recherches sur le protestantisme dans le Melunais* (Meaux, 1874) reproduites dans le *Bull. h. pr.* (1875), auxquelles nous avons emprunté les textes ci-dessus.

(3) Pilatte, *Edits et déclarations*, etc., 1885, p. 143.

Derniers mois avant la Révocation

Après la destruction du temple de Bois-le-Roi, les réformés de la Brie et du Gâtinais, pour assister au prêche, durent aller jusqu'à Charenton. Ils le firent pendant trois ans ; quelques-uns d'entre eux furent parmi les quatre mille communiants qui participèrent à la Sainte Cène, soit le jour de Pâques, soit le jour de Pentecôte, en 1685 (1).

Le samedi 6 octobre 1685, l'ambassadeur de Hollande vient à Fontainebleau : les Hollandais protestants établis en France sont inquiets de savoir s'il leur sera permis de rentrer dans leur pays « avec tous leurs effets » (2).

Le dimanche 14 octobre, le culte fut célébré pour la dernière fois dans le temple de Charenton ; le jeudi 18 au soir, on apprit à Paris que le roi avait signé la révocation de l'édit de Nantes, le texte de l'édit ayant été préparé par le marquis de Châteaunay à la demande du vieux chancelier Le Tellier (3). Et où cet acte eut-il lieu ? à Fontainebleau, dans le salon de Mme de Maintenon, sur un meuble de forme assez singulière sorti des ateliers du célèbre ébéniste Boulle — un protestant. Ce salon est au premier étage du pavillon de la porte Dorée.

Dans la première quinzaine d'octobre, pressentant que, bientôt, ils vont être forcés de se réfugier à l'étranger s'ils veulent continuer à exercer le saint ministère, un grand nombre de pasteurs des quatre coins de la France étaient accourus à Fontainebleau, « sollicitant leur congé ». Une émouvante relation nous a été conservée à propos de l'un d'eux, Asselin, venu de Dieppe (4) :

« Ils s'appelaient *barbes* [comme les pasteurs vaudois des Alpes], pour n'être point reconnus en ce lieu-là sous leur nom ordinaire de *ministres* qui désormais ne s'y pouvait plus souffrir. Rien alors de plus magnifique que la Cour, rien de plus désolé que les barbes. On dansait des ballets sur la ruine de l'hérésie, tandis que les barbes rôdaient dans les cours [du Palais], déguisés et aussi mal cavalièrement habillés que des gens de

(1) *Bull. h. pr.*, 1885, p. 209.
(2) Chronique citée dans le *Bull. h. pr.*, 1907, p. 467.
(3) Benoit, *Hist. de l'édit*, t. III, p. 865.
(4) *Seconde partie de l'Histoire de l'Eglise réformée de Dieppe* (1600-1685), publiée par M. Garreta, Rouen, 1902, t. I, p. 155.

robe, et alors peu en humeur de propreté... Le marquis de Ruvigny [député général des Eglises à la Cour] leur dit de la part du Roy que Sa Majesté ne voulait point qu'on lui parlât de congé que la semaine suivante... On parlait de maisons qu'on avait marquées ou qu'on allait bâtir, pour y renfermer tous les ministres.

» M. Asselin, rempli de toutes ces fâcheuses nouvelles, retourna à Paris pour consulter avec sa femme... Tout Paris était plein d'une nouvelle dont M. Asselin n'avait rien appris à Fontainebleau : la révocation de l'édit de Nantes... ».

Le 21 octobre, Asselin va à Charenton et apprend que le culte ne sera pas célébré. Le lendemain, il va à Fontainebleau de nouveau, avec plusieurs collègues, et, tout le long du chemin, dit le chroniqueur, « les pauvres gens goûtaient toutes les amertumes de la séparation : on les assurait que les ministres seuls sortiraient du royaume, où il faudrait qu'ils laissassent leurs femmes et leurs enfants ».

« Le mardi, de grand matin, M. Asselin trouva M. de Ruvigny se promenant, et fort rêveur, dans la grande cour du château nommée Cour de l'escalier... Le marquis luy dit qu'il n'avait aucuns expédients à luy donner et que le Roy venait tout fraîchement de luy fermer la bouche en luy disant que, n'y ayant plus d'Edit de Nantes, il n'y avait plus de religion prétendue réformée, ny, par conséquent, de député général. Le député et le ministre cassez se séparèrent aussy tristes l'un que l'autre. Le dernier alla porter ces mauvaises nouvelles à deux collègues... Ils entrèrent tous trois chez M. Colbert de Croissy. D'abord ils cherchèrent son premier secrétaire, qui leur fit bien des honnestetez, leur donna un exemplaire de l'édit de révocation, et les assura que l'intendant de la province leur faciliterait la sortie...

» Dans une antichambre des gens fort bien faits [habillés] dirent aux ministres, alors mal mis, qu'il fallait qu'ils se tinssent au coin de la cheminée et adressassent la parole à M. de Croissy lorsqu'il repasserait... M. Asselin lui dit : « Monseigneur, nous prenons la liberté de venir vous rendre nos très humbles respects et vous supplier très humblement de nous faciliter les moyens de sortir du royaume. »... « Convertissez-vous », dit le ministre à deux reprises. Et le pasteur se retire après avoir dit : « Monseigneur, nous allons prier Dieu pour le Roy et pour vous où il plaira à Dieu. »

Le coche ne partait pour Paris que le lendemain. M. Asselin voit donc le roi revenir de la chasse dans une chaise roulante, avec un grand chien étendu sur les genoux. Ce qui fait dire à un interlocuteur : « Animal pour animal, ce chien est heureux de n'être ni homme ni huguenot. » Le

pasteur rentre « aux chandelles allumées » dans Paris, devenu pour lui une « ville d'interdiction ». Dans une très grande hôtellerie, près des Augustins et du bureau du carrosse de Rouen, Asselin ne trouve aucun autre voyageur. « On lui dit que c'était presque tous des protestants qui avaient coutume de loger dans la maison, et qu'ils étaient tous sortis de Paris (1). »

C'était le 25 octobre.

Dès le 21 avait été signé, à Fontainebleau l'ordre d'expulsion visant spécialement l'éloquent pasteur de l'Eglise de Paris, avec lequel Bossuet n'avait pas dédaigné d'entrer en conférence : Claude (2).

L'évêque de Meaux, alors premier aumônier de la dauphine, reçut précisément en cette semaine tragique l'abjuration d'un jeune gentilhomme anglais, le duc de Richmond, fils naturel du roi Charles II et de la duchesse de Portsmouth. La cérémonie eut lieu dans la chapelle royale, en présence de Louis XIV et de toute la cour. « L'exhortation de M. de Meaux fut fort touchante, écrit M. de Sourcher, mais le jeune prince ne fut pas celui qui en fut le plus touché (3). »

Après la Révocation

Le lundi 22 l'édit avait été enregistré à Paris, à la Chambre des vacations, sans attendre la réouverture du Parlement.

L'original déposé aux Archives de la France se termine par ces lignes : « Donné *à Fontainebleau* au mois d'octobre l'an de grâce mil six cens quatre vingts cinq, et de notre règne le quarante troisième.» Au-dessous de la grande signature : *LOUIS*, on lit celle de M. de Seignelay : « Par le Roy, COLBERT », et le visa du chancelier : LE TELLIER ; ce dernier nom tracé par la main tremblante d'un vieillard qui dit alors en latin les paroles du Cantique de Siméon (*Nunc dimittis*, etc.), « par lesquelles, remarque E. Benoît,

(1) Cf. *Bull. h. pr.*, 1903, p. 303.

(2) F. PUAUX, note aux *Plaintes des protestants*, p. 65. C'est le 31 que le valet de pied du roi reçut l'ordre d'aller faire commandement au pasteur de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et de l'accompagner à la frontière (*Bull. h. pr.*, 1907, p. 472).

(3) *Bull. h. pr.*, 1907, p. 473.

» ce saint vieillard avait témoigné qu'après avoir vu le
» salut de Dieu, il ne désirait plus de vivre. Ainsi, la
» bouche des hommes abuse des paroles les plus saintes,
» et ce qui a servi à exprimer les plus religieux mouve-
» ments de la piété peut être employé en d'autres occa-
» sions à exprimer les plus malheureux égarements du
» cœur et de la raison ». De retour chez lui, le vieux chancelier s'alita et mourut peu de jours après (1).

Ainsi fut consommé à Fontainebleau cet acte déplorable.

Des membres de l'Eglise, les uns, comme leur pasteur, dès 1682, se réfugièrent à l'étranger pour professer librement leur foi. D'autres restèrent. Parfois, dans une même famille, les uns partirent, les autres restèrent. Ainsi, parmi les frères de Ricard, il semble que l'un, Pierre, partit, tandis que l'autre, Louis, resta, devenant, ou déjà devenu catholique.

Un seul protestant trouva grâce aux yeux du roi, en raison des glorieux services qu'il avait rendus à la France durant sa longue carrière, l'amiral Duquesne : il ne fut « point obligé à changer de religion par le logement de troupes dans sa maison, pourvu qu'il n'y ait point d'autres religionnaires retirés là » (2). C'est à Fontainebleau que l'illustre marin avait signé, le 3 août 1681, le contrat par lequel la marquise de Clerembault lui vendait les terres et seigneuries du Bouchet, Vert-le-Petit, etc., près Corbeil (3).

Les « opiniâtres » : Beringhen, etc.

Parmi les « opiniâtres » restés quelque temps avant de sortir de France, il faut citer les Beringhen.

Le 8 novembre 1685, un mémoire de police adressé à Seignelay constate que M. Jean de Beringhen est encore dans son château de la Rivière : c'est « un honnête homme dont l'esprit est assez doux, fort zélé dans sa religion ; il passe pour assez riche ». Il était alors âgée de soixante-treize ans. Une lettre de cachet du 10 novembre le relègue

---

(1) Voir aussi *Les plaintes des protestants*, p. 88 (réédition par F. Puaux, p. 62).

(2) Dépêche de Louvois, 5 déc. 1685 (*Fr. prot.*, 2e éd., V, 957).

(3) *Bul. h. pr.*, 1899, p. 486, et 1938.

à Limoges. Un commissaire de police la lui porte à la Rivière, où il est encore avec son fils le conseiller. Le 22, nouvelle lettre de cachet, qui l'exile moins loin : à Montargis, avec sa femme et leur fille Françoise. Le bruit court qu'avant de partir il aurait enfoui un trésor dans le jardin du château de la Rivière : mais des fouilles pratiquées en 1718 n'aboutirent à aucune découverte (1).

On espérait toujours l'abjuration du vieux ménage, exilé à Montargis, mais en vain. Le 20 janvier 1686, Mlle de Beringhen est enfermée au couvent des Ursulines de la ville. Seize dragons sont logés chez les vieux parents. Louvois écrit à l'intendant : « L'intention du roi est que la garde qui est dans leur maison continue à y vivre à leurs dépens, et s'ils ne fournissent pas à sa subsistance, que la garnison commence toujours à manger la première. » Le 20 février, Jean de Beringhen écrit sa confession de foi et l'envoie à son fils Théodore, qui le remercie de l'encourager. Mme de Beringhen est enfermée dans la Visitation de Montargis ; leurs trois fils sont mis à la Bastille. Le père ne fut autorisé qu'en 1688 à se retirer en Hollande, en passant par Melun et Meaux (le 7 mars). Le 13 mai de cette année, François Le Coq et Marie de Beringhen — dont le mariage avait été béni à Bois-le-Roi — furent expulsés de France (2).

Théodore, témoin au mariage à Bois-le-Roi, était de même trempe. En 1686, il fut exilé à Vézelay, puis enfermé à la Bastille, enfin réfugié en Hollande, près de son père. Il publia alors cinquante *Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps,* qui témoignent d'une piété profonde reposant sur une connaissance parfaite des textes bibliques. Une sœur de Marie et Théodore de Beringhen avait épousé, en 1673, le duc de la

(1) Cf. Th. Lhuillier, *Almanach de Seine-et-Marne*, 1916.

Frédéric de Beringhen, fils de Jean, ayant abjuré en 1686, recueillit le domaine de la Rivière et la terre de Bourion, appartenant à sa femme, veuve d'Armand de Sallart, qu'il avait épousée en 1685. Lors des fouilles de juin 1718, il se trouvait à Thomery. Le château appartenait alors au comte de Toulouse. Un ms. de sept pages relatant ces faits a été vendu en 1938 par un libraire parisien.

(2) Douen, *Révocation à Paris,* II, 34, etc. Il semble que la bibliothèque de Charenton fut en partie transportée chez lui à La Haye (*Vie de Claude*, p. xxv, en tête de ses *Sermons*, Amsterdam, 1713).

Force (1). Celui-ci, en 1686, intervient à diverses reprises en faveur de son beau-père (2).

En 1700, l'intendant déclarera qu'avant la Révocation il y avait dans l'élection de Melun 6 familles huguenotes : « Elles sont toutes retirées, en sorte qu'il n'en reste plus » (3). Dans l'élection de Nemours, il y avait 5 familles, « lesquelles se sont converties et font bien leur devoir de chrétiens, à la réserve du sieur de Franclieu (4), sa femme et sa famille, et de la dame de Chamoreau (*sic*), qui n'en font aucun exercice (5) ».

Quelques abjurations

A Fontainebleau, comme ailleurs, ont été inscrits dans les registres paroissiaux, aussitôt après la Révocation, un certain nombre d'actes d'abjuration. En voici un spécimen ; il s'agit d'un garçon de treize ans :

« Joseph de *Maurinvillers,* fils du chevalier des Essarts, et de dame *Julie de Pourelay,* aagé de treize ans ou environ, ayant reconnu les erreurs de l'hérézie de Calvin dans laquelle malheureusement il a esté élevé, et la vérité de la religion catholique, apostolique et romaine, a été reçeu à abjurer la dicte heresie, et à embrasser et suivre la même religion catholique, apostolique et romaine par moy, Supérieur des prestres de la Congrégation de la Mission de Saint-Louis de Fontainebleau et curé du même lieu, qui luy ai donné l'absolution de sa dicte hérésie en vertu du pouvoir à moy accordé à cet effet par Mgr l'Archevêque de Sens, après qu'il a juré ayant les mains sur les Saints Evangiles de vivre et mourir dans la même religion catholique, apostolique et romaine sans jamais y contrevenir. Cejourd'hui dernier d'octobre mil six cent quatre vingt-cinq, en présence, etc. (6). »

---

(1) *France prot.,* 2e éd., III, 894.

(2) Lettres datées de Fontainebleau, 10 octobre 1686 (*Bull. h. pr.,* 1883, p. 72).

(3) Sans doute n'étaient plus comprises dans ce nombre les familles d'employés du bureau des aides signalées une quinzaine d'années plus tôt, lesquels avaient été peu à peu privés de leurs emplois.

(4) Déjà signalé en 1682, ci-dessus p. 436.

(5) *Mémoires des Intendants,* édition de Boislisle, p. 152. La population de Melun est alors estimée à 2.967 hommes de 15 ans ou plus, celle de Fontainebleau à 3.500.

(6) Cf. Eug. Singer, *Signatures autographes,* etc. Extrait de l'*Abeille,* Fontainebleau, 1919.

Nous n'avons pu identifier ces noms de lieux qui, en tout cas, ne sont pas en Gâtinais.

En 1686 ont lieu les abjurations de : *Claude de Sanoye*, du diocèse de Grenoble ; *Abraham Jacques*, du canton de Berne, soldat aux gardes suisses dans la compagnie de M. de Renol [Reynold ?] ; *Georges Pestel*, marchand de Nîmes. Telle de ces abjurations est faite entre les mains du P. de la Chaise (de la Compagnie de Jésus) ; voici encore d'autres Suisses : *Versus Moser*, du canton de Soleure ; *Jean Georges Hertzberg*, de la campagnie de M. de Bolenwald, régiment de Salis, « gisant malade », mais « saïn d'esprit et de bon jugement » (1).

Bientôt, on voit passer à Fontainebleau, attachés à la lourde chaîne des forçats et conduits ainsi jusqu'aux galères de Marseille, les protestants de Paris et du Nord de la France condamnés pour avoir assisté à des assemblées illicites. Or, il y a eu dans la ville un Hôtel de la Galère, où on a prétendu voir un gîte d'étape des galériens. Il y a, en effet, boulevard de Magenta, sur la maison voisine de celle qui appartint aux Berthelemy, une enseigne sculptée représentant une galère. Mais M. Herbet a établi que cet hôtel fut reconstruit après 1760 par Charles Bézery, qui avait acheté l'hôtel de Rohan au prince de Soubise, héritier du cardinal de Rohan (2). La chaîne qui s'arrêtait, au XIX[e] siècle, à l'auberge de la Tour d'Auvergne (3), était celle des forçats du temps de Napoléon et même de la Restauration, et l'enseigne sculptée (probablement plus ancienne que la maison sur laquelle elle est encastrée, représente un bateau à voiles plutôt qu'une galère mue par des rameurs). Une autre maison de Fontainebleau a eu pour enseigne une galère, au XVII[e] siècle. C'était à la Pointe (aujourd'hui place de l'Etape), entre la Grand'Rue et la rue du Château. Elle porte ce nom de *La Galère* en 1664 (4).

---

(1) Archives de l'Yonne, G. 182 ; communication de M. le pasteur Cadix.
(2) *Ancien Fontainebleau*, p. 431.
(3) *Enseignes*, etc., p. 108.
(4) *Ancien Fontainebleau*, p. 161.

CHAPITRE VII

L'Edit de tolérance (1787)

Plus d'un siècle (1) s'est écoulé entre la Révocation signée à Fontainebleau en 1685 et un autre édit, en sens tout contraire, préparé également à Fontainebleau en 1786 : celui qu'on appelle l'édit de tolérance, rendant un état civil aux protestants. Deux des hommes qui ont travaillé pour obtenir cet acte de justice, La Fayette — revenu d'Amérique avec des idées très libérales — et Rabaut-Saint-Etienne, se sont sont rencontrés en janvier 1786 à Fontainebleau, le marquis venant sans doute d'un château de la Brie et le pasteur venant de Nîmes (2). De là, ils se rendirent ensemble à Malesherbes, où ils eurent avec le ministre Lamoignon de Malesherbes une entrevue qui contribua grandement à la décision de détruire quelques-unes des conséquences déplorables de la Révocation.

Il s'écoula encore près de deux ans avant que la signature royale fût apposée, à Versailles, en novembre 1787, sur l'acte réparateur.

CHAPITRE VIII

Un mariage princier en 1837

Franchissant encore un demi-siècle, nous arrivons à l'année 1837 où, pour la première fois depuis le temps de Catherine de Bourbon aussitôt après l'édit de Nantes, un pasteur présida un culte dans le palais même, en une circonstance mémorable : le mariage de l'héritier présomptif du trône de France, le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, avec une princesse protestante, Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

---

(1) Durant lequel on ne peut signaler que quelques visiteurs protestants : Jean-Jacques Rousseau en 1752, assistant à la première représentation de son *Devin du Village,* dans la Salle de la Belle Cheminée ; le roi luthérien Christian VII de Danemark en 1768.

(2) *Bull. h. pr.,* 1854, p. 330 et suivantes.

On lit dans les *Archives du Christianisme* du 10 juin 1837 :

« M. le pasteur Cuvier a été appelé, comme président du Consistoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Paris, à laquelle appartient la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, à bénir selon le rite luthérien, le 31 mai (1), à Fontainebleau, le mariage du duc et de la duchesse d'Orléans.

» M. Cuvier était accompagné de son collègue M. le pasteur Meyer. La cérémonie a été simple et touchante, et une Bible a été remise aux époux par le pasteur officiant en souvenir de cette journée solennelle de leur vie.

» Une princesse protestante sur le degré le plus élevé du trône de France est un événement nouveau, dont nous ne chercherons pas à apprécier ici les conséquences possibles. Que tous les chrétiens prient pour que les bénédictions de Dieu en Jésus-Christ reposent sur le prince et sur la princesse, et sur la lecture de la Parole de vérité et de vie qui leur a été remise !

» Les Consistoires des deux Eglises protestantes de Paris ont été admis à présenter à leurs Altesses royales l'expression de leurs félicitations et de leurs vœux, le 6 juin. »

Cet article est peut-être dû à la plume de Henri Lutteroth, rédacteur des *Archives* depuis 1821 (directeur du *Semeur* depuis 1831). Il relate un événement particulièrement frappant dans ce palais où, un siècle et demi auparavant, avait été signée la révocation de l'Edit de Nantes.

Quels étaient les principaux personnages ?

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri, duc d'Orléans, était né en 1810 (à Palerme, où ses parents étaient en exil).

La princesse Hélène-Louise-Elisabeth, née en 1814, était fille du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, petite-fille du grand-duc de Saxe-Weimar, qui fut l'ami de Gœthe et de Schiller, et de la grande-duchesse, dont Mme de Staël a laissé ce portrait où, selon Mme d'Harcourt, qui connut bien la duchesse d'Orléans, on croirait retrouver l'image de cette princesse : « C'était le vrai modèle d'une femme destinée par la nature au rang le plus illustre ; sans prétention comme sans faiblesse, elle inspirait au même degré la confiance et le respect (2). »

Elle avait perdu de bonne heure ses parents ; la seconde

(1) D'après l'acte original, ce fut le 30.

(2) *Madame la duchesse d'Orléans*, Paris, M. Lévy, 1859, p. 16.

femme de son père, restée veuve, l'avait élevée soigneusement. En 1830, elle avait fait sa première communion et, dans la petite église luthérienne du village près duquel se trouvait la résidence grand-ducale, on avait chanté un cantique choisi par elle :

« O Seigneur, de tout mon cœur je t'aime. »

Ces premières années du règne de Louis-Philippe, c'était l'époque de la conquête de l'Algérie. Le duc d'Orléans, qui avait déjà prit part à la campagne d'Anvers, servit durant l'expédition de Constantine, où il eut beaucoup à souffrir. Puis il voyagea en Allemagne, et c'est alors que commencèrent les négociations pour son mariage avec la sœur du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin. M. Molé, ministre des Affaires étrangères, l'annonça à la tribune de la Chambre.

« C'était un choix sans importance politique, a écrit l'historien Henri Martin, mais un choix excellent quant à la personne. La princesse avait une âme élevée et un esprit d'une distinction rare. Elle se fit aimer et estimer partout (1). » Il y avait déjà eu dans la famille royale un mariage « mixte » béni par un pasteur luthérien (M. Gœpp, à Compiègne) lorsque, en 1832, l'aînée des princesses avait épousé le roi des Belges, Léopold de Saxe-Cobourg (2).

Plusieurs protestants faisaient partie des cabinets qui se succédèrent à cette époque : M. Guizot fut ministre de l'Instruction publique de 1832 à avril 1837, sauf deux courts intervalles, durant l'un desquels (de février à septembre 1836) il fut remplacé par un coreligionnaire, le baron Pelet de la Lozère ; le comte de Gasparin fut ministre de l'Intérieur de septembre 1836 à avril 1837 ; M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique en avril 1837, après M. Guizot, était catholique, mais avait épousé une protestante, Julie Feray, petite-fille d'Oberkampf.

Le duc de Broglie (lui aussi marié à une protestante, la fille de Mme de Staël) fut désigné pour aller chercher la princesse et sa belle-mère.

Le 25 mai, elles passèrent la frontière de Lorraine sous

(1) H. MARTIN, *Histoire de France de 1789 à nos jours*, Paris, 1881, t. V, p. 120.

(2) Voir *Bull. h. pr.*, 1932, p. 315-319.

un arc de triomphe. A Sainte-Menehould, elles furent reçues avec enthousiasme. A Valmy, raconte une brochure du temps, la jeune princesse « débuta par une spirituelle flatterie à l'adresse de son beau-père et visita avec intérêt le théâtre de cette bataille où le duc de Chartres (le futur Louis-Philippe) cueillit ses premiers lauriers comme aide de camp de Dumouriez.

« Le 28 mai, le duc d'Orléans, accompagné de son frère le duc de Nemours, vint au devant de sa fiancée jusqu'à Melun (1). »

« Le 29 mai, à sept heures du soir, l'arrivée à Fontainebleau fut un des beaux et frappants spectacles dont ce lieu ait été le témoin. Il y eut là un de ces moments, devenus bien rares, où le pays et la famille qui le gouvernait se trouvèrent unis dans de mêmes émotions...

» La cour intérieure du palais était remplie de troupes ; une foule immense environnait les grilles. Au bas du grand escalier, le roi attendait, debout, avec les princes ses fils... Sur le perron, la reine, entourée des princesses, de sa maison et des femmes invitées aux fêtes ; derrière, enfin, un groupe d'hommes composé de tout ce qui, depuis sept ans, avait paru sur la scène politique, de tout ce que la France possédait alors de personnes illustrées par le talent ou connues par leur grande position dans le pays (2). »

En vue du mariage, Louis-Philippe fit transporter, de la chambre occupée par le pape en 1812-14, le mobilier qui est maintenant dans la chambre alors occupée par le cardinal Pacca. La chambre nuptiale du duc d'Orléans reçut alors le mobilier qu'on y voit actuellement.

Le 30 mai, le mariage fut célébré avec une pompe vraiment royale. Un coffret à bijoux, offert peu après à la duchesse par la ville de Paris, exposé maintenant dans la galerie dite des Assiettes, est orné de miniatures sur porcelaine, par Develly, représentant différentes scènes : l'arrivée en forêt au lieu dit la Bonne-Dame, sur la route de Melun ; l'accueil fait par le roi à sa future belle-fille en haut de l'escalier du Fer à Cheval ; la célébration du mariage

(1) *Biographie de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.* Prix, 20 c. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1842.
(2) *Mme la duchesse d'Orléans,* p. 54.

civil dans la galerie Henri II, M. Pasquier, président de la Chambre des Pairs, agissant comme grand chancelier de France (1) ; la bénédiction par l'évêque de Meaux, dans la chapelle de la Sainte-Trinité (commencée par Henri IV en 1608 et où Louis XV a été également marié) ; les personnages sont ici représentés de face, tandis qu'on les voit, pour la plupart, de dos, sur la miniature du côté droit du coffret, qui représente la cérémonie protestante, dans la Galerie des Colonnes restaurée pour la circonstance et pourvue, alors, de ces colonnes, au rez-de-chaussée, en dessous de la Galerie Henri II.

Devant un autel orné d'un crucifix et de cierges (allumés, ainsi que les lustres), le pasteur Cuvier, en robe, debout, bénit les époux qui se donnent la main. Le pasteur Louis Meyer, en robe également, se tient à droite, au pied d'un grand candélabre.

A droite de l'époux sont le roi, la reine et leurs quatre fils (duc de Nemours, prince de Joinville, duc d'Aumale, duc de Montpensier), précédés du roi des Belges. A gauche de l'épouse, sa mère, la grande-duchesse de Mecklembourg, la reine des Belges et les autres princesses d'Orléans.

Lorsque la duchesse, un an plus tard, recueillait ses souvenirs, elle disait que « ces mariages successifs, sans recueillement, lui avaient fait mal, par l'esprit qui y régnait, et cependant, ils avaient fixé son bonheur » (2).

Le pasteur officiant, Rodolphe Cuvier, né au pays de Montbéliard en 1785, était depuis 1830 pasteur à Paris ; (c'était le cousin de l'illustre savant Georges Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, décédé en 1832).

Il conserva la plume d'oie qui a « servi à la signature par toute la famille royale, le 30 mai 1837 ». Plus tard, il conserva également celle, plus grande, qui servit à l'acte de mariage de la princesse Marie d'Orléans, au château de Trianon (3).

Son jeune collègue et compatriote Louis Meyer, né en 1809, venu comme précepteur à Paris en 1833, y avait fondé

---

(1) Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, III, 200.

(2) *La duchesse d'Orléans.*

(3) Ces deux plumes ont été données en 1934 par Mlle Cucuel, de Montbéliard, à la Société de l'histoire du protestantisme français.

une « Société des amis des pauvres », puis avait été nommé par Guizot rédacteur en chef du *Journal de l'Instruction publique*. En avril 1837, il venait d'être nommé pasteur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, dont le seul lieu de culte était alors l'église des Billettes ; mais il n'avait pas encore été installé (1).

Le troisième pasteur luthérien, Verny, était en fonction depuis 1835. Sa prédication sera particulièrement appréciée de la duchesse d'Orléans.

Parmi les notables luthériens de Paris, on remarquait alors le baron de Berckheim, marié à Mlle de Jaucourt ; le général Walther, M. Bartholdi, le député du Bas-Rhin J. J. Coulmann, le libraire Würtz, etc.

Les pasteurs réformés, en 1837, étaient Frédéric Monod, Juillerat-Chasseur, Athanase Coquerel, Montandon, Martin-Paschoud (installé en février).

Il n'y avait pas alors de pasteur en résidence à Fontainebleau, ni à Melun. Le président du Consistoire de Meaux était M. de Ladevèze ; il sera, cette année même (le 31 juillet), nommé aumônier de la maison centrale de détention de Melun.

Parmi les personnes présentes le 30 mai à Fontainebleau ou les membres du Consistoire réformé de Paris présentés ensuite à la famille royale, citons le préfet de police Gabriel Delessert et son frère François Delessert, député, président de la Société biblique de Paris (fondée en 1818), qui offrit un exemplaire des Saintes Ecritures aux jeunes époux ; le marquis de Jaucourt ; M. Stapfer, philosophe et diplomate, âgé de soixante-dix ans, était président de la Société des traités religieux, à laquelle s'intéressait aussi le jeune comte Jules Delaborde, avocat à la Cour de cassation (2).

La bénédiction du mariage du fils du roi par un pasteur, dans le palais de Fontainebleau, en présence de tant de

(1) Dans la biographie publiée par son fils (Paris, Fischbacher), sa présence à Fontainebleau n'est pas signalée (p. 101) : par contre, une page de son journal (*ib.*, p. 94) a été écrite le 11 juin à Versailles, où il était sans doute allé voir le musée historique inauguré après le mariage.

(2) Le président de la Société des Missions évangéliques (à l'œuvre de laquelle la duchesse d'Orléans s'intéressera vivement), l'amiral Ver Huell, pair de France, très âgé, ne sortait plus guère de chez lui. Il était presque sûrement absent le 31 mai 1837.

témoins notables, fut un événement de grande importance (1). Pour l'Eglise luthérienne, en particulier, la duchesse se montra un membre très fidèle, ce fut un puissant encouragement.

« Le roi avait pris des dispositions pour lui aménager un oratoire dans le palais des Tuileries ; mais elle témoigna le désir d'assister plutôt au culte de son Eglise. » Elle assista très régulièrement aux offices, dans une tribune spéciale, d'abord en l'église des Billettes, puis en celle de la Rédemption. Elle assista à l'inauguration de ce nouveau lieu de culte le 25 juin 1843 (2) : elle était déjà veuve depuis près d'un an (3) ; c'est la tribune à droite de l'autel qui lui était réservée là ; elle y accédait par le cabinet des pasteurs et un escalier spécial.

Pour l'acte du mariage religieux, on employa les mêmes formules que pour l'acte d'état civil : rejetant les formules simples jusqu'alors en usage dans la « cour citoyenne », M. Pasquier avait fait revivre de vieux usages et appliqué

(1) Cependant passé sous silence dans des biographies telles que celle qu'a écrite Mme d'Harcourt.

(2) Cf. Aug. Weber, *L'Eglise évangélique luthérienne de Paris* (1808-1908), p. 67-69.

Lors de la célébration du cinquantenaire de l'Eglise de la Rédemption, M. le pasteur Weber a rappelé dans le *Témoignage* du 25 novembre 1893 quelques souvenirs de 1843 : « Dans l'église des Billettes, on avait disposé pour la duchesse une tribune spéciale, en face de la chaire, avec entrée par le vieux cloître. Mais la rue était étroite. L'arrivée d'une voiture de la Cour dans ces quartiers populeux causait des attroupements. Il n'est pas étonnant que le roi et le duc d'Orléans se soient préoccupés de cet état de choses ; cette préoccupation n'a pas été étrangère à l'ouverture du second lieu de culte de notre Eglise... En 1841, le préfet de la Seine offrit de faire approprier une partie de l'ancienne halle de déchargement de l'octroi, rue Neuve-Chauchat... Le 25 juin 1843, la duchesse fut reçue par le Consistoire à l'entrée de l'église. »

(3) Le duc d'Orléans mourut prématurément, en 1842, après un accident de voiture à Neuilly. Le pasteur Martin-Paschoud, qui se trouvait sur les lieux, en fit l'objet d'un poème sur le deuil de ce jeune foyer (Bibl. hist. prot., 2677-10) :

A ses jeunes enfants il n'a pas dit adieu
... Et sa femme est loin, ô mon Dieu !
Oh ! tu prendras pitié de cette pauvre femme,
Tu n'arracheras pas cette âme de son âme ;
Tu ne briseras pas ce que tu viens d'unir,
Tu ne flétriras pas une si sainte joie :
Elle attend son époux, il faut qu'elle le voie !
Sans elle il ne peut pas mourir.

aux époux des qualifications plus féodales que constitutionnelles : « Très haut et très puissant prince », etc. (1).

L'acte de mariage fut signé par les époux, puis par le roi et la reine, la grande-duchesse, le roi et la reine des Belges, les six frères et sœurs de l'époux, sa tante, puis dix-sept témoins officiels, tous membres de la Légion d'honneur : dix présidents et vice-présidents de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés ; trois maréchaux de France ; le « prince duc » de Talleyrand et le duc de Choiseul ; puis — seul du côté de l'épouse — le maréchal de la cour de Mecklembourg, et un diplomate français qui avait pris part aux négociations du futur mariage ; enfin — non énumérés dans l'acte — ont signé (bien soigneusement) deux jeunes gens qui seront bientôt, l'un pasteur à Paris (Louis Meyer), l'autre pasteur à Metz : Othon Cuvier, âgé de vingt-quatre ans, fils du « pasteur président », dont la signature termine la troisième page de l'acte protocolaire.

L'heureuse union bénie à Fontainebleau en 1837 ne dura que cinq ans. La duchesse survécut seize ans à son époux. Tous deux ont été enterrés à Dreux, dans la sépulture des membres de la famille d'Orléans : mais tandis que le duc est inhumé en « terre bénite », à l'intérieur de la « chapelle royale Saint-Louis », le tombeau de la duchesse est extérieur. La statue du duc, par Loison, d'après le tableau par Ary Schefder (artiste protestant), tend la main, par une ouverture pratiquée dans le mur, à la statue de la duchesse, par Chapu. Geste touchant correspondant à celui qui est représenté sur la miniature de Fontainebleau, où les deux jeunes époux se donnent la main devant le pasteur qui les bénit.

Conclusion

Nous avons parcouru trois siècles, de 1537 à 1837, depuis le jour où, dans son palais tout neuf, un roi de France lisait peut-être l'épître de Calvin lui dédiant l'*Institution chrétienne*, jusqu'au jour où un autre roi de France assistait à la bénédiction du mariage de son fils par un pasteur... Que de vicissitudes ont connues à Fontainebleau, comme

(1) *Biographie de Mgr le duc*, etc., p. 6.

partout, les protestants français au cours de ces trois siècles ! Pendant moins d'un siècle (quatre-vingt un ans, de 1601 à 1682), l'Eglise réformée eut là une organisation légale, et jamais ses membres ne furent très nombreux, mais habitants du pays et hôtes de passage ont représenté, dans le temple de Bois-le-Roi, toutes les classes de la société, depuis les humbles laboureurs du Gâtinais jusqu'aux grands seigneurs de la cour ; tous étaient les descendants de ces huguenots dont un des témoins du mariage de 1837, le duc d'Aumale, a écrit : « C'était la substance morale de la France. » Et lorsque, dans le palais, nous voyons la salamandre représentée au milieu des flammes, cet emblème peut nous faire penser à celui qui est aujourd'hui le sceau des Eglises réformées de France : le buisson ardent, avec la devise biblique : « *Uror non consumor* ». « On me fait passer par le feu, mais on ne peut me consumer. »

Jacques PANNIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Bail d'une maison ayant appartenu au pasteur Ferdinand de Prez (1669) (1)

Du 25 apvril 1669

Fut présent en sa personne honnorable homme *Pierre de Ricard,* bourgeois de Fontainebleau, y demeurant (2), au nom et comme ayant charge et pouvoir de *Louis Desprez,* escuyer, sieur ministre du Sainct Evangille en l'Eglise pretendüe refformée qui s'assemble à Chaltraitte, y demeurant, tant en son nom que son faisant et portant fort de *Jacques De Prez,* escuier sieur ministre en l'Eglise prétendue reformée de Calais, par procuration passée devant nottaire au compte de Pairage et appanage de France le cinquiesme jour de mars écoulé, lequel sieur Ricard au dit nom a reconnu et confessé avoir baillé et delaissé à tiltre de loyer et prix d'argent pour le temps et espace d'une année, à commencer du premier jour du mois de may prochain, veult et promet garantir et faire jouir sous la marque et charge du roy, à *Jean Doret,* marchant demeurant audit Fontainebleau, présent preneur pour luy audit terme ledit temps durant, assavoir un corps de logis scis audit Fontainebleau, rue des Trois Maillets, ce concistant en une chambre basse et chambre haulte, grenier dessus, et cave dessoulz, cour commune, ainsi qu'une autre petite maison dans ledit lieu ce concistant en une chambre basse et une chambre haulte, grenier dessus, petit jardin, clos de murailles, lesdicts lieux tels qu'ils se poursuivent et comportent pour par ledit preneur les avoir veuz et visitez dont il s'en est tenu pour comptant, disant les bien sçavoir et cognoistre, pour par ledit preneur en jouir bien et deuement pendant ledit temps ; ce présent bail ainsy fait moyennant le prix et somme de quarante cinq livres de loyer pour ladite année que ledit preneur sera tenu de bailler et payer audit sieur

(1) Ms. original donné, en 1927, à la Bibliothèque du protestantisme, par M. Ch. Eggimann. Ferdinand de Prez, pasteur à Fontainebleau depuis 1625 (voir ci-dessus), avait quitté cette ville en 1655 et était mort en 1658. Ses deux fils étaient nés à Fontainebleau. Louis était pasteur à Ay et Chaltray en Champagne, l'autre avait succédé à son père à Calais (*B. h. pr.*, VIII, 442 ; XV, 513 et 541 ; XLI, 665).

(2) Ancien de l'Eglise de Bois-le-Roi (Fontainebleau), mort le 14 août 1671, âgé de 69 ans.

bailleur audit nom de six mois en six mois, dont le premier terme de six mois sera de commencement au premier jour de novembre prochain venant, et continuera jusques en fin dudit temps ; — sera tenu ledit sieur bailleur audit nom de tenir ledit preneur clos et couvert, et ledit preneur des menues réparations suivant la coustume, laquelle procuration cy dessus enoncée a esté veue et rendue audit sieur bailleur, et sera tenu ledit preneur de fournir aultant d (actes ?) en bonne forme ès mains dudit sieur bailleur audit nom, promettant, s'obligeant, renonçant. Fait et passé audit Fontainebleau en présence de Michel Pottier et Simon Guillyn, tesmoings qui ont signé le vingt cinq apvril mil six cens soixante neuf.

[*Signé*] De Ricard Doret
Pottier
Guillyn Boucher

Et le vingt cinquiesme may mil six cens soixante dix sont comparu les partyes cy dessus nommez ès qualitez par eux prises lesquels sans prejudice des loyers deubz par le preneur ont consenty la continuation du bail cy dessus pour son entier qui expirera au premier jour de may prochain de l'année prochaine mil six cens soixante et onze, aux mesmes charges, closes et conditions cy dessus portées, dont acte fait et passé au susdit Fo[bleau] en l'estude dudit notaire en presence de Simon Guillyn et Jean Boutillier eulx demeurant aud. Fo[au] les jours et an que dessus.

[*Signé*] De Ricard Doret
Guillyn Boutillier
Boucher

II

Etat civil protestant de Bois-le-Roi (1670-1673)

Registre de Baptesmes, Mariages et Enterrem[ts] de ceux de la Religion P. R. qui ont leur exercice à Bois le roy (1).

Pour l'année 1670.

(1). Aujourdhuy dimanche 26. jour de Janvier 1670 a esté batisée *Marie Anne*, fille de *Jacques Gouin*, vigneron, demeurant à Samoy, et de *Marie Cuny* ses pères et mère, delaq[lle] *Theophile Pineau*, s[r] de (*sic*) Beauval, a esté parrain et dam[lle] Marie de Fleury, fille de deffunt Louis Defleury, escuyer, Seig[r] de Va-

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne, versement fait par les Archives du greffe du tribunal civil de Fontainebleau. Registre de l'état-civil, Bois-le-Roi I (1670 à 1764), folio 1 et suivants.

rennes, maraine, qui on tdit q. cet enfant estoit né le 25. desd. mois et an ; et ont le père et les parain et maraine signé. [Signé :] *Jacques Gouin, Pineau* et *Marie Defleury*.

(2). Aujourdhuy dimanche 16 février 1670 a esté enterré le corps de deffunte *Marie Anne Gouin*, décédée le 15. dud. fevrier, auq[l] enterrement a assisté led. *Jacques Gouin*, son père, qui a dit q. sad. fille n'avoit vescu q. trois semaines ou environ, et a led. Gouin signé. [Signé :] *Jacques Gouin*.

(3). Aujourdhuy mardy 19 febvrier 1670 a esté enterré le corps de deffunt M. *Pierre Guillard*, ancien de notre Eglise, natif d'Issoudun en Berry, habitant [fol. 2] de **Fontaynebleau**, deceddé le 18 dud. fevrier, auquel enterrement ont assisté M. *Pierre de Ricard*, aussy ancien de notre Eglise, demeurant à Fontaynebleau, Dam[lle] *Phileberte Conard*, vefve dud. M. Pierre Guillard, et Marie Cuny, femme dud. *Jacques Gouin*, qui ont dit que led. deff. lor de son deceds estoit aagé de cinquante cinq ans ou environ ; et ont lesd. s[r] *de Ricard* et dam[lle] *Phileberte Conard* signé. [Signé] : *Phileberte Conard, de Ricard*, Ancien.

(4). Aujourdhuy dimanche 9 mars 1670 a esté baptisée *Anne*, fille d'*Abraham Martin*, bonnetier, demeurant à **Nanteau**, et d'*Elizabeth Le Clerc*, ses père et mère, de laq[lle] le s[r] *Nicollas Renouard*, commis à l'exercice des aydes en l'eslection de Nemours, a esté parrain, et dam[lle] *Anne de Ricard*, fille de M. *Pierre de Ricard*, marraine, qui ont dit q. cet enfant estoit né le 30[e] janvier de lad. année, et ont les parrain et maraine signé, le père ayant declaré ne sçavoir pas signer. [Signé :] *Renouard, Anne de Ricard*.

(5). Aujourdhuy 25 mars 1670 a esté enterré le corps de deffunt *François Androuet du Cerceau*, bourgeois de Paris dem[t] pr[illegible] à **Melun**, decede la nuit preceddante à une heure du matin, auq[l] enterrem[t] a assisté led. *Jacques Androuet du Cerceau*, son père, qui a dit que led. deffunt lors de son deceds estoit aagé de quatre (*sic*) ans ou environ, et a ledit s[r] Ducerceau signé. [Signé :] *Ducerceau* (*sic*).

(6). [fol. 3] Aujourdhuy dimanche 29. juin 1670 a esté baptisé *Anne Marie*, fille de *Jacques Androuet Ducerceau*, bourgeois de Paris demeurant pntement à **Melun**, et de dam[lle] *Marie Beliard*, ses pere et mere, de laq[lle] M. *Jacob Gueny*, s[r] de la Chambaudrye, directeur des aydes en l'eslection de Melun, a été parain, et dam[lle] Marie Martin fille de feu M. Claude Martin docteur en medecine à Paris, maraine, qui ont dit q. cet enfant estoit né le 21[e] dud. mois de juin, et ont le père et les parain et maraine signé.

Signé : *Gueny de la Chambaudrye, Marie Martin, Ducerceau*.

(7). Aujourdhuy jeudy 14. Aoust 1670 a esté enterré le corps de deffunt *Anthoine Hugla,* natif de Monpellier, commis à l'exercice des aydes dans l'eslection de **Melun**, décédé le mercredy 13. dix heures du matin, auq[l] enterrement ont assisté le s[r] *Jacques Androuet du Cerceau,* commis à la recepte du bureau des aydes dud. Melun, et *Jean Baptiste Brochand,* comm[re] aud. exercice des aydes en lad ville de Melun, qui ont dit q. led. deffunt lors de son deceds pouvoit estre aagé de 23 ans ou environ, et ont signé. [Signé :] *Ducerceau* et *Brochand.*

(8). Aujourdhuy dimanche 5[e] octobre a esté baptisée *Isabelle,* fille de *Jacques Lebrasseur,* commis à l'exercice des aydes en léslection de Melun, au département de **Fontaynebleau**, et de *Marie Giron,* ses père et mère, de laq[lle] *Jacob Gueny,* s[r] de la Chambaudrye, directeur des aydes en lad. election de Melun, a esté parain, et dam[lle] [fol. 4] *Anne de Ricard,* fille de M. *Pierre de Ricard,* Bourgeois de Fontaynebleau, maraine, q. ont dit q. cet enfant estoit né le 19[e] de septembre dernier, et ont le père et les parain et maraine signé. [Signé :] *Le Brasseur, Gueny de la Chambaudrye,* et *Anne de Ricard.*

1671

(9). Aujourdhuy Jeudy 8[e] de Janvier 1671 a esté bénit le mariage d'entre *Jacques Elizant,* natif de Blois, fils de deffunt *Jacques Elisant,* en son vivant con[er] du Roy, garde marteau de la forest de Blois, y dem[t], et de deffunte dam[lle] *Anne Dufour* d'une part, et dam[lle] *Louise Levieux,* fille de *Jean Levieux,* marchant de la ville de Nismes en Languedoc, et dem[t] aud. lieu, et de dam[lle] *Marie Rudaud,* d'autre part ; lad dam[lle] Louise Le Vieux dem[t] à pr[nt] à **Vaux le Vicomte** chez le s[r] Delapie son beaufrère ; et a led. espoux dit estre aagé de trente ans et lad espouse de 25 ans. A la celebration duq[l] mariage ont assisté dam[lle] *Magdelaine Elisant,* sœur dud. espoux, led. s[r] *Jean de Lapie* beau frère de lad. Espouze, dam[lle] *Gabrielle le Vieux,* sœur de lad. Espouze, le s[r] *Jean de Lapie,* filz dud. s[r] *Jean Lapie* (*sic*), neveu de lad. Espouze, M. *Pierre Mesny,* procureur au Chastelet à **Melun**, amy commun desd. Espoux et Espouse, et le nommé *Pierre Petit,* laboureur, dem[t] aud. **Vaux le Vicomte**, et ont lesd. Espoux et Espouse, parans et amis, signé. [Signé :] *Elisant, L. Levieux, J. Lapie, G. Levieux, Magdeleine Elisant, Lapie, Mesny, P. Petit.*

(10). [fol. 5] Aujourdhuy dimanche 25 janvier 1671 a esté bénit le mariage d'entre *Jacques Maigret,* potier en œuvre de terre, demeurant à **Chevry** lès le Bignon, Election de Nemours, filz de *Thomas Maigret* aussy potier dem[t] aud. Chevry, et de deffunte *Jeanne Cotansin* d'une part, et *Marie Boyer* fille de Claude

Boyer, no^re^ et arpenteur demeurant à **Paley**, proche dud. Nemours, et de deffunte *Jeanne Corneille,* d'autre part, et a dit led. Espoux estre aagé de 26 ans, et ladite Espouse de 25 ans. A la celebration duq^l^ mariage ont assisté *Estienne* et *Paul Maigret,* frères dud. Epoux et aussy potiers en œuvres de terres, led. *Claude Boyer* père de lad. Epouse, et *Jacques* et *Zacharie Boyer,* frères de lad. Epouze, et ont lesd. Epoux et Epouse et parens signé, excepté led. Paul Maigret qui a dit ne sçavoir signer. [Signé :] *Jacques Maigret, Marie Boyer, D. Maigret, Z. Boyer, J. Boyer, Boyer.*

(11). Aujourdhuy 21 juillet 1671 a esté enterré le corps de deffunt *Pierre Androuet du Cerceau,* décédé à **Melun** le 20e dud. mois, auq^l^ enterrement ont assisté le s^r^ *Jacques Androuet du Cerceau,* bourgeois de Paris demeurant aud **Melun,** père dud. deffunt, et *Jacques Louis Violat,* natif de Lausanne en Suisse, qui ont dit q. led. deffunt lors de son decedz estoit aagé de trois ans et demy, et ont ledit Ducerceau et led. Jacques Violat signé. [Signé :] *Ducerceau,* et *Jacques Louis Violat.*

(12). [fol. 6] Aujourdhuy 15. jour d'aoust le samedy a esté enterré le corps de deffunt M. *Pierre de Ricard,* bourgeois de Fontaynebleau, et ancien de l'Eglise decedé à **Fontaynebleau,** le jour d'hier 14. auq^l^ enterrement ont assisté le s^r^ *Jean de Ricard,* frère dud. deffunt, *Louis* et *Pierre de Ricard,* enfans dud. deffunt, M. *Jacob Gueny s^r^ de la Chambaudrye,* directeur des aydes à Melun, et M. *Daniel Vergnon,* sieur de la Maison Vieille, amis dud. deffunt, qui ont dit que led. deffunt lors de son deceds estoit aagé de soixante neuf ans et trois mois ou environ, et ont signé *De Ricard, De Ricard, P. De Ricard, Gueny de la Chambaudrye.*

(13). Aujourdhuy mercredy 9. septembre a esté enterré le corps de deffunte *Marie Androuet Ducerceau,* fille de *Jacques Androuet du Cerceau,* bourgeois de Paris, dem^t^ pr^nt^ à **Melun,** et de Dam^lle^ *Marie Beliard,* ses père et mère, decedée le jour preceddant, laq^l^ Enterrem^t^ ont assisté Mr *Jacob Gueny,* s^r^ de la Chambaudrye directeur des aydes en léslection de Melun, et *Nicolas Maigret,* natif de Givry, proche Epence en Champagne, domestique du s^r^ de la Chambaudrye, q. ont dit que lad. deffunte lors de son decedz estoit aagée de 14 mois et ont signé *Gueny de la Chambaudrye, N. Maigret.*

(14). Aujourdhuy dimanche 27. septembre a esté baptisé *Pierre* filz de *Paul Berthelemin* (sic) cordonnier, demeurant à **Nanteau** sur Lunain, et de *Marie Boyer* ses père et mère, duq^l^ a esté parrain *Pierre Le Clerc,* marchand, demeurant aud. Nanteau, et *Françoise Boyer* [fol. 7], fille de *Claude Boyer,* n^re^

demeurant au mesme lieu maraine, qui ont dit que cet enfant estoit né le 18 aoust dernier, et ont signé, excepté lad. Françoise Boyer qui a dit q[lle] ne sait pas signer. [Signé :] *Paul Berthelemy* (sic), *P. Le Clerc.*

(15). Aujourdhuy dimanche 11[e] d'octobre 1671 après la publication de trois annonces tant en cette Eglize qu'en celle de Charenton, Eglize de dam[lle] *Judith de Lauberan*, a esté bénit le mariage d'entre maistre *Henry Drelincourt*, ministre en cette Eglise, demeurant à **Bois le roy**, filz de deffunt M[r] *Charles Drelincourt*, en son vivant ministre en l'Eglise qui a son exercice à Charenton, et de dam[lle] *Margueritte de Bolduc*, ses père et mère, d'une part ; et de lad. dam[lle] *Judith de Lauberan*, fille de *Maurice de Lauberan*, escuyer sieur de Montigny et d'Ablon, aussy ministre en l'Eglise de Senlis, et de deffunte dam[lle] *Marie Desgoris* ses père et mère, d'autre part, et led. Epoux dit estre aagé de trente huict ans, et lad. Epouse de trente ans ou environ. A la celebration duq[l] mariage ont assisté les parens et amis cy après nommez, assavoir lad. dam[lle] *De Bolduc* mère dud. Epoux, led. s[r] *De Montigny*, père de lad. Epouse, M. *Daniel de Malnoë*, adv[cat] en parlem[t], beaufrère dud. Epoux, dam[lle] *Suzanne de Lauberan*, sœur de lad. Epouse, *Paul De Goris*, escuyer, s[r] de la Guerche, cap[ne] commandant un des vaiseaux (*sic*) de guerre du Roy, cousin maternel de lad. Epouze, et dam[lles] *Marie* [fol. 8] et *Judith de Goris* aussy cousines de lad. Epouse, et ont signé. [Signé :] *Drelincourt, M. Bolduc, Judith de Lauberan, De Goris, de Malnoé, Marie Lauberan de Montigny, Suzanne de Lauberan.*

(16). Aujourdhuy Samedy 21[e] Novembre a esté enterré le corps d'un enfant du s[r] *Jacques Elizant* et de dam[lle] *Louise Le Vieux*, sa femme, mort sans baptesme à cause de la mort arrivée incontinant après la naissance, auq[l] enterrement ont assisté led. s[r] *Elizant* père, et *Vidal Mathieu* domestique du s[r] *Jean Lapie* dem[t] à **Vaux le Vicomte**, et ont signé *Elizant* et *Vidal Mathieu.*

(17). Aujourdhuy mercredi 12. decembre a esté enterré le corps de deffunte dam[lle] *Louise Le Vieux*, en son vivant femme du s[r] *Jacques Elizant*, receveur des aydes demeurant à **Vaux le Vicomte**, décédée du jour d'hier, cinq heures du matin, auq[l] enterrement ont assisté led. s[r] *Jacques Elizant*, le s[r] *Jean Lapie*, beau frère de lad. deffunte, dem. aud. Vaux le Vicomte, le s[r] *Laurens Le Vieux*, frère de lad. deffunte, le s[r] *Jean Lapie*, filz dud. s[r] *Jean Lapie*, nepveu, et *Vidal Mathieu*, domestique dudit s[r] Jean Lapie, qui ont dit q. lad. deffunte lors de son deceds estoit aagée de 26 ans ou environ, et ont signé. [Signé] *Elizant, Le Vieux, J. Lapie, Lapie, Vidal Mathieu.*

(18). Aujourdhuy dimanche 13. decembre a esté baptisé (sic)

Suzanne, fille de *Jacques Le Brasseur*, commis à l'exercice des aydes [fol. 10] à **Melun** et de *Marie Girou*, sa femme, ses père et mère, de laquelle a esté parrain le s[r] *Jean Gueny de Giraudet*, receveur des aydes dans l'élection de **Melun** au departement du Gastinois et dam[lle] Suzanne Dury (sic) fille de deffunt Jacques Dury bourgeois de Paris et de dam[lle] Anne Maunier sa maraine qui ont dit q. cet enfant estoit née le 12. novembre dernier ; et ont le pere et les parain et maraine signé. Signé Gueny, Suzanne du Ry (*sic*), Le Brasseur.

Registre continué pour l'année 1672

(19). Aujourdhuy dimanche troisiesme janvier 1672 a esté baptisé par M[e] *Jean Lefebvre*, ministre du S. Evangile en l'Eglise de la **Norville**, *Baptiste*, filz de *Jaques Androuet du Cerceau*, receveur des aydes à Melun, et de *Marie Beliard*, sa femme, père et mère, duq[l] a esté parain *Jean Gueny de Giraudet*, aussy receveur des aydes à **Milly**, et maraine dam[lle] *Suzanne du Ry*, qui ont dit led. *Baptiste* este né le seize novembre dernier, et ont les parain et maraine signé, en l'absence du pere incommodé. [Signé] *Gueny, Suzanne du Ry.*

(20). Ledit jour a esté baptisé *Jacques*, filz de *Jacques Maigret*, potier en œuvre de terre dem[t] à **Chevry** sur le Bignon, et de *Marie Boyer*, ses père et mère, duq[l] a esté parain *Pierre le Clerc*, march dem[t] à **Nanteau** sur Lunain (*sic*) et maraine *Françoise Boyer* fille de *Claude Boyer*, dem[t] à Palain (*sic*) qui ont dit led. Jacques filz estre né le 25. decembre dernier, et ont le père et parain signé, et la maraine déclaré ne sçavoir signer. [Signé :] *Jacques Maigret. P. Le Clerc.*

(21). Aujourdhuy dimanche quatriesme de septembre 1672 a esté baptisé (*sic*) *Magdeleine*, fille de *Nicollas Renouard*, receveur des aydes dans l'Election de Nemours dem[t] à **Chasteau Landon** et de *Marie Sanson*, sa femme, ses père et mère, de laq[lle] a esté parain M[e] *Jacob Gueny de la Chambaudrye*, directeur des aydes de l'eslection de Melun. et dam[lle] *Mag[ne] Diouque*, femme de *Daniel Vergnon*, s[r] de la Maison Vieille, receveur des aydes de **Fontaynebleau** maraine, qui ont dit q. cet enfant est né le 22 juillet dernier, et ont ledit parain et maraine signé ; Le père absent (*sic*). Signé *Gueny de la Chambaudrye, Magdeleine Diouque, Renouard.*

(22). Aujourdhuy dimanche 18. de septembre, quatre heures après midy, après la publication de trois annonces faites dans l'Eglise de Charenton, suivant le certificat qui nous en a esté rapporté, signé des ministres et anciens de ladite Eglise, a esté

bénit le mariage d'entre Mre *François Le Coq*, conser du Roy en sa Cour de Parlement, et damlle *Marie de Beringhen*, fille de Mre *Jean de Beringhen*, seigneur de Plehedel et de Languerzeau, et de dame *Marie de Menour*, ses père et mère, et a led. epoux dit estre aagé de trente un an ou environ, et lad. damlle epouse de vingt trois ans ou environ. A la célébration [fol. II] duql mariage ont assisté les parans cy après nommez : sçavoir de la part dud sr epoux, de Mre *Pascal Le Coq*, seignr de Germain, son frère, Mre *Ollivier de S Georges*, chevallier marquis de Verac, son beau frère, et de la part de lad. epouse lesd. sr et dame de *Beringhen, Marie de Menour, The. de Beringhen, Lecoq* (*sic*), coner du Roy en sa Cour de parlemt, Mre *Jacques Amproux*, seigneur de Lorme, coner du Roy en ses conseilz, son oncle maternel, et Mre *Jacques du Candal*, seigneur de Fontenailles, aussy coner du Roy en ses conseils, aussy son oncle maternel, et ont signé. [Signé :] *Vérac, Le Cocq*, (*sic*) *Marie de Beringhen, De Beringhen, Marie de Menour, The. de Beringhen, Lecoq*. (*sic*), *Amproux*, et *du Candal*.

(23). Et le mesme jour 18e septembre a esté baptisé (*sic*) *Margueritte Henriette*, fille de Mr *Henry Drelincourt*, ministre de **Bois le roy**, et de damlle *Judith de Lauberan* sa femme, père et mère, de laqlle a esté parain *Maurice de Lauberan*, escuyer sr de Montigny et d'Ablon, et damlle *Margueritte de Bolduc*, maraine, qui ont dit que cet enfant estoit née (*sic*) le mercredy au soir quatorziesme septembre courant, et ont lesd. père, parain et maraine signé. [Signé :] *H. Drelincourt, M. De Lauberan de Montigny, M. De Bolduc*.

Continuation du Registre pour l'année 1673

(24). Aujourdhuy vendredi 13e de janvier a esté enterré le corps de deffunct *Guillaume Davison* (*sic*), escuyer seigneur de **Nonville** en son vivant coner et premier medecin du Roy Casimir de Polongne, decedé en sad. maison de Nonville, bailliage de Nemours, le jeudy dud mois et an, en la quatre vingt uniesme année de son aage, auquel enterremt ont assisté pour tesmoins le sr *Claude Boyer*, nore et arpenteur, ancien de notre Eglise, demeurant à **Palay**, parre de Nanteau, eslection de Nemours, et le sr *Pierre Le Clerc* marchand demt aussy aud. lieu de Palay, et ont signé. [Signé :] *Boyer, Le Clerc*.

(25). Aujourdhuy dimanche 4e febvrier a esté baptizé *Paul Jacob*, filz de *Paul Berthelemy*, cordonnier, demt à **Nanteau** sur Lunain, eslection de Nemours et de *Marie Boyer*, sa femme, père et mere, et a esté présenté au baptesme par Me *Jacob Gueny de la Chambaudrye*, directeur des aydes en l'eslection de Melun.

et dam[lle] *Elizabet de Menour,* fille de deffunt *Jacques de Menour,* escuyer s[r] de la Barodrie, en son vivant intendant des jardins du Roy, qui ont esté parain et maraine, et ont dit q. cet enfant estoit né le 1[er] jour de janvier de la pnte année, et ont signé. [Signé :] *Gueny de la Chambaudrye, Elizabeth de Menour, Barthélemy.*

(26)-(27). Aujourdhuy dimanche 2[e] d'avril ont esté baptisez *Daniel* et *Marie Magdeleine* tous deux enfans gemeaux de *Jacques Le Brasseur,* commis aux aydes de l'eslection de Melun, et de *Marie Girou,* sa femme, père et mère, qui ont esté pnté (*sic*) au baptesme, sçavoir led. *Daniel* par *Daniel* [f. 13] *Vergnon,* receveur des aydes à **Fontaynebleau**, et dam[lle] *Françoise Jacquinet,* et lad. *Marie Mag[ne]* par M[e] *Daniel Grubert,* directeur des aydes dud. Melun, et *Mag[ne] de Jonche,* femme dud. s[r] Vergnon, parains et maraines, qui ont dit que lesd. enfans sont nez le mercredy 29 mars dernier et ont signé. [Signé :] *Le Brasseur, Grubert, Vergnon, Magdeleine Jonche, Françoise Jacquinot.*

(28). Aujourdhuit (*sic*) Dimanche 21 may après la publication de trois annonces faites tant en cette Eglise que celle de **Nanteuil** près de Meaux en Brye, suivant le certiffícat qui nous a esté rapporté signé des anciens et diacre (*sic*) de lad. Eglise, a esté bénit le mariage d'entre *Gabriel Martin,* vigneron, demeurant audit Nantueil, filz de *Mathieu Martin* aussy vigneron, dem. aud. lieu, et de deffunte *Sara Piedelou,* ses père et mère, et *Françoise Boyer,* fille de *Claude Boyer,* no[re] et arpenteur demeurant à **Palay** en l'eslection de Nemours, et de deffunte *Jeanne Corneille* ses père et mère, d'autre part ; et a led. Epoux declaré estre aagé de 25 ans et lad. Epouse de 26. A la célébration duq. mariage ont assisté les parens cy après nommez, sçavoir de la part dudit Epoux led. *Mathieu Martin* père, *Gabriel Piedelou* oncle maternel, et *Esaïe Benoit* vigneron, cousin germain, demeurant aussy aud. lieu de Nantueil, et de la part de lad. Epouze led. *Claude Boyer* son père, *Estienne Maigret,* potier en œuvres de terre dem[t] à **Villebéon** aussy eslection de [fol. 14] Nemours, beaufrère, *Paul Berthelemy,* cordonnier demeurant à **Nanteau**, bailliage de Nemours, aussy beau frère, et *Pierre Le Clerc*, marchand, dem. aussy aud. Nanteau, cousin germain, et ont signé excepté led. Gabriel Piedelou qui a dit ne sçavoir faire qu'une marque pour la signature. [Signé :] *Gabriel Martin, Françoise Boyer, Boyer, Mathieu Martin, Maigret, Esaïe Benoît, Paul Berthelemy, Leclerc, D. L. L.* (*sic*).

(29). Aujourdhuy dimanche 2 juillet 1673 après la publication de trois annonces sans opposition a esté benit le mariage d'entre *Daniel Maigret,* laboureur dem[t] à **Chevry** sur le Bignon, eslection de Nemours, filz de *Thomas Maigret,* dem. aud. Chevry, et de deffunte *Marie Contensin,* ses père et mère d'une part,

et *Marie Contenot,* fille de deffunt *Moïse Contenot,* vivant jardinier en la maison de la Rivière parr^e de **Taumery**, et de *Marie Cuny,* à pnt femme de *Jacques Gonin* (*sic*), vigneron dem. à **Samoy**, et a led. epoux dit estre aagé de 28 ans. Et lad. espouse de 23 ans. A la celebration duq. mariage ont assisté *Paul Maigret* frère dud. epoux, et lad. Cuny qui ont tous declaré ne sçavoir signer, et encor pnt Me *Daniel Grubert,* directeur des aydes de l'eslection de **Melun** et y dem., et *Daniel Vergnon,* recev. en lad. eslection, dem. à **Fontainebleau,** et ont signé, lesd. *Thomas Maigret* et *Jacques Gouin* (*sic*) estans absens par maladie. [Signé] *Gruber* (*sic*) et *Vergnon.*

Je soubsigné Ministre à Bois le Roy certifie le present Registre contenant quatre années de Mariages Baptesmes et Enterremens de ceux [fol. 15] de nostre Religion, contenir vérité, et estre écrit entièrement conforme tant aus copies que j'en ay portées par chacune desdites quatre années du greffe du bailliage de Melun, qu'à l'Original qui m'en est demeuré entre les mains selon l'ordonnance. Fait à Bois le Roy le dixiesme de juin 1675.

DRELINCOURT, ministre.

Statistique des actes de l'état civil de Bois-le-Roi

	1670	1671	1672	1673	Total des actes pour quatre annees
Baptêmes	4	2	4	3	13
Mariages		3	1	2	6
Enterrements .	4	5		1	10
Total des actes par année ..	8	10	5	6	29

Autres registres

A la suite du registre des actes faits par le pasteur de Bois-le-Roi de 1670 à 1673 sont reliés les registres des actes faits par le curé de Bois-le-Roi à partir de 1737 jusqu'en 1764.

Les registres de *Nanteau* sur Lunain sont conservés au greffe à partir de 1693. Le curé s'appelle Le Roux. La plupart des témoins déclarent ne pas savoir signer — en 1693.

Les registres de *Nonville* existent depuis 1670 (église paroissiale de Saint-Michel de Nonville, au diocèse de Sens). Gothier curé en 1670.

En 1607, les actes de baptêmes rédigés à Nemours par le curé Delorme se terminent, après les noms des témoins, par la mention « tous catholiques », sauf dans un cas.

(Reg. *Nemours* 1598-1798, greffe de Fontainebleau.)

« Registres des baptêmes mariages et sepultures trouvees aux archives de Nemours » (relevé du temps de la Révolution, semble-t-il).

Palais (*sic*), reg. de 1671, de 1669, de 1673, de 1668.

III

Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant la démolition du temple de Bois-le-Roi

(6 *juillet* 1682) (1)

« Veu par le Roy, estant en son Conseil :

« Le procès-verbal du partage intervenu le vingt-unième jour de may dernier, entre le sieur de Menars, conseiller de sa Majesté en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, Intendant de la Généralité de Paris ; et le sieur Hervart, conseiller de sa dicte Majesté en sa cour du Parlement de Paris, de la religion prétendue réformée, commissaires députés de sa Majesté en la dicte Généralité, pour pourvoir aux entreprises, contraventions et innovations faites à l'Edit de Nantes, à celui de 1629 et autres édits et déclarations donnés en conséquence, au sujet de l'instance mue par devant eux par le syndic du diocèse de Sens, demandant à ce qu'il fut faict défense aux ministre, anciens et chefs de famille de la R. P. R. qui font l'exercise de la dicte religion au lieu de Bois-le-Roy, près Fontainebleau, de le continuer à l'advenir et que le temple soit démoly jusques aux fondements ; D'une part

« Et les dicts de la R. P. R. défendeurs, soutenant au contraire devoir y estre maintenus comme lieu de bailliage de celuy de Melun ; D'autre part

« L'avis du dit sieur de Ménars portant que le dict exercice doit estre interdit au lieu de Bois-le-Roy ; et celui du dit Hervart, au contraire, que le dict exercice y doit être continué ;

---

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne (Az. 1167), plaquette publiée à Paris chez F. Léonard, in-4°, 1682. Elle a été aussi imprimée à Toulouse cette même année et reproduite dans le *Bulletin h. pr. fr.*, 1875, p. 535.

« Les motifs des dicts sieurs Commissaires et toutes les pièces, contrediz et saluations produites devant eux par les parties, requestes de production nouvelle présentee au Conseil par les dicts de la R. P. R., et tout considéré ;

« Le Roy, estant en son Conseil, faisant droit sur le dict partage, et vuidant ycelui, interdit pour toujours l'exercice de la dicte Religion prétendue réformée au dict lieu de Bois-le-Roy ; fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de le faire à l'advenir, à peine de désobéissance.

« Ordonne à cette fin que le temple qui y est construit sera démoly jusques aux fondemens par les dicts de la R. P. R., dans un mois après la signification du présent Arrêt, et à faute de se faire dans le dict temps, et ycelui passé, permet, Sa Majesté, au sindic du diocèse de Sens de faire procéder à la dicte démolition aux frais et dépens des dits de la R. P. R., lesquels frais seront pris par préférence sur la vente des matériaux ;

« Enjoint Sa Majesté au Gouverneur, son Lieutenant-Général, Intendant de justice de la Généralité de Paris et tous autres qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent Arrest.

« Faict au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le sixième jour de juillet 1682.

« (Signé) PHÉLIPEAUX ».

« LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, au Gouverneur nostre Lieutenant-Général, Intendant de justice en la Généralité de Paris et tous autres officiers qu'il appartiendra, SALUT : — Par arrest de nostre Conseil d'Estat cy-attaché, soubz le contre-scel de nostre Chancellerie cejourd'hui donné, Nous y estant, ayant interdit pour Toujours l'exercice public de la R. P. R. au lieu de Bois-le-Roy, près Fontainebleau, et ordonné que le Temple sera démoly jusques aux fondemens par les dits de la R. P. R., dans un mois après la signification du dit Arrest, Nous vous mandons et ordonnons, par ces présentes, signées de Nous, de tenir la main à l'exécution d'iceluy ; de ce faire Nous vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial. Commandons au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour cet effet et des ordonnances que vous rendrez en conséquence, Tous exploits requis et nécessaires, sans demander autre permission, Car tel est notre plaisir.

« Donné à Versailles, le sixième jour de juillet, l'an de grâce 1682 et de nostre règne le quarantième.

« (Signé) *LOUIS*. — Et plus bas. Par le Roy : PHÉLYPEAUX. Scellé du grand sceau de cire jaune. »

« L'an mil six cens quatre-vingt deux et le mardi unziesme du mois d'aoust, le presche de Bois-le-Roy a esté démoli jusques aux fondemens comme il est porté par l'arrest du Conseil d'Etat

du Roy, en présence de Messire Claude Martin, curé du dit lieu, bachelier en droit civil et canon, et de Mestre François Bérard, prestre vicaire, et des maçons demeurans à Fontainebleau ; dont le sieur curé a monté le premier sur l'un des pignons du Temple qu'il a démoly pour la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur du Roy. Le sieur curé en ayant demandé par plusieurs fois la démolition à Sa Majesté, pour l'honneur de la religion catholique, apostolique, romaine, et à la consolation de ses paroissiens qui ont signé le présent acte avec le dit sieur curé, les jour et an ci-dessus. »

IV

Plan et arpentage de 1718 (1)

Plan et arpentage des bois, terres et bruières appartenans aux Ministre et Religieux Mathurins du Couvent royal fondé au Chasteau de Fontainebleau selon leurs chartes de Saint Louis, décembre 1260, à moy Représentʳ sortant droits seigneuriaux de cens et lods et ventes au pourtour et environs de forest de Bière dite de Fontainebleau, levé et arpenté au mois de décembre dernier 1718 de l'ordre de Monsieur de la Sablière, Grand Maître des Eaux et forests du département de Paris et de l'Isle de France, par moy André Desquinemaresc, Arpenteur général des Eaux et Forest, mesuré à raison de 22 pieds par perche et 100 perches pour arpent. Cotté et chiffré suivant ces grand plan et figure et cinq autres petits ci-joints, tous faits et certifiés véritables par les anciens du lieu y enoncé, des bornes reste prise que j'en ay trouvé et de la confrontation que j'en ay fait avec l'Arpentage général et l'adjoint et que j'en ay fait cy-devant. — En foy de quoy j'ay signé ce treize Mars mil sept cents dix neuf.

DESQUINEMARESC.

(1) Archives dép. de Seine-et-Marne, H. 127 (communication de M. Burgat).

V

Acte de mariage du duc d'Orléans
(30 *mai* 1837)

Actes pastoraux célébrés hors de Paris, pages 40, 41, 42, dans les « Archives de l'Eglise consistoriale des chrétiens de la Confession d'Augsbourg à Paris ».

« Aujourd'hui trente mai de l'an mil huit cent trente-sept, sur présentation de l'extrait du mariage civil délivré par M. Pasquier, chancelier de France, a été béni, au château royal de Fontainebleau, par le soussigné, pasteur, président du Consistoire de l'Eglise chrétienne de la Confession d'Augsbourg à Paris, le mariage entre très haut et très puissant Prince Ferdinand Philippe Louis Charles Henri d'Orléans, Duc d'Orléans, Prince royal, né à Palerme le trois septembre mil huit cent dix, fils du très haut, très puissant et très excellent Prince Louis Philippe, premier du nom roi des Français, et de très haute, très puissante et très excellente Princesse Marie Amélie, reine des Français, d'une part ;

Et très haute et très puissante Princesse Hélène Louise Elisabeth, Princesse de Mecklembourg Schwerin, née à Schwerin le vingt-quatre janvier mil huit cent quatorze, fille de feu très haut et très puissant Prince Frédéric Louis, grand Duc héréditaire de Mecklembourg Schwerin, décédé le vingt-neuf novembre mil huit cent dix-neuf, et de feue très haute et très puissante Princesse Caroline Louise de Saxe Weimar, grande Duchesse héréditaire de Mecklembourg Schwerin, décédée le vingt janvier mil huit cent seize, d'autre part.

Furent témoins MM. Etienne Denis, Baron Pasquier, Pair, Chancelier de France, Président de la Chambre des Pairs, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Antoine Jean Mathieu, Baron Séguier, vice-président de la Chambre des Pairs, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Joseph Marie, comte Portalis, vice-président de la Chambre des Pairs, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Achille Léonce Victor Charles, Duc de Broglie, vice-président de la Chambre de Paris, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Dominique François Marie, comte de Bastard, vice-président de la Chambre des Pairs, Grand officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; André Marie Jean Jacques Dupin, président de la Chambre des Députés, Grand officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Jean Calmon, vice-président de la Chambre des Députés, Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Jules Paul Benjamin Delessert, vice-

président de la Chambre des Députés, Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Jean François, Vicomte Jacqueminot, vice-président de la Chambre des Députés, Grand officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Laurent Cunin-Gridaine, vice-président de la Chambre des Députés, Officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Jean de Dieu Soult, Duc de Dalmatie, Pair et maréchal de France, Grand croix de l'ordre national de la Légion d'honneur ; Maurice Etienne, Comte Gérard, Pair et maréchal de France, Grand chancelier et Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; George Mouton, Comte de Lobau, Pair et maréchal de France, commandant en chef la Garde Nationale du département de la Seine, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Charles Maurice, Prince duc de Talleyrand, Pair de France, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Charles Frédéric Guillaume, Baron de Rantzau, Maréchal de cour, vice-grand écuyer du Grand duché de Mecklembourg-Schwerin, décoré de la médaille militaire de Mecklembourz-Schwerin ; Charles Antoine Gabriel, Duc de Choiseul, Pair de France, Grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; Charles Joseph Bresson, Pair de France, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi près Sa Majesté le roi de Prusse, Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, lesquels ont après lecture signé le présent avec les nouveaux époux, les parents de l'époux présents à l'acte, et le pasteur officiant.

Signé : FERDINAND PHILIPPE D'ORLÉANS ;
LOUIS PHILIPPE ;
MARIE AMÉLIE ;
AUGUSTE FRÉDÉRIQUE.

Les Assemblées au Désert

Caractères, adversaires et conséquences (1)

Il y aura bientôt, jour pour jour, 250 ans, dans la nuit du 26 au 27 décembre 1688, une assemblée religieuse fut surprise à vingt minutes d'ici, à la grotte de La Baumelle : c'est cette assemblée que nous commémorons aujourd'hui, et avec elle toutes les assemblées du Désert. Ce n'était pas la première qui se fût réunie dans la région, et vous trouverez, dans l'*Histoire de l'Eglise réformée de Mialet* (2), de M. le pasteur Charles Atger, mention de celles que le prédicant Vivens avait tenues à la Cam, le 13 avril 1686, et à deux heures de marche dans la montagne, au Pereyret, le 18 juin 1687. La première avait coûté la liberté à une dizaine d'assistants et la vie à l'un d'eux, le cardeur Antoine Prat, de La Baumelle, trouvé portant une hallebarde. Celle qui attire aujourd'hui particulièrement notre souvenir fut, par ses suites, plus tragique encore. « Voyez-vous dans l'obscurité les fidèles qui gravissent la montagne, — écrit M. Atger d'après des documents du temps mis en lumière par M. Ch. Bost — trébuchant dans les buis et les chênes, retenant leur souffle, étouffant leur voix... ; une petite fille les conduisait. Ils venaient des alentours et de plus loin, de Saint-Etienne-Vallée-Française, de Tornac, d'Anduze. Bilan : 47 prisonniers conduits successivement dans les prisons d'Alès, Saint-Hippolyte et Nîmes ; deux hommes (Jacques Puech et Jean-Pierre Bony) « exécutés à mort » à Anduze ; seize femmes ou « filles » menées au château de Sommières sous la conduite de quatre archers ; une fille dite Suzon enfermée à la Tour de Constance ; neuf hommes condamnés aux galères (David Puech, David Compte, Pierre Lafon, Jean Bourrely, David Cordelle, Pierre Valat, Jean Pélissier,

(1) Allocution à l'Assemblée du Musée du Désert, le 4 septembre 1938.
(2) Publications du Musée du « Désert », 1938, in-8°.

Pierre Grefeuilhe, Jean Nègre). Les trois villages de Mialet, Générargues et Saint-Sébastien furent dragonnés en punition par une compagnie du régiment de Piémont. « Le prédicateur de cette nuit néfaste avait été le tisserand Dumas, d'Anduze. Sa maison fut rasée. Lui-même fut pris un peu plus tard et conduit à Montpellier lié sur un cheval si durement qu'il mourut en route. »

Voilà une assemblée et ses suites dramatiques. Pendant quatre-vingts ans, jusqu'en 1767, date de la dernière surprise d'assemblée, on put voir des spectacles semblables. Des heures ne suffiraient pas à vous redire les épisodes de foi et de douleur qui marquent l'histoire du culte public, de la Révocation à la Révolution. Mais vous tous qui êtes ici, vous savez cela. Vos pères vous l'ont raconté et vous le racontez à vos enfants. Les histoires de vos Eglises vous le rappellent et, par exemple, les beaux livres du docteur Doumergue sur les réunions religieuses dans la garrigue de Nîmes (1). Il n'est pas rare que vous soyez convoqués pour commémorer telle ou telle surprise, comme celle de Dions, que nous a décrite, l'année dernière, M. le pasteur Fabre (2).

Il me semble plus utile d'examiner ici les assemblées dans leur nature même et dans leurs conséquences, même lointaines. Et pour cela, de répondre aux questions suivantes. D'abord, qu'étaient les assemblées du Désert ? à quels besoins répondaient-elles ? étaient-elles la seule forme de culte dont nos pères disposassent ? En second lieu, tous les protestants du XVIII[e] siècle les ont-ils admises ? ont-elles été pratiquées dans toute la France huguenote ? Troisièmement, que leur devons-nous ? Quatrièmement, n'ont-elles pas influencé profondément notre attitude à l'égard du culte public, de sa notion même et de sa fréquentation ? Enfin, nous indiquerons les quelques enseignements qui se dégagent d'une telle étude, si rapide soit-elle (3).

---

(1) *Nos Garrigues et les assemblées au Désert,* I (1685-1792), Nîmes, 1924, in-4° ; II (1740-1765), Nîmes, 1936, in-8°.

(2) Voir ici-même, p. 134 : André FABRE, *Une assemblée surprise en 1755 à Dions.*

(3) Nous avons traité plus longuement de certaines de ces questions dans un article sur *Le problème du culte public et de l'Eglise dans le protestantisme français du XVIII[e] siècle* (*Foi et Vie,* 1937, p. 431-457), que complètent d'autres travaux sur *Le mariage des protestants*

I. — *Caractère des Assemblées au Désert.*

La nécessité d'une Eglise visible et organisée, ayant ses cultes, ses sacrements, son clergé, sa discipline, ne faisait de doute pour personne, en France, au XVIIe siècle. Aussi les autorités, voulant la disparition du protestantisme, s'en prirent-elles surtout à l'Eglise protestante. Opération en deux temps. Pour vaincre les répugnances du roi à révoquer l'édit irrévocable de l'un de ses ancêtres, on commença par demander aux dragonnades les conversions en masse qui permirent d'affirmer qu'il n'y avait plus de protestants et que l'on pouvait donc supprimer l'Eglise réformée elle-même. Deuxième temps : on supprima l'Eglise, par l'Edit de révocation, parce que l'on pensait que, sans Eglise constituée, le protestantisme ne tarderait pas à devenir une simple opinion individuelle, s'affaiblissant rapidement au cœur des « obstinés », et qu'ils ne pourraient, en tout cas, transmettre à leurs enfants. De là, les mesures en apparence contradictoires de l'Edit. Les pasteurs étaient bannis ; tout exercice en commun interdit ; mais l'article XI assurait qu'aucun protestant non converti ne serait inquiété du seul fait de ses croyances. Hypocrisie, a-t-on dit (1). Avant d'accuser l'adversaire de mauvaise foi, cherchons à le comprendre. De fait, la profession personnelle du protestantisme, sans exercice en commun, put valoir parfois les pires rigueurs à nos pères ; plus souvent, s'il ne s'agissait pas de gens qui eussent signé une abjuration, et bientôt, même dans ce cas, ceux qui s'en tenaient là, furent laissés à peu

---

au XVIIIe siècle (sous presse pour paraître dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*), et sur *La solution bourgeoise au problème du culte public et de l'Eglise.* Les faits eux-mêmes sont donnés par les « classiques » de l'histoire de l'Eglise sous la Croix : Ch. COQUEREL, *Histoire des Eglises du Désert* (Paris, 1841, 2 vol. in-8°) ; Edm. HUGUES, *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme français au XVIIIe siècle* (Paris, 1872, 2 vol. in-8°) ; Ch. BOST, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc* (*1684-1700*) (Paris, 2 vol. in-8°) et l'abbé Jos. DEDIEU, *Histoire politique des protestants français* (*1715-1789*) (Paris, 1925, 2 vol. in-12).

(1) L'hypocrisie est indubitable de la part de ceux qui prolongèrent la dragonnade, dans le nord, contre la simple profession privée du protestantisme, même après l'Edit de révocation qui l'autorisait. Mais elle était surérogatoire : le fond du système, et sa grande violence, était de tuer l'Eglise, expression visible et foyer de la Foi.

près tranquilles. Ce qui était dangereux, c'était le culte en commun, qui reconstituait l'Eglise et sauvait la foi.

La méditation des Ecritures et l'adoration, qui sont l'essentiel de notre culte, peuvent être un acte individuel, un acte familial ; elles peuvent réunir, autour de la Bible, quelques voisins et quelques relations ; elles peuvent rassembler un auditoire nombreux sans rapports de famille, de voisinage ou de classe : culte personnel, culte de famille, culte « de société », culte public. Nos pères les connurent tous après la Révocation et eurent à choisir entre eux.

Les cultes personnels et de famille furent à la base du maitient de la piété protestante (1). Notons d'ailleurs qu'il était dans les habitudes de certaines populations catholiques : un écrivain d'avant la Révolution, ne disons pas catholique (aucune Eglise ne le revendiquera jamais), mais de cette origine, nous montre dans *La Vie de mon Père* sa famille de cultivateurs bourguignons groupée le soir autour de la Bible. Ce culte de famille était facilité par la connaissance remarquable que les protestants avaient des Ecritures et du catéchisme, sus par cœur. Il le fut bientôt par toute une littérature de contrebande, imprimée et manuscrite, recueils de sermons et liturgies, parfois sévèrement pourchassés par les autorités mais dont le Refuge et les ambassades protestantes de Paris alimentèrent assez largement les religionnaires.

Le culte de famille élargi par l'admission de quelques voisins, amis et connaissances du même milieu devenait ce que l'on nommait, au XVIII[e] siècle, culte de « société ». Il se pratiquait à domicile, en secret, car, exercice religieux en commun, il tombait sous le coup de la loi : dans les premiers temps, il valut à des fidèles les galères ou la prison ; une tradition normande veut que, à Caen, des protestants, propriétaires de maisons mitoyennes, aient percé leurs murs pour se réunir clandestinement entre eux. Ces cultes de société furent encouragés par les pasteurs du Désert dans toutes les occasions qui empêchaient le culte public, et pour

(1) Voir dans *Les Synodes du Désert*, éd. Edm. Hugues (1885-1886, 3 vol. in-4°), t. I, p. 3, 57, 334, 337, 372 et 373 les dispositions des premiers synodes provinciaux, du premier synode national et de la Discipline de Claris, concernant le culte de famille.

tous ceux qui ne pouvaient se rendre à celui-ci (1). Nous allons dire que des régions entières de la France protestante n'en connurent pas d'autre au XVIIIe siècle.

Le culte public, enfin, se caractérise à la fois par le nombre plus élevé de ses participants, par leur diversité au point de vue social, par la moindre clandestinité ou la notoriété complète de ses exercices. Ces exercices, ce sont les assemblées religieuses dont nous nous entretenons aujourd'hui. Les modalités en furent très diverses. Nocturnes et secrètes d'abord, elles se tinrent, aussitôt qu'on le put, en plein jour. Les Poitevins aimaient les réunir sur les ruines de leurs temples détruits, entre les « masures », comme l'on disait, qui y avaient été construites ; dans les autres provinces, on allait plutôt en pleine campagne, dans les garrigues et les combes du Midi, dans les carrières du Pays de Caux. Tenues, pendant la guerre des Camisards, à l'issue d'une bataille ou d'une prise de village, plus tard protégées par les fusils de quelques garçons, lorsque le pasteur était un peu aventureux, elles furent le plus souvent désarmées, fortes à leur seul nombre. Quant à celui-ci, il ne cessa de croître, jusqu'à atteindre, paraît-il, trente mille assistants (2).

II. — *Adversaires protestants des Assemblées du Désert.*

Ces assemblées, vous le savez, furent une des pièces maîtresses de la restauration de notre Eglise par Antoine Court, ses compagnons et ses disciples. En même temps qu'ils reconstituaient un corps d'anciens, un corps de pasteurs régulièrement consacrés, et qu'ils rétablissaient les synodes, ils faisaient à tous une obligation de conscience de se rendre au culte public en commun, quel que fût le danger couru.

---

(1) Voir notamment le chapitre XIII de la Discipline de Claris (*Synodes du Désert*, t. I, p. 371). Nous étudions tout spécialement ce genre de culte peu signalé jusqu'ici dans notre travail sur *La solution bourgeoisie au problème du culte et de l'Eglise*. La discipline de Claris donne le nom d' « assemblées religieuses particulières » à des cultes célébrés dans des maisons par les pasteurs, et qui se rapprochaient ainsi du culte de « société ».

(2) Dans le Montalbanais, en 1745 (*Synodes du Désert*, t. II, p. 196). De tels chiffres sont naturellement exagérés.

Or, l'opportunité et même la légitimité de ces assemblées, que nous célébrons aujourd'hui, furent âprement contestées par de nombreux théologiens protestants, et ces assemblées ne furent que difficilement acceptées ou ne le furent pas dans certaines de nos provinces.

Que le gouvernement d'alors ait essayé par tous les moyens de les empêcher, on ne saurait s'en étonner. Elles étaient proprement cet exercice public en commun, cette restauration de l'Eglise que la loi défendait par-dessus tout. En les traquant par les mesures que vous connaissez, il faisait son métier, et nous devons nous mettre une bonne fois en tête qu'un intendant ou un ministre ne pouvait considérer le problème protestant comme un pasteur ou un religionnaire. Vous savez d'ailleurs que la poursuite des assemblées fut soumise à ce rythme d'accès de sévérité et de périodes de demi-tolérance qui caractérise, tout au long du XVIIIe siècle, l'application d'une législation rendue inapplicable par sa dureté même et par la fermeté de nos pères.

Mais il est plus étonnant de voir des pasteurs fulminer contre les assemblées et parfois à la demande du gouvernement : or, ce fut l'histoire de toute la période du Désert. En 1719, c'est le célèbre Basnage, ancien pasteur de Rouen, qui écrit, à l'instigation de Versailles, son *Instruction pastorale aux Réformés de France sur la persévérance dans la foi et la fidélité pour le souverain*, afin de ruiner l'œuvre commençante de Court. Même opposition chez un Cévenol, M. de Claris-Florian, ancien prêtre converti au protestantisme et réfugié en Angleterre, et chez le grand Abbadie, l'un de nos plus illustres théologiens (1). Vers le milieu du siècle, lorsque le développement des assemblées dans nos provinces méridionales inquiète le pouvoir, le jeune Allamand dit Desmarets vient au secours de celui-ci avec un nouveau traité contre le culte public qui est largement répandu dans les milieux protestants (2). Par surcroît, l'on réédita en publication pseudo-clandestine l'Instruction de

(1) Voir dans ce *Bulletin*, 1885, p. 71, et 1886, p. 73.

(2) *Lettre sur les assemblées de religionnaires en Languedoc*, publiée en 1745 sans nom d'auteur. Voir dans ce *Bulletin*, 1878, p. 224, et abbé DEDIEU, *Histoire politique des protestants français*, t. I, p. 127-128, 138 et suiv.

Basnage, et des protestants notables du Languedoc en assurèrent la diffusion. Des répliques d'Antoine Court et un gros ouvrage du théologien Armand de la Chapelle arrêtèrent cette campagne et justifièrent les assemblées auprès de la pensée et de la piété protestantes (1). L'opposition n'était cependant pas convaincue et, trente ans plus tard, de 1778 à 1783, alors que les autorités s'étaient depuis longtemps résignées aux réunions religieuses, le chapelain Armand, de l'ambassade de Hollande, soutenu par le ministre protestant Necker, se fit charger de les supprimer dans le nord de la France : pour cela, il fit emprisonner plusieurs pasteurs du Désert. Il fallut, pour en avoir raison, l'admirable activité d'un homme dont le nom devrait être constamment rappelé ici, comme du bienfaiteur auquel le protestantisme dut l'estime de Louis XVI et l'Edit de Tolérance, le grand Court de Gébelin, digne fils du grand Antoine Court (2).

Ne nous empressons pas de crier à la trahison des adversaires protestants des assemblées. Les premiers, du moins, étaient de bonne foi et leurs arguments valent qu'on les indique, car ils suggèrent quelques réflexions. A les entendre, le culte public n'était pas l'un des préceptes d'obligation du Nouveau Testament : ceux d'entre les croyants d'aujourd'hui qui s'en dispensent trouveraient dans l'œuvre de ces théologiens un secours assez inattendu chez des écrivains qui ne sont pas des dissidents, des sectaires, des individualistes, mais les docteurs officiels d'une grande Eglise. Il y avait là, en fait, un sacerdotalisme certain. Il ne pouvait exister, à leurs yeux, d'Eglise qu'avec à sa tête un pasteur régulièrement consacré après des études régulières :

(1) En 1745, l'*Apologie des protestants du royaume de France sur leurs assemblées religieuses* et la *Réponse à la lettre sur les assemblées religionnaires*, de Court ; la *Réponse des protestants de France*, attribuée à Polier ; le *Mémoire apologétique en faveur des protestants... à l'occasion de leurs assemblées*, d'Armand de la Chapelle. En 1746 et surtout le traité de ce dernier *Sur la nécessité du culte public parmi les chrétiens.*

(2) Cf. E. Arnaud, *Court de Gébelin, ses tribulations comme agent général des Eglises réformées* (dans ce *Bulletin*, 1883, p. 311 et suiv.) ; Armand Lods, *Court de Gébelin et la représentation des Eglises réformées près de Louis XV* (*ibidem*, 1899, p. 244 et suiv.) ; Paul Schmidt, *Court de Gébelin à Paris*, Roubaix, 1908, in-8°.

par là même, les assemblées réunies par des prédicants sans instruction ni mandat, puis par les premiers pasteurs du Désert, qui n'étaient pour eux que des prédicants maquillés à la hâte, ces assemblées leur semblaient, du point de vue de la discipline ecclésiastique, comme les sacrements que l'on y distribuait, une initiative, je dirais presque une usurpation dangereuse. Des profanes, écrivait Claris-Florian, portaient une main sacrilège sur l'Arche Sainte. Le fait est là, et le caractère essentiellement laïque et congrégationaliste du protestantisme français nous donne le droit de le marquer : notre Eglise, abandonnée par l'abjuration ou le départ de ses conducteurs (bien peu nombreux furent ceux qui revinrent du Refuge), fut restaurée malgré certains d'entre eux par les laïcs, par la foule, par les incompétents, par les non-théologiens, par ceux que l'on ne reconnaissait pas comme responsables. Et les laïcs ont acquis là une éminente dignité et le droit d'être écoutés.

Il y avait plus chez les opposants dont nous parlons. Hormis Claris-Florian, dont le sombre désespoir eût voulu que tous les protestants émigrassent, c'était non pas seulement le légalisme, le souci de rendre à César ce qui est à César, mais celui de se distinguer le moins possible du reste des Français, le conformisme. Le conformisme externe et interne a toujours été une des grandes tentations des Eglises protestantes, soumises à l'exemple d'une majorité catholique, et cela d'autant plus qu'il s'unit à un souhait légitime et louable d'unité : ce sont ces sentiments qui faillirent tuer notre Eglise en provoquant, au XVIIe siècle, avant les violences préparatoires de la Révocation, un nombre considérable de conversions sincères au catholicisme (1).

Opinions de quelques pasteurs du Refuge, dira-t-on. Elles furent partagées par une grande partie de la bourgeoisie huguenote (la noblesse des campagnes et les ruraux, plus francs de collier, ayant été les vrais soutiens des pas-

(1) C'est par ses cas *optimi* qu'il est toujours plus profitable d'aborder un problème. Ici, leur étude montrera que, tant qu'ils n'y furent pas contraints par la force, beaucoup de protestants, sollicités de renoncer à leurs préférences théologiques et ecclésiastiques particulières, afin de rétablir l'unité de l'Eglise du Christ devant les incroyants et de faciliter par là l'évangélisation du pays, crurent sincèrement devoir en faire le sacrifice en adhérant au catholicisme.

teurs du Désert) (1) et par toute la France protestante du nord. Les assemblées ne furent, en effet, une pratique régulière que dans nos provinces méridionales, Dauphiné, Haute-Provence, Vivarais, Cévennes, Languedoc, Pays de Foix, Bordelais, en Saintonge et en Poitou. En Normandie, seuls les paysans et les gentilshommes du Pays de Caux et du Bocage Normand les acceptèrent. Rien dans le nord jusqu'à une date tardive : on se contentait, pour recevoir les sacrements et se marier, de passer la frontière et de s'adresser, notamment, aux pasteurs de Tournai. Rien, jamais rien de tout le XVIII[e] siècle, à Paris, où les protestants étaient pourtant nombreux : les cultes des ambassades de Hollande, d'Angleterre, de Suède suffisaient à leurs besoins. Hormis ces expédients occasionnels, les religionnaires de ces régions vécurent du seul culte « de société ». Satisfaits d'une tranquillité presque complète à Paris, si elle fut troublée en Normandie par la pratique benoîtement cruelle des enlèvements d'enfants, ils regardaient avec méfiance, quand certains ne dénonçaient pas bonnement au gouvernement (2), ces indociles huguenots du Midi qui, du bastion de leurs Cévennes, prétendaient sauver l'Eglise.

---

(1) Sur l'attitude de la noblesse, voir dans ce *Bulletin*, 1933 et 1934, notre étude sur l'*Institution du Mérite militaire*, et, dans un prochain numéro de la *Revue d'Histoire moderne*, un travail sur *La résistance protestante en Normandie au XVIII[e] siècle*. Sur les ruraux, notre article de ce *Bulletin*, 1921 et 1922, consacré à *La vie des protestants au XVIII[e] siècle dans le marquisat d'Aubais*, repris et complété dans *Un village d'opiniâtres. Les protestants d'Aubais de la destruction à la reconstruction de leur temple* (Musée du « Désert », 1938, in-8°).

(2) Les « Messieurs de Paris » divulguèrent en 1756 l'intrigue de Paul Rabaut avec le prince de Conti visant à l'octroi de la liberté de conscience aux protestants : note du carnet de Rabaut, PICHERAL-DARDIER, *Lettres de Paul Rabaut à Court*, t. II, p. 382. En 1764, lorsque le fils d'Antoine Court commença ses démarches auprès du gouvernement, on disait dans le même milieu : « Si M. de Gébelin continue, il ne sera pas en sûreté à Paris. On sera obligé de prendre des mesures contre lui » : v. Paul SCHMIDT, *op. cit.*, p. 52-59. En 1778, il ne semble pas qu'ils étaient étrangers à la lettre de cachet qui exila de Paris le Languedocien Lecointe de Marcillac qui, vingt-trois ans plus tôt, avait été l'intermédiaire du Désert avec le prince de Conti et n'avait jamais cessé de se dépenser pour ses coreligionnaires. Et c'est cette sorte de tradition que suivait le chapelain Armand lorsqu'il faisait emprisonner, en 1780, des pasteurs du Désert normand rebelles à son autorité : J.-A. GALLAND, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'Edit de Nantes à la Révolution* (Paris, 1898), p. 431-434.

III. — *Le salut de l'Eglise, conséquence des Assemblées au Désert.*

Les Assemblées au Désert ont sauvé l'Eglise. Elles l'ont sauvée en fait, et elles en ont sauvé la notion même.

En fait. J'ai pu comparer l'évolution de la population protestante d'une même province, la Normandie, dans les régions qui admirent les assemblées et l'activité des pasteurs du Désert, et dans les villes qui se cantonnèrent sur le culte de famille et le culte de société. Dans le Pays de Caux et le Bocage Normand, où assemblées, prédicants et pasteurs firent leur œuvre, cette population se maintint et peut-être même augmenta au cours du XVIIIe siècle. Dans les villes, au contraire, où l'on n'avait voulu entendre parler ni de « foires », ni de « musique », comme disaient les pasteurs du Désert, c'est-à-dire d'assemblées et de culte en commun, c'est la chute à pic : des groupements protestants déjà tombés, par la Révocation, de plusieurs milliers de membres à un millier environ, se retrouvent, cent ans plus tard, à trois ou quatre centaines, et bien juste. Je sais que d'autres éléments doivent être pris en considération. Ils ne suffisent pas à expliquer cette différence. Et, d'autre part, dans les pays, comme celui-ci, où villes et campagnes ont accepté le culte en commun des assemblées, villes et campagnes n'ont cessé, tout au long du XVIIIe siècle, de voir leurs troupeaux protestants s'accroître de conquêtes faites sur le catholicisme.

Mais ce ne sont pas seulement les effectifs de notre Eglise que les assemblées ont sauvés, c'est la notion même de cette Eglise.

De l'Eglise, d'abord, que j'appellerais nationale si ce mot, à tous les points de vue regrettable, n'éveillait des idées de nationalisme religieux ou de supériorité ecclésiastique à l'égard des confessions réputées d'origine étrangère. C'est dans nos régions qu'on sentit le besoin de synodes nationaux ; c'est dans nos régions qu'on les réunit ; les provinces et les villes, Paris et Lyon, par exemple, qui n'avaient pas voulu des assemblées, ne comprirent jamais la nécessité d'une organisation générale de tous les protestants de

France, et la grande lacune que présentait à ce point de vue le système concordataire provient, en grande partie, de là : le caractère démocratique de notre constitution synodale parut trop dangereux à des gens qui n'en avaient pas fait l'expérience et vivaient depuis cent ans sous le régime purement clérical des chapelles d'ambassade.

La notion de l'Eglise régionale, se réunissant dans son Synode, expression de la volonté des anciens et des fidèles : c'est ici, dans les pays d'assemblées, qu'est la terre synodale par excellence. C'est ici que l'on a su, au XVIIIe siècle, sauver la liberté de discussion dans les synodes, sauver les droits mêmes des synodes contre les tentatives malheureuses de création de Comités directeurs et contre la tentation de l'épicospalisme (1).

La notion d'Eglise locale, cellule de notre vie religieuse, c'est-à-dire de groupements largement ouverts réunissant autour d'un pasteur les fidèles de toutes conditions, sans acception de ces conditions. Les pays de culte privé ou de culte de société n'y arrivèrent point de tout le XVIIIe siècle, alors même qu'ils s'étaient rangés, en apparence, à l'ordre instauré par Court et ses disciples. Une trop vieille habitude les en empêchait, et les conditions sociales très particulières dans lesquelles ils avaient vécu. Partout où les membres d'une minorité ne se sentent pas régulièrement et étroitement les coudes, il leur faut être riches, ou du moins indépendants, pour résister à la persécution et à la pression. Ajoutez-y l'embourgeoisement essentiel au protestantisme, comme à toute minorité de vie active et digne, et vous ne vous étonnerez pas que les groupements repliés sur le culte privé aient fini rapidement, en même temps qu'ils diminuaient de nombre, par ne comprendre presque plus que des gens peu ou prou aisés ou fortunés. On se trouvait là devant ce fléau d'une Eglise de classe, et tenant à rester telle. Dans une des villes normandes dont je vous parlais, une organisation religieuse protestante ayant été reconstituée en 1776, les fidèles restèrent divisés en deux « sociétés ». L'une se réunissait chez le riche secrétaire du

(1) Nous étudions ces différents points dans *La solution bourgeoise au problème du culte et de l'Eglise.*

consistoire, l'autre chez un pauvre homme. J'ai la liste de la première : on y compte une dizaine de nobles et des bourgeois, peut-être un ou deux représentants des classes populaires. Et c'était cette « société » qui avait droit aux prédications du pasteur. L'autre, certainement beaucoup moins distinguée, devait se contenter, hors les accès de bonne volonté dudit ministre, de lectures pieuses faites par un ancien. Ai-je tort de penser que la notion même d'Eglise avait disparu ? Et laissez-moi insister là-dessus : vous entendrez dire parfois que le goût des protestants d'aujourd'hui pour les conventicules, les petits groupements, les sectes, vient des Eglises dissidentes qui se sont installées chez nous il y a un siècle. Cela est faux, car ces Eglises avaient un sentiment ardent de la communion spirituelle en dehors de toute classe. Plus qu'aux « réunions de cuisine » méthodistes, darbystes ou hinschistes du XIX[e] siècle, pensez aux « sociétés de salon » du XVIII[e].

Il y a autre chose. L'Eglise locale, dans les pays où l'assemblée l'a fait revivre, a comme armature les anciens. Précisons. Dans l'Eglise locale du XVIII[e] siècle, il n'y a, comme d'ailleurs aux siècles antérieurs et suivant la tradition réformée, qu'une classe de fidèles, tous égaux en droit, à moins qu'ils n'aient été excommuniés. Puis il y a leurs représentants et leurs surveillants, qui sont les anciens. Ces anciens, par qui a commencé la reconstitution de l'Eglise, se sont choisis d'abord, puis ont été choisis pour leur foi, leur activité, leur mépris des dangers. Par là, ils méritent la place éminente qu'ils tiennent auprès du pasteur. Ailleurs, hors des régions du Désert ou dans les milieux qui n'en subissent pas fortement l'influence, ce que l'on trouve, c'est le « comité des Messieurs », c'est-à-dire une réunion de notables qui prétendent à la direction du noyau protestant parce qu'ils y occupent, financièrement et socialement, la première place. On rencontre de ces comités à Paris, Sedan, Caen, La Rochelle, Bordeaux, Montpellier, Nîmes. Sauf ce dernier, que Rabaut tenait à peu près en main, ils ont créé de grandes difficultés aux pasteurs du Désert. Or, les consistoires du début du siècle dernier ne sont nullement les héritiers des consistoires du Désert.

Ce sont les successeurs des « Comités des Messieurs » : leurs membres étaient choisis, en effet, parmi les plus imposés des contribuables protestants (1). Voilà comment ont été dirigés nos troupeaux, sous une influence étrangère aux assemblées, et c'est cela que la dissidence des mouvements piétistes, à partir du Réveil, a atténué sans le faire toujours disparaître.

Enfin, l'idée elle-même de religion familiale finit parfois par sombrer pour les protestants éloignés du culte public. Par une évolution facile à comprendre, le culte de famille devint le culte de la famille, de ses traditions religieuses, de son honneur, jusqu'à ce que quelqu'un de ces « obstinés », sachant ce que lui avait coûté cette attitude et ne trouvant plus en lui aucune foi profonde qui la légitimât, laissât ses enfants libres d'en agir à leur guise à l'égard de ses « opinions » (2). Là était accomplie l'évolution sur laquelle le gouvernement avait compté dès la Révocation : le protestantisme n'était plus une Eglise, ni un culte, ni une confession, même familiale ; c'était une « opinion » personnelle. Et vous savez comment l'on nous dit parfois, lorsque nous parlons de notre foi : « Oh ! je respecte toutes les opinions. » Mais il faut qu'elles soient secrètes et gardées « dans la plus grande intimité ».

IV. — *Les Assemblées au Désert et notre conception du culte.*

Les Assemblées au Désert ont donc sauvé notre Eglise. Mais, m'a-t-on opposé récemment, comment expliquer que les régions qui les ont connues soient aujourd'hui parmi celles où la nécessité du culte public semble la moins comprise ? Nous sommes là devant un problème qui vous a tous arrêtés, vous surtout que ne satisfont pas des explications

(1) Ces comités de notables furent avec les « sociétés » religieuses de classe l'essentiel de ce que nous avons appelé la solution bourgeoise au problème du culte et de l'Eglise.

(2) C'est le sens de la déclaration que faisait peu avant la Révolution un gentilhomme huguenot de Normandie, le marquis de Couterne, à son jeune parent, Louis de Frotté, le futur général royaliste : L. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. I (Paris, 1889), p. 16.

rapides. La mode politique, souvent invoquée, passe et le fait dont nous nous occupons reste. L'indifférence religieuse n'est pas toujours dans un rapport constant avec la fréquentation du culte (1). Les dissidences et les schismes ont eu leur influence, et aussi le rationalisme de certains ministères, mais j'en accorde une également grande au caractère spécial que l'assemblée au Désert a donné à notre notion du culte public dans les pays où l'Eglise a été sauvée par elle.

Rappelons d'abord que l'assemblée au Désert, défendue ou tolérée, s'est maintenue des environs de 1685 à une époque nettement postérieure à l'Edit de tolérance. La Terreur, ayant fermé les « maisons d'oraison », ramena, en certains pays, nos pères à la campagne. Les mesures de l'an X ne donnèrent des églises catholiques comme temples qu'aux protestants des grandes villes et des villages où les prêtres, sans fidèles, avaient disparu. Partout ailleurs, il fallut construire, et les centenaires célébrés depuis la fin de la guerre nous disent assez quand la majorité de ces nouveaux temples fut bâtie : sous la Restauration et la Monarchie de juillet. Jusque-là, on conserva dans beaucoup de localités la pratique de la réunion en plein air. L'Eglise de ce village de Mialet, par exemple, se réunissait sous la Restauration à Lauzas, au-dessus du chemin de Roquefeuille, et cela jusqu'en 1837 ; mon Eglise d'Aubais solennisera, le 23 octobre, le centenaire de l'inauguration de son temple. En sorte que l'assemblée à la campagne, avec sa tradition d'environ cent cinquante ans dans ces régions, est encore aujourd'hui la pratique cultuelle la plus longue qu'ait eu en cette matière le protestantisme français. Ajoutez à cela que les mouvements de réveil, méthodistes

(1) Le problème si grave de l'absence des hommes au culte dans certaines paroisses rurales des vieilles provinces protestantes est un de ceux qu'il faut étudier dans leurs cas *optimi*. Ici, pourquoi dans ces paroisses nombre de protestants fidèlement attachés à leur Eglise, conseillers paroissiaux dévoués et qui maintiennent dans leur famille une atmosphère de piété, ne vont-ils pas au temple ? Là réside la difficulté majeure. Aux raisons historiques données plus bas, ajoutons celle-ci, qu'ils ne voient dans le culte que l'enseignement, dont ils croient pouvoir se passer ; et aussi le scrupule de ne pas s'afficher comme plus pieux que leurs frères, ce qui n'est pas la fausse honte souvent incriminée.

et autres, ont continué longtemps cette tradition ; (je pense aux réunions de Pascalet, dans la Vaunage). On peut dire que, dans les régions du Désert, le protestant n'a pas encore repris l'habitude du culte dans un temple. Ce qu'il a dans le sang, c'est le culte dans sa maison et le culte dans la nature. On nous reproche souvent de ne pas avoir le sentiment, la mystique du sanctuaire. Répondez hardiment que le sanctuaire auquel l'histoire nous a habitués, et où le huguenot sent proprement le Créateur, c'est la Création. Et, par là, Rousseau est bien des nôtres.

La Création, et spécialement nos champs, nos vignes, nos châtaigneraies. Et là, la théologie du XVIII[e] siècle a sa part de responsabilité. A force de demander aux protestants une attitude : la fidélité, et un acte : la résistance, elle en était arrivée (les sermons du Désert en font foi) (1) à une conception « mosaïque » des rapports avec Dieu. Celui-ci bénit ses fils fidèles, et de ses biens matériels, ici des biens de la terre, et des biens de la famille. C'est ainsi que le cultivateur de chez nous, qui, le dimanche matin, à l'heure où il pourrait être au temple, parcourt ses vignes ou, comme l'on dit en Normandie d'un mot si expressif, « marche sa terre », le cœur plein de reconnaissance envers Dieu parce que la récolte s'annonce bien, parce que sa femme est habile maîtresse de maison et bonne, parce que ses enfants lui font honneur, ce cultivateur-là rend au Créateur un culte qui n'est pas très différent de celui que lui adressaient ses pères au Désert.

Mais il y a là un élément plus important et plus communément observable. Réunions religieuses, disons-nous des assemblées du Désert, et nous pensons uniquement au culte rendu à Dieu. Les autorités du temps y voyaient des attroupements où l'on complotait contre elles. Cela était faux dans la grande majorité des cas (2). Mais il est sans

---

(1) Voir l'intéressante étude du regretté Albert MONOD sur *Les sermons de Paul Rabaut* (Paris, in-8°, thèse).

(2) Aussi, malgré notre grande estime pour la documentation précise et l'indépendance d'esprit dont fait preuve M. l'abbé DEDIEU dans son *Histoire politique des protestants français,* ne pouvons-nous accepter sa thèse maîtresse, qui étend à la plus grande partie du protestantisme l'obstination dans l'esprit de rébellion, spéciale à un petit nombre d'extrémistes.

aucun doute que nos grandes assemblées religieuses, à partir du milieu du XVIIIe siècle, furent souvent des rassemblements. Rassemblements pacifiques, certes, où l'on voulait avant tout procéder aux actes divers de la vie de l'Eglise. Mais ils devaient aussi permettre de se compter et donner aux autorités et aux hésitants l'impression que les protestants étaient nombreux, très nombreux. Nous connaissons ce moyen de pression désarmé, mais efficace, depuis que les grands meetings viticoles de 1907 l'ont victorieusement remis en honneur. Il est certain, et Court et Rabaut l'avouaient, que les assemblées du Désert furent, pour une part, des manifestations. On comprendrait mal, sans cela, qu'elles groupassent des milliers de personnes, et parfois à proximité des villes, avec tous les dangers que créaient ces circonstances.

Par là, nous revenons à cet élément de la « résistance » qui a été si important dans la piété de nos pères. Si important, mais non pas le plus important. Il est arrivé que certains, voyant les choses du dehors et au nom d'un soi-disant humanisme protestant qui est la contradiction du protestantisme, aient trouvé l'essentiel de la foi de nos pères dans le « Résistez » de Marie Durand, dans le « Je maintiendrai » de la dynastie d'Orange, héritière de notre Coligny et de notre Provence. Non ! l'essentiel de cette foi, même à la prendre, si je peux dire, à un plan humain, au-dessous des espérances divines, était un sentiment autrement positif que la résistance : la fidélité. Ce que cette fidélité a laissé dans nos âmes, je n'ai pas à vous le dire, c'est le désir de recevoir dans toute sa pureté le message de Dieu. Mais, durant un siècle de persécution, elle a pris naturellement la forme extérieure de la résistance. Et ce que la résistance de nos pères a laissé dans notre esprit, dans nos habitudes ecclésiastiques, dans notre tempérament, c'est l'habitude d'une Eglise et de cultes d'opposition. Et maintenant que nos cérémonies religieuses, Dieu merci, n'ont plus à être des manifestations, certains ne s'y sentent plus portés, qui promettent d'y revenir s'il en était besoin.

Ils ont bien tort, et c'est méconnaître l'enseignement d'une histoire de vie dont on ne conserve plus que le durcissement d'une attitude. Cet enseignement, le voici. Les as-

semblées du XVIII[e] siècle ont sauvé l'Eglise protestante en sauvant le culte public et la communion des fidèles. Souvenons-nous que l'Eglise ne peut vivre sans ce culte et cette communion. Fiers que nous sommes de notre primauté historique dans la France protestante, sûrs du devoir qu'elle nous donne d'instruire nos frères, mais conscients de nos responsabilités, protestants des provinces du Désert, revenons à nos temples et recueillons-y la vraie leçon de nos pères, la fidélité à Dieu et à son Eglise.

Emile-G. LÉONARD,
Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

Les ascendants d'Olivier de Serres [1]

Les ancêtres d'O. de Serres sont sortis du mas des Serres (*mansum de Serris*), à deux kilomètres de Villeneuve-de-Berg. Dès le début du XIVe siècle, plusieurs membres de cette famille paysanne figurent au nombre des bourgeois de la bastide de Philippe le Hardi en qualité de notaires ou de marchands. Vers 1460, *Jacques I de Serres* (arrière-grand-père d'Olivier) possédait une maison dans la ville royale. De sa femme, Guillaumette Bonnaud, il eut une fille, Louise, et cinq garçons : Mathieu, Bertrand, *Antoine,* Jacques et Pierre. Ceux-ci firent souche, à leur tour, de nombreux rejetons, baptisés souvent de prénoms semblables, au grand désespoir des généalogistes.

En 1496, nous trouvons *Antoine de Serres,* fils de Jacques I, tenant boutique à Villeneuve et vendant des étoffes (grand-père d'Olivier). Dans un acte du 2 février 1512/13, il est fait mention du jardin qu'Antoine possédait, à côté de celui de son frère Mathieu, près du cimetière des pauvres, sur le chemin de Villeneuve à Saint-Jean (2). Antoine avait épousé Jeanne Brun, sœur du notaire Durand Brun (3). Elle mourut prématurément, avant 1525, laissant à son mari un fils, Jacques, et une fille, Marie. Celle-ci contracta mariage, le 14 février 1527 (n. st.), avec Jacques des Missols, le jeune, cordonnier à Aubenas (4).

Quant à *Jacques* (futur père d'Olivier), on lui fit donner une solide instruction, comme c'était de règle, à la Renais-

(1) Olivier signait « *des* Serres » ; mais il a publié son *Théâtre d'Agriculture* sous le nom d'Olivier *de* Serres ; cette dernière graphie a prévalu, bien que la bonne soit *Desserres ;* cette famille n'était pas d'origine noble.

Voir *Bull.* 1938, p. 162 et 293.

(2) Jean Juvenis, notaire (Archives de Me Mirabel, à Villeneuve).

(3) Le 6 février 1516/17, Antoine de Serres assista au mariage de sa nièce Jeanne, fille de Me Durand Brun, avec François Ganhat, notaire à Villeneuve. (Jean Juvenis, notaire.)

(4) Michel Alègre, notaire (Arch. de l'Ardèche), Les Missols, commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, près Aubenas.

sance, pour les garçons de la bourgeoisie. Peut-être reçut-il d'abord les modestes leçons de Michel Chazote, alors maître d'école (*magister scolarum*) à Villeneuve. On dut, ensuite, le confier à un précepteur chargé de l'accompagner « aux escolles » d'Aubenas, de Nîmes ou d'ailleurs. Son écriture, dont j'ai un spécimen, était ferme et moulée comme celle d'un clerc.

A partir de 1527 « Jacques de Serres, marchand », est associé au commerce de son père. Ce fils de riche bourgeois fraye avec la meilleure société de la ville : le 12 mars 1527/28, il assiste, dans l'hôtel du baron Christophe de Laudun, à une donation faite par le frère de celui-ci, noble François des Astars, seigneur de Vallon (1).

Christophe des Astars, baron de Laudun (en Uzège), seigneur de Miraval et Mirabel (en Vivarais), était un bon chaland de la boutique du père et du fils des Serres, ainsi que le prouvent les deux billets suivants, signés de sa main.

Le 1er est du mois d'octobre 1528 :

« Je dessoubz signé, confesse devoir à Sire Anthoine des Serres, merchant de Villeneufve de Berc, la somme de six vingtz une livres neuf solz huyct den. tourn., et ce pour reste de compte faict avec Jacques, son filz, de toutes les marchandises que j'ay eu de la botique de son père. »

Le second porte la date du 12 février 1528 (anc. st.) :

« Despuis, je soubz signé, ay eu dud. Anth. des Serres plusieurs marchandises que se montent, comptées et arrestées tanques aujourd'huy, la somme de vingt-deux livres dix huyct solz cinq den. t. » (2).

Antoine laissait à son fils la libre disposition de ses bénéfices, qu'en jeune homme économe il plaçait en biens-fonds. C'est ainsi que, le 29 janvier 1528/29, il acheta une propriété sise au terroir de Fontaurie, près Villeneuve, pour le prix de 45 l. 15 s. et 6 den. (3).

*
* *

Le 1er juin 1532, Jacques de Serres fit un beau mariage : il épousa *Louise de Leyris,* fille de maître Etienne de Leyris,

---

(1) Registre de Cl. de Villeneuve, notaire, années 1922-28 (Arch. Ard.).
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

greffier des Etats du Vivarais, demeurant au Bourg-Saint-Andéol, et d'Isabeau Vincent. La fiancée reçut en dot mille florins, monnaie du roi, plus 550 livres pour ses robes et joyaux (1).

La famille Leyris, de noblesse contestable, tirait son nom du mas de Leyris (mandement de La Gorce, paroisse de Sauveplantade-Rochecolombe). Etienne de Leyris était notaire à Rochecolombe quand, en 1505, les Etats du Vivarais le choisirent comme greffier, charge importante qui lui ouvrit bien des portes. Vers 1510, il se maria avec Isabeau Vincent, fille de Me Michel Vincent dit Mazade, notaire au Bourg-Saint-Andéol. De cette union naquirent : Louise de Leyris, Gabriel (qui devint prieur de Saint-Marcel-d'Ardèche) et Olivier (futur syndic du Vivarais).

Louise de Leyris apporta dans la maison d'Antoine et de Jacques de Serres (qui existe encore, à l'angle de la Grand'Rue et de la rue Saint-Louis, anciennement rue du Triby), ses précieuses qualités de femme active, vigilante et ordonnée. Non seulement elle s'occupait du ménage, mais encore elle secondait son mari au magasin.

Jacques ne tarda pas à jouir d'une grande influence à Villeneuve, où il avait su gagner l'estime et la considération de ses concitoyens. Ceux-ci, constituant « la plus grande et saine partie des habitants », assemblés en la maison commune, le 15 novembre 1533, en présence du baron de Laudun, viguier, et du juge Jean Ceytes, élirent à l'unanimité, comme 1er consul ou syndic de Villeneuve, pour une année commençant à la prochaine fête des Saints-Innocents, sire Jacques de Serres, marchand et bourgeois, proclamé « ydoine et soffisant » pour remplir cet office (2).

La même année, Jacques acquit une maison avec boutique sur la place publique du village de Gras ; et, le 11 janvier suivant, il en fut investi, après payement des lods, par Claude de Balazuc, « seigneur et baron de Balazuc et en partie du mandement de Gras » (3).

Quelques jours après (15 janvier 1534, n. st.), Jacques

(1) D'après DE MONTRAVEL, *Des Serres du Pradel...* (*Revue du Vivarais*, 1909, p. 556).
(2) Claude de Villeneuve, notaire (Arch. Ardèche).
(3) *Ibid.*

était à Nîmes, où il consentait au mariage de son pupille, Me Jacques Colet, licencié en droit et bourgeois de Villeneuve-de-Berg, avec Catherine Turry, fille de « discret homme maistre Loys Turry, nore royal de la cité de Nismes » (1).

Le 13 mars 1540/41, en présence du viguier et du juge de la cour commune, les bourgeois de Villeneuve, constitués en Assemblée générale, considérant que, faute d'une bonne direction, l'hôpital « tomboit entièrement à ruyne, tellement que les pouvres de Dieu n'y pouvoient bonnement loger », firent le choix d'un recteur en la personne de sire Jacques de Serres, « qui est homme de bien et sçait très bien fère ses affères » (2).

Il les faisait remarquablement bien, en effet. Il ne se contentait pas d'auner du drap dans sa boutique. Doué d'une activité dévorante, il nous apparaît comme un *businessman* avant la lettre. Le 11 janvier 1544 (n. st.), il achète à Louise de Montbrison, fille à feu Claude de Montbrison, sgr de Versas (cne de Sanilhac) et femme de noble Victor Bermond, dit de Combas, les censives et rentes qu'elle a coutume de prendre annuellement à Saint-Jean-le-Centenier, mandement de La Baume, soit : 11 cestiers froment, 2 carterons avoine, une poule, 2 sous 3 deniers argent, etc., pour le prix de 160 livres t. (3).

En 1538, Jacques acquiert d'avance, pour trois ans, les « fruits » et revenus de la chevance d'Antoine Richard, au mas de Palières (cne de Saint-Maurice-d'Ibie) ; puis, il les arrente, le 7 mars, à un cultivateur du pays. Il est aussi « rentier » d'un grand devois (4) à La Gorce : le 30 avril 1544, il le sous-arrente, pour cinq années, à Raymond Ozil, à raison de 14 livres 10 sols par an, payables en laine. Sur d'autres devès, dont il est propriétaire, paissent ses troupeaux : le 5 mai 1544, il vend 144 moutons pour la somme totale de 158 livres et 8 sols tournois.

---

(1) *Ibid.*

(2) Ancien registre de l'hôpital de Villeneuve.

(3) Louise de Montbrison avait eu de Laurent de Rochessauve, son premier mari, un fils, Claude, qui était mort jeune, laissant les rentes sus-dites, dont sa mère hérita (Registre de J. Audigier, notaire, arch. de Me Mirabel).

(4) Devois ou devès, terrain inculte et boisé servant de pâturage.

Le prieuré de Vogüé et celui de Valvignères avaient pour titulaire noble Louis de Beaumont, membre d'une famille qui embrassa de bonne heure la Réforme. Ce prieur commendataire arrenta, le 11 janvier 1538 (n. st.), les revenus de son prieuré de Valvignères à Jacques de Serres qui, le 12 juin suivant, les sous-arrenta, pour trois ans, à Antoine Pigier, à raison de 130 livres t. par an, plus 6 livres - poids de truites séchées et salées. Le 25 juin 1540, Jacques prit également en arrentement le prieuré de Vogüé ; il le sous-arrenta au même Pigier, le 8 janvier 1541/42, pour le prix annuel de 160 livres t. et 30 livres - poids de poisson (1).

La famille de Serres posséda, pendant longtemps, entre Villeneuve et le hameau de Tournon, une belle propriété avec grange appelée « le Clos ». Jacques sollicita du procureur du roi (Jacques Ponhet) et du procureur de Mazan (Jacques Arcons), l'autorisation d'y amener l'eau d'une fontaine située sur le chemin public. Cette eau lui fut donnée à nouvel acapt (2), le 13 juin 1537, « sur les entrées d'une paire de perdrix et la censive annuelle d'une mailhe » (3).

Antoine de Serres mourut en 1543. Par testament du 5 février de cette année (n. st.), il avait institué son fils Jacques héritier universel, et fait un légat de trois livres de pension annuelle et perpétuelle à prendre sur son devois de Chardonnas (c[ne] de Valvignères), afin que des messes fussent dites pour le repos de son âme et celui de sa défunte femme, Jeanne Brun (4).

*
* *

Jacques de Serres fut témoin, le 5 août 1545, d'un acte par lequel noble Jean Pastel, dit Pradel, habitant de Villeneuve-de-Berg, reconnut tenir de « noble et puissant seigneur Christofle des Astars, dit de Laudun, seigneur et baron de Laudun et de Mirabel... en fief franc, noble et honoré, et sur homaige et jurement de fidélité, son *mas et mayson du Pradel*, et toutes et chascunes les terres, vinhes,

(1) Reg. de Ph. Juvenis, ou Jeune, notaire (Arch. de Me Mirabel).
(2) J. Audigier, notaire (*ibid.*).
(3) Nouvel acapt : bail emphytéothique et perpétuel consenti par un seigneur, moyennant une faible redevence annuelle appelée cent.
(4) Cl. de Villeneuve, notaire (Arch. Ardèche).
(5) Cl. Barbier, notaire (Registre des fondations pieuses).

prés, devès, molins, prinses et conduites d'eaux, pasturaulx et aultres possessions et revenus quelconques estans des appartenances dudit mas, assiz dans le mandement de Mirabel » (1).

Jacques remplissait avec zèle ses fonctions de recteur de l'hôpital, où il faisait exécuter d'importants travaux : sa dernière intervention à ce sujet est datée du 10 mai 1546.

En cette même année, un terrible malheur fondit sur cette famille : Jacques fut enlevé brusquement à l'affection des siens, trois ans seulement après son père. Avant de mourir, il eut le temps (10 juin 1546) de dicter ses dernières volontés : il donna l'usufruit de tous ses biens à sa femme, Louise de Leyris, la chargeant de remettre ultérieurement l'héritage à *Olivier,* son fils aîné, alors âgé seulement de sept ans ; il fit, en outre, des legs pour le futur établissement de ses deux puînés, *Jean* et *Raymond* (2).

Louise de Leyris remplaça courageusement son mari comme chef de famille. Elle prit la direction du commerce et s'efforça de débrouiller les affaires laissées en suspens par le disparu. Il lui fallut, entre autres, régler les comptes du défunt concernant l'hôpital et produire des pièces de comptabilité. Une commission, composée de MM[es] Jacques Arcons, procureur de Mazan, Vidal Ponhet, procureur du roi, Jean Pastel, lieutenant de viguier, et Claude de Villeneuve, notaire, arrêta à 52 livres 19 sols et 9 deniers la somme dont Jacques de Serres était redevable à l'hôpital. Pour s'acquitter, la veuve solda diverses dépenses engagées par son mari pour cet établissement, entre autres : 22 livres à Vidal Joffre, le 15 février 1549 (n. st.) et, en 1554, une somme totale de 13 l. 12 s. payée à divers ouvriers et fournisseurs,

---

(1) Ce document important, que j'ai découvert dans le minutier du notaire Ph. Jeune (Juvenis), fixe définitivement un point d'histoire, à savoir : que le Pradel n'a jamais appartenu au père d'Olivier de Serres, et que, par conséquent, celui-ci n'a pu y naître, comme de nombreux auteurs l'ont affirmé, à la suite de Vaschalde qui, dans son *Olivier de Serres*, p. 16, attribue faussement l'acte d'hommage ci-dessus à Jacques de Serres.

(2) La date de ce testament nous est donnée par H. Vaschalde (*O. de Serres*, p. 6), d'après les notes généalogiques rédigées par Daniel de Serres. — Notons que deux autres enfants, *Claude* et *Dauphine*, nés au début du mariage, étaient morts peu après.

ainsi qu'en fait foi la déclaration ci-après du nouveau recteur J. Cornet, marchand :

« Certiffie je Jehan Cornet, soubz signé, recteur de l'hospital de Villen., de ce que a forny ma commère (1) Loyse de Leyris pour fere reparations aud. hospital : Premièrement, troys livres deux solz à Me Guigon, masson, etc...

Monte tout le contenu ci-dessus la somme de treize livres douze solz fournye par lad. de Leyris, à laquelle en ay faict acquit, comme appert en son livre C f° 25.

Ce 9e aoust 1554. J. CORNET » (2).

En 1546, peu de temps après la mort de son époux, Louise de Leyris, comme tutrice de ses enfants, et par l'entremise de son procureur François Valeton, marchand à Aubenas, avait fait hommage au comte de Montlor d'un petit fief situé au mandement de Saint-Laurent-en-Coiron (3).

Elle se sacrifia pour donner à ses trois enfants une instruction et une éducation soignées. Elle y réussit parfaitement. Elle fut toujours, pour eux, une mère forte et aimante, vivant exemple des plus belles vertus domestiques.

Elle arriva à un âge avancé et s'éteignit doucement, au foyer de son fils Olivier, vers l'an 1589.

Albert GRIMAUD,
Directeur de la *Revue des Enfants de Villeneuve-de-Berg.*

---

(1) Jean Cornet tenait une boutique voisine de celle de la veuve de Serres.

(2) Reg. de l'hôpital. — Le solde de cette dette fut versé par O. de Serres au recteur, Toussaint Lagarde, le 17 novembre 1615 (*ibid.*).

(3) Voir note d'O. de Serres, dans son *Livre de raison.*

La *Revue du Vivarais* (oct-déc. 1938, p. 238) a publié un article de M. Grimaud sur *Le Pradel avant O. de Serres.* [N. D. L. R.]

DOCUMENTS

Les Dénombrements généraux de Réfugiés au Pays de Vaud et à Berne, à la fin du XVIIe siècle (1)

1698 (*Suite*)

1. Mr DE VENDARGUES, jeune Gentilhomme de **Nîmes,** etudiant 18 a.
1. Demlle Marie FROMENT de **Beauchastel en Vivarès,** a. de 40 a.
1. Demlle Philippe DE MARTINET Vve de feu mr DE LA FLACHERE du **Vivarès** a. de 60 a.
2. Pauline LA PISE 18 a., et Jaques LA PISE son frere, 10.
1. Demlle Caterine PUJETAS (en réalité DE PUJOLAS) (2) Vve de Mr DE CROY Min. d'**Uzès** a. de 79.
3. Lucresse PASAT d'**Orange** Vve du Sr OLIVE a. de 45 a.; Jeanne RAVIÉ fille de son premier mari 15 a., et David OLIVE son fils 8 a.
1. Marquize SUQUE du **Lang.,** a. de 36 a.
1. Demlle Claire HUGON Vve de feu Mr Jean DURAND Avocat de **Montper**, a. de 72 a.
1. Demlle Jeanne VALLETTE fme de mr COURNON marchand de **Nîmes,** a. de 55 a. (J. VALETTE fme du Sr CORNON. Bourg).
1. Demlle Izabeau BOISSONNADE Vve de mr CAUCHIER procureur à **Montpellier**, a. de 67 a. (Mlle Elizabeth BOSSONADE vve du Sr CHAUCHER, 60 a., subs. de ce qu'elle a. Bourg).
1. Demlle Gabrielle DURAND Vve du Sieur OLIVIER Marchand de **St Ippolite,** a. de 60 a. (Mlle G. DURANT, 50 a., subs. de son bien. Bourg).
1. Demlle Maurie AUDIBERT fme de mr PEYRONNENT Marchand à **Uzès**, a. de 64 a.
1. Demlle La Veuve THOMAS de **Castres**, a. de 55 a.
2. Claudine GUEYLE fme d'Antoine BOVENE Marchand et

(1) Ci-dessus p. 187 et suivantes, 295 et suivantes.
(2) La Baronne de Charnisay leur consacre quelques lignes dans *Bulletin*, 1913, p. 372-373 (Catherine DE CROY, née DE PUJOLAS, veuve du ministre Jean DE CROY) ; et dans *Bulletin*, 1936, p. 440 (Mme Catherine PUJOLAS, PUJOLASSE, veuve du pasteur DE CROY).

confesseur, a present aux Galeres, et souffrant pour nôtre Religion, agée de 30 a., et une fille de 8.

1. Dem[lle] Izabeau DE CORNEILLE des **Cevenes**, a. de 25 a.
1. Dem[le] Anne BUISSIÈRE 35 a.
1. Dem[le] Lucresse NODON 24 a. (L. NAUDON d'**Allex en Dauph.** Pont).

Chapitre des Artisans et Laboureurs

3. Jean TREMOULET M[re] Cordonnier de **St Parjoire (Saint-Pargoire) en Lang.,** a. de 42 a., sa fme de 35 ; et Guilhaumes leur fils de 5. (38 a. ; la fme, Marie CASSANARGUE, en a 30. Leur apprenti, Garcin DAVID, 15 a. Vivent de leur trav. Bourg). (V. aussi M[me] A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 116).
1. Jeanne LOMBARDE de **Nimes** Tallieuse a. de 20 a.
3. Pierre CABROL M[re] Cordonnier de **Graisesac en Lang.,** a. de 30 a. ; Anne BARRÉS sa fme de 40 ; Isac CABROL son frere de 15. (Il a 25 a. ; sa fme, A. BARET, en a 30. Bourg).
3. Pierre DUPUY peigneur de laine des **Vans en Lang.,** a. de 33 a. ; Susanne FORMANTE sa fme de 30 ; et Jean DUPUY leur fils de 5. (Vivent de leur travail. Bourg).
4. Michel MONTMEJAN **dudit lieu**, Chirurgien a. de 34 a. ; et Marthe DUPUY sa fme de même a., et deux filles, de 10 et de 7 a. (M. MOMMEJAN ; M. DUPUIS sa fme, 38 a ; leurs filles Marg[te] et Louyse. Vivent de leur trav. Bourg).
4. Pierre LE COURT Cabaretier d'**Issurtilles en Bourgongne,** a. de 40 a., et Izabeau LAMBERT sa fme, 50, Susanne leur fille 13, et Izabeau LAMBERT Niece 18. (P. LECOURT, 47 a., hôte du Lion d'or à Lausanne, Elizabeth L. sa fme, 56 ; la nièce, Elizabeth L., 23 ; 2 neveux, Pierre et Jacob CARTERET, 16 et 15 a. Vivent de ce qu'ils gagnent ou ont apporté de chez eux. Bourg).
1. Eve DALLY de **Die** Revendeuse a. de 30 a.
2. S[r] Guilhaumes PEYRONNENC (1) d'**Uzès** faisant fabriquer des bas, a. de 35 a., et Izabeau TRIQUET sa fme de 24.

(1) Quelques données de la Baronne de Charnisay dans *Bulletin*, 1936, p. 431-432.

1. Caterine Ferrier (1) d'**Uzès,** a. de 24.
1. Pierre Vernissac de **St Ambroix,** faiseur de bas a. de 19 a.
1. Hercules Peyrembes du **Colet en Cevenes** Peigneur de laine, a. de 24 a.

---

73 pers.
1. Louis Cabanis de **St Odorite en Lang.,** Cardeur de laine a. de 26 a.
1. Jaques Fizes de **Vic en Lang.** Cardeur de laine a. de 28 a.
1. Jaques Rafinesque d'**Anduze** faiseur de bas, 18 a. (A été déjà recensé avec Sr Jaques R. Bourg).
1. Esther Deleuze de **Cros en Cevenes**, fileuze de laine 22 a.
1. Françoise Serviere de l'**hospital de Lozere,** fileuze de laine, 27 a.
1. Jaquette Agere d'**Anduze** fileuze de laine, 60 a.
1. Margte Reydonne de **Cros** fileuze de laine 22 a.
1. Anne Chatane du **Pont de Monvert,** fileuze de laine 28 a.
1. Izabeau Janelote (2) de **Palargues (Arpaillargues) prez d'Uzès,** fileuse de laine, 26 a.
1. Marie Pavoulliane de **Nîmes,** fileuze de laine, 36 a.
1. Antoinette Bruguiere d'**Alez,** fileuze de laine, 22 a.
2. François Coudoulon de **Massanes en Lang.** Tailleur d'habits 44 a., et sa fme de 34. (F. Coudoulouz ; la fme est Marie Martin ; ils ont une fille Jeanne de 18 a. Vivent de leur trav. Bourg).
2. Marie Aymé de **Monosque (Manosque) en Prov.,** 45 a., et Susanne sa fille 20, fileuzes. (M. Aimé 43 a. vve d'Honora Bet, Susanne B. sa fille, 18 a. Assistées par la Chambre des Réfugiés. Bourg).
2. Jacob Favier de **Dauph.,** Laboureur de terre 50 a. ; Et Anne Corbette sa fme de 30. (45 a., de **Die** ; la fme, A. Courbin, 26 a. Vivent de leur trav. Bourg).
1. Philippe Girard, de **St Marcellin en Dauph.,** fileuze de laine, 30 a.
2. Benjamin Vidal d'**Anduze,** Maitre d'école, 62, et sa fme Heleine Coutau 50 a. (60 a. ; H. Couteau, sa fme, 50. Assistés par LL. EE. de Berne. Bourg).
3. André Prat mre Cordonnier de **Cane en Lang.,** 44 a.,

(1 *Bulletin*, 1916, p. 128 (du même auteur).
(2) *Bulletin*, 1925, p. 343 (*id.*).

et Clemence GERNA sa fme, 46, et un Enf. de 8 a. (La fme est ici C. GENEVAR ; le fils s'appelle Anthoine. Ils ont comme apprenti Ethor [Hector] MOREL, 23 a., d'**Orpierre,** qu'on retrouve quelques lignes plus bas. Vivent de leur trav. Bourg).

4. Jean GUIOT maréchal de **Prajela,** 50 a., et Marg[te] PASTRE sa fme, de même a., Marie de 12, et Jaques de 6 ses Enf.

1. Hector MOREL aprentif Cordonnier D'**orpierre en Dauph.,** 23 a. — Voir ci-dessus à André PRAT.

3. Jeanne BONNETTE Vve 60 a., et deux filles, Marie de 25 a., et Caterine de 16.

2. Antoine DALGAS (c'est DELGAS) (1) de la ville d'**Uzès au Lang.** travailleur de terre a. de 35 a. ; et Toinette COURRETTES sa fme de 25.

1. Jeanne TRIARE de **Durfort,** fileuze de laine, 25 a. (J. TIARRE, 28 a., vit de son trav. Bourg).

2. Charles BLAQUIERE de **Montpellier,** faiseur de bas, 31 a., et Marthe FRANCE sa fme, de 40. (Il a 28 a. Vivent de leur trav. Bourg).

2. Pierre PRUDHOMME D'**orpiere en Dauph.,** faiseur de bas, 35 a. ; et Marg[te] ROCHER sa fme de même a.

2. Caterine ESTIENNE Vve 60 a., et sa fille Olympe PRUDHOMME 20 a.

1. Françoise AVON dudit lieu D'**orpiere,** fileuse de laine, 20 a.

1. Caterine BELOIGNE 32, son mari travaille à St Gal.

1. Jeanne COINDRE de **Calvisson en Lang.** de 40 a., fileuze de laine.

5. Louis BARRI (2) **Duys (d'Uzès)** Manufacturier de laine 34 a. ; sa fme même a. ; Et 3 petits Enf., Jean 11 a., Anne 2, et Claire 18 mois.

3. Daniel DUPLAN (3) d'**Uzès** peigneur de laine 33 a., sa fme de Lausanne, et un Enf. d'un an.

1. Jeanne TERONNE de **Millau près de Nimes** 35 a., fileuze de laine.

---

(1) Dans *Bulletin,* 1913, p. 531, Antoine DELGAS et Toinette COURETTE sa femme.

(2) Dans *Bulletin,* 1911, p. 543, Louis BARRY, etc.

(3) *Bulletin,* 1914-1915, p. 262.

Dans le même *Bulletin,* 1914-1915, p. 261, on trouve quelques renseignements sur une Isabeau DUPLAN, servante du S[r] Henry MALBOS soit MALBOIS. L'un et l'autre figurent parmi les Réfugiés à Aarau en 1696 (rôle déjà publié dans *Bulletin,* 1936, p. 45-46). — Les trois notes ci-dessus renvoient aux articles de la Baronne de Charnisay.

1. Madelene BRUNE Vve 55 a.
1. Daniel GRIMARD de **Tonneins en Guienne** faiseur de bas 32 a.
7. Sr Samuel BARBIN Perruquier d'**Orléans,** 32 ; Anne PERREAU sa mere 61 a. ; Anne BARBIN de **Chatillon sur Loire** 19 a. ; Jean ROMMIERE d'**Alez en Lang.** garçon Perruquier 23 a., Salomon MICHEAU De **gien sur Loire** aussi garçon Perruquier 22, Jean pierre VOISIN de **Romans en Dauph.** apprentif de 15, Gratian TROUILLON près de **Montper** garçon Perruquier, de 24 a. (La mère est A. PERREAULT ; A. B. est une cousine ; comme compagnons, David ROUVIERES, 24 a., Henri ROSSIN, 25 a., et Jean VOISIN, apprenti. Subs. de leur trav. Bourg). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 279. Les mêmes BARBIN ?).
5. Antoine MORIN mre Coutellier de **Montbrun en Dauph.** 35 a. ; Toinette ARMAND sa fme, de 30 a., avec 3 Enf. de 4, 2 a., et 6 mois. (A. MAURIN, sa fme A. ARMAN, ont 2 filles, Jeanne, 4 a., et Lucresse, un a. Subs. par leur trav. Bourg).
2. Jean LE DOUX mre Coutellier de **Bourdeaux en Guienne** de 29 a. ; et La Vigné MARCHÉ sa fme de **Corp en Dauph.,** de 30 a. (J. LEDOUX, de **Castillon en Guyenne,** Lavigni M. sa fme. ; vivent de leur trav. Bourg).
4. Pierre RAPILLARD Orphevre de **Château Tierri en Champagne** 37 a., et Jeanne BEDO de **Sommieres** 33 a. ; et deux petits garçons l'un de 2 a., et l'autre de 3 mois. (P. RAPILLIARD ; sa fme J. BEDOSSE ; un des fils s'appelle Joseph, le cadet pas encore baptisé. Vivent de leur trav. Bourg).
7. Estienne BOURDET (1) Mre Chirurgien d'**Uzès** 48 a., et sa fme Antoinette LE VIEUX 48 a. ; Et cinq Enf., savoir Sibille 20 a., Anne 18 a., Claire 16, François 15 et Jeanne 9. (1 fils François, et 2 filles Anne et Claire. Bourg).
2. Louis GIRARD mre Cordonnier de **Montper** 45 a., et Madelene CAVALIER sa fme 48. (Fme, Magd. CAVALLIER. Vivent de leur trav. Bourg).

---

81 pers.

---

(1) De la Baronne DE CHARNISAY, dans *Bulletin,* 1912, p. 254, quelques détails sur ces BOURDET et leurs cinq enfants ; — 1934, p. 664, Antoinette LEVIEUX, quelques mots sur sa famille.

1. Marguerite PERRONNE Tailleuse de **Sommiere,** 23 a.. (M. PERRANE, vit de son trav. Bourg).
1. Pierre BOUTAN de **Nions en Dauph.** Cordonnier 26 a. (24 a., vit de son trav. Bourg).
1. André SIMEON **du dit lieu,** aussi Cordonnier, 21 a.
1. Pierre MAUZAC de **Sommieres** Cordonnier, 30 a.
5. François HUGUES (1) Cardeur de laine, d'**Uzès** 24 a. ; et sa fme Margte BOUNEAU 23 a., et 3 Enf., le plus a. de 4 a. (F. HUGO, M. BONAUDE sa fme, 30 a., et 2 fils, Guilliaume, 3 a., et François, un a. et demi. Vivent de leur trav. Bourg).
1. Ostalle PEX Vve 60 a.
1. Anne GRUETTE de **Monosque (Manosque) en Prov.,** fileuze de laine, 60 a. (A. GRUET, 50 a., tante des deux suivantes ; n'est pas à charge. Bourg).
1. Madelene GRUETTE **dudit lieu,** même profession 30 a. (Magd. GRUET de **Pinpin (Peipin) en Prov.,** Louyse GRUET sa sœur [qui suit], subs. de leur trav. Bourg).
1. Louise GRUETTE **dudit lieu,** même profession 20 a.
3. Antoine BADOIN de **Nimes**, faiseur de bas, 30 a. ; Caterine BAYLE sa fme 26 a., et Barthelemi leur fils 3 a. (A. B., 32 a., sa fme C. BAILE. Vivent de leur trav. Bourg).
3. Antoine MARQUET Manéchal de **Die en Dauph**. 40 a., sa fme 41 a., Jean leur fils 16 a. (La fme est Françoise TURC. Vivent de leur trav. Bourg).
4. Pierre GIBERT Jardinier prés d'**Uzès** 40 a., sa fme 30, et deux Enf. de 10 et de 3 a.
2. Paul BLACHERE de **La Sale en Cevenes,** Chamoiseur 32 a. ; et Caterine LAFONT sa fme a. de 30 a. — Aussi recensés à Pully.
2. Louis GAUSSELIN de **Normandie** a. de 50 a. ; et Susanne BOUSSI de **Picardie** aussi de 50 a., tous deux demeurans au service de Mr ISNARD DU TERRIER.
2. Susanne SUQUE de **Fougere en Lang.,** fourniere, 40 a. ; et Anne BOUVIER sa serv. 35 a.
2. Antoine ARNESSAN (2) de **St Chate (St-Chaptes) en Lang.,** ouvrier en laine 30 a., et sa fme Françoise ROQUETTE 35 a. (A. ARNASSAN, 25 a., sa fme 30. Vivent de leur trav. Bourg).

---

(1) Du même auteur, dans *Bulletin*, 1925, p. 342 ; la femme s'appelle Marguerite BONNEAU.

(2) Dans *Bulletin*, 1911, p. 333 ; quelques détails sur Antoine ARNASSAN et Françoise ROUQUETTE, sa femme. (Par la Baronne de Charnisay).

5. David BOREL de **Grenoble** Lanternier 35 a., sa mere Marthe FAURE 67 a., et sa fme Judith SERRE 22 a. ; et deux Enf., l'un de 3, et l'autre de 2 a. (D. BORAL, m[tre] en fer blanc ; les enf. sont Joseph-Marc et Pierre-Claude. Vivent de leur trav. Bourg). (V. aussi M[me] A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 215. De **Serre Chabram en Queyras.** Le même Borel ?).

3. François BROSSIN Proselyte de **Classenay (Chassenay) en Bourgongne,** enseignant les Enf. 40 a., et Marie GRAVIER sa fme 28 a., et un Enf. de 10 mois.

2. Antoine GINANE Marchand Chapelier de **Sommieres en Lang.,** a. de 32 a., et sa sœur Izabeau de 30. (S[r] A. G., 40 a., et sa sœur 41. Vivent de leur négoce. Bourg).

6 Philippe ALCOINE m[re] Chirurgien de **Montagnac en Lang.,** 50 a. ; et Priscille MONTOUTOUZE sa fme 37 a. ; 3 Enf., sav. Isac 11 a., Marie 6 a., Susanne un mois. Et Françoise BARTHELEMI Vve de MONTOUTOUSE 60 a. (La fme est ici P. MONTELAUSE, 40 a. Bourg).

2. Louis RAFFIN Tondeur de Draps de **Gigors en Dauph.** 32 a., et sa fme Madelene MATESSI, 26 a.

1. Jaques BARET de **Corp,** faiseur de bas, 23 a.

5 Paul VIOLET des **Vans en Lang.** Commis au Bureau des Postes, 53 a., Jeanne RIVIERE demeurant à Lutri avec ses Enf. 39 a., avec 3 Enf. de 14, 12 et 9 a. (P. VIOLLET subs. de ce qu'il gagne. Bourg).

2. Marie DAULHA de **Ste Foy en Basse Guienne,** 27 a., et Anne sa sœur 21 a., enseignent les Enf. (M. DAULHAC, Salliante D. sa tante, 36 a., et A. D. sa sœur, subs. de ce qu'elles gagnent. Bourg).

1 Marg[te] JEAN de **Crest en Dauph.** fileuze de laine 25 a.

5. Jaques LABEILLE (1) Boulanger d'**Uzès en Lang.,** 45 a., et Rose QUISSE sa fme 30 a., et 3 filles dont l'ainée n'a que 8 a. (J. LABEILLIE, d'**Alès,** 47 a., R. GUESSE sa fme. ; les enf. sont : Jeanne, 8 a., Rose, 5 a., Françoise, 3 a., et Daniel, 9 mois. Vivent de leur trav. Bourg).

3. Joseph VIGNES de **Vergese en Lang.** Fripier 50 a., et Marg[te] DAVIN sa fme 48, et Susanne leur fille 14. (J. VIGNE, cardeur de laine, 48 a., sa fme 45. Vivent de leur trav. Bourg).

1. Marie TEITESSE D **aujargues en Lang.** Vve de 80 a.

---

(1) *Bulletin*, 1934, p. 660, Jacques LABEILLE et Rose QUISSE, sa femme.

3. Florimond TEROND Menusier de **Calvisson en Lang.** 40 a., et Marg[te] CHARLET sa fme 30 a. ; et Esther sa fille 30 mois. (Fleurimon THERON, sa fme M. CHAULE ; subs. de leur trav. Bourg).
3. Madelene CHABRAN de la **vallée de Queyras,** 40 a., et Claudine DAVIN sa fille 16 a., et Anne ISOCARD sa belle sœur 35, fileuzes.
6. Elie SEILIER Cordonnier de la **Coste St André en Dauph.** 70 a. ; et Claude FRANCILLON sa fme 53 ; un garçon de 22 a. ; Et trois filles tailleuses de 25, 23 et 15 a. (E. CELLIER, de **St-Ginier** (1) ; Claudine F. ; les enf. s'appellent : Louyse, 25 a., Marie, 23, Samuel, 22, Pierre, 17, et Gabrielle, 15. Vivent de leur trav. Bourg).
3. Claudine BEDOS Vve du S[r] REYNAUD Marchande d'**Alez en Lang.,** faisant travailler en bas, 45 a., avec 2 filles, Susanne de 17 a., et Jeanne de 3 a. (C. BUDOS, vve du S[r] RAINAUL facturier d'**Alès ;** en plus des 2 filles, elle a un fils, Louis, 8 a. Vivent de leurs rentes. Bourg).
2. Jeanne TERONDE de **St Felix en Cevennes,** fileuse de laine 35 a. ; Et sa sœur de 25.

---

84 pers.
1. Jaquette TRIBONNE de **St Illaire (St-Hilaire) en Lang.,** fileuse de laine, 30 a.
1. Jean S[t] MARTIN de **St Quentin prés d'Uzés** peigneur de laine, 30 a.
1. Pierre LAVAL des **Cév.** peigneur de laine, 25 a.
5. Jean BAILE D'**orpierre en Dauph.** manéchal 34 a., Marg[te] MAZADE sa fme 28 ; Et deux Enf. dont l'ainé n'a que 17 mois. Et Samuel VILLARD son apprentif 17 a.
1. Izabeau VABRE du **Vivarés,** fileuze de laine, 14 a.
3. Jean BOISSON du **Luc en Prov.** faiseur de bas, 38 a., et Susanne TURINE sa fme, de même a., Jean FEREAU son apprentif, 18 a. (J. BUISSON, sa fme Jeanne THURIN. Vivent de leur trav. Bourg). — Pour Jean FEREAU, voir aussi à FEROL (Mons[r] Jean), peut-être son père ?

---

(1) C'est bien de la **Côte Saint-André,** en **Dauph.,** que venait Elie SEILIER, soit CELLIER ; dès lors, on peut croire que **Saint-Ginier** est ici une déformation de **Saint-Geoirs.**

3. Jean Pons de la **Vallée de Queyras** faiseur de bas, 36, et Jaques Pons son frere 22, et Marg[te] sa sœur 24 a. (Jean et Marg[te] P. frère et sœur, 24 et 33 a., vivent de leur trav. St-Laurent).
2. Jean Blanc Muletier du **Prajela,** 45 a. ; et Susanne Joly sa fme, 34 a. (J. Blan ; vivent de leur trav. Bourg).
1. S[r] Jaques Fabre (1) d'**Uzés** fait fabriquer des bas, 78 a.
4. Jean Reboul d'**Uzés** facturier de bas, 40 a. ; Marthe Capon sa fme 35 ; une fille de 14, et un fils de 6. (S[r] J. R., 36 a. ; sa fme Marie Chappon ; les enf. sont Anne et Jean-Claude. Vivent de leur trav. et de leurs rentes. Bourg).
1. David Jouve de **Montp[r]** faiseur de bas 24 a.
1. Jean Louis Merle de **Nimes** faiseur de bas, 24 a. (Vit de son travail. Bourg).
10. Jaques Jaumetton facturier de bas de **Calvisson en Lang.** de 30 a. ; Izabeau Aubanelle sa fme de même a. ; Et 4 Enf. dont l'ainé n'a que 5 a. ; Et Susanne Bouride sa mere 62 a. ; Anne Jaumetton sa sœur 30 a. ; et Manuel Aubanel son beau frere faiseur de bas 24 a. (J. Jeometon ; 3 enf. qui sont : Anne, 5 a., Jean-Manuel, 3 a., et Claudine, 2 a. Le beau-frère Emanuel A., de **Sommieres** a deux compagnons, Pierre Cavallier, 20 a., de **Sommières,** et Jean Anthoine Coullet, 14 a., de **St Fortunat en Viv.** Bourg).
1. Jacob Rigaud de **Montauban,** faiseur de bas 24 a.
2. François Sauvage de **Melet (Mialet) en Cevennes** faiseur de bas 25 a. ; et Marie Girard sa fme, de même a. (F. S., d'**Anduze** ; sa fme M. Girarde. Vivent de leur trav. Bourg).
1. Pierre Cavalier de **Sommieres** faiseur de bas, 20 a. (On vient de le voir avec Jaques Jaumetton).
1. Antoine Coulet de **St Fortunat en Vivares** faiseur de bas, 14 a. (*Idem*).
10. Jaques Nourigat de **Montagnac en Lang.,** 39 a., Boulanger, et Françoise Panque sa fme 40 a. ; Et 4 Enf. dont l'ainé n'a que 10 a. ; et Marg[te] Panque Vve de 60 a. ; Jeanne Ducros sa serv. 25 ; et Jean

(1) *Bulletin*, 1916, p. 125. Quelques détails sur Jacques Fabre et sa femme, née Marguerite Galafrès. (Par la Baronne de Charnisay).

COMMERC aprentif 24. (J. NOIRIGAT, 30 a. ; F. PAU sa fme, 32 a. ; Marg[te] MARTEL sa sœur 30 a. Vivent de leur trav. Bourg).

3. Charles BAROQUE Tailleur d'habits, de **Beziers** 60 a. ; et Jean ROUVIERE avec sa fme son associé 40 a. (Vivent de leur trav. Bourg).

2. Susanne SOLEYROL d'**Uzes** Vve du S[r] GRIVEL Manufacturier en laine, a. de 36 ., et Jaques son fils de 10. (S. SOULAIROT vve de Jaques G., Jaques-Israël son fils. Vivent de leur bien. Bourg).

1. Marg[te] MILHEIRE (1) d'**Uzès** fileuse de laine, 38 a. (M. MILLERE, subs. de son trav. Bourg).

1. Anne FOUCARDE de **Casagnoles en Cevenes** Devideuze de soye 22 a.

2. Antoine GARLOT de **Bussi (Buxy) en Bourgongne** Mercier 58 a. ; et Françoise AVIENNE sa fme 42. (A. GARLOS, marchand en quincaille, F. MERCIER [confusion avec le métier ?] sa fme, 52 a. ; Jonas et Estienne PERNET fils de la dite MERCIER, l'un de 23 a., chirurgien, et l'autre de 21 a., faiseur de bas. Subs. de ce qu'ils gagnent. Bourg).

3. Isac PERIDIER de **Sommieres** Revendeur 40 a. ; et Gabrielle ROUSSELLE sa fme 42 a., et leur fils Pierre Louis un a. (La fme est ici G. ROUSSET. Vivent de leur trav. Bourg).

5. S[r] Jean FESQUET (2) Marchand facturier en laine d'**Uzès en Lang.,** 42 a., Jeanne GALAFRÉS (3) sa fme, 40 a. ; Jeanne GALAFRÉS sa belle sœur 35 ; Pierre GALAFRÉS son neveu 12 ; Et Jeanne RIEU sa niece 13. (S[r] J. FUSQUET ; J. GALAFRÉ sa fme, 43 a. ; J. GALAFRÉ sa sœur, 25 a. ; P. GALAFRÉ son neveu. Vivent de leur trav. et de leurs rentes. Bourg).

1. Guilhaume VIGNES de **Nimes** ouvrier en bas, 25 a. (G. VIGNE, vit de son trav. Bourg).

2. Anne GOIRANNE de **Senilhac (Sanilhac) Diocese d'Uzès** fileuse de laine, 28 a. ; et Marg[te] GOIRANNE sa sœur aussi fileuze de laine, 25 a. (A. GUIRANNE, 30 a. ; Marg[te] GUIRANNE. Vivent de leur trav. Bourg).

1. Thoinette FAURE de **Sommieres** fileuse de laine 20 a.

---

(1) Dans *Bulletin,* 1936, p. 425, Marguerite MILIÈRE. (Par la Baronne de Charnisay).

(2) Dans *Bulletin,* 1916, p. 128-129, quelques détails sur Jean FESQUET (*id.*).

(3) Sur ces GALAFRÈS, voir *Bulletin,* 1922, p. 96-101 (*id.*).

1. Madelene GASSAGNE de **Brignon en Lang.,** fileuse de laine 22 a. (Marg[te] GASAGNE, vit de son trav. Bourg).
1. Marie SERVIERES de **St Jean en Lang.** fileuse de laine 22 a. (M. SERVIEZ, vit de son trav. Bourg).
1. Izabeau FAVELLE de **St Giniez (St-Geniès) prez d'Uzès,** fileuse de laine, 28 a. (Vit de son trav. Bourg).
1. Susanne ETIENNE de **Bonnodit (Bourdic) prez d'Uzès,** fileuse de laine, 25. (S. ESTIENNE, de **Bourdic, diocèse d'Uzès,** vit de son trav. Bourg).
1. Jeanne FAGES de **Sommières,** fileuse de laine, a. de 25 a. (J. FAGE, 30 a., vit de son trav. Bourg).
1. Estienne LA RIVIERE de **St Jean prez d'Uzés,** Sargier de 30 a.

---

76 pers.
1. Pierre VIGNE d'**Aulas en Cevenes,** Cardeur de laine, 30 a.
2. Susanne LISSORGUE d'**Anduze en Cevenes,** Fileuse, a. de 45 a. ; et Jaques LISSORGUE **dudit lieu** Cardeur de laine, 20 a.
1. Estienne BERTRAND de **St Giniez (St-Geniès) prés d'Uzés,** Sargier 25 a. (V. aussi M[me] A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 73).
1. Jean DUCROS de **Duxfort (Durfort) en Lang.** Cardeur de laine, 30 a.
3. Daniel CHIRON du **Montelimar en Dauph.** Faiseur de bas 30 a. et Jaqueline JALAGUIERE sa fme de 24 a., et un Enf. de 3 mois. (La fme est ici J. JALAQUIER. Vivent de leur trav. Bourg).
1. Antoinette BARNIER de **St Jean en Lang.,** fileuze de laine, 25 a.
1. Estienne CREBESAC de **St Rome en Rouergue,** Facturier de Draps, 25 a.
1. Izabeau VALE de **Calvisson en Lang.** Devuideuze de soye, 25 a.
1. Judith ROMMEGOUX du **Vivarés,** fileuse de laine, 82 a.
6. Pierre MAURIN de **Nimes,** Molinier de Soye, 30 a., Caterine PARIS sa fme, 24 a. ; 3 Enf. de 5, 3 et 2 a. Et Marg[te] CHASELLE sa mere 65. (La fme est ici C. PARISE, 28 a. Les enf. sont Marie, 4 a., Guillaume, 2 a. et Maurice, 1 a. M. CHESALLE la mère, 74 a. Vivent de leur trav. Bourg). (V. aussi M[me] A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n[os] 269 et 347. De **St-**

Ambroix au diocèse d'Uzès. La mère est Marg. CHAZAL. Guillaume M., cordonnier à Rolle en 1712, est donc le frère de Pierre M., molinier de soie à Lausanne).

1. Judith BOUTU de **Gap en Dauph.** 28 a. Devuideuse de soye. (J. BONTEU, sourde, 20 a., à Chailly ; assist. de la Bannière de Bourg. Palud). (V. aussi n° 17).

8. Tristan GALAFRÉS (1) du **Lang**. Teinturier de laine 50, et Madelene LAURENS sa fme a. de 40 a. avec 6 Enf., savoir Caterine de 14 a., Jaques de 11, François de 9, Jeanne de 6, Jeremie 5 et Susanne 2. (Tristand GALLEFRED, de **Nîmes** ; Magd. LAURANCE sa fme est d'**Uzès.** Pont).

4. Abram BEYLON du **Dauph.** potier de terre 70, et Françoise TERRI sa fme de 60 ; Françoise leur fille de 23 ; et François leur fils de 20.

1. Pons FONTBONNE Potier de terre, du **Dauph.,** a. de 37 a. (P. FONBONNE de **Cliousclat en Dauph.** Thomasse ROULAN sa fme, 45 a. Vivent de leur trav. Pont).

1. Jeanne LAMBERT de **Die en Dauph**. 20 a. (D[lle] J. L., faisant des dentelles, vivant commodément. Palud). — Peut-être la même que la D[lle] J. L., du **Dauph.,** 20 a., déjà recensée.

2. François PORRE de **Lezan en Cevenes.** Boulanger a. de 30 a., et Jeanne CAULETE sa fme, de même a.

1. Dem[lle] DARVIVE de **Sauve en Cevénes,** filant de la laine, 28 a.

1. Jeanne CAZALETTE de **Duxfort (Durfort) en Cevénes** filant de la laine, 23 a.

2. Judith et Françoise SEGOND de **Fayence en Prov.,** a., l'une de 29 a., et l'autre de 27. Vivans de leur trav. à la laine, ou à la Dantelle.

(4). Antoine MICHEL Cordonnier de **Meyrueis,** a. de 34 a. ; Madelene VIDAL sa fme de 34. Et 2 Enf., Jeanne a. de 3 a., et Antoine de 3 mois. (Vivent de leur trav. Pont).

1. Hannibal BONNAL garçon Cordonnier de **St Ippolite,** 24 a.

1. Jaques SAUSIN aprentif Cordonnier d'**Uzès** 17 a.

1. Marie GUERIMAN de **Dauph.** filant de la laine 30 a.

---

(1) Sur ces GALAFRÈS, voir *Bulletin*, 1922, p. 96-101. (Par la Baronne de Charnisay).

4. Louis BASTIDON de **Barjac en Cévénes.** Bolanger a. de 40 a. ; Marguerite PASCAL sa fme, de même a. ; Claire et Jeanne ses filles, a. l'une de 3 a., et l'autre de 4 mois. (L. BASTIDOU ; n'avaient encore qu'une fille. Vivent de leur trav. Palud).
2. Louis ROUZIER de **Blausac** drapier, a. de 38 a. ; Sarra VACHERESSE sa fme de 32 a. (L. ROUSIER, de **Blauzac en Lang.** Vivent de leur trav. ; demeurent à la Mercerie. Palud).
2. Guilhaume MASSIP de **Cannes en Lang.** Tisseran de draps, a. de 36 a., et Marie FAVASSE sa fme, de 38 a. (G. MASIP, ouvrier en laine, 30 a., sa fme 35. Vivent de leur trav. Palud).
1. Jaques FAUCHÉ de **Vic en Lang.** Tisseran de draps, 25 a.
1. Marie JONAS de **Chalencon en Vivares,** fileuse de laine, 32 a. (File au grand rouet. Vit de son trav. Cité).
1. Marie PINE de la **Bastide en Vivares,** filant de la laine, 22 a.
3. Louis PIOULET du **Dauph.,** travailleur à la terre, a. de 45 a., Antoine son fils de 20, et Jeanne sa fille de 12. (L. PIOLLET, de **Tougni** [**Les Tonils**] **en Dauph.,** trav. à la terre et à la laine. Vivent de leur trav. Cité).
1. Judith JOUBERTE du **Dauph.** fileuse de laine, de 34 a.
2. Jean BAUREL du **Dauph.** travailleur à la terre, a. de 50 a. ; Anne BAUVEL (sic) sa fme 40 a. (J. BOREL, d'**Aucelon en Dauph.** ; A. GARINE sa fme, file de la laine. Vivent de leur trav. Cité).
4. Theodore VERRASSAT, VEYRASSAC, VEYRASSAT (1), de

---

(1) Cette famille VEYRASSAC, aujourd'hui VEYRASSAT, est certainement originaire du **Vivarais,** et semble être une branche tombée en roture, ensuite des guerres de religion, de la famille des sires DE VEYRASSAC (commune de **Gluiras, Ardèche**). Du **Vivarais,** ces VEYRASSAC passèrent au **Dauphiné.** Voici la lignée à laquelle appartient Théodore, nommé ci-dessus :

Barthélemy, dont Pierre, à **Lamastre (Ardèche),** dont Isaac, dont Claude, né à **Beaumont-lès-Valence (Drôme)** en 1639 ; dont les 4 frères, Théodore, né à **Eurre,** près **Crest (Drôme),** vers 1660 ; Daniel, Etienne, Barthélemy, et leur sœur Catherine ; ils demeuraient à **Eurre,** d'où Théodore émigra au Pays de Vaud, où ses trois frères et sa sœur le suivirent ; ils se fixèrent à Vevey. Théodore retourna en France avec son fils du même nom ; sa descendance est éteinte, ainsi que celles de Daniel (reçu bourgeois de Vevey en 1711) et d'Etienne.

Die en Dauph. Tailleur, 40 a. ; Françoise REYNE sa fme, de même a. ; et 2 Enf., Jeanne Louise a. de 10 a., et Theodore de 3. (T. VEIRASSAT, de **Crest en Dauph.,** 33 a. ; la fme est F. RAINET. Avec lui un frère Daniel, 24 a. Vivent de leur trav. Palud) (1).

2. Jaques CHALVET du **Dauph.** Perruquier, 20 a. ; Louise sa fille de 6 mois, sa fme est de ce païs.

3. Pierre GUISOT du **Lang.** 35 a. ; et Françoise DAUDETTE sa fme de même a. ; Nicolas leur fils de 8 mois. Il est tisseran de Draps. (Drapier, de **St-Ginien** [**St-Geniès**] **en bas Lang. ;** le fils Louys-Nicolas. Vivent de leur trav. Cité).

3. Pierre GRIMAL de **Montauban.** Tisseran de Draps, 30 a. ; Judith COSTE sa fme 46 a. ; Jean pierre leur fils de 15 mois. (P. GRIMEL, de **Griman en Thierry ;** la fme, 37 a., est de **Bèze.** Vivent de leur trav. Cité).

2. Susanne et Margte DUMAS 30 et 25 a., fileuses de laine.

1. Lucresse DURAND de **Bouqueyran (Boucoiran) en Lang.,** 30 a., fileuse de laine.

(3). Mre Auban JURAN d'**Alez,** Facturier en laine 50 a. ; Anne AUBARETTE sa fme, de même a. ; Antoine son fils 8 a. (A. JEURAN, sa fme A. AUBAUESTE. Vivent de leur trav. Palud).

---

81 pers.

4. Sr Pierre LA GRANGE Menusier de **Bussi (Buxy) en Bourgongne,** 59 a. ; Marie GALOY sa fme, 58 a. ; Guilhaume 32 a., et Pierre 21 a., leurs fils. (P. DE LA G., M. GALOIR sa fme ; les fils aussi menuisiers. Marie BONNET, orpheline, 4 a., leur petite-fille. Vivent de leur trav. et de ce qu'ils ont sorti de France. Palud).

3. François VERSET du **Vivarés,** facturier en laine, 60 a., Lucresse COURBIERE sa fme, 56 a., Lisene SOULIER sa serv. fileuse de laine 30 a. (F. VESEL [VESSEL] de **Chalencon en Viv.,** L. COURBIER sa fme malade

---

(1) Les membres de la famille existant à Vevey-La Tour, Lausanne, Rolle et Genève, ainsi qu'en France, aux Etats-Unis et (probablement ?) en Angleterre, descendent tous de Paul-Louis VEYRASSAT, fils de Barthélemy et reçu bourgeois de Vevey en 1770. Barthélemy est le quadrisaïeul de M. Adrien-S. VEYRASSAT, avocat à Montreux, auteur de cette obligeante communication, et mort en 1937.

depuis 4 a., Madelaine V. sa fille, 21 a. ; Madelaine V. orpheline fort incommodée, nièce du dit V., 16 a. Vivent de leur trav. Cité).

2. St Louis MAIGRE de **St Giniez (St-Geniès) en Lang** facturier de laine 53 a., Jean son fils de 15 a. (Vivent de leur trav. Cité).

2. Pierre BRUY de **Chalencon en Vivarés,** facturier de laine 37 a., Lucresse COURBIERE sa fme 26 a. (P. BUIS, travaille en laine pour les manufacturiers de Lausanne. Vivent de leur trav. Cité).

1. Marie DE JOUS **dudit lieu** fileuse de laine, a. de 25 a.

1. Jean PLANCHUT (c'est PLAUCHUT) de **Grace en Prov.,** faisant des bas, 23 a. (J. PLOCHU, natif de **Grasse,** vit de son trav. Cité). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 218).

2. Jaques TEVENON du **Dauph.** Vigneron, 46 a., Margte LAURIE 44. (J. TEVENOT de **Bossodu [Bezaudun ?] en Dauph.,** travaille à la terre et à la laine ; M. LORIE sa fme. Vivent de leur trav. Cité).

1. Marie REVERANDE du **Montagnac en Lang.,** serv. de mr MERLA, 16 a.

2. François BERTET du **Dauph.** Tisseran de toile 40 a., Caterine CALMANT sa fme 35 a. (F. BETET, 35 a., de **Châtonnay en Dauph..** vit de son trav. ; fme non mentionnée. Cité).

1. Isac GAUSSET de **Guize en Picardie,** Compagnon Tisseran 38 a.

6. David VESSIERE de **Mazère en Foix,** Cordonnier 33 a. ; Jean Philippe, Pierre Isac, Pierre Samuel et Jeanne ses Enf. de 2 a. à 9, et un de 3 mois ; Pierre son frere 36 a.

2. Mre Pierre LA GRANGE de **Bussi (Buxy) en Bourgongne,** Boulanger 36 a., Jeanne Françoise sa fille 3 a. (P. DE LA G. ; sa fme est Elizabeth BERGERET, 35 a. Vivent de leur trav. Cité).

2. Jaques FAGES de **Greissesac en Lang.** clotrier 31 a. ; Justine FAURE sa fme 30 a. (J. FAGE, cloutier, Vivent de leur trav. Cité).

4. Paul VESSIERE de la **Comté de Foix** Cordonnier, 32 a., Claudine ALBERT sa fme 30 a. ; Susanne ALBERT sa niece, 24 ; Madelene ALBERT sa Belle sœur 42. (P. BESSIERE, 36 a., de **Mazères en Foix** ; C. ALBETE sa fme, 32 ; Pierre LA RIVIERE, 27 a., de

Montélimar, son apprenti. Vivent de leur trav. Cité).

1. Françoise COULETTE (1) des **Cevénes** fileuse de laine 30 a. (F. COURETTE, d'**Anduze,** 40 a., vit de son trav. Cité).

1. Elizabeth NOUVELLE des **Cevénes** fileuse de laine 30 a. (Isabeau NOVEULLE, d'**Anduze,** 40 a., blanchisseuse ; vit de son trav. Cité).

1. Marguerite FAVENTINE des **Cevenes** fileuse de laine 30 a. (Du **Coste** [côté ?] **de Cév.** ; blanchisseuse ; vit de son trav. Cité).

2. Marguerite et Madelene MATTHEOU sœurs de **Prajela** fileuses de laine ; L'une de 34 a. ; L'autre de 24.

(1). Marguerite BAUDIERE des **Cevenes** fileuse de laine 28 a.

2. Izabeau et Françoise BUANDIERES des **Cevenes,** fileuses de laine, a. l'une de 40 a., et l'autre de 35.

5. Antoine MAMEJAN (2) facturier de laine a. de 40 a., et Anne GIGNOUX sa fme de 27, Antoine leur fils de 3 a., Jean GIGNOUX beau frere 18 a., et Antoine MOULIN Cardeur de laine 20 a. (A. MOMMEJAN de **St-Quentin en Lang.** [près d'**Uzès**], boucher, 33 a., A. GINHOUX sa fme, 25. Vivent de leur trav. Pont).

10. Paul BANNES facturier de laine 50 a., sa fme 42 a. ; Deux filles Toinette 13 a., et Jeanne 8 a., Estienne GIGNOUX son beau fils 24, et 5 filleuses.

2. Izabeau CLAVEL Vve, 60 a. ; Antoine CHARBONNEAU du **Montelimar en Dauph.** ouvrier en soye, 28 a. (Izabeau CLAVEL v^{ve} CHARBONNEAU est la mère d'A. CHARBONNEAU ; ils vivent de leur trav. Pont).

2. Sr Pierre D'AUZOU de **Montauban** Chantre 35 a., sa fme est de la ville ; Sr Pierre PELRAS 28 a.

2. Claire JOMAS de **Beaumont en Dauph.,** et Lucie GASPARD fileuses, toutes deux de 32 a. (C. J., 30 a., et L. G., 40, sont toutes deux de **Beaumont,** et gagnent leur vie à filer de la laine et à dévider de la soie. Pont).

4. Jean et Henri CAULET freres des **Cevénes** facturiers en laine, Jean a. de 35 a., et Henri 30. Jaques MEJAN peigneur de laine refugié a. de 20 a., et Madelene

---

(1) Dans *Bulletin,* 1913, p. 368, elle est prénommée Toinette, confondue, sans doute, avec Toinette COURETTE, femme DELGAS, qui se trouvait aussi à Lausanne. (Par la Baronne de Charnisay).

(2) Dans *Bulletin,* 1922, p. 249, et 1936, p. 421 ; Antoine MAUMEJEAN (ou MASMÉJAN) et Anne GINHOUX, sa femme (*id.*).

GARCINE du **Dauph.** fileuse, de 28 a. (J. et H. C., 46 et 41 a., sont de **S[t] André en Cév.** Susanne GRALLIÉ et Mag[ne], fileuses de laine. Vivent de leur trav. Pont).

1. Jeanne TEISSIERE des **Cevenes,** fileuse de laine, a. de 35 a. — On la retrouvera parmi les réfugiés à l'assistance.

4. S[r] Jean JOMARD Marchand Chapellier du **Dauph.** a. de 40 a., sa fme de 30, avec deux Jeunes Enf., l'un de 4 a., et l'autre de 8 mois. (J. JOMAS, 43 a., de **Beaumont en Dauph.** ; sa fme est Marie VULLION, 35 a. ; leur serv. Catherine CALMAN de **Mains** [**Mens**] **en Dauph.,** env. 30 a. Vivent de leur négoce. Pont).

2. Madelene BONNET et Izabeau LIRONNE, a. l'une de 40 a., et l'autre de 38. (Magdelaine BONIN, 50 a., de **S[t] Amand en Bourbonnais,** et I. LIROIME, 45 a., des **Cév.,** font revenderie et vivent de leur petit négoce. Pont).

5. Jaques GUEYDAN d'**Alez en Lang.** Boulanger a. de 35 a., sa fme de 40 ; et trois Enf., a. l'un de 10 a., l'autre de 7, et l'autre de 1 an. (De **Bouquet en Lang.** ; sa fme est Catherine LIRONNE ; leurs enf. s'appellent Jean, 8 a., Claudine, 5 a., et Rose, 5 mois. Leur apprenti est Denis FABRE, d'**Alès,** 36 a. Vivent de leur trav. Pont).

2. Jean ALBERGE de (la vallée de) **Queyras en Dauph.** orphevre, a. de 30 a., sa fme de 25.

4. La Vve GUERIN de **Bresse,** a. de 50 a., avec 3 Enf., l'ainé de 30 a., et le plus Jeune de 20. (Magdelaine GUERNI [*sic*], vve, 52 a., de **Pont-de-Veyle,** son fils Jean, 22 a., ses filles Magdelaine et Judith, 28 et 12 a. A l'assistance. Pont). — On les retrouvera parmi les Réfugiés à l'assistance. (Voir aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.,* liste B, n° 185. De **S[t]-Sire** [**S[t]-Cyr ?**] près de **Pont-de-Veyle en Bresse).**

1. Abram MAYER du **Dauph.,** 50 a., sert de Valet.

2. Jean CLEMENT m[re] Tailleur de **Montpellier,** a. de 40 a., et sa fme de 32. (Sa fme est Marguerite BOSQUE, 33 a. ; un enf. de 6 mois nommé Jost. Vivent de leur trav. Pont).

2. Jaques DAVID de **Sommieres en Lang.,** Cordonnier, 45 a., et sa fme 30. (La fme est Catherine GRENIAIRE, 40 a. Vivent de leur trav. Bourg).

2. Guillaume LAVAL Cordonnier, d'**Alez** a. de 30 a., et

sa fme, 28. (Semble être le même que Jean L., d'**Alès,** cordonnier, 25 a., dont la fme est Isabeau DURANTE, 30 a., et le fils François, 1 an. Vivent de leur trav. Bourg).

3. David DERMENON, du **Dauph.,** Marchand a. de 34 a., sa fme de 30, et un Enf. d'un mois. (D. DERMEMOU, de **Corps en Dauph.** ; sa fme est Salomé GUERRI, 30 a. Enf. pas encore né. Vivent de leurs rentes. Bourg).

4. Claude PEYRADIER du **Lang.** Bolanger a. de 30 a., et sa fme de 25 a., avec deux petits Enf.

3. Antoine REMY de **Champagne** Serrurier, a. de 38 a., sa fme a. de 38, et un fils a. de 4 mois. (A. REMI, d'**Orges en Champagne** ; sa fme est Jeanne MARECHAL ; ils ont un fils Charles de 3 a. Pierrette GALLOUAY, aussi d'**Orges,** 78 a. Vivent de leur trav. Bourg).

---

101 pers.

5. Jean PERROTET de **Prov.** Cordonnier 45 a., sa fme 40, une fille a. de 20 a., et deux compagnons a., un de 20 a., et l'autre de 23.

4. Paul RICHAUD de **Vendome** Boutonnier 35 a., sa fme de 30, avec deux petits Enf., l'aîné de 6 a., et l'autre de 6 mois. (Il a 32 a., sa fme, Françoise DUFOIN, 33 ; un fils, Henry, de 5 a. Pont).

3. Paul OGIER de **Castres** Gantier de 30 a., sa fme de même a., et sa mere de 50. (Sa fme, Susanne GARCIN, a 35 a. Ils ont une fille d'un a. et une autre qui vient de naître. La mère est Susanne BAROCQUE. Pont).

1. Dame PINOT de **Vendome** 70 a. (Magdelaine DENUOD vve de Mr PRINOT, a. de 68 a. ; assistée jusqu'ici par un fils qui est en France. Pont).

1. Charles ARTAUD de **Rouen** fondeur 60 a.

2. Moyse ROUX du **Dauph.,** Tailleur d'habits, 50 a., sa fme de méme a. (De **Lyon.** La fme est Marie BARNEAU. Vivent de son trav. Pont).

4. Samuel RENAUD du **Pont de Velle** Chirurg. 45 a., sa fme 32 ; Un fils de 5 a., et Jaques CATON frater 23. (S. REGNAUD ; la fme est Marie AURAR ; 3 enf. de 15 a., 4 a. et le dernier 7 mois. Charles CATON de **Montélimar.** Vivent de leur trav. Pont).

4. David BRUN du **Lang.** Mre Tailleur a. de 33 a., sa fme

de 27, et un fils de 3 a., et sa mere de 80. (De **St-Gilles en Lang.,** 35 a. ; la fme est Jeanne MALLECOMBE, d'**Uzès** ; ils ont une fille Marguerite de 2 à 3 a. ; la mère du dit BRUN est Marie FAGE. Vivent de leur trav. Pont).

5. Pierre AUBO du **Dauph.** Vendeur de Verres, 48 a., sa fme 35, et 3 petits Enf. dont l'aîné a 4 a. (P. AUBEAU, de **Corps près la Mure,** 50 a. ; la fme est Madelaine GIROD. ; les enf. sont Madelaine, 3 a., Jean-Pierre, 2 a. et Marguerite, 6 mois. Vivent de leur trav. et ont avec eux une orpheline, Marie AUBEAU, 13 a., aussi de **Corps.** Pont).

3. Jean BERNARD du **Dauph.** Cordonnier, 67 a., sa fme 65, et un fils 28. (De **Dieulefit** ; la femme est Susanne CAMINETE ; le fils s'appelle Paul. Vit de son métier. Pont).

2. Olympe et Izabeau SAVANE sœurs de **Grenoble,** L'ainée 25 a., la cadette 15. (Elles ont ici 25-26 a., et 24 a. Une apprentie, Margoton RIVIERE, d'**Orange,** 16 a. Vivent de leur trav. Pont).

5. Jean CORNIER de **Bresse** Cordonnier 50 a., sa fme de 40, et 3 Enf., l'ainé d'11 a, le puisné de 5, et le plus jeune de 2. (De **Pont-de-Veyle,** 45 a. ; sa fme, Anne DE VELLE, 42 a. ; les enf. sont Paul, Jean et Susanne. Avec lui, sa belle-sœur Pierrette BATAILLARD. Vivent de son trav. Pont).

3. David REY de **Montagnac** Cordonnier 50 a., sa fme 38, et un Enf. de 3 semaines. (La fme est Judith CRAPI, 36 a. ; un enf. de 7 a. malade et assisté par la Chambre des réfugiés, l'autre pas encore né. Bourg).

1. Margte PESETTE de **Nimes** Tailleuse, 25 a. (M. PEZETTE, env. 22 a., avec [en blanc] DECRAUSAZ de **Sommières,** serv., env. 45 a. Pont).

2. André PELLAT du **Dauph.** Revendeur 35 a., sa fme 30.

3. Louis LOYAU du **Dauph.** Cordonnier 40 a., sa fme 38, une jeune fille de 3 a. (L. LOIAN des **Miards en Dauph.,** 36 a. ; sa fme est Anne GUERIMAN, 30 a ; Hélène leur fille. Vivent de son trav. Pont).

6. Salomon BASSET de **Dauph.** Chamoiseur 35 a., sa fme 28, un jeune Enf. 2 a., sa mère 60, sa sœur 30, sa belle (mere) 65. (De **Nyons en Dauph.** ; sa fme est Jeanne SIMEON ; ils entretiennent Marguerite

SIMEON, 70 a., mère de J. S. Vivent de leur trav. Pont).

3. Isac REY du **Dauph.,** masson 30 a., sa fme 25 ; et un petit enf., 2 a. (Anthoinette sa fme ; 2 jeunes enf. ; vivent de leur trav. Pont).

1. Jacob VICARD de **Roibon en Dauph.** facturier en laine 40 a. (Sa fme est Isabeau AGERON; Jeanne leur fille et Jaques leur fils qui a 3 florins par mois de pension de LL. EE. Vit de son trav. de facturier. Pont).

4. Jaques BENOIT du **Dauph.** Revendeur 35 a., sa fme 32 ; et deux jeunes Enf., l'un de 6 a., et l'autre de 4 mois. (J. BENOIST de **Mets** [**Mens**] **en Dauph.,** colporteur ; sa fme Isabeau PELAT ; leur fille Magdelaine, 16 a. [6 ?]. Vit de son petit négoce. Pont).

4. Susanne BRUGUIERE Vve des **Cevenes** 38 a. ; et 2 garçons, l'un de 22 a., et le cadet de 20, faiseurs de bas, et Marquise BRUGUIERE sa sœur. (Vve de SALLES de **Lasalle en Cév.,** 44 a. ; les fils sont Pierre et Jaques SALLES, 15 et 21 a. Vivent de leur trav. Pont).

2. Jeanne LACOU du **Vivarés,** a. de 50 a., avec Pierre COTTEAU, son neveu, a. de 12 a.

1. Marguerite PONS des **Cevenes** fileuse de laine, a. de 30 a.

3. Jean Louis DE GALLAND de **Grenoble** m[re] Taneur, a. de 40 a., sa fme de 35, et un Enf de 2 a. (J. L. GALAND, 46 a. ; sa fme est Françoise SAVINON ; une fille de 15 mois. Pont).

1. Eve GARCIN du **Dauph.,** fileuse de laine, a. de 35 a.

11. Jacob CHATELAIN d'**Issurtille en Bourgongne,** facturier de laine a. de 50 a., sa fme de 45 ; Et six filles, l'ainée a 22 a., et la plus Jeune 8 ; et trois ouvriers Refugiez.

2. Jaques MERLANDIN du **Dauph.,** ouvrier en laine 50 a., et sa fme 56.

2. Jean PITHON de **Prajela** Taneur 30 a., et sa fme 20.

1. Jaques MATTHIEU du **Dauph.** Chapelier 30 a. (De **Meyers en Beaumont en Dauph.** Pont).

2. Madelene et Izabeau NICOLAS du **Dauph.,** sœurs, Revendeuses, l'une de 35 a., et l'autre de 27.

2. Marie COMER du **Dauph.** 35 a., et sa sœur 30, Tailleuses. (De **Livron en Dauph.** ; la sœur s'appelle Marguerite. Vivent de leur métier. Pont).

4. S[r] Jaques SALES d'**Alez en Cevenes** facturier en

soye 50 a., sa fme 35 et 2 Enf., un de 6 a., et l'autre de 18 mois, et une serv. (J. SALLES, 40 a. ; sa fme est Susanne St-ANGE ; un fils d'un a., une fille de 5 ; deux serv. d'env. 24 a., Jeanne et Marguerite. Pont).

5. Benjamin BARTHE de **Lang.** 37 a. Cordonnier ; sa fme de 44 et deux Enf., un de 11 a., et l'autre de 6. (De **Bédarieux** ; sa fme est Marthe GOURGETTE, 40 a. ; Daniel-Benjamin, le fils ; prénom de la fille en blanc. Vivent de leur trav. Pont).

1. Guilhaume SERVIERES du **Lang.**, 38 a., en service. (G. SORBIERES, de **Bourdic en Lang.**, gagne sa vie au service du Banderet CONSTANT. Pont).

1. Jeanne DOMI de **Prajela** a. de 24 a., en service.

1. Caterine FOURNEZ vve du **Dauph.** 50 a. — Recensée une seconde fois plus loin sous le nom de Catherine FOURNIER.

3. François BLACHER du **Vivarés** Tisseran de Draps 32 a. ; Anne BLACHER sa sœur, 17, Et Jean pierre son frere 14 a. (F. BLANCHIER est de **Chalencon en Viv.** Vivent de son trav. Pont).

1. Marie MOREL de **Montauban** Vve 30 a. (M. MORETE vve de Daniel LA FARE de **Nègrepelisse**. Vit de son trav. Pont).

1. Madelene MEYE du **Montelimar** 28 a.

1. Pierre HUGUES (1) d'**Uzés** Tisseran de Draps 37 a. (P. HUGUE faiseur d'étoffes, de **Blauzac en Lang.**, 35 a. Vit de son trav. Bourg).

2. Jean REYMOND masson 30 a., sa fme de même a.

1. Jeanne BERTRAND de **Chamaret en Dauph.** 36 a. (Assistée. Pont). — Recensée une seconde fois plus loin, à l'assistance.

———

114 pers.

4. Jean PRADIN (PRADEN) (2) d'**Uzés** Taneur 36 a., sa fme 38, un fils 13, une fille 2 a. (J. PARADIN, 40 a. ; la fme est Isabeau LARNAND (LARNAC). Vivent de leur trav. Pont).

3. Guilhaume GOFFRE du **Lang.** Taneur 30 a., sa fme Marie SALMA 22 a., un fils 6 mois. (G. GAUFRÈS de

(1) *Bulletin*, 1925, p. 342. (Par la Baronne de Charnisay).

(2) *Bulletin*, 1934, p. 661-662, Isabeau LARNAC, fme PRADEN (PRADEU par erreur) ; — 1936, p. 430, Jean PARADIN et sa fme Isabeau LARNAC (SARNAC par erreur) ; p. 439, Jean PRADEN et sa fme Isabeau LARNAQUE (*id.*).

Nîmes, 34 a., M. Chalmas sa fme, 24 a. Vit de son travail. Pont).

4. Louis Nicolas des **Cevenes,** peigneur de laine 34 a., et Izabeau Scotte sa fme 31 a., un fils de 2 a., une fille de 4 mois. (De **Caderles en Cév.** ; la fme est I. Escot ; la fille s'appelle Marie, 3 a., le fils Guillaume, 15 mois. Sont assistés. Bourg). — Recensés une seconde fois plus loin.

6. Pierre Sales du **Lang.,** faiseur de bas, 30 a., sa fme de même a., 3 petits Enf., l'ainé de 6 a., Pierre Bonnefous Compagnon, faiseur de bas, 25 a. (P. Sale, de **St-Laurent en Lang.,** 27 a., Susanne Bonnaude sa fme, 25 a., leurs enf. Margte, 5 a., et Pierre, 3 a. Vivent de leur trav. Bourg).

3. Marie Portes du **Dauph.** Vve, et 2 filles, l'une de 28 a., et l'autre 26. (M. Porte, vve de Jean Bonnet de **Beaumont en Dauph.,** 51 a. A l'assistance de la Chambre des Réfugiés. Bourg). — Recensée une seconde fois plus loin.

1. Judith Sauvande du **Dauph.** 30 a. (De **Montmeyran en Dauph.,** 25 a., gagne sa vie en filant de la laine. Bourg).

2. Simon et Jaques Segond Labour., 26 a., et 22. (Et p. 548).

1. Jeanne Couchonne du **Lang.** fileuse de laine 33 a.

1. Caterine Lautarde du **Lang.,** fileuse de laine, 25 a.

5. Sr Pierre Chevalier, Gabriel et Marc facturiers de laine, a. 32 a., 30 et 26, Alexandre étudiant 22 a., et Marie leur sœur 24. (Gabriel Chevallier, de **St-Etienne-de-St-Geoirs en Dauph,,** 30 a., est drapier et vit de son trav. ; les autres ne sont pas mentionnés. St-Laurent).

1. Pierre Noyer ouvrier en laine 21 a.

1. Pierre Trefont ouvrier en laine, 20.

1. Jean Gay, idem, 20 a. (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 219, Jean-Simon G., de **Die**).

1. Roze Chevillon Tisserande en Draps, 40 a. (R. Chavillon de **Marignac en Dauph.,** 38 a., fileuse de laine ; Magne Chavillon sa sœur, 23 a., en service. Vivent de leur trav. Palud).

1. Jeanne Santoule fileuse, 25 a.

1. Marie Nival Serv. 14 a.

3. Sr Pierre Serviere facturier en laine 40 a., Judith Grefeuille sa fme 35, Jaques Dufour parent, faiseur de bas, 20 a. (D'**Aiguesvives en Lang.** ; la

fme, J. GREFFEUILLE, 40 a. Vivent de leur trav. St-Laurent). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 253. P. SERVIER).

1. Philiberte ARMAND fileuse de laine, 20 a. (P. ARMANDE, 22 a., vit de son trav. St-Laurent). — On la retrouvera plus loin, à l'assistance.

1. Jeanne SABONNADIERE, idem, 30 a. (De **Nîmes,** 35 a. Vit de son trav. St-Laurent).

2. Susanne ACHARD 77 a., Antoine ARNAUD son fils ouvrier en laine, 35 a. (S. ARNAUD de **La Motte-Chalançon en Dauph.,** vit commodément ; le fils vit de son trav. St-Laurent).

2. Antoine FABRE Cloutrier, 31 a. ; et sa fme Margte TROUILLER 40 a. (De **Graissessac** ; la fme, M. TROULLIÉ, 38 a. ; vivent de leur trav. St-Laurent).

1. Jeanne MALLIEFAU fileuse de laine 25 a. (J. MALLIEFAUDE, de **St-Roman en Dauph.,** va servant et vit de son trav. St-Laurent). — Recensée une seconde fois plus loin.

3. Susanne PROTAT revendeuse, 60 a. ; Nicolas PROTAT son frere Laboureur, 50 a., et sa fme Susanne-Marie BELLOT 55 a. (S. PRONTAZ, de **Mâcon,** 67 a., vit de son trav. St-Laurent).

1. Marie BLACHÉ fileuse de laine 23 a. (Du **Vivarais** ; serv. de Susanne PROTAT. St-Laurent).

1. Jeanne PAUMETTE fileuse de laine, 25 a.

3. François ARMAND Laboureur 40 a., Marie et Jean son fils : La fille de 20 a., et le fils de 12. (De **Die** ; 42 a. ; les enf. sont ici nommés Jean, 12 a., et Catin, 20 a. Gagnent leur vie en travaillant à la terre. St-Laurent).

1. Margte SIMEON fileuse de laine, 29 a. (De **St-Roman** ; gagne sa vie à faire du pain qu'elle vend. St-Laurent).

5. Jean SIDRAC Cordonnier 30 a. ; Gabrielle AGERE sa fme 28 ; Jean SIDRAC son fils 2 a. ; David son frere 33; et Louis SIDRAC autre frere 13. (De **St-Hippolyte en Cév.** Ils ont comme apprenti Barthelemi DAVID des **vallées de Queyras,** 19 a. Palud).

4. Jean BAUTEAS Cordonnier 30 a. ; Jeanne ALEMAND sa fme 29 ; un fils de 2 mois ; Daniel BAUTEAS son frere et aprentif 16 a. (J. BOTIAS, de **Die** ; J. ALLEMAN sa fme. Palud).

1. Anne Morel Gouvernante chez Mr le Conseiller de Ruynes 35 a. (A. Maurel vve d'Isaac Galliard de **Grenoble,** 44 a. Palud).
1. Pierre de Ville Laboureur 50 a. (De **Die** ; valet chez Mr le Conseiller Desruines. Palud).
6. Jean Pons negociant en cheveux 32 a. ; Marie Marre sa fme, 28 a. ; 3 Enf., Izabeau 10 a., Marie 5 et Claudine 1. Jean Marre frere de la fme negociant aussi en cheveux 22 a. (Sr J. P., de la **val ée de Queyras,** 40 a. ; la fme, 32 a. ; la fille aînée s'appelle Jeanne-Isabeau. Vivent commodément. Palud).
4. Jeanne Duron Vve Bolangere, et 3 garçons, Michel 14 a., Emé 12, Samuel 10, ces deux derniers infirmes, foibles de reins. (J. Buron, vve de Michel de la Grange de **Bussy** [**Buxy**] **en Bourgogne,** Subs. de ce qu'ils ont sorti de France. Palud).
2. Jean Girard Revendeur de Verres et autres choses, 60 a. ; Judith Reynard sa fme, 45. (Judith Giraud, de **Die,** 42 a., Jean Giraud son mari ; Judith Rainard sa nièce, 15 a. Vivent de leur petit négoce. Palud).
2. Moyse Arnaud Cordonnier, 25 a., Marguerite Empeyta sa fiancée, 24.
3. Pierre Court Masson, 30 a. ; Marie Marcel sa fme 25, et une fille 1 a. (P. Cour est de **Die** ; Magdelaine Masset sa fme. La fille s'appelle Louise. Vivent de leur trav. Palud). — Recensés une seconde fois plus loin.
3. Sr Jean pierre Juvantin Chirurgien 35 a., sa fme Paule Roche 34 a., et une fille 1 a. (Sr J.-P. Juventin de **Boffres en Vivarais** ; la fme de 37 a., la fille s'appelle Madelaine. Vivent de leur trav. Palud).
2. Susanne et Louise Boret sœurs revendeuses, l'une de 32 a., et l'autre de 25. (S. et L. Borel, de **Die,** 33 et 30 a. Subs. de leur négoce. Palud).
5. Sr Isac Alberge Marant Chapelier 40 a., Anne Vos sa fme 45 a. ; Et 3 Enf., Marie 18 a., Jeanne 15, et Antoine 9. (De **Béziers** ; 48 a. ; A. de Borse sa fme, 47 a. Subs. de leur trav. Palud).
3. Claude Boyer Cordonnier 67 a. ; Margte Gaillard sa fme 60 ; Adam leur fils 30. (C. Boyet, de **St-Laurent du Cros** ; la fme de 55 a. Subs. de leur trav. et de ce qu'ils ont sorti de France. Palud).

5. Josias Bouquet Fourbisseur 67 a., Uranie Francillon sa fme 47 ; 3 filles, Madelene 23 a., Judith 17, et Marie 11. (De **Grenoble.** La fme est ici U. Francillion. Pont).

1. Marie du Moulin fileuse de laine 25 a.

4. Henriette du Jardin Vve tapissiere 32 a., Gabriel Petinot fils de son premier mari, 11 a., Beninne Judith 8 a., Estienne Louis Celarius de son second mari, 3 a. (H. Dujardin, vve de Jean-Jaques Scelarius de **Girin** [**Gien ?**] **sur Loire** ; les deux premiers enf. s'appellent Petinot. Judith Henri sa belle-mère de **Metz en Lorraine,** 72 a. Subs. tant par leur trav. que par l'assist. de la Chambre des Réfugiés. Palud).

7. Jaques Blacoux (1) faiseur de bas 28 a. ; Izabeau Chaman sa fme 26 ; Antoine Blacoux frere aussi faiseur de bas 18 ; Judith Blacoux sœur 30 ; Jean Dombre ouvrier en bas 18 a. ; Jean Nicolas Cardeur de laine 25, Judith Blacoux sœur, fileuse de laine 30 (nommée deux fois) ; Et Marie Bertezent aussi fileuse de laine 50 a. (J. Blacou est de **Cardet en Lang.** Vivent de leur trav. Bourg).

3. Isac Laval facturier en soye 43 a. ; Susanne Lambermont sa fme 49 ; Abigail Nival Devuideuse de soye 15 a. (Il est d'**Alès** ; la serv. est de **St-Etienne en Dauph.** ; vivent de leur trav. Pont).

(2). Guilhaume Pastre de **Prajela** peigneur de chanvre 37 a. Et sa sœur Marie a. de 34 a. (Jean P., du **Pragela,** 37 a., et Marie sa sœur, 34 : sont à l'assist. de la Chambre des réfugiés. Bourg) (2). — Voir aussi à Pastre Friquet (Jean).

---

118 pers.

4. Aman Rostan tailleur 30 a. Et olimpe Barbe sa fme 29 a. Et 2 filles lune de 6 a. Et lautre de 2. (De **Dieulefit** ; 32 a. Les filles sont Marguerite et Isabeau. Vivent de leur trav. Pont).

2. Pierre Gazay cuisinier 30 a. Et gabrielle Bourdellet sa serv. 40 a.

1. Daniel Brunet faiseur de Bas 23 a.

---

(1) Voir aussi *Bulletin*, 1912, p. 237. (Par la Baronne de Charnisay).

(2) Dès et y compris Guilhaume Pastre, le manuscrit est d'une autre main, beaucoup moins soignée ; la première main reprend au « Total des personnes contenues... ».

5. Charles LAUZUM cuisinier 30 a. sa fme suisse 25 a. Et 2 filz albert 2 a. samuel 1 a. et Sarra BOREL sa serv. (C. LAUSUN de **Dieulefit,** 37 a., Rose VALET sa fme 28 ; la serv. de 38 a. Vivent de leur trav. et de ce qu'ils ont sorti de France. Palud). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 80. Charles-René LAUZON).

1. Habram BOUCHON chamoiseur 29 a. (Sr Abr. BOCHON de **Chabeuil en Dauph.** Vit de son trav. St-Laurent).

2. Pierre GATEREAU Tisserant de Toille 35 a. Margueritte BERLET sa fme suisse 34 a. (P. GATTEREAU, d'**Is-sur-Tille en Bourgogne,** 33 a., M. BARLAI sa fme, Isaac son compagnon. Vit de son trav. Palud).

4. Louis GOIN Manifacturier en draps 48 a. Marie REVOL sa fme 47 a. Suzanne leur fille 12 Et Jean leur filz 3 a. (40 a., de **Bourdeaux en Dauph.** ; la fme de 40 a. Gagnent leur vie. Bourg). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 166. L. GOY).

4. Experit GINOUX Tisserant de Toile 45 a. Marthe CLAVEL sa fme 30, Simond leur filz 2 Magdelaine CLAVEL sœur 36 a.

1. David ROUBERT cordonnier 20 a. (D. ROBERT de **Die,** 22 a. ; Magdelaine PASCAL sa mère, 54 a., qui vivait de charité avant d'être avec son fils. St-Laurent). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 288. D. ROBERT, de **Ponet, paroisse de Die**).

3. Antoine DUMAS (1) Manifacturier En Laine 50 a. Jean son filz 25. Izabeau TRINQUIER fileuze de laine 28. (D'**Anduze** ; 53 a. I. TRINQUIER [aussi TRINQUIERE] est d'**Uzès.** Vivent de leur trav. St-Laurent). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 362. Jean est fils d'A. D. et de Catherine ROTIÈRE).

7. Pierre VINCENT Manifacturier En Laine 40 a., Marthe CHEVALIER sa fme 38, Un filz 8 a., pierre LAGER ouvrier En laine 23, Marie VILLON fileuse de laine 28, pierre ISSARTEL tisserand de draps 26, Michel AGERON aussi tisserand de draps, 35 a. (Sr P. V., de **St-Etienne-de-St-Geoirs en Dauph.,** 42 a. ; M. CHEVALLIER sa fme en a aussi 42 ; elle est « dans le lict infirme de douleurs » ; le fils s'appelle Pierre,

---

(1) *Bulletin*, 1914-1915, p. 261. Famille DUMAS, assistée à Lausanne. (Par la Baronne de Charnisay).

5 a.; une serv., Magdelaine VOULLIANE, 30 a. St-Laurent).

5. Antoine CHENE Manifacturier En Laine 35 a., dauphine sa sœur 33, Izabeau autre sœur 27, antoinette autre 24 Et Jeanne JOUBERT niepce 14 a. (Sr A. CHESNE, de **Die,** 68 a., et Sr Antoine son fils, 36 a. La fille Dauphine a elle-même une fille nommée Jeanne SOUBERT [sic]. Ils vivent commodément. Palud).

4. Marthe MORIN tisseuze de draps 25 a., Catherine DUMAS fileuse de laine 30 a., Suzanne JOUBERT autre fileuze 26, Et Jean ARMAND cardeur de laine 20 a.

1. Habram CLER forgeron 61 a. (Abr. CLERC, de **Castres.** Vit de son métier. St-Laurent).

4. Antoine BOUSFIER Boulanger 30 a. Et Margueritte JEAN sa fme 28, Marie sa Mere 70 a., andrée BOUSFIER sœur 23 a. (A. BOUFFIERE de **Lesches en Dauph.,** M. JEANNE sa fme. Ont de quoi vivre. Andrée sa sœur gagne sa vie comme serv. de son frère. Pont).

1. Suzanne FAURE fileuse de laine 30 a.

1. Pierre LE BRETON tailheur 60 a. (P. LEBRETON, de **Ste-Foy-en-Gascogne.** Vit de son trav. Bourg).

3. Daniel DUMAS laboureur 35 a. Mag^ne^ FASENDE sa fme 33, une fille de 2 a. (D. DOMAS de **Lavaldens près Die** ; M. FAZENDE sa fme. Vivent de leur trav. Pont).

1. Magdelaine vve maitraisse d'Ecole 48 a.

2. Antoine MOREL Mercier 50 a. Et marie sa fme 48 a. (A. MEREL du **Pragela.** Pont).

2. Gabriel PINTARD tisserand de Toille 40 a. Et Marie DEVILLE sa fme 30 a.

2. Catherine BERNARD vve 48 a. Et pierre QUINTRE son filz 27. (De **Valence en Dauph.** ; 50 a.; pauvre fme à l'assistance. Pont).

3. Antoine BONNIN Masson 22 a. Et sa fme Elizabet MOURIER 30 a., Jean le filz 3 Mois. (A. B., peigneur de chanvre, de près d'**Embrun** ; la fme Isabeau MORIER, env. 33 a. Vivent de leur trav. Pont).

1. Suzanne AUDRA fileuse de laine 25 a. (Catherine et Susanne AUDRAN sœurs, 26 à 21 a., de **Die.** Leur frère Isaac [ailleurs Daniel] AUDRAN hôte à Cheseaux, 34 a., sa fme Jeanne CHABERT, 34 a., leurs fils Paul-Louys et Isaac, 4 à 6 a., et leur fille Isabeau, 2 a. ; sa mère Isabeau GACHE, 80 a., et sa serv. Mag-

delaine VINCENT. Vivent tous de leur trav. St-Laurent).

3. Pierre COURT Masson 25 a. Et sa fme Magne 24 a. Une fille de 10 Mois. (De **Die** ; la fme est Magne MASSET ; la fille s'appelle Louise. Palud). — Sans doute le même que le P. C. déjà recensé, malgré la divergence dans le nom de la fme : Marie MARCEL et Magne MASSET.

1. Catherine fileuse de laine 28 a.

1. Marthe ANDRÉ Maistresse d'Ecole 70 a.

7. Moyze AUBERT traicteur 32 a. Marie BARDE sa fme 22 a. 4 Enf. Jean 6 a., paul 4, Izabeau 2, constance 1 a. Et marie SAVOYE leur serv. (28 a., hôte, de **Valence en Dauph.** ; la serv. de 30 a. Vivent commodément. Palud).

1. Marie PLECHERE serv. 24 a.

1. Sr Pierre SALES chirurgien sans Boutique 50 a.

1. Suzanne PUJOL du **dauph.** fileuse de laine 40 a.

3. Marc TRIOL cardeur de laine 25 a. sa fme Marguerite TOURAIN 23, Et une fille de six mois. (De **Graissessac** ; la fme de 21 a. Subs. de leur trav. Palud).

4. (Prénom manquant) DOMBRE faizeur dayguilles de Bas, 30 a., sa fme 25, une fille 13, sa Belle mere 60 a. (Sr Olivier D., cordonnier, de **Nîmes,** 25 a., sa fme Marthe JAUSSAUDE 29 a., sa belle-mère Gabrielle JAUSSAUDE. Fille non mentionnée. Vit de son trav. Palud).

1. Catherine SAINTOURS tailleuse 26 a.

1. Magdelaine BOURNAT fileuse de laine 32 a. (38 a. ; de **Marignac près Die** ; vit maintenant de son trav. ; auparavant on lui faisait la charité. St-Laurent).

1. Magdelaine BOULLIANNE fileuse de laine 30 a. (Sans doute la Magd. VOULLIANE, 30 a., serv. de Pierre VINCENT qui précède de peu).

1. Magdelaine BLANC fileuse de laine 30 a. (33 a. ; de **Marignac près Die** ; gagne sa vie en travaillant à la terre et en filant de la laine. St-Laurent).

1. Suzanne LUCETTE fileuse de laine 30 a. (De **St-Roman en Dauph.** ; 28 a. ; file de la laine l'hiver et trav. à la terre l'été. St-Laurent).

1. Obmis Mr david GAZAN Etudiant Pour Le Saint Ministere ayant consolé Et Instruict nos freres de France, 25 a.

1. Sr david NOGUIER des **Cevenes** Etudian En teologie 25 a.

(Suite des Artisans et Laboureurs)

3. Barthelemi BARNABAUD de **dauph.** travailleur de terre 59 a. un filz 17 a. une fille 20 a. (B. BARNABON, de **Die,** François son fils, 15 a., et Marguerite sa fille, 18 a. Pont).
3. Pierre BADINI de la **vallée de queyras en dauph.** aymouleur 36 a. sa fme pareil a., une fille de 4 a. (P. BADOUIN, émouleur de couteaux, d'**Aiguilles en Dauph.,** 34 a., sa fme Jeanne GUIELOHT, 34-35 a. ; Anne sa fille. Vivent de leur trav. Pont).
2. Jean GIRAUD peigneur de laine 35 a. Et sa fme 30.
1. Anne ANASTAZE fileuse de laine 50 a.
1. Marie TURTIN faiseuse de Bas 26 a.
1. Jeanne MALLEFAU fileuse de laine 24 a. (Déjà recensée sous le nom de J. MALLIEFAU).

102 pers. (104).

Role des Pauvres Refugiez quy sont a l'assistance de la direction de Lausanne

1. Suzanne BERTRAND du **dauphiné** fileuze de laine Infirme 25 a.
2. Vve de Jean SURDET de **prajelas** 40 a. une fille 10 a. (Esther FERRIERE vve de J. SURDEL, Catherine sa fille 12 a. ; font des dentelles. Bourg).
4. David DONNADIEU Tisserand de laine 35 a. sa fme 24 Et 2 Enf. de 9 et de 5 a. (D. DONADIEU de **La Salle en Cév.,** Marie RAUGER sa fme, 38 a. ; leurs enf. Paul, 8 a., Françoise, 5 a. Bourg).
1. Clemence CLERE 30 a. Incomodée. (C. CLER, de **Marnans en Dauph.** Bourg).
1. Suzanne GRIOLLE de **prajelas** 40 a.
10. La famille de Sr Michel AGERON 10 Enf. depuis 17 a. Jusques à 3 a. — Recensée ici pour la seconde fois ; voir au chap. des Marchands de chandelles, etc.
3. Jaques MARTIN ouvrier En soye 48 a. sa fme meme a. un filz 15 a. (Taffetatier, de **Nîmes,** 46 a. ; la fme est Isabeau ARDILLAN ; le fils est Etienne. Bourg). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 285).
4. Magdelaine BOURRY vve de RONCHAILLE 46 a. 3 filles 18, 14 et 10 a. (M. BOURRET vve de Pierre RONCHAIL du **Pragela** ; 4 filles, Magdelaine, Marie, Susanne et Catherine, entre 20 et 11 a. Bourg).

1. Marie GUION de **prajelas** fileuze de laine 22 a. (M. GUYOT. Bourg).
3. David VERDETTI de **prov.** maître d'Ecole 45 a. sa fme Meme a. une fille 14 a. (D. VERDETY de **Manosque.** Bourg).
2. Mad[le] la vve COULAN (1) d'**uzes** 52 a. une fille 20 a. devuide de soye.
2. Jean TERNOUX (VERNOUX ?) du **Lang.** peigneur de laine 44 a. sa fme 42.
7. Claude BERNARD Travailleur de Terre 40 a. sa fme 41 a. Incomodée Et cinq Enf. de 16, 12, 11, 3 Et 6 mois. (Charpentier, d'**Ansen** [**Ancelle ?**] **en Dauph.** ; la fme est Magdelaine MADON ; les enf. sont François, 18 a., Magdelaine 12, Orbaine 10, Judith 3, et le cadet Estienne-Laurent, 2 mois. Bourg).
3. Marie GERISSANNE de **dauph.** fileuse de laine Et deux filles de 15 Et 10 a. (M. GENSANE de **Dieulefit,** 36 a.; les filles sont Marie, 10 a., et Louise, 8. Bourg).
2. Françoise GIRAUD vve de BOREL de **dauph.** 60 a. Et un filz faiseur de Bas 23 a. (F. GIRARD vve de Jaques BARET de **Corps,** 50 a. ; le fils est Jaques. Bourg).
6. La famille de Pierre ROCHE menusier six Enf. le plus a. de 9 a. (P. R., 36 a., de **Sommières,** Jeanne MOUVAGUE sa fme, 36 a. ; les 6 enf. ont de 9 a. à 3 mois. Bourg).
2. Claude VILHAUMOS de **Beaune En Bourg**[e] 70 a. Et sa fme de 78.
1. Suzanne Elizabet DE MINBIELLE d'**orton En Beard** [**Orthez en Béarn**] Vve de M[r] LA FOURCADE Ecuyer, 45 a. Infirme assistée par LL. EE. Et par cette direction. (Voir plus loin, à M[r] DE VILLEMENOT : Dame DE LA FOUGADE, vve a. de 45 a., d'**Orthez en Poitou** [**en Béarn**], et une serv. Palud).
3. Marthe CLAVEL d'**orpiere En dauph.** vve 35 a. Un filz de 14, travaille En Bas, une fille de 10 a. Et la mere filleuse de laine.
3. Jean ARCHINARD tisserand En laine 50 a. Infirme hors d'Etat de travailler sa fme 45 a. Un filz de 13 a. (J. ARCHINA, 55 a., de **Pont-en-Royans.** Louyse A. sa fme ; le fils est Jean. Bourg).
2. Moyze PELLOUX du **dauph.** cardeur de laine 60 a. sa

(1) Dans *Bulletin*, 1913, p. 365. (Par la Baronne de Charnisay).

fme 45 a. (M. POULOU, 56 a., de **Beaurepaire en Dauph.,** sa fme est Nimonde BAUSSAN, 40 a. Bourg).

3. La vve COURRIOL aux tuilieres 50 a. Et deux filles lune de 14 a. lautre de 11. (La vve COURIOL, 55 a., ses filles de 2 à 5. S[t]-Laurent).

4. Daniel CAUROUX (1) peigneur de laine 25 a. sa fme meme a. Et 2 Enf. lun de 3 a. Et lautre de 6 mois. (D. CANROUS, de **S[t]-Quentin [près d'Uzès]** ; sa fme de 40 a., sa belle-mère 55. Bourg).

1. La vve MASSE 78 a.

1. Jeanne BOULIANNE Infirme 60 a. (J. BOULIANE, 50 a., vve de Jean BENOIT de **Die,** Marg[te] BENOIT sa fille, 20 a. Bourg).

3. La vve VASSEROT de **prajela** fileuse de Laine 50 a. Une fille 20 a. aussi fileuse et un filz 15 cordonnier. (Anne V., vve de Paul PONS des **vallées de Queyras,** 58 a., incommodée. La fille est Magdelaine, le fils Pierre, 18 a. Bourg).

1. Jean REVOL manifacturier 50 a.

5. François COLIN d'**issurtille En Bourgongne** Travailleur de terre 40 a. sa fme Méme a. Un filz 8 a. Elizabet POTIO sa Belle mere 70 a. Une fille 22 a. (F. COULAN ; sa fme est Marie CARTERÉ, 45 a. ; leur fils s'appelle Daniel. Bourg).

7. Marie BOUSAGUE Vve du S[r] JALAGUIERE tondeur de draps 60 a., avec six Enf. Marie 22 a., Anne 18, Suzanne 15, Jeanne 14, Jean 13, Et louis 5 a. (M. BOUSANQUET, vve de Jean JALAQUIER de **La Salle en Cév.,** 43 a. ; le fils cadet Louis devient ici une fille, Louyse. Bourg).

2. D[le] Suzanne JALAGUIERE Et d[le] Louize DAUDE fileuses de laine 45 a. et 12. (40 a. ; de **La Salle en Cév.** ; L. D. est la nièce. Palud).

1. D[le] Suzanne LA SALLE des **Cev.** 30 a. (Aussi p. 297).

1. D[le] Anne COMBELLES de **ganges** 74 a.

2. Mag[ne] JAQUETTE de **Sommière** 35 a. Et un filz 11. (M. JAQUET, 30 a., vve d'André THEAULE ; Charles-Martin T. son fils ; assistés, mais travaillent aussi. Cité).

3. Claude GUARCIN de **dauph.** travailheur de terre 54 a. sa fme 45 une fille 18. (C. GARSET, de **Mommo**

(1) Dans *Bulletin,* 1912, p. 526, Daniel CAMPROUX. (Par la Baronne de Charnisay).

[**Montmaur ?**] **en Dauph.,** Claudine BOULIAN sa fme, 42 ; leur fille Louise ; assistés, travaillant aussi. Cité).

1 Jeanne CANAULE Vve de **Nimes** 90 a. (70 a. Cité).

1. Jean VIAL de **dauph.,** 74 a. na q'un Bras. (Manchot du bras droit ; de **St-Laurent-du-Cros en Dauph.** Cité).

1. Dem^le Jeanne Sarra JOLICARD de **Bourg^e** 15 a. faict des dantelles.

3. D^le Izabeau PLAUCHU de **Prov.** 50 a. deux filles de 19 et 14 a. (Mad^lle Isabeau VITAT vve d'Annibal PLOCHU, de **Fayence,** ses filles Susanne et Honnorac P. ; assistées, filant aussi un peu. Cité).

1. Paul ROUX de **dauph.,** 65 a. Infirme. (De **Main** [**Mens**] **près Die** travaille à la terre. Cité).

1. Judict ROUBERT de **Vivarès** 55 a.

1. Philiberte MARTIN 77 a.

2. La vve VINGTAINON du **Vivaréz** 60 a. Un filz 23 Impotent. (Magdelaine ANDRANNE vve de VAINTENON, de **Baix en Viv. ;** François V. son fils. Cité).

1. Claudine VIEUX de **dauph.** 28 a. Infirme.

1. Estienne LANTELME de **prajela** peigneur de Chanvre 66 a. (70 a. ; Susanne L. sa nièce, 36 a., malade. Cité). — La nièce est de nouveau recensée plus loin avec les malades à l'hôpital.

2. Sr Pierre BOULIANNE de **dauph.** 63 a. Et sa fme 58. (P. BOULLIAN, de la **vallée de Quint,** travailleur de laine. Cité).

1. Françoize PUJOL de **dauph.** Orfeline 7 a.

3. Mad^le CHARBONNIER de **dauph.** file de la laine 40 a. Et deux filles une de 7 a. lautre de 4. (Judith CADET, de **Montélimar,** ses filles Françoise et Diane CHARBONNIER, 7 et 4 a. Assistées, travaillant aussi. Cité).

1. Suzanne ROUSSELLE de **S^t ambrois en Lang.** 23 a. Infirme. (S. ROSSET. Cité).

1. La Vve FAURE fille de laine 68 a. (Isabeau INARD vve de Jean FAURE, 64 a., de **Monno en Dauph. ;** sa fille Marg^te F., 33 a. ; son autre fille Jeanne F., 21 a., est en service chez Mr SALE. Cité).

2. Jean FAYE du **vivarés** Savetier 60 a. Et sa fme 50. (J. FAY, 58 a., de la ville du **Scela** [**Le Cheylard**] **en Viv.,** 58 a., Magdelaine CLAIRET sa fme, 42 a. Palud).

3. George BAUDRAN de **Bresse,** Savettier 63 a. Et sa fme

meme a., Ester sa fille 25 a. (G. BAUDERAT, 58 a., de **Pont-de-Veyle ;** Louyse CHARBONNIER sa fme, aussi 58 a. Cité).

2. La fme d'antoine GUISCARD des **cevenes** 33 a. Et un Enf. dun an.

1. La vve MOULIN au Jura (Jorat) 65 a. (60 a. ; 2 filles de 15 à 18 a. A l'assist. de la Bannière de la Cité. Palud).

2. M^r DE VILLEMENOT 76 a. Et sa sœur 78 a. (Sr Claude VILLEMENOT de la ville de **Baume en Bourgogne,** bourgeois de 56 a., sa sœur D^lle Philiberte DE VULLEMENOT (sic), 58 a. ; Dame DE LA FOUGADE [DE LA FOURCADE], vve, 45 a., d'**Orthez en Poitou** [**en Béarn**], et une serv. Palud). — M^r DE V. et sa sœur sont recensés une seconde fois avec les Réfugiés à l'assistance.

128 pers.

1. La vve BORREST au Jura (Jorat) 60 a. (Vve BORRET aux Croisettes, et 1 fille de 18 a. ; à l'assist. de la Bannière de Bourg. Palud).

4. BOISSONNADE a la grange de M^r (nom manquant) 50 a., sa fme 40 Et deux petits enf. (Claude B., vigneron du **Viv.** ; les enf. de 2 a. et de 7 mois. Cité).

5. François COMMER du **dauph.** 45 a. Et sa fme 35 Et trois petits Enf. (F. CAUMER, 40 a., laboureur ; la fme est Susanne GUERIMAN, fort incommodée ; leurs filles Susanne-Marie, 5 a., Isabeau, 4, et leur fils Gabriel-Barthelemi, 15 mois. St-Laurent).

7. Michel COURRIOL au Jura (Jorat) 52 a. sa fme de 45 Et cinq Enf. (Faisant du charbon. Six enf. fort jeunes à l'assist. de la Bannière de la Cité. Palud).

7. Estienne COURRIOL au Jura (Jorat) 45 a. sa fme de 35 Et cinq Enf. (Recensé 2 fois dans la pièce n° 15 : 1° à la Bannière de la Cité, E. CARIOZ, sa fme Catherine, leurs enf. Jean, 18 a., Lucresse, 14 a., Claude, 12 a., et deux jumelles de 18 mois ; demeurent aux Saugealles dans le Jorat, où ils gagnent leur vie en faisant du charbon ; la Chambre les assiste parfois ; 2° à la Bannière de la Palud ; E. COURRIOT).

Malades a notre hôpital

1. Eve FAYOLLE servante pour les malades 25 a. (E. FAJOLLE, serv. à l'Evêché [qui sert d'hôpital], de **Ste Croix en Dauph.**).

1. M[r] Theophile BERTRIN de **lormarin (Lourmarin) En prov.** aveugle 31 a. (T. BERSIN).
1. Marie FAURON vve de **dauph.** 82 a. (M. FORE, 80 a., de **Chamalon [Chamaloc] en Dauph.).**
1. Honnorade RUE de **prov.** tombe du haut mal 16 a. (De **Manosque).**
1. Isaac ROUGUIER du **luc En Prov.** 72 a. Infirme. (I. REGUIER, d'**aulieu [du Luc] en prov.,** accablé de douleur).
1. Suzanne LANTELME du **prajela** Infirme 35 a. — Déjà recensée avec son oncle Estienne L.
1. Jeanne VINCENOT Infirme ayant une fistulle au Reins 16 a. (De **Chalon-sur-Saône.** Incurable).
1. D[le] thoinette MASSEDOR des **Cevenes** foible dexprit 40 a. (T. MUSSADOR d'**Alès).**
1. Anne PACOULETTE du **vivarès** foible dexprit 45 a.
1. Marie FERRIER du **dauph.** Incommodée d'un Bras 16 a. (Marthe F., 16 a., estropiée, de **Ponsau [Ponsas ?] en Dauph.).**

——

(10 pers. à l'hôpital).

(*Suite des Pauvres réfugiés à l'assistance*) :

5. Pierre PANSU travailleur de terre, 48 a., sa fme 46 Et 3 petits Enf. depuis 10 a. Jusques a 6. (P. PASSU ; 2 enf. ; à Cully, à l'assist. de la Bannière de Bourg. Palud).
1. Claude SIMEON 70 a. ne pouvant point travailler. (80 a. ; de **St-Roman.** S[t]-Laurent).
1. Mademoiselle ARNAUDON 56 a. Infirme.
1. La vve FRAISSE 71 a. actuellement au lit.
1. La vve CHARENSOL 71 a. (Marg[te] CHAVENSOL vve, 58 a., demeurant à Bussigny, et Jaques RIBAS son fils. Elle est à l'assist. de la Bannière de Bourg. Palud).
1. La vve CHIROL 61 a. Incommodée.
1. La vve Suzanne GARAGNON 71 a. ne pouvant travailler.
1. Judict BOULIANNE 21 a. Infirme.
1. Marg[te] GAMENE 35 a. Infirme. (M. GAMELER, 35 a., de **Touringan [Taulignan ?] en Dauph.,** file de la laine ; on lui donne 4 batz par semaine quand elle est malade. S[t]-Laurent).
1. La Jeune GEOFFROY 13 a.
1. Mad[le] BOLLOT 31 a. Infirme.

1. Madelaine Duclou orpheline 13 a.
1. Guiraud Brum 61 confesseur.
1. Marie Rousset orpheline 14.
1. Izabeau Coste 41 Incomodée. (35 a., de **Sommières,** fileuse de laine. St-Laurent).
2. La vve Meyot 40 a. un filz de 4 a. (Vve Meyo, 34 a., de **Die,** fileuse de laine ; le fils est Daniel. Palud).
2. La vve Granon 37 a. et une fille 12 a. (Vve Garnon, de **Die,** fileuse de laine ; la fille est Marie. Palud).
1. Madle La vve Coste 71 a. (Dlle Ester C., vve, du **Chailar** [**Cheylard**] **en Viv.,** 53 a. Palud).
2. La fme du Sr Lunin 51 a. Son mari En angletterre ; Une Infirme. (Elisabeth Boeuf fme d'Ivoir Lunain de **Picardie,** 54 a. ; Anne sa fille 19 a. Palud).
4. La vve Galois 51 a. tailleuse Et 3 Jeunes Enf. (Margte Maiserie vve de Samuel Galois de **Chalon-sur-Saône** ; les enf. sont Susanne, 15 a., Louyse, 14, et Louys, 13. Palud).
3. La vve Sauzine 61 a. fileuse de laine Et une fille Et un filz. (Catherine Charbonnel vve Sausine, d'**Uzès,** 50 a. ; le fils est Jaques S., la fille Marie S. Palud).
2. Le Sr Jourdan 73 a. Et une fille fileuse de laine. (Sebastien Jordan, 70 a., facturier de laine, de **St - Paul - trois - Châteaux** ; Lucresse, sa fille, 26 a. St-Laurent).
2. Sr françois Vidal 66 a. Incomodé Espagnol de nation Et sa fme 70 a. (De **Maliorque** [**Majorque**] **en Espagne,** jardinier, ayant embrassé notre religion depuis longtemps, 60 a. ; Jeanne Lajonne sa fme, 62 a. St-Laurent).
1. Philiberte Armand 21 a. fille de laine. — Recensée pour la seconde fois.
3. La vve Petinot 69 a. Et 2 petits Enf. de feu son filz.
1. Antoinette Rostan 46 a. Incomodée. (Thoinette Roustan, de **Ponet près Die,** file de la laine. On lui donne dix cruches par semaine. St-Laurent).
1. Françoize Gourdol 41 a. Infirme. (55 a., de **Valence en Dauph.** St-Laurent).
1. Magdelaine Pascal 61 a. — Déjà rencontrée avec son fils David Roubert soit Robert. (Dans la pièce n° 15, elle est recensée avec David Robert. St-Laurent).
1. Jaques Ogier orphelin 15 a.

1. Mad[le] La vve OGIER 60 a. Marg[te] ALCHINAZ vve de David OGIER, de **Die,** 63 a. ; un de ses fils, Louys O., 33 a., demeure à Vevey où il est marié ; un autre fils, Paul O., 17 a., demeure à Yverdon. Elle a vécu jusqu'à présent de ses rentes, et espère recevoir de quoi subsister à l'avenir. S[t]-Laurent).
2. M[r] VILLEMENOT 76 a. Et sa sœur 78. — Recensés pour la seconde fois.
1. La vve LAMBERT 78 a.
1. Mad[le] Marie MONIER aveugle 36 a. (Marie et Madelaine M., de **Montélimar** ; on leur donne 25 batz par mois de la bourse des Réfugiés. Pont).
1. Jeanne TEYSSIÈRE 41 valetudinaire. (J. TUSSIÈRE des **Cév.,** 40 a. Pont). — Déjà recensée sous le nom de J. TEISSIERE.
1. La vve JOLLI 61 a. Infirme. (Suzanne JOLI, vve de Louys HUGONIN. Pont).
2. La vve GUERIN 51 a. Et une fille. — Recensée pour la seconde fois.
2. Marie GUIOT 52 a., Et une fille Infirme.
6. Daniel TRAPOT 41 a. Et sa fme 40 a. Et 4 Jeunes Enf.
2. Mad[le] La Vve FABRY 71 a. Infirme ne Bougean du lit Et une petite fille de 7 a. (La vve FABRE, de **Montelimar.** Pont).
1. Suzanne DURAND vve 40, suisse Et un Jeune filz de 7 a. de son mary françois du **dauph.**
1. Marie CLAVEL 41 a. Infirme. (Les sœurs Madelaine et Marie C., env. 35 et 25 a., de **La Mure,** gagnent leur vie en filant de la laine, sauf 3 batz par semaine qu'on donne à Marie qui est incommodée. Pont).
1. La vve CLAPIER 45 a. suisse Et une Jeune Enf. de 8 a. de son mary de **dauph.**
2. La vve PROMSAU 46 a. Et un Enf. de 8 a. (Louyse PRONSEAU vve du **Dauph.,** 40 a. ; Anthoine CHAPUIS son fils incommodé. Pont).
1. Pierre MOULIN 46 a. Infirme. (P. MOULNI [sic] de **Die,** 35 a., incommodé. Pont).
3. Adrian RAILLON 58 a. sa fme 45, Une fille 20 a. La mere Et la fille Infirmes. (A. RALLION, 60 a., cardeur de laine, de **Beaumont en Dauph.,** Jeanne GRIVEL sa fme, 40 a. ; Margueritte leur fille, 18 a. Bourg).
4. La vve MORIN 45 a. Et 3 filz lun 17 a. lautre de 14. Et le plus Jeune 12. (Jeanne MORINE, de **Montmaur en**

Dauph. ; les 3 fils sont Anthoine, 15 a., Pierre, 14, et Jean, 12. Pauvres assistés. Pont).

3. La vve CONSOLINE 63 a. Infirme un filz 27 a. Et une fille 23. (Marg[te] C., 60 a., de **Die** ; le fils est Louys LIVEL. Pont).

3. Paul BESSON peigneur de chanvre 50 a. Sa fme 38, Et une petitte fille 2 a. (52 a., de **Beaumont en Dauph.,** Magdelaine SEGOND sa fme ; la fille s'appelle Marie. Bourg).

1. Suzanne BRUM fileuze 25 a. (S. BRIN, 30 a., de **La Mure.** Pont).

———

118 pers.

1. André HUGUES 73 a. (50 a., tisserand, de **Prov.,** demeurant au Mont. Palud).

2. Magdelaine et Susanne BREMONT sœurs La premiere 37 a. Et lautre 30. (M. et S. BERMON, 36 et 26 a. de la **vallée de Pragela.** Bourg).

1. La vve PAPON 57 a. (Catherine P., vve de Daniel P., du **Pragela.** Bourg).

1. Pierre JAQUEMET 58 a. Infirme. (50 a., de **Reboulet en Viv.** [**Cantal ?**]. Bourg).

3. Marie PORTE vve 53 a. Et deux filles lainée 28 a. Et La cadette 26, Infirmes. (51 a., vve de Jean BONNET, de **Beaumont en Dauph.** Bourg). — Recensées pour la seconde fois.

1. Jeanne COMBET 19 a.

1. Jeanne BERTRAND 36 a. (30 a. ; de **Chamaret en Dauph.** Pont). — Recensée pour la seconde fois.

1. Jeanne LAGIS 56 a. afligée depilepsie. (J. LAGE, 50 a., de **Fayence en Prov.** Pont).

1. Suzanne BRUM 36 a. Infirme.

1. Mad[le] la VINCENOT 61 a. (Jeanne PERREAULT vve V. a été déjà recensée avec son frère le ministre Charles PERREAULT. Pont).

3. La fme de ROCHER 45 a. Et deux Jeunes Enf.

Les pauvres venus depuis deux ans des Vallées de Piemont

4. La vve Françoize GERARD 61 a. Et 3 filles dont Il y a 2 Infirmes. (F. GIRARD vve de VIEUX, 50 a., de près de **Grenoble** ; les filles ont de 16 à 24 a. Pont).

4. Mad[le] PIFFARD vve du S[r] CONSUL 65 a. 2 filles Et un

filz une de 20 a. le filz de 15 Et lautre fille 12 a. (Dame Anne P. vve du S[r] Jean C. qui était marchand à **Briançon** ; deux fils de 18 à 15 a. et deux filles de 20 et 10 a. N'ont rien sauvé. Pont).

2. La vve Anne Guichard 65 a. Et une fille 25. (A. Stasse vve de Pierre G., marchand de **Briançon** ; un fils de 24 a. à Morges, un autre de 20 a. à Aigle, une fille de 21 a. chez M[r] Vincent l'aîné. Pont).

1. Catherine Fournier 50 a. Infirme. — Déjà recensée sous le nom de C. Fournez.

2. Etienne Orcellet 50 a. Infirme Et sa fme 45.

2. La vve de Jacob Lacour 64 a. Et une Belle fille Infirme 27. (Marie Ronchail vve de J. Lacourt du **Pragela,** 60 a. ; Catherine L. sa nièce, 24 a. Font des dentelles mais sont assistées. Bourg).

1. Jeanne Brum 30 a.

1. Suzanne Feront 20 a. Incomodée. (S. Ferron 22 a., vve de Jean Caffaret de **Vars en Dauph.,** a besoin d'assistance. Bourg).

3. Margueritte Reviol 55 a., une fille de 24 a. Infirme Et lautre de 16. (Magdelaine R. du **Pragela,** 44 a. Ses filles sont Marie et Magdelaine, 18 et 9 a. Toutes sont assistées. S[t]-Laurent).

1. Suzanne Griot Infirme. (48 a., du **Pragela** ; fait de la dentelle ; assistée. Bourg).

3. Marie, Mag[ne] Et Suzanne Olive sœurs 2 Infirmes lainée 30 a, 28 a. et 25 a. (Marie, Mag[ne] malade et incommodée, Isabeau et Susanne O., de 30 à 15 a., de la **vallée de Queyras** ; n'ont rien ; la malade est à la Charité des Réfugiés. Pont). — On retrouvera Isabeau Olive recensée à part un peu plus loin.

3. Jacques Baine 50 a., sa fme 32, une fille de 3 a.

1. L'orphelin(e) Bernard 4 a. (Marie B., 3 a., des vallées de **Pragela,** nourrie par la Chambre des Réfugiés. S[t]-Laurent).

1. Daniel Bonin dict Gran 50 a. (D. Boningrand de **Pragela,** 48 a. ; était marchand, maintenant incommodé et réduit à l'assist. Pont).

3. Catherine Guigase vve 80 a. 1 fille 30 a. un filz peigneur de chanvre 50 a. (Daniel Bonin du **Pragela,** 45 a., C. Guigas sa mère, 80 a., Marie B., 25 a., sœur de Daniel. Assistés. Bourg).

3. Izabeau FERRON 50 a. Et 2 filles. (Vve de Matthieu VARS, du lieu de **Vars en Dauph.** ; les filles sont Susanne et Marie, 15 et 12 a. Assistées. Bourg).
3. Jeanne COMTE 70 a. Une fille 22 a. Une autre fille 20. (J. CONTE vve d'Abraham BONNET du **Pragela,** 55 a., ses filles Marie, 24 a., et Catherine, 15 ; font de la dentelle et sont assistées. Bourg).
(5). Louis PASSAIS sa fme Et 3 petits Enf. sont a Berne Et payé 7 livres 10 sols par mois par cette direction. (L. PASSETTE, 34 a., de **Nîmes,** sa fme Marie BREUSE, 28 a., leurs enf. Paul, 5 a., Margueritte, 3 a., et Susanne, 1 a. Bourg).
1. Estienne CLAPIER na q'un Bras 25 a. (E. CLAPPIÉ, du **Pragela,** 22 a., est à l'assist. Bourg) (1).
1. Cezard MOREL orphelin 14 a. Est à Zurich.
1. David LIETTE 28 a. Infirme.
4. Louis NICOLAS 34 a. sa fme 31, Une fille de 4 (mois) Et un filz de 2 a. — Recensés pour la seconde fois.
1. Magdelaine PASTRE 41 a. (Du **Pragela** ; file de la laine, subs. par son trav. Bourg).
5. Moyze DAVID 60 a. sa fme Et 3 Jeunes Enf. (50 a., de **Moulines** (2), sa fme Marie GARSIN, 45 a. ; leurs enf. Barthelemi, 18 a., Garsin, 15 a., Catherine, 6 a. La Chambre les assiste. Bourg).
2. Marie GRIOT 36 a. Infirme Et Sarra sa niéce orpheline 13 a. (Du **Pragela,** file et fait des dentelles ; la nièce est S. GRIOT. La Chambre les assiste. Cité).
2. Susanne COLOM 65 a. Et sa fille 28 a. (Isabeau BADOUIN, de [la vallée du] **Queyras,** 22 a., et S. COLON sa mère, 60 a. ; la fille gagne sa vie, la mère est assistée. Palud).
4. Estienne ALBERT 35 a. sa fme Meme a. Et 2 Jeunes Enf.
1. Marie GUIOT 52 a.
1. Izabeau OLIVE 29 a. Infirme. (Recensée pour la seconde fois. Pont).
1. Etienne RONCHAILLE 25 a. Incommodé d'un pié.
1. Susanne OLIVE 23 a. (Sans doute déjà recensée avec Marie, Mag^ne^ et Isabeau O. Pont).

---

(1) Cf. Mme A. DE CHAMBRIER, *loc. cit.*, liste B, n° 366. (De **Villeclose en Pragela**).
(2) Molines-en-Queyras.

3. Sr Jean BESSON 68 a. Infirme de la veüe Anne CONSUL sa fme valletudinaire 50 a. Jeanne leur fille 5 a. (Du **Briançonnais** ; assistés. Pont).

4. Les quatre sœurs BONNABEL sçavoir lucresse 27 a. anne Infirme, Marie 18 et Magdelaine 10 a. (De **St-Bonnet** ; pauvres. Pont).

—

70 pers.

Autres Personnes habitans En cette Ville Et pentionnées par Messieurs de Berne.

1. Madelaine BOUQUET 21 a. Infirme.

7. Louis MATHIEU 45 a. sa fme meme a. Et 4 petits Enf. Sa Bellemere 64 a.

1. La fme de Jean PEX 70 a.

2. Les deux sœurs CEREIN 27 et 25 a. (Marie et Jeanne SEREEN, 27 et 22 a., d'**Anduze,** fileuses de laine. St-Laurent).

1. Jaques VICARD 14 a.

(5). Jean GRIOT sa fme Et 3 Enf.

6. Gabriel ISNARDON 55 a., sa fme 38 Et trois Enf. lun 12, le segond 9 et lautre 3 a. (G. ENARDON, de **St-Etienne en la Côte de St-André,** sa fme Ester TORNIER, 40 a., de **Montfalcon** à deux heures de **St-Etienne.** Leur pension est de 4 écus blancs par mois. Pont).

1. Mlle LERIS Niéce a feu Mr D'ABRENATÉE 30 a. (Mlle Anne DELÉRI, 38 a., de **St-Etienne** ; son père était avocat ; elle est sur l'état depuis 3 ans avec feu Mr le ministre D'ABRENETHÉE son oncle mort depuis quelques semaines. Cité).

1. Madame LA FOURCADE 46 a. — Mentionnée pour la 3e fois.

1. La vve Benine GEOFFROY 47 a. (Mlle Begnigne JEOFFREY, 45 a., demeurant à Cully ; à l'assist. de la Bannière de Bourg. Palud).

1 Mr DEVILLETTE 50 a.

1. Madle HUCHARD 78 a. — Serait-ce la Dlle ACHARD de 1694, pièce n° 1 ?

—

23 personnes sans comprendre Messieurs VINCENT freres ministres et Mr CLARION aussi Ministre Estant couchés cy devant au premier article.

Total des Personnes

contenues en tout le present Rolle contenant huit fueillets ecrits, le present non compris : quinze cents septante huit personnes.

Savoir :

	Nombre
10 Ministres, leurs familles et domestiques......	34
5 Veuves de Ministres, Idem....................	11
Gentilshommes, Dames et Dem[lles], familles et domestiques :	
Noble Charles de Monrond..................	11
Noble Jacques Deportes..........................	8
Noble (Frédéric) La Grivillière.................	7
Noble Scipion de Brun de Castellane de Caille..	3
Madame de Beaulieu........................	2
Madame de Perrotta........................	4
Madame de Valote..........................	4
Les Demoiselles de Villefranche Montbrun......	2
Mons[r] de Vendargues du **Languedoc,** Etudiant....	1
Mons[r] de Ville de **Provence,** Etudiant............	1
Trois officiers qui ont servi au service des Alliez..	10
Quinze Bourgeois	55
Trois Advocats	10
13 Marchands Drapiers et leurs familles..........	59
9 Marchands de toiles et dantelles................	30
3 Marchands de Soye..............................	14
5 Marchands Quinqualieurs.......................	19
2 marchands Confisseurs.........................	15
5 Marchands de Chandelles, Savon et autres marchandises	17
2 Marchands Libraires	12
3 Marchands Taneurs............................	11
1 marchand Teinturier de Soye.................	7
2 Medecins	12
S[r] David Gazan Etudiant au S[t] ministere ayant instruit et consolé nos freres en France..........	1
S[r] David Noguier des **Cevenes** Etudiant en Theologie	1
4 Apotiquaires	14
Autres personnes qui vivent de leurs rentes et industries	67
personnes	442

Artisans et leurs familles	781
Personnes a l'assistance dispersés par la ville	252
Personnes à l'Evêché ou hopital	10
Les pensionnez par mess[rs] de Berne	23
Pauvres de **Piemont**	70
Total des personnes	1.578

Artisans et Laboureurs

Sçavoir :

Manufacturiers en laine	20
Peigneurs de laine	16
Cardeurs de laine	15
Tisserans en Draps	12
Teinturiers en draps	2
Tondeurs de Draps	2
Manufacturiers en bas	5
Compagnons faiseurs de bas	26
Fileuses de laine	102
Ouvriers en Soye	4
Molinier de Soye	1
Chirurgiens maitres	5
Perruquiers	2
Menusiers	6
Devuideuses de Soye	8
Chapeliers maitres	4
Chamoiseurs	3
Bolangers	9
Bolangeres	3
Revendeurs	5
Revendeuses	7
Cabaretiers ou Cuisiniers	5
Tailleurs d'habits	7
Tailleuses	6
Maitres cordonniers	13
Compagnons, ou Apprentifs Cordonniers	17
Savetiers	5
Tisserans de toile	6
Manéchaux	3
Massons	3
Potiers de terre	3
Coutelliers	2
Orphevres	3

Forbisseur	1
Droguiste	1
Tapissier	1
Gantier	1
Boutonnier	1
Fondeur	1
Serrurier	1
Jardinier	1
Compagnons Taneurs	(2)
Un Lanternier Maitre et un Compagnon	2
Clotriers (cloutiers)	2
Mercier portant la Balle	1
Fripier	1
Laboureurs, ou Vignerons	6
Forgeron	1
Eymouleur	1
Maîtres, ou Maitresses de Cotes (d'Ecole)	6
Femmes, Enfans des Susdits	421
	781
Personnes à l'assistance dispersés par la ville	252
Pauvres Infirmes, Vieux, ou malades à nôtre Eveché compris la servante	10
	262
Povres venus de **Piemont** depuis Long temps	70
Personnes demeurans en cette ville, et payez par messieurs de Berne	23

Nous Directeurs des François Refugiez en cette Ville De Lauzanne Certifions le present Veritable, fait et parachevé à Lausanne par la dite Direction, Ce Sixieme Octobre mil six Cents quatre vints dixhuit, Signé par les Pasteurs et Anciens de ladite Direction, et le lendemain envoyé à Messieurs nos Freres de la Direction de Berne par la Poste.

Clarion pasteur Moderateur.
de Paradès pasteur.
Almeras Past.
Julien pasteur.
Deportes ancien.
Massia A.
E. Alberge ancien.
Chesne.
Roumier ancien.
Raffinesque ancien.

*
* *

(Les suivants ne figurent pas dans la pièce n° 14, mais dans la pièce n° 15, disséminés dans les rôles des bannières de la ville de Lausanne et de l'Evêché servant d'hôpital) :

Dans la Banniere de Bourg.

Claude PERIDIÉ Boulanger de **Sommiere en Lang.** aa. de 28 a., Jaqueline ROUSSI sa fme aa. de 22 a., Isaac leur fils aa. de 2 a., subs. de leur trav.

Jaques AVIENNE Courdonnier de la **Vallée de Kairas (Queyras) en Dauph.** aa. de 30 a. Marie SIMON sa fme aa. de 30 a. Isabeau leur fille aa. d'un a. et demi sont assistés de la Chambre.

Jean BARTALLOT fort incommodé de la **Communauté de Roure** aa. de 25 a. Marie NICOLE sa fme aa. de 30 a. Jean leur fils aa. de 3 a. sont assistés.

Isabeau VASSERAU de la **Vallée de Kairas (Queyras) en Dauph.** aa. de 50 a. subs. de son trav.

Louys RENOUL de **Monjou (Montjoux) en Dauph.** aa. de 63 a. est assisté de la d[tte] Chambre.

Jean PASTRE FRIQUET (1) de la **vallée de Pragella** aa. de 66 a. Marie PASTRE sa fme aa. de 57 a. Marie FRIQUET leur fille aa. de 25 a. Jean PASTRE FRIQUET leur fils aa. de 22 a. sont assistés de la d[tte] Chambre. — Voir aussi à PASTRE (Guilhaume).

Phillippe ROUSSIN d'**Ay en Champagne** orfevre, aa. de 18 a. subs. de son trav.

Jean LAUTIER du **Quaila en Dauph.** faiseur de bas aa. de 24 a. subs. par son trav.

Pierre GASAGNE peigneur de laine d'**Uzès en Lang.** subs. par son trav.

François VAUTIER peigneur de laine d'**Uzès** aa. de 28 a. subs. par son trav.

Pierre SEGUIN tondeur du lieu de **la Saune (de Sauve ?) en Lang.** aa. de 20 a. subs. de son trav.

Jaques IMBERT Cardeur de laine de **S[t] Ambroise en Lang.** aa. de 58 a. Louyse DRILLIOLLE sa fme aa. de 35 a. subs. (inachevé).

Jean BONIN de la **vallée de Pragellas** aa. de 40 a. Marie BONIN sa fme aa. de 40 a. Magdelaine leur fille aa. de 4 a. sont assistés de la d[tte] Chambre.

---

(1) PASTRE, alias FRIQUET ; aussi l'inverse, par exemple dans J. Chavannes (*loc. cit.*, p. 42, note), où est mentionné un galérien, Etienne FRIQUET, alias PASTRE, mis à la chaîne en 1689.

Estienne SCOVIER (ESCOFFIER) ouvrier en laine de **St Jean en Lang.** aa. de 30 a. subs. par son trav.

Jean DURAND ouvrier en laine de **Castagniol en Sevenes** aa. de 22 a. subs. de son trav.

Susanne PERIER de **Valleraube (Valleraugue) en Sevenes** aa. de 24 a. fileuse de laine subs. par son trav.

Isabeau PALISSO (1) d'**Uzès** aa. de 48 a. subs. de son trav.

Marie COUDONNEL (2) d'**Uzès** aa. de 15 a. fileuse de laine subs. de son trav.

Jaques FERRIER apprentif Chappellier de **Beaurepere en Dauph.** aa. de 20 a. subs. par son trav. et de son bien.

Sr Jaques FAURE (3) d'**Uzès** aa. de 65 a. subs. de ses Rentes.

Madlle Magdelaine DEZOU de **La Salle en Sevenes** aa. de 29 a. Diane DEZOU aa. de 25 a. subs. de leurs Rentes.

Madlle Margueritte GINESTE vefve de Monsr GUILLIAMAT Ministre de **Maseres au pays de foix** aa. de 50 a. est assistée par LL. EE. de Berne.

Alexandre SAUNIER d'**Urre (Eurre) en Dauph.** aa. de 40 a. Judith RUER sa fme aa. de 40 a. Jeanne Dorothée aa. de 5 a. Paul aa. de 18 mois leurs Enf., subs. touts de leur trav.

Catherine ROUVIERE fme de Daniel ROUVIERE Mulletier de **Dieulefit** aa. de 33 a. est ordinairement assistée de la Chambre.

Pierre GINHOUX (4) faiseur d'indienes d'**Uzès** aa. de 42 a. Jeanne GASAY sa fme aa. de 36, Pierre, Simeon, Jean-François, Cephas, Margueritte, Gabrielle, Catherine, Marie, Esther et Claire leurs enf. dont l'ainé à 14 a. et le plus jeune 3 a., sont assist. par la Chambre des Refugiés.

Jeanne BOUNNEAU, d'**Issoudun en poictou** aa. de 36 a. gagne sa vie.

Jean BARTHELOT travaille à la terre de la **vallée de Pragella** aa. de 28 a. Margte ROLLE sa fme aa. de 25 a., Marie et Margueritte leurs filles lune aa. de 4 et lautre de 2 a. ont besoin d'assistance.

Jeanne LACOURT vefve de Pierre RONCHAIL du **prajella** aa. de 60 a., Catherine sa fille aa. de 27 a. font des dentelles et sont assistées.

---

(1) *Bulletin,* 1936, p. 430, Isabeau PALISSE. (Par la Baronne de Charnisay).

(2) Dans *Bulletin,* 1913, p. 365, quelques détails sur Marie COUDOUNEL (et non COUDONNEL). (*Id.*)

(3) *Bulletin,* 1916, p. 128. (*Id.*)

Sur ces GINHOUX, voir *Bulletin,* 1922, p. 246-249. (*Id.*)

Mad[lle] la vefve NICOLAS de **S[t] pergoire en Lang.** aa. de 72 a., a une serv., subsistent de son bien. **(St-Pargoire).**

Louis FABRE (1) ouvrier en laine d'**Uzès** aa. de 30 a., sa fme est aa. de 31 a. ont un Enf. aa. de 3 mois ils subs. de leur trav.

Jean FRANÇOIS facturier de laine de **S[t] Ginier (S[t]-Geniès)** aa. de 44 a. Magdelaine JONQUIERE sa fme aa. de 41 a. vivent de leur trav.

Isaac GIRO du **pays de Gex** aa. de 30 a.

Jaques PASQUIER de **Sauset en Lang.** aa. de 15 a.

Marthe FRARE de **S[t] Chappe en Lang.** aa. de 30 a. sont touts trois en service chés Mons[r] DE BERCHER et gagnent salaire. **(Saint-Chaptes).**

Jean SEGUIN de **Millau en Lang.** aa. de 35 a. et sa fme aa. de 30 subs. de leur trav. **(Milhaud près Nîmes).**

M[r] Lauren DOMERC de **Montpelier** aa. de 50 a., il est ancien de la direction des Refugiés, D[lle] Lucrece DOULMET sa fme aa. de 35 a. ont une serv., subs. de leur bien.

Mlle Jeanne RAIMOND de **Montpellier** aa. de 35 a. subs. de son bien.

Refugies de riere la Banniere de la Cité.

Jeanne GARINE aa. de 36 a. d'**Ausselon (Aucelon) en Dauph.** subs. par son trav.

Judith JOBETE aa. de 25 a. de **Die en dauph.** fille de la laine subs. par son trav.

Susanne POISAU aa. de 40 a. de **S[t] Paul en Dauph.** fille de la laine au grand rouet subs. par son trav.

Françoise POISON (POISAU ?) sa niepce aa. de 6 a. est assistée de la Chambre.

Judith SILVESTRE aa. de 36 a. de **Maingle (Menglon) en Dauph.** file de la laine subs. par son trav.

Jeanne RENNE (signifiant sans doute fme REY) (2) aa. de 26 a. de **Maingle (Menglon)** fille aussi subs. de (inachevé).

Jean ROBERT aa. de 36 a. de **Chalon en Champagne,** Marie REMI sa fme aa. de 26 a., Marie ROBERT leur fille ; subs. par leur trav.

Louyse SOULIÉ blanchisseuse du Costé de **Sevenes** aa. de 30 a. subs. par son trav.

---

(1) *Bulletin*, 1916, p. 125. (Par la Baronne de Charnisay).

(2) Il y avait des REY à **Menglon.**

Refugies Malades qui sont à l'Evesché.

Daniel LAURENS estropié allant avec des potenses aa. de 58 a. de **castillon en dauph. (Châtillon)**, Jean LAURENT son fils incomodé aa, de 9 a.

Jeanne BATALLIARD aa. de 14 a. estropiée de **Bourg en bresse.**

— Le maistre d'Eschole du Mont nommé YCHÉ aa. de 45 a. sa fme aa. de 43 a. de **Castres** subs. par le moyen de la regence, et de quelque argent quil à mis en Interest.

Refugies de riere la Banniere du Pont.

Anthoine MAURIN aa. de 52 a. de la **Vallée de Cairas (Queyras)** marchand, Marie EYMAR sa fme aa. de 48 a. vivent de leur negoce.

Jaques DUPUIS d'**Eyvan (des Vans) dioces d'uzes** feseur de bas au Mestier aa. de 26 à 27 a. Louyse ROTONNE sa fme aa. de 26 à 27 a., ont un enf. aa. de 16 mois nommé Jaques vivent de leur trav.

Jaques BOYER aa. de 23 a. de **la mure** Courdonnier vit de son trav.

Alexandre BRUGIERE aa. de 44 a. d'**orange** travaille à la terre, Anthoinette JEANNE sa fme aa. de 38 a., ont deux filles lune aa. de 4 a., et lautre Louyse aa. de 17 a. vivent de leur trav. se veulent retirer en **orange.**

Gaspard BONARDET de **Veynes en dauph.** aa. de 38 a., taillieur de vocation travaille à la terre vivent de leur trav. ; Magdelaine MAURIN sa fme aa. de 38 a. ont deux enf. l'un nommé Jean françois aa. de 7 mois et lautre Louyse aa. de 27 mois, Eve BERARD aa. de 18 a. leur serv., vivent de leur trav.

Matthieu FRASCHE de la **vallée de Perouse** aa. de 56 a., tisseran de vocation, Lucresse MARGAIRE sa fme aa. de 28 a., deux enf. lun nommé paul, aa. de 3 a., et lautre Salomon Isaac, aa. de 3 mois, on leur donne un escus blanc par mois de la bourse des refugies.

Dem^lle^ Catherine CHEVALLIER de **grenoble** aa. de 30 a., et Dem^lle^ Magdelaine GAUTIER sa niepce aa. de 18 a.

Dem^lles^ Isabeau FAUCON aa. de 20 a., Anne FAUCON aa. de 18 a., Gabrielle FAUCON aa. de 15 a. sœurs.

Madelaine PUCH de **Sevenes** aa. de 13 a.

Estienne AUGIER Marchand du lui (lieu) de **Clavon (Clavans) en dauph.** aa. de 34 a., anne PERNET sa fme aa. de 25 a., Dem^lle^ Susanne RETOURNAT sa mere aa. de 50 a.,

Susanne AUGIER sa sœur aa. de 20 a., Mag[ne] et Jeanne AUGIER ses Cousines aa. de 15 et lautre de 18 a. vivant de leur negoce.

Abraham THOMAS Chapelier de la Ville de **Nismes** aa. de 62 a., marie BUZENOUC sa fme aa. de 50 a. vivans de son trav.

Magdelaine FERRIER du **pragellas** Vefve, son mari ayant esté tué en **piedmond** assistée.

Paul DEGALLIÉS de **bresse** vigneron aa. de 36 a., dimanche POUDRE sa fme aa. de 34 a. Gabriel son fils, dorothée et Catherine ses filles aa. de 2 à 5 a., Judith BATALLIARD sa mere aa. de 50 a., David DEGALLIÉS son cousin aa. de 25 a.

François PERROT de **valence en dauph.** vigneron aa. de 33 a. Eve JEANSET sa fme aa. de 40 a. vivant de leur trav.

Jaques GUILOHT de **S[t] Marcellin en dauph.** drapier aa. de 52 a. françoise PINCHARD sa fme aa. de 56 a. vivant de leur trav.

Jean AMIC de **die en dauph.** tinturier aa. de 44 a., Marie BUISSON sa fme, Isaac son fils aa. de 5 a., Constance sa fille de 10 a., vivant de son trav.

Jacob VIENNE Maistre d'eschole de **montfort en Bourgogne** aa. de 53 a., vivant comodem[t].

Elisabeth VIENNOT Vefve de **rouvré en bourgogne** aa. de 50 a., et Louyse VIENNOT sa sœur aa. de 40 a., et une fille de la Vefve VIENNOT aa. de 16 a. à lassistance.

Jean MARTINE aa. de 30 a. de **ganges en lang.** gagne sa vie avec un petit traffit.

Jean pierre BEYNIER de **s[t] fortunat en Vivares** aa. de 36 a. Chamoiseur, Judith CHYRON sa fme aa. de 24 a. à deux fils a. dun a. et trois a.

Jean PISTON de **pragelas** a. de 30 a. son aprentif.

Abraham CORNIER a. de 50 a. laboureur du **pont de Velles,** avec Jeanne VIGOUREUX sa fme aa. de 35 a., avec 5 enf. de demy a. à quatorze a.

Jaques COMBET aa. de 60 a. taneur de **grenoble** avec Ester BARBE sa fme a. de 50 a., avec 4 enf., un fils de 14 a., et trois filles a. lune de 10 a. et lautre 18 et lautre 20 a.

Jean BERANGIER aa. de 62 a. laboureur de **valence** avec Daniel son fils aa. de 20 a.

M[r] Salomon DE VULSON DE VILETTE aa. denv. 50 a. à servi es armées.

Louys GENEVOIX aa. de 68 a. cy devant marchand de **Corps en Dauph.** a assés pour subsister.

Dem[lle] Anthoinette CONSTANT DE CAULIAC aa. denv. 25 a.

de **St Romme de Tarn en rouergue** n'a absolument rien abandonnée de pere et mere, à cause qu'elle n'a voulu retourner en france avec son pere et son frere, à esté recueillie et entretenue depuis 8 a. par le Banderet CONSTANT.

Jeanne TALEMONNE aa. denv. 18 a. du **prajellaz** na rien, gagne sa vie comme petite servante chez le dit Banderet.

Madlle LIONS sa belle mere d'**ambrun** aa. de 95 a., sa serv. Marie MORIN (de la vallée) de **Kin (Quint)** pres de **die** aa. de 25 a.

Chés Monsr CLAVIERES sa niepce Marguerite DAN de **Grenoble** aa. denv. 18 a. nourie en charité par son dit oncle.

Monsr BRUTEL LA RIVIERE aa. de 66 a. de **Bagnols,** à un fils icy aa. de 20 a., Madlle sa sœur aa. de 68 a.

Madlle VIDIL de **Bagnols** aa. denv. 30 a., na pas du bien à eu pension de Zurich.

Jean ROUX Marchand du **Kairas (Queyras)** aa. denv. 34 a... et Catherine AIMAT sa fme avec un enf. de 4 mois se sont soutenu jusques a present.

Daniel GAUTIER de **Corps** aa. denv. 40 a. petit Mercier, à jusques icy gagné sa vie avec sa fme aa. de 30 a., et deux fils de 12 à 5 a.

La Dame SENEVIER de **dauph.** aa. denv. 55 a., est maitresse deschole, et gagne ainsi sa vie.

Pierre PEYROT de **meyns (Mens) en dauph.** est cordonier et laboureur, gagne sa vie de son trav. aa. de 32 a.

Refugies de riere la Banniere de la Palud.

Sr Jean MARTIN de **Marignac aupres de die en Dauph.** aa. de 32 a., Dorethé BATALLIARD sa fme aa. de 28 a., françoise leur fille aa. de 3 a., henry Barthelemi aa. de 13 mois, subs. de leurs trav., Marguerite GUITTHON de **Marignac** aa. de 21 a. leur serv.

Madelaine NOIR fme de Pierre André RAHOUS aa. de 35 a. de **poyau (Poyols) en Dauph.**

Louys CLUET Marchand de **Coloni en bri (Brie)** a. de 37 a. françoise BOUQUET sa fme a. de 29 a., Nicolas a. dun a. et demi, françoise a. de 6 mois leurs enf., subs. de leur negoce.

Demlle Magdelaine LE SAGE aa. de 27 a. fille de Mr Philibert LE SAGE advocat en parlement de la **duché de Bourgogne** demeure chez Monsieur le Conseiller SEYGNEULX son parent, et n'est point à Charge.

Sr Pierre SAUVAGE Marchant de **Romans en dauph.** aa. de

40 a. Dem[lle] Judith CHIRON sa fme aa. de 54 a. Judith sa fille aa. de 16 a., Isabeau DARNON sa niepce aa. de 24 a. vivant commodement.

Louyse JOURDAN fileuse de laine de **Vignan (du Vigan) en Sevenes,** aa. de 28 a. vivant de son trav.

Monsieur RIBAUDAUT sa fme son petit fils et sa belle fille chirurgien qui vit de ses rentes. — (V. aussi M[me] A. de Chambrier, *loc. cit.,* liste B, n° 110. J. RIBOUDEAULT, apothic., natif de **Chalon-sur-Saône).**

Demoiselle Jeanne ESTIGNARD Vefve de feu Monsieur FOURNERET du **duché de Bourgogne** aa. de 50 a., Demoiselle Louyse sa fille aa. de 30 a. vivant commodement.

Marie MAUREL Vefve de (la vallée de) **quint en Dauph.** aa. de 65 a.

Honnoré DUPLAN tapissier de **prov.** aa. de 65 a., Jaquette DE REY sa fme aa. de 52 a. vivant de leur trav.

Jaquette PASQUIERE (1) Vefve d'**Usès en Lang,** aa. de 50 a. fileuse de laine vivant de son trav.

Marie SURUILLE (SURVILLE ?) de **Vignan (du Vigan) en Sevenes** fileuse de laine aa. de 28 a., vivant de son trav.

Louys DELON Chamoiseur de **S[t] André en Sevenes** aa. de 24 a., vivant de son trav.

Helene GONTARD de **Bourdeaux en Dauph.** tallieuse aa. de 22 a. vivant de son trav.

Pierre SAUVAJAT de **Digon** aa. de 40 a. valet chez Mons[r] le Secretaire BOURGEOIS.

Charles CLARY garson cordonnier de **die en Dauph.** aa. de 22 a. gagnant sa vie de son mestier à la pallud.

Refugiés de la Banniere de S[t] Laurent.

Michel GIRARD, (du pays) de **Trieves en Dauph.** Charpentier aa. de 30 a. vit de son trav.

Pierre et Jaques BRUN freres de la **vallée de pragella** aa. de 25 à 32 a. travaillent a la terre ont une sœur nommée Jeanne aa. de 36, on leur donne la Charité de temps en temps. (Jeanne BRUM est recensée séparément dans la pièce n° 14).

Anne GELI de **Tolignan (Taulignan) en Dauph.** aa. de 60 a. on lui donne 2 batz par semaine.

Susanne RICHARD d'**oret (Aurel) près de Die** aa. de 35 a. travaille a la terre et fille de la laine, subs. de son trav.

---

(1) *Bulletin,* 1936, p. 431, Jaquette PASQUIER. (Par la Baronne de Charnisay).

Pierre Renier faiseur de bas au metier de **Valence en Dauph.** aa. de 24 a. vit de son trav.

Sr Paul Faysan marchand de **Poux en Vivares** aa. de 21 a. à espousé la fille du Sr Delu patissier à Lausanne, à un Enf. subs. de ce qu'il a.

Madame Saraz Dusieur vefve de Mr de Tanbaraz quand vivoit Ministre a **la Rochelle** aa. de 70 a. à un fils subsiste par le moyen (d') env. 2000 Escus blancs quelle a.

Françoise Dusieur sa niepce aa. de 32 a. subs. de ce que Madame sa tante luy donne.

Claude Poudrel du **Dauph.** aa. de 40 a. à une fme et cinq filles est laboureur et cultive un bien à Monsr De Corselles (Corcelles) et subs. par ce moyen.

Estienne Gelifiez du **Dauph.** aa. de 60 a. à un fils et quatre filles est laboureur et subs. par ce moyen.

Jean Lapierre de **Nimes** Jardinier aa. de 37 a. Magdelaine Bassette sa fme ont deux Enf. lun de 6 a. et lautre de 3 a. subs. de leur trav.

Pierre Ledeuil de **(ls) Surtilles en Bourgogne** Menusier aa. de 37 a. Isabeau Major sa fme aa. de 35 a. Jean Pierre et Paul et Benigne aa. lun de 6 a. lautre de 5 a. et lautre de 22 mois sont assistés de la chambre des pauvres Refugiés.

Sr Daniel De Charmes de **Mirepeau (Mirebeau) en Bourgogne** aa. de 46 a. Jeanne Lepui sa fme aa. de 40 a., Daniel, Jean François et Elizabeth ses Enf. aa. de 12 à 5 a. Sont à l'assistance de dtte Chambre.

Pierre Chevallier Vigneron de **St Vincent en Dauph.** aa. de 30 a. a un Enf. à nourice vit de son trav.

Jean Calliès de **la Motthe Chalençon en Dauph.** aa. de 60 a. facturier de laine à deux fils et une fille aa. lun de 30 a., 28, et lautre de 26 a. subs. de leur trav.

Louys Mazoullié de **St Ambrois en Lang.** foullonier aa. de 32 a. Lucresse Malessié sa fme aa. de 33 a. ont trois Enf. Jean Louys aa. de 7 a. Abraham de 5 a. et Susanne de 18 mois subs. de leur trav.

Hurenie Achard de **la Motte en Dauph.** aa. de 28 a. fileuse de laine subs. de son trav. **(La Motte-Chalançon).**

Louys Nicolas facturier de laine de **St Jean de Gardoninque** aa. de 25 a. subs. de son trav.

Jaques Chevallier de **St paul trois chateaux** facturier de laine aa. de 28 a. subs. de son trav.

Françoise Savaure de **St Jean** assistée.

Judiht AUGIER de **Montelimars** fileuse de laine au grand Rouet aa. de 26 a. vit de son trav.

La Vefve de Joseph FAIX fort vielle et incommodée de **St paul trois chateaux** aa. de 80 a. reçoit lassistance de la Chambre.

Claudine FAIX sa fille aa. de 25 a. vit de son trav.

Toinette ARTAUD de **Mets (Mens) en Dauph.** aa. de 30 a. blanchisseuse Isabeau FONTAINE aussi blanchisseuse vivent de leur trav.

Margueritte DE VILLE de **Die en Dauph.** aa. de 30 a. fileuse de laine vit de son trav.

PIÈCE N° 15.

Rolle des François Refugies demeurants dans la Ville de Lausanne et riere le circuit de la Jurisdiction d'icelle, prix les 30 *Mars,* 31 *dud. et les* 4, 5 *et* 6 *du mois d'Apvril* 1698 (1).

Riere Montherond.

Bernard COMBE du **Graissesac au bas Lang.** aa. denv. 40 a. maistre Cloutier n'estant à charge à personne. Nicolardes DROGUET sa fme de laquelle sont Issus un fils de l'aa. de 3 a., et une fille plus jeune.

Isaac DIONNEUIL de **Bergerac en guiene** sans famille avec soy aa. denv. 50 a. fort pauvre.

Riere Pully.

Paul BLACHERE de **la Sale de St Jean** aa. denv. 32 a. maistre Chamoiseur et gagne sa vie presentement à labouré les Vignes. Catherine LAFON sa fme aa. denv. 28 a., et gagne sa vie en enseignant des enf. — (Aussi recensés à Lausanne).

Bordon CORDIER du **Dauph.** aa. denv. 30 a. demeurant chés honn. Gabriel MOENNOZ et luy sert de valet de vigne.

François LORIOL aa. denv. 21 a. demeurant chés Abraham DOMENJOZ et luy sert pour travailler à la vigne.

Riere St Sulpis (St-Sulpice).

Au Moulin dudit St Sulpys un meusnier nommé Daniel CLEMENT de **faulcon (Les Faucons) en Dauph.** aa. denv.

---

(1) Cahier de format médiocre, avec cent pages de texte peu serré, dont quinze (74-76, 88-100), reproduites ci-après, sont consacrées aux localités du bailliage autres que Lausanne.

25 a., il n'a aucune faculté dans ce pays, et ne peut subsister que par sa vocation, il a sa fme qu'il a espousée des lenviron d'une année nommée Justine ROY, ils ont avec eux le pere de la ditte fme nommé Marc ROY aa. denv. 55 a. d'**Uerre (Eurre) près de Crest en Dauph.,** il y à aussi une sœur dudit Meusnier nommée Marie CLEMENT aa. denv. 29 a.

Il y a encore un garson aa. denv. 35 a. nouvellement de retour des armes de **Loriol en Dauph.** qui est peigneur de laine dont ils nont pas indiqué le nom, avec un petit garçon aa. de 15 a. Ils nont tous autres moyens de subs. que celuy de leur vocation.

Rolle des Refugiés qui font leur sejour riere la paroisse de Lustry pris en obéissance au mandat Ballival addressé aux Srs Banderet et Conseil du dit lieu d'heuement scellé et signé en datte du 28e Mars 1698.

Primo Jean GUY de **St Gervex en Dauph.** aa. d'env. 59 a. Tisserand de sa profession et sa fme d'env. 50 a. ayans trois fils et deux filles l'un d'Iceux faiseur de baps aa. d'env. 24 a., ses deux freres de 14 et de 11 a. et les deux filles l'une de 20 a. et l'autre de 17 a., Subsistans de leurs travaux et professions.

Jean PANSSU beau frere du dit GUY aa. d'env. 46 a. et sa fme de 49 a., Iceux ayans trois fils et une fille dont l'aisné est aa. de 15 a. ; 12 et 10 a. les deux autres et la fille d'un a., gens de labeur, lesquels venants à mourir ou malades, les dits enf. tomberont à charge puisque parties d'iceux mandient desja.

Jean BOUFFIER de **Serre en Dauph.** a. d'env. 42 a. Cordonnier ayant sa fme aa. d'env. 35 a. tous deux assés vigoureux et trois enf., le plus ainé d'env. 15 a., ne pouvant subsister que de sa profession et en danger d'estre à charge.

Louys FAURE de **Die en Dauph.** m^re charpentier aa. de 34 a. vigoureux subsistant de son Mestier.

Anthoine ROUTAZ aa. d'env. 55 a. ne sachant comme il subsiste roulant sça et la.

Susanne CHAY du **Vivaret** aa. de 35 a. serv. de Monsr Nostre pasteur.

André PLANTIER de la **parroisse de Cartagene en Sevenes** Chirrurgien de sa profession aa. de 45 a. et sa fme de 54 a. assés vigoureux subsistans de sa prof. sans estre à charge.

Noé BOURNET de **Dioceze** (sic) **en Lang.** aa. de 42 a. et sa fme de 36 assés vigoureux, Tailleur de sa prof. tenant boutique de drapperies et autres marchandises differentes ayans quattre filles dont la plus aa. à 16 a., la seconde 14 a. la troisième deux a. et la plus petite 8 mois, ayant en outre une serv. de **Die en Dauph.** aa. de dix neuf a. nommée Susanne BONET, Subsistans de sa prof. et mestier, lequel venant à mourir sa famille ne pourroit possible longtemps subs. sans estre à charge.

Isaac FOUGET de **Marsilly proche Dijon** aa. de 37 a. Cordonnier de sa prof. et bon laboureur de terre n'estant à charge vivant de son mestier et trav.

Susanne ROUSSELOT vefve du Sr JOFFROIS chirurg. de **Couche en Bourgongne** aa. de 43 a. ayant un fils en France et une fille avec Elle aa. de 12 a. estans à la charge de LL. EE. à une bazoire par mois et retire en outre de la Chambre des refugiés de Lausanne 20 batz par mois. (En marge) : Elle est dans le Rolle de Lausanne (1).

Jean LAVABRE de la ville de **Sumeine en Seveine** aa. de 48 a. Regent d'Escole au dit Lustry vivant de sa pension de Regent sans estre à charge à personne ayant avec luy un nommé Monsr BEGON qui se veut retirer dans peu de Jours à ce qu'il dit en Hollande.

Monsr DEBROSSE de la **duché de Bourgongne** aa. d'env. 40 a. nouvellement marié à Cully vivant avec Madame DE LOYS.

Jean Anthoine NICOLAS de **Die en Dauph.** aa. de 28 a. Masson de sa prof. nouvellement marié avec une pauvre fille du pays Ayant un petit enf., vivant de son dit mestier, et au cas qu'il vient à mourir ou malade tomberoyent à charge.

Pierre HUSTACHE de **Besse en Dauph.** aa. de 22 a. faisant traffit de differentes marchandises ayant auprès de luy un nommé BERNARD du mesme aa. et lieu avec deux sœurs l'une de 20 a. et l'autre de 16 a. Iceux et Icelles subsistans de leur negoce et trav., n'ayans encor esté à charge. (En marge) : A rompu.

La fme de Paul VIOLET d'**Uses en Dauph. (en Lang.)** aa. de 44 a. tenant une boutique de differentes marchandises ayant aupres d'Elle deux filles l'une de 14 a. et l'autre de dix a. outre un fils qu'elle tient à l'Escole sus le Mont

(1) Sur **Couches-les-Mines**, voir *Bulletin*, 1938, p. 5-26, 145-161 : *Eglises de Bourgogne. Couches*, par M. J. PANNIER.

de la parroisse de Villette ; son mary faisant sa demeure à Lausanne, qu'est une maxime de vivre qui oblige ce public à supplier LL. EE. de la faire suivre son dit Mary, veu aussy que la fille aynée est en mauvais exemple par son orgueil.

Memoire des Refugiés qui sont dans la parroisse de Villette, fait conformément au Mandat esmané de Monsieur le Lieutenant Ballival, du 28ᵉ Mars 1698.

Premierement Sʳ Pierre Juvin Mʳᵉ appotiʳᵉ et Chir. et sa fme â. d'env. trente cinq a. et son neveu a. de seize a. ayant moyen de vivre.

Plus Sʳ François Tortel et sa fme â. d'env. cinquante a., une fille de 15 ann. et un fils de quattre a., le dit Tortel estant regent d'Escole il tasche moyen de passer avec la pension que la ville de Cully luy fait.

La Veufve de feu Louis Chagnard cordonnier aa. de soixante a. ayant grand peine à subs. estant souvent assistée.

La veuve de Jaques Rey aa. d'Env. quarante cinq a. et une petite fille de neuf a., fort pauvre.

Marie Boissonnet a. d'env. quarante a. reduitte dans la misere.

Jeanne Crouset aa. de trente a., demeurant pour servante chez Monsieur le Lieutenant Claude Clavel.

Jacques Maillou Sabotier de profession a. de quarante quattre a. ayant peine à subs.

Pierre Martin garçon Cordonnier natif d'**Orange** â. d'env. trente a.

Jacques Mombrun, Bertrand Richard et Pierre Carriés garçons de vigne chez Mʳ le Justicier André Portaz, n'ayant pas de demeure fixe.

Simeon et Jacques Seconds freres, serviteurs chez Monsʳ le Lieut. Portaz, n'ayant pas de demeure fixe. (Et p. 515).

Estienne Pastre serviteur de Monsieur le Secrétaire Forestier n'ayant pas non plus de demeure fixe.

Roolle des Refugiés de riere la paroisse de Sᵗ Saphorin à esté fait en obtemperation à un mandat Ballival en datte du 28ᵉ de mars 1698.

Daniel Pillissier Regent d'Escole à Chexbres, estant seul, d'env. 35 a., vivant librement de sa vocation.

Faisse, Regent à Sᵗ Saphorin aa. d'env. 40 a., ayant sa fme et un petit Enf. n'ayant d'autre subside que sa pension.

LACOUR, cordonnier demeurant au dit S[t] Saphorin aa. d'env. 25 a. qui à sa fme et un petit enf., n'ayant aussy autre subside que sa vocation.

Françoise PORTAZ aa. d'env. 50 a., et Pierre PORTAZ son fils aa. d'env. 25 a. estants tous deux des assez longtemps serviteurs au S[r] Gracian CHAPPUIS.

Claire PORTAZ serv. au S[r] Simeon CHAPPUIS aa. d'env. 30 a.

Louyse ROUMEJONNE serv. au S[r] Pierre Philibert RUCHONNET aa. d'env. 35 a.

Roolle des Refugiés de riere Corsier.

Catrine POSLER de **Fenils en Dauph.** vefve de feu Jean ALLEBERTIN, sa fille Alie ALLEBERTIN la mère aa. d'env. 65 a., et la fille de 28. Ils vivent de leurs rentes sans estre en charge à la Commune.

Marie BARALE du **Vivaret en Dauph.** (sic) et Jeanne BARALET sa fille, la d[e] BARALE fort aa., et sa fille d'env. 20 a., estants dans un estat assés pauvres, et à charge.

Michel PELLORSE du **Montderan (Mont-de-Lans) en Dauph.,** cordonnier de son mestier aa. d'env. 20 a., subsistant par le moyen de son mestier. Magdeleine PELLORSE sa sœur demeurant avec luy, aa. d'env. 25 a., subsistant avec son frere. Thomas PELLORSE, aussy leur frere, et cordonnier, s'estant marié avec la vefve de feu Abraham CHOLS, estant vigneron du Seig[r] Ballif d'Oron des vignes dependantes du Chateau d'Oron, estant Iceluy aa. de 35 a.

Anne PORTAZ de **Montderan (Mont-de-Lans) en Dauph.,** vefve de feu Elie PORTAZ aa. d'env. 63 a. demeurant avec le dit Michel PELLORSE, subsistant sans estre en Charge à la Commune.

Simon AUGE du **Dauph.,** grangier à mons[r] le Juge DUFOUR en son bien de longpa avec quattre enf. trois fils et une fille, et une sienne niece qu'il garde, luy estant aa. d'env. 55 a.

Magdelaine FREMONT Vefve de feu Jaques AMIEUR demeurant avec le dit Michel PELLORSE, a. d'env. 63 a., pauvre et à charge.

Magdelaine PORTAZ du **Montdelan en Dauph.** aa. d'env. 50 a., sœur de la ditte Anne, et à la charge de la ditte paroisse de Corsier.

Jean SONIN du **Montdelan en Dauph.,** ayant fme et trois petits Enf. aa. d'env. 48 a., Subsistant par un petit trafit

de marchandises qu'il porte vendre dans une basle de mercier.

Adam Second mareschal de son mestier de **Saillens en Dauph. proche de Cret,** et sa fme sans enf., Iceluy aa. d'env. 50 a. subsistants par le moyen de son mestier.

Jean Lambert, cordonnier de son mestier ayant fme et un petit Enf. du **Remons en Dauph.,** aa. d'env. 32 a. n'estant moyenné et subs. de sa vacation. **(Romans ?).**

S[r] Jaques Regis ayant fme et 6 Enf., Subs. par le moyen de la Charge de receveur de LL. EE. pour leur Chateau d'Oron riere la ditte paroisse de Corsier.

Anthoine Rochevon de **Dauph.** et sa fme, et point d'Enf. vivent de leur trav.

Trois jeunes enf. de feu Jean Borel, vivant à present du bien de leur mere qui est remariée à un nommé Pierre Taverney, mais pourroyent bien estre à charge avec le temps.

Refugiés demeurants à Chardonne.

Un nommé Pierre Mathieu du **Dauph. en la Valée de Guerard (Queyras ?)** aa. d'env. 45 a. ayant fme nommée Colombe Branc aa. d'env. 35 a., n'ayants point d'Enf., vivent presentement de leurs peines et travaux mais lors quils ne pourront plus trav. seront en charge, puis qu'ils n'ont point de biens apparants.

Une fme Vefve du **Dauph.** nommée Diane Agabort aa. de 65 a. ayant une fille avec Elle destituées de tous moyens mondains et en temps de moissons vont glainants et subsistent à faire des boutons et dentelles et à filler.

Au village de Corsaux demeurent

Simon Ourgir de **Clavan en Dauph.** aa. d'env. trente a., et qui est mercier.

Pierre Rodde du **Dauph.,** aa. d'env. 30 a., et laboureur de terre.

Paul Ourgir, du **dit lieu,** et mercier aa. d'env. 50 a.

Thomas Roud, du **Dauph.,** aa. d'env. 52 a.

Roolle des Refugiés du mandement de Dompmartin

fait ce 1[er] avril 1698 suivant le Commandement Ballival.

Pierre Greffueille des **Sevenes en Lang.,** aa. de 35 a. est regent d'Eschole au dit Dompmartin y vit de sa pension.

Marie Bernat de la **Vallée du Prez Jalla (Pragela)** aa. de 25 a. Regente d'Eschole à Peyre et Possen riere le dit Mandement Elle ny vit que de sa pension.

Anthoine Violon d'**Auvergne** aa. de 18 a. est servante au dit Dompmartin.

George Potot demeurant Regent d'Escole à Sugnens riere le dit Mandement a. de 17. Il à avec luy sa mere et sa sœur fort pauvres. Elles vont glainant pr. subs. en temps des moissons.

Roolle des Refugiés qui demeurent riere Chapitre : Romanel.

Pierre Bron de **Brete en Dauph.,** m[re] Tisseran aa. d'env. 27 a.

Escublens (Ecublens).

Pierre Poudret de **Valance en Dauph.,** aa. d'env. 40 a. granger à Mons[r] Dechandieu, sa fme un Enf. de 4 a. et sa belle mere.

Le dit Poudret à encor avec luy une fme du **mesme lieu** que luy, nommée Marie aa. d'env. 40 a. laquelle à un Enf. de douze a.

M[re] Jean Epetaz du **Dauph.** aa. d'env. 40 a. vigneron de Mons[r] de Prelaz avec son beaupere fort vieux.

Mons[r] Jean Ferol regent d'Escole à Escublens et S[t] Sulpy (S[t]-Sulpice) aa. d'env. 50 a. avec 3 Enf. — (Voir aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n[os] 75, 92 et 97, Jean Feraud, fils de feu Jean F. et de Madelaine Bernard, de **Manosque.** Les mêmes ? Un Jean Fereau est apprenti à Lausanne en 1698 ; voir ce nom).

Il y a aussi à Bussigny un jeune homme qui est Tisseran dont je n'ay pu savoir le nom.

A Chesaulx (Cheseaux).

Daniel (ailleurs Isaac) Audra hoste à Chesaulx sa mere sa fme et 3 enf. vit de sa peine et de quelque argent quil a eu pour sestablir.

Le Regent d'echole vit aussi de ce quil gagne par sa vocation.

Deux domest. de Mons[r] De Chesaulx (Cheseaux) qui gagnent leurs salaires oultre leur entretien.

(*A suivre.*) Em. Piguet.

Autour des Mémoires de Samuel de Péchels
(1685-1692)

Corrections et Additions

Les Mémoires de Samuel de Péchels — un des plus précieux témoignages sur la Révocation à Montauban et la déportation des huguenots en Amérique —, publiés en 1878 par Raoul de Cazenove (1), l'ont été de nouveau, en 1936, par les soins du Musée du Désert (2). On serait, par suite, en droit de demander quel besoin il peut y avoir d'en revenir encore à un document aussi connu.

Qu'on nous permette donc, au début de cet article, quelques mots d'explication qui suffiront, nous l'espérons, à le justifier.

I

En 1935, lorsque le Musée du Désert nous eut chargé de donner une édition nouvelle des Mémoires de S. de Péchels — celle de R. de C., déjà ancienne, étant difficile à trouver et appelant, d'ailleurs, quelques notes complémentaires, — nous aurions voulu publier le manuscrit original (3) mais

---

(1) *Mémoires de Samuel de Péchels, Montauban* 1685-*Dublin* 1692, *publiés sur la première traduction anglaise, avec des notes et des éclaircissements, par Raoul de Cazenove.* Toulouse, Société des Livres religieux, 1878. In-12 de 80 pp. — Compte rendu (par Jules Bonnet) dans le vol. XXVII du *Bulletin*, pp. 377-380.

(2) *Mémoires de Samuel de Péchels,* 1685-1692, *et Documents sur la Révocation à Montauban, publiés avec une introduction et des notes par Robert Garrisson.* Musée du Désert, 1936. In-12 de 232 pp. — Compte rendu dans le *Bulletin* de juillet-sept. 1936, pp. 354-355.

(3) Rédigé par S. de Péchels vraisemblablement dans les dernières années du XVIIe siècle, peu de temps après son installation en Irlande. Voir dans *Mémoires,* éd. 1878, p. 25 ; éd. 1936, p. 2, ce que dit à ce propos Paul Pechell [1724-1800], petit-fils de l'auteur et traducteur des *Mémoires* (du français en anglais), qui avait recueilli de sa mère, Mme Jacob de Pechell, de nombreux souvenirs sur ses grands-parents. — En 1878, R. de C. signalait le ms. comme existant encore, mais il ajoutait : « en fort mauvais état » (p. 6 et p. 25), et, depuis, certains le disaient perdu : en fait, il n'était pas du tout égaré, ni en danger de l'être ; bien au contraire, il se conservait pieusement chez des descendants de l'auteur, dans l'honorable famille Somerset, à Castle-Goring (Sussex), et n'était nullement détérioré.

Sir A. Alexander Brooke-Pechell, lieuteant-colonel du service de santé militaire, est mort en 1937 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

nous n'en eûmes point communication (1) et nous dûmes utiliser, pour établir le texte français de notre édition, deux traductions anglaises (2), dont on nous certifiait d'ailleurs la parfaite exactitude, plus complètes, en tout cas, que celle qui paraît avoir servi à l'éditeur de 1878 (3), et qui, contrôlées l'une par l'autre, permettaient, semble-t-il, de reconstituer le texte original avec assez de vraisemblance.

Toutefois, même en admettant l'absolue fidélité des traducteurs anglais, pour si proche de l'original que nous puissions croire notre texte, nous savions bien qu'il n'était qu'un à peu près. Nous ne nous dissimulions point ce que perdait notre édition à ne présenter qu'une réplique moderne d'un texte ancien, et combien il eut été souhaitable de pouvoir saisir directement, sans personnalités interposées, dans sa vérité, un témoignage aussi dramatique, dont les trois pages reproduites suffisaient à révéler la vigoureuse et inimitable sobriété.

Or, plus récemment, grâce à la patiente et agissante entremise de M. le professeur Savory, de l'Université de Belfast — qui s'était pris pour Samuel de Péchels d'un intérêt que

(1) Nous ne voudrions oublier de signaler que M. Arthur Somerset, alors propriétaire du ms., décédé en 1937, s'il ne pensa pas pouvoir laisser prendre copie du texte autographe, nous autorisa cependant, par l'affectueuse entremise de M. Raglan Somerset, à faire photographier deux ou trois pages — ce sont les pages 1, 18 et dernière, non paginée, que l'on trouve reproduites dans l'éd. de 1936 — et eut, d'autre part, l'extrême obligeance de laisser photographier, à Castle-Goring, les portraits de plusieurs de ses ancêtres : Samuel de Péchels et sa femme, son père Jean-Horace, son fils Jacob et Mme Jacob de Pechell, et de nous donner la permission de reproduire ces photographies dans notre édition.

(2) D'abord la traduction de Paul Pechell, dont nous avions deux copies : l'une [texte A] communiquée par le colonel sir A. Brooke-Pechell, baronet ; l'autre [texte B] publiée en 1914 dans *A bundle of Sticks...* (voir *Mémoires*. Ed. 1936, Bibliographie), ne présentant que des variantes insignifiantes ; ensuite [texte C] la traduction parue en 1875 dans le vol. XXVI des *Collections de la Société Archéologique du Sussex,* sensiblement différente, sans doute d'une autre main, en tout cas retouchée et modernisée.

(3) A vrai dire, il est assez difficile d'être fixé, car R. de C. déclare (p. 6 de son introduction) avoir retranché de lui-même quelques détails sans intérêt. Cependant, malgré l'indication du titre et de la préface (pp. 5, 6), il ne semble avoir eu qu'une copie incomplète de la Pechell, baronet, décédé en 1937 ; l'autre [texte B] publiée en 1914 dans *A bundle of Sticks...* (voir *Mémoires,* éd. 1936, Bibliographie), ne présentant que des variantes insignifiantes ; ensuite [texte C] la traduction parue en 1875 dans le vol. XXVI des *Collections de la Société Archéologique du Sussex,* sensiblement différente, sans doute d'une autre main, en tout cas retouchée et modernisée.

l'on comprendra aisément quand on saura que M. Savory est lui-même un descendant de réfugiés de 1685 —, il arriva que les propriétaires actuels du manuscrit acceptèrent de nous le confier (1), nous autorisèrent à en prendre copie, à le publier même si, après examen, la chose paraissait souhaitable.

Ayant alors comparé le texte original au texte de l'édition la plus complète, celle de 1936, il nous apparut que, s'il y avait, au point de vue de la forme — ainsi qu'il fallait s'y attendre — des différences considérables entre les deux textes, par contre, au point de vue des faits, les différences étaient très faibles et consistaient le plus souvent en de simples variantes de détail.

Nous reconnûmes aussi que la relation de S. de Péchels, quelles que fussent par endroits ses qualités de sobriété et d'énergie, s'alourdissait quelquefois de digressions fastidieuses — par exemple six longues pages sur les principales cultures alimentaires aux Antilles — qui, loin d'ajouter à l'intérêt du texte, risquaient d'en rendre l'abord pénible et déconcertant.

Dès lors, en présence d'un manuscrit qui n'avait bien réellement d'autre valeur que sa valeur documentaire, nous en vînmes à penser qu'une nouvelle édition, qui n'apporterait que cinq ou six détails inédits, n'était pas absolument indispensable, ne valait sans doute pas les frais considérables d'une impression, si peu de temps surtout après l'édition du Musée, avec laquelle, étant donné la quasi insignifiance des faits nouveaux, elle ferait forcément double emploi.

Mais, si, pour l'instant du moins, il ne semblait pas

(1) C'est un cahier de 16 ff., de format in-8°, écrit recto et verso, d'un papier ordinaire, assez jauni, légèrement usé aux coins et sur les tranches, avec une déchirure récemment réparée au dernier feuillet. La pagination s'arrête à la page 28 ; le bas de cette page et les deux derniers ff. (d'un papier différent, ajoutés après coup et non paginés) sont écrits d'une encre moins nette ; l'écriture même, quoique de la même main, toujours droite, simple, rapide, d'orthographe et de ponctuation extrêmement irrégulières, y apparaît plus large et plus appuyée. Sans doute cette partie de la relation, qui commence à « *Le Roi Guillaume 3 et la reine Marie, son épouse, prince et princesse d'Orange furent proclamés roi et reine à la fin de l'année* 1688 » (cf. éd. 1878, p. 61 ; éd. 1936, p. 62), fut-elle rédigée un certain temps après le reste... Au dernier feuillet, d'une autre main, l'attestation d'authenticité de Paul Pechell : « *This is my grand father's own hand writing.* » — Il y a, dans l'ensemble, 30 à 35 lignes à la page ; 10, 12 et, à certaines pages, 15 mots à la ligne : aussi la marge, partout très étroite, est-elle parfois réduite à rien.

nécessaire d'envisager une édition intégrale (1), fallait-il priver plus longtemps les historiens de ce que le manuscrit apportait de renseignements nouveaux ?

Nous ne le pensâmes point. Nous jugeâmes, au contraire, qu'une publication partielle s'imposait et c'est ainsi que — le Comité de la S. H. P. F. s'étant rallié à notre manière de voir — nous publions aujourd'hui, sous forme de Corrections et d'Additions, une sorte de supplément aux Mémoires, donnant les faits inédits, les détails non encore signalés, permettant — en un mot — à ceux qui possèdent l'une quelconque des deux éditions françaises de compléter le texte dont ils disposent.

II

Les explications qui précèdent auront sans doute paru un peu longues : il était cependant nécessaire de les donner pour justifier cet article et aussi pour indiquer l'esprit dans lequel nous l'avons fait, comme la méthode que nous avons suivie.

On comprend, désormais, que la publication d'aujourd'hui n'est pas du tout une refonte ni un repentir de l'édition de 1936 : nous ne visons point à remplacer l'édition en volume mais seulement — répétons-le — à la corriger d'après le texte original, à y ajouter ce que les traductions anglaises avaient omis, et nous après elles — à l'exception, pourtant, des digressions que nous avons dites et que nous nous contenterons de mentionner —, à signaler les variantes de forme les plus caractéristiques, à éclairer enfin, des notes nécessaires, les faits nouveaux (2).

Il est inutile d'indiquer, sans doute, que tous les passages que nous avons cités l'ont été tels quels, sans modification ni arrangement ; seulement — ce que nous n'aurions peut-être pas fait dans une édition intégrale du texte —, nous avons cru devoir les ramener à l'orthographe usuelle

(1) Assurément — nous ne songeons pas à le nier, — une édition définitive, qui donnerait le texte intégral du manuscrit avec l'appareil critique de l'édition de 1936, serait, en principe et à bien des titres, désirable... Sans doute se fera-t-elle un jour, et nous serons des premiers à la réclamer lorsqu'il conviendra, par exemple, d'apporter aux notes de la dernière édition les retouches que le temps indiquera...

(2) Ces faits nouveaux, pour si rares qu'ils soient, n'étant pas sans modifier, parfois, telle ou telle de nos connaissances, il est évident que cette publication partielle entraînera quelques rectifications à certaines notes de l'édition du Musée et comme une sorte de mise au point.

aujourd'hui et régulariser une ponctuation par trop déconcertante.

Pour base de notre travail de correction, nous avons pris le texte de l'édition de 1936 : les numéros précédés de la lettre M [Musée] que nous indiquons entre crochets [] désignent les pages de cette édition ; c'est, de même, aux notes, aux pièces justificatives, à la notice biographique qu'elle renferme que renvoient les notes du présent article.

Du reste, pour que ce supplément puisse s'adapter aussi à l'édition de Raoul de Cazenove, nous avons tenu à signaler, par la lettre C. suivie d'un numéro, les pages de cette édition auxquelles correspondent les additions du manuscrit : ces divers points de repère permettront de replacer facilement dans le contexte les passages inédits que l'on trouvera imprimés en italique comme tout ce qui, du manuscrit, n'avait encore paru nulle part.

Assurément, cette suite décousue de fragments n'offrira qu'un médiocre intérêt à ceux qui n'ont pas à leur disposition au moins l'une des deux éditions des Mémoires, qui ne pourront point, par suite, introduire immédiatement, dans le texte incomplet ou fautif, le détail complémentaire, la précision, le nom exact qu'apporte le Supplément.

On reconnaîtra toutefois que, pour si défectueuse qu'elle puisse paraître au premier abord, la méthode que nous avons employée a, tout de même — avec l'avantage de faciliter les recherches — une assez bonne raison à invoquer : c'est d'être la seule possible.

III

[M. 6 — C. 27]. — En marge du manuscrit nous lisons l'annotation suivante, évidemment ajoutée après coup : « *M. de Bouflers commandait les troupes, M^r la Berchère intendant de la Généralité de Montauban* » (1).

[M. 8-9 — C. 29]. — Au lieu de : « Afin d'obtenir de moi ce que l'abjuration de Rieupeyroux lui avait fait perdre... » le ms. porte : « *... d'exiger de moi ce qu'il n'avait pas pu attraper de Rieupeiroux...* » (2).

On comprend que nous signalons cette variante pour

(1) Sur le marquis de Boufflers et sur Le Goux de la Berchère, alors Intendant de la Généralité de Montauban, voir les notes de notre édition, pp. 11, 12, 13 et 14.

(2) Sur Jean de Rieupeyroux (appelé Roupeiroux dans le ms.), consulter la note des pp. 6 et 7 de notre éd.

donner un exemple, entre bien d'autres, de l'énergie familière et presque triviale du texte original.

[M. 9 — C. 30]. — « Bientôt après ma maison fut remplie de soldats et de chevaux d'officiers, » avions-nous écrit. traduisant exactement le texte B qui nous avait semblé préférable ; nous signalions d'ailleurs, en note, la variante du texte A, suivie par R. de C. : « Ma maison fut remplie d'officiers, de chevaux et de soldats. » Or le texte B était fautif : c'est bien la version du texte A que présente le ms. : « *Bientôt après ma maison fut remplie d'officiers, de chevaux et de cavaliers...* »

[M. 10 — C. 30]. — De la page 2 du ms. citons, pour la couleur locale — cette variante : « ... *tous les coffres et alimandes décrochetés...* »

[M. 15 — C. 34]. — Au lieu de sergent, lire : « *hoqueton* » et « *serruriers* » au lieu de forgerons.

[M. 16 — C. 34]. — Au lieu de « un magistrat... » le ms. précise : « *le juge-criminel...* ».

[M. 20-22 — C. 37]. — Au lieu de « Mme Garrisson » le texte porte : « *mademoiselle de Garrisson* » — ce qui est bien conforme à l'habitude du temps (1). Les traducteurs anglais ayant mis uniformément Madame — à la moderne — lorsqu'il s'agissait d'une femme mariée, qu'elle fût noble ou bourgeoise, nous ont, par là, entraîné, dans certaines notes biographiques, à des déductions que l'original n'autorise plus [Voir M. p. 27 et 55].

[M. 24 — C. 39]. — La mention « ... la maîtresse de l'Intendant » qui suivait, dans notre texte, le nom de Mlle de Delada (2) ne figure pas dans le ms. Les traducteurs anglais, qui avaient recueilli ce renseignement dans les souvenirs

(1) Sur Suzanne de Thierry-Sabònières, femme de Robert de Garrisson et sœur de Mme Samuel de Péchels, voir, dans notre édition des *Mémoires*, la note de la p. 22 et encore pp. 98 et seq.

(2) Sur Mlle de Lada ou Delada, voir, dans l'éd. du Musée, les notes des pp. 25 et suivantes et la Pièce justificative de la p. 201. — Bien que le manuscrit détruise entièrement (voir notre remarque sur Mlle de Garrisson) l'un des arguments que nous mettions en avant pour identifier cette « demoiselle » de Lada, nous ne croyons pas, en l'absence de nouveaux renseignements, devoir changer quoi que ce soit à nos conclusions. « L'honnête personne » dont il est ici question était — selon nous — Mlle Marie de Lada, sœur du capitaine Samuel de Lada. Remarquons, d'ailleurs, que, dans ses *Souvenirs* (éd. du M., p. 73), Mme Jacob de Péchels, qui écrivait entre 1750 et 1760, dit aussi : Mlle de Delada. — Il est à noter qu'Elie Benoit, qui eut bien certainement communication du ms. des *Mémoires*, cite presque textuellement cette partie du récit (*Hist. de l'Edit de Nantes*. III, 356).

de Mme Jacob de Pechell [Voir M. 73 et C. 66] l'ajoutèrent d'eux-mêmes au récit de S. de Péchels, introduisant ainsi la glose dans le texte.

[M. 26]. — Au passage entre crochets (qui ne figurait pas dans l'édition C.) il faut substituer le texte suivant, légèrement différent : « *Ma femme eut donc le couvert par le soin de cette honnête personne, avec la garde de 4 soldats, qui se relevaient de temps en temps.* »

[M. 28 — C. 40]. — Lire : « *... s'avisèrent de faire prendre dans un sac à un valet une paire de landiers en laiton, la pelle, les pincettes et une grille et les broches de fer, qui étaient les restes du débris...* »

[M. 29 — C. 41]. — Rétablir : « *... on attacha au portail de ma maison un cartel signé Lamoureux, hoqueton de Mr l'Intendant, dans lequel...* »

[M. 31 — C. 42]. — Lire : « *Le lendemain 15 janv. un exempt avec des archers entrèrent bon matin dans ma chambre me dénoncer qu'ils avaient ordre de Mr l'Intendant de me traîner en prison si je ne voulais changer de religion.* »

[M. 31 — C. 42]. —Ajouter l'indication suivante — qui se trouve dans la marge de la page 8 du ms. et que les traducteurs anglais avaient omise : « *Le 23 janv. 1686 Mr de Verlhac fut mené en prison à Montauban et conduit à Brescou le 18 février même année et ensuite envoyé à l'Amérique* » (1).

---

(1) Jacques du Bousquet, baron de Verlhac (aujourd'hui Verlhac-Tescou, commune du canton de Villebrumier, Tarn-et-Garonne), seigneur de Villebrumier et autres lieux, né vers 1633, marié en août 1655 à Louise de Bar, arrêté, pour exercice illégal de la R. P. R., le 22 janvier 1686, chez son beau-frère, Jacques de Tauriac, au château de Salvagnac (Tarn), en même temps que sa femme, leur fille Ysabeau, Jacques de Tauriac, sa femme, Anne de Bar, et Antoine de Tauriac, cousin germain de Jacques ; interrogé, le 25 janvier 1686, au Château-Royal de Montauban (où S. de Péchels nous apprend qu'il avait été amené le 23), et, de nouveau, le 4 février ; condamné, le 16 février, à la prison à vie, à l'amende honorable et à la confiscation des biens... De Montauban, il fut conduit à la citadelle de Brescou (canton d'Agde, Hérault), dont le baron de la Fare était alors gouverneur et où, cette même année 1686, les Arch. de l'Hérault, C. 165, signalent la présence d'un autre prisonnier de la Religion, Jean-Pierre Guy, marchand de Bédarieux, et, de là, déporté, en 1687, aux Antilles avec sa femme — (Gaultier DE SAINT-BLANCARD, *Hist. Apologétique,* II, 148 ; JURIEU, *Lettres Pastorales,* I, lettre 19, et, d'après eux, ERMAN et RECLAM, *Hist. des Réfugiés,* VII, disent qu'on sépara le mari de sa femme pour la traversée, mais les Papiers Court, 28, f° 47, indiquent qu'une relation « venant de bon lieu » n'en parle pas), — qui mourut durant le

[M. 31 — C. 43]. — Au lieu de : « Mr Castagne, le prévôt... » lire : « *Mr de la Cassagne, prévôt...* »

[M. 32-33 — C. 43-44]. — Le passage relatif au transfert du prisonnier de Montauban à Cahors doit être rectifié et complété comme suit : « *Je fus détenu fort sévèrement par ordre des puissances à Montauban, jusques au 23 février* 1686 *que je fus conduit dans les prisons de Cahors par Mr Lacassagne, prévot, trois archers à cheval et trois fusiliers à pied ; Mrs de la Résseguerie et Lacoste furent conduits aussi avec moi* » (1).

---

voyage, le 23 juin 1687. Plus tard, J. du Bousquet fut autorisé à revenir de la Grenade, en France selon les Papiers Court, 28, f° 47, à Genève d'après Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* IX, 130, 131. — Quant à sa fille, Ysabeau de Verlhac, âgée de 18 ans lors de son interrogatoire, le 27 janvier 1686, dans le couvent de Sainte-Claire, à Montauban, condamnée, le 16 février, à l'internement à vie, nous ne savons si, graciée plus tard et sortie du royaume, il ne faut pas l'identifier avec la demoiselle de Verlhac dont parle, en 1722, une lettre du comte de Vivant, alors à La Haye, et avec Mlle de Verlhac, établie à Bréda, dont il est question dans une autre lettre de Hollande de 1744 (de France, *Les Mont. et le Refuge,* 502, 507). — Outre de France, *op. cit.,* qui renferme une partie de la procédure de 1686 (Dossier aux Arch. de l'Hérault, C. 165), voir, en plus des ouvrages cités : Elie Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes,* V, 975, 978, 1040 ; *La France prot.,* 1re éd., II, 489 ; X, 431, 441 ; 2e éd., III, 20, 21 ; *Bulletin S. H. P. F.,* VI, 382 ; XII, 76 ; XCIII, 204, 211, et notre *Essai sur l'histoire du Protest. dans la Général. de Mont.,* 168, 169, 268.

(1) Sur Pierre La Resseguerie, voir notre éd. des *Mémoires,* note de la p. 35 et Pièce justificative XLI. — Quant à l'autre prisonnier, cité ici pour la première fois, il nous a été impossible de l'identifier. Les Lacoste étaient nombreux, au xviie siècle, dans le Montalbanais, aussi bien dans la bourgeoisie des professions libérales que parmi les marchands et gens de métier. Les recherches que nous avons faites (Registres de l'état civil ; Protocoles de notaires ; Papiers Satur, Rey-Lescure et Auzières ; de France, *Les Mont. et le Refuge ;* Haag, *La France prot.,* etc.), tout en nous mettant en face d'une vingtaine au moins de Lacoste susceptibles, vu le manque de prénom, d'avoir été, en février 1686, dans le triste voyage de Montauban à Cahors, le compagnon de Péchels, ne nous apportent aucun renseignement, aucune lumière. Sans doute, sur cette vingtaine de Lacoste, connus par ailleurs — et combien d'autres peuvent n'avoir laissé aucune trace ! — deux, au moins, semblent hors de cause : ce sont les deux Lacoste qui, le 24 août 1685, signèrent le trop fameux procès-verbal d'abjuration (p. 189 de notre édition), mais nous ne sommes guère plus avancé, car, ici non plus, le prénom ne figure pas. L'on peut penser, toutefois, que ces deux signataires étaient deux chefs de famille et reconnaître en eux, vraisemblablement, Aimery Lacoste, docteur et avocat, consul en 1657, ancien du Consistoire (en 1674), qui devait mourir à Montauban, le 22 novembre 1689, à 79 ans, — et Pierre Lacoste, marchand teinturier, dont le nom ne se trouve ni sur le procès-verbal concernant les biens des religionnaires (Arch. nat., II 254, dossier 19), ni sur les listes

[M. 33 — C. 47]. — A la suite du passage précédent, il faut rétablir ainsi le paragraphe dont les traductions anglaises (et nous d'après elles) avaient, en le divisant, altéré profondément le sens : « *Les menaces que ces séducteurs nous faisaient tous les jours de nous pendre, de nous envoyer en galère et à l'Amérique n'ébranlant nullement la fermeté que Dieu nous donnait pour sa gloire dans les chambres du château, on s'avisa de me mettre à la basse-fosse, le* 17 *avril* 1686, *où, par la grâce de mon Sauveur, je me fortifiais beaucoup dans ma résolution de mourir plutôt que d'abandonner la vérité.* »

[M. 33 — C. 44]. — Le ms. porte : « *Le* 24 *juillet* 1687 *je fus tiré des prisons de Cahors par le Sr Raoul, hoqueton de M^r l'Intendant de Montauban...* », ce qui confirme l'exactitude de la date donnée dans l'édition de 1936 (1).

[M. 36 — C. 45]. — Lire : « *... je fus conduit à Aigues mortes le* 25 *août* 1687 *par l'hoqueton de M^r l'Intendant de Languedoc...* »

[M. 37 — C. 45]. — Au lieu du texte abrégé : « On conduisait avec moi plusieurs gentilshommes et plusieurs dames, au nombre de quatorze... », que donnaient les traductions anglaises, le ms. apporte les intéressantes précisions suivantes : « *M^r d'Esparvés et madame sa femme* (2), *Mr de la Paliole* (3), *Mr de Laresseguerie, mademoiselle de*

---

du Refuge, ni dans les fiches des prisonniers des Papiers Fonbrune-Berbinau (qu'on a eu l'obligeance de parcourir pour nous). Mais, ceci admis, lequel de leurs frères, de leurs enfants, de leurs neveux, de leurs cousins — ou de leurs homonymes — fut persécuté en 1686 et emprisonné à Cahors ? — (au moins un temps : il ne figure pas, en effet, sur l'état de ceux qui n'ont point encore fait abjuration et qui sont dans la Généralité de Mont. en 1687 (Notes Auzière d'après les Arch. nat.), ni dans les Papiers Fonbrune-Berbinau, et ne fait pas partie, d'ailleurs, comme on le verra, du convoi qui quitta Cahors en août 1687, ce qui permet de penser ou bien qu'il était mort avant cette date, ou qu'il s'était soumis). — Lequel des deux Bernard, des quatre Pierre, des quatre Jean, des Jacques, des Elie, des Albert ou des Jérôme Lacoste ?... Rien ne nous permet de répondre à cette question. Mêmes les précieuses notes, fruit de dix années de recherches, qu'a bien voulu résumer pour nous M. Auguste Lacoste, de Bâle, descendant d'un réfugié de 1685, ne nous ont apporté la moindre lueur.

(1) Sur l'erreur de R. de C., voir éd. du Musée, note de la p. 33.

(2) Sur Elisée d'Esparbès, sieur de Cardenau, voir éd. du M., note des pp. 34-35 ; DE FRANCE, *Les Mont. et le Ref.*, pp. 247, 248 ; *Bulletin*, LXI, 436 seq. ; LXXXII, pp. 134 et 279 ; DE ROBERT-LABARTHE, *Hist. du Prot. dans le Ht-Languedoc, le Bas-Quercy et le Comté de Foix*, I, p. 109.

(3) M. de la Paliole : peut-être ce fils aîné de M. de la Palhole, de

Péccecq (1), *mademoiselle de Raisin*, (2) *mademoiselle de*

Saint-André-de-Valborgne en Cévennes (Gard), dont il est question dans le *Bulletin*, XXIX, p. 356, et dans Ch. Bost, *Les Préd. Protest.*, I, p. 402-459. L'ignorance où l'on est du nom de la famille ne permet pas de retrouver ce déporté sur la liste d'E. Benoit, *op. cit.*, V, 1039.55.

(1) C'est la troisième fois que ce nom apparaît dans un document du temps, et il semble bien que cette nouvelle mention permette au moins désormais d'éviter les erreurs où l'on était tombé.

Sur l'Etat de ceux qui n'ont point encore fait abjuration et qui sont dans la Général. de Mont. en 1687 (copie des Arch. nat., TT. 253, pièce 89 [ancienne cote] dans Papiers Auzière), nous trouvions : « Les d[lles] de Raisin et Péccès aux prisons de Villefranche » et, en marge. « très opiniâtres ». De France, *Les Mont. et le Ref.*, p. 438, ne connaissant pas de famille de ce nom, avait cru pouvoir identifier cette Dlle Péccès avec Mme de Péchels, née Jeanne de Lalauze, mère de l'auteur des *Mémoires*, que son fils signale comme internée au couvent de Sainte-Claire de Montauban, le 14 janvier 1686, puis à Moissac en 1688, et qui mourut à Montauban, à 80 ans environ, le 2 mars 1693 (voir éd. du M., pp. 31, 62, 130), mais nous n'avions pas retenu cette hypothèse qui, supposant une erreur dans l'orthographe du nom, admettait encore, sans aucune preuve, le transfert successif dans trois prisons, entre janvier 1686 et novembre ou décembre 1688, ce qui était possible, à la rigueur, mais peu vraisemblable.

D'autre part, sur une liste de jeunes filles protestantes enfermées dans le couvent de Sainte-Claire à Montauban, au lendemain de la Révocation, figurent une demoiselle de Péccès et deux Dlles de Péchels (Arch. du Tarn-et-Gar., H. 195, 196 et suiv.), que G. D., dans le *Bulletin*, LVII, 252, 253, avait identifiées comme suit : les deux de Péchels seraient les deux filles de l'auteur des *Mémoires*, Anne, née le 28 oct. 1677 — la future Mme de Cahuzac — (voir éd. du M., 76, 132, 156), et Suzanne, née le 6 sept. 1685 — la future Mme de Saint-Sardos — (éd. du M. 133, 196, 206) ; quant à la Dlle de Péccès, G. D., supposant aussi une erreur dans l'orthographe du nom, l'identifiait avec Jeanne de Péchels, la plus jeune sœur de l'auteur des *Mémoires*, née vers 1666 (et non 1652), que son frère signale comme internée à Sainte-Claire le 14 janvier 1686 et à Auvillars en 1688, et qui devait mourir à Montauban, à 79 ans, le 28 juin 1745 (éd. du M. 30, 62, 131). Faute de mieux, nous avions admis cette hypothèse dans l'éd. de 1936, mais avec la réserve d'un peut-être. Il nous semblait surprenant, en effet — si l'on acceptait l'hypothèse, — que le rédacteur de la liste, qui ne pouvait pas ignorer qu'il s'agissait de deux nièces et de la tante, ait orthographié leur nom d'une manière différente.

Aujourd'hui, le texte original des *Mémoires* nous permet de rejeter toutes ces suppositions. Il est difficile, en effet, de ne pas voir que la Dlle de Pécès au couvent de Sainte-Claire en 1686, la Dlle de Péccès en prison à Villefranche en 1687 et la Dlle de Péccecq qui figura, en août 1687, dans le convoi de Montpellier à Aigues-Mortes à côté de Mlle de Raisin, ne sont qu'une seule et même personne, et que cette personne, transférée, pour son opiniâtreté, d'un couvent à une prison et enfin vraisemblablement déportée, ne peut pas avoir été une fille de Péchels : l'auteur des *Mémoires* nous l'eût dit — ne

(2) Voir la note p. 562.

Corras (1), *mademoiselle de Saint-Bressou* (2) *et quelques autres demoiselles, au nombre de quatorze, furent conduits avec moi...* ».

[M. 37 — C. 46]. — Au lieu de : « ... nous fûmes enfermés dans la tour de Constance avec trente prisonniers, hommes et femmes, qui... » le texte porte : « *... on nous enferma dans la tour de constance avec* 30 *autres prisonniers et* 20 *autres femmes ou filles que...* »

[M. 38 — C. 46]. — Le texte original vient enfin dissiper

---

serait-ce qu'en orthographiant correctement son nom. Or, puisqu'il écrit exactement Péccecq (Péccecq, Péccès, c'est évidemment une simple variante de prononciation), la question est tranchée : quelle que soit cette Dlle Péccès ou Péccecq — un hameau de Peycheyes, près Château-l'Evêque (Dordogne) — ce ne peut pas être une sœur de Samuel (toutes trois, d'ailleurs, moururent à Montauban), ni sa mère, ni sa tante, Jeanne de Péchels, que le *Bulletin*, VI, 382, signale comme déportée en 1687 et morte dans la traversée, ni sa cousine, Jeanne de Péchels, veuve de Jean Benech, enfermée à l'hôpital de Rodez seulement après l'Assemblée illégale de juillet 1689 (*Bulletin*, VI, 82 ; *France prot.*, VIII, 163 ; éd. du M., p. 121 et p. 129 à rectifier).

(2[e] *note* de la page 561). C'est la sœur de Mme de Çoras, née Jeanne Raisin de Maleville — qui suit, — donc la belle-sœur du pasteur-poète Jacques de Coras (1625-1677), — et non sa femme, comme le croyaient de France (*Les Monts et le Ref.*, 177, 438) et Fonbrune-Berbineau, qui avaient vu une seule personne où il y en avait deux.

C'est cette Dlle Raisin qui figure en 1687 sur l'Etat de ceux qui n'ont point fait abjuration... (*op. cit.*) : « Mlles de Raisin et Péccès aux prisons de Villefranche — très opiniâtres », tandis que le même document mentionne plus loin « la veuve du sieur Coras au couvent de Villefranche est fort âgée ». C'est cette Dlle Raisin qu'Elie Benoit mentionne (V, 1039) quand il écrit : « La veuve de Coras ministre et la Dlle Raisin sa sœur. » C'est cette Dlle Raisin, enfin, embarquée le 18 sept. 1687 sur *La Concorde*, que S. de Péchels retrouvera à Saint-Domingue en mai 1688 (éd. du M., 54). Ainsi, quelque retouche qu'il faille apporter à notre note de la p. 55 de l'éd. de 1936 — rectifier, notamment, tout ce qui a trait à l'argument de « Mlle » et ce qui concerne la présence de Mme de Péchels à Villefranche en 1687 croyaient de France (*Les Mont. et le Ref.*, 177, 438) et Fonbrune-438), — il n'en reste pas moins que le texte original des *Mémoires* vient confirmer définitivement le témoignage d'Elie Benoit.

(1) Jeanne Raisin, de Malleville, qui avait épousé, sans doute vers 1657-1658, Jacques de Coras, de Réalmont, alors pasteur à Cajarc (Lot) — Carjac n'est qu'à quelques lieues de Maleville, ou Malleville, qu'il s'agisse de Malleville, commune du canton de Monbazens, Aveyron (en Rouergue), ou plutôt de Malleville, près du confluent du Lot et du Célé (Haut-Quercy) (il y avait aussi un château de Maleville en Rouergue et un Saint-Pierre-de-Maleville [voir Guirondet, *Nob. de Saint-Antonin*, dans *Bull. Soc. Archéol. de Tarn-et-G.*, 1880, p. 181]), car tous les actes d'état-civil précisent : Jeanne R., de Maleville en Quercy. — Mme de Coras suivit son mari à Tonneins-Dessous, où il fut

(2) Voir la note p. 563.

l'incertitude où nous étions quant au nom de la prison « de l'hôpital des forçats », à Marseille, ou S. de Péchels demeura du 28 août au 18 septembre 1687. Des trois leçons, celle du texte C est seule exacte : le ms. porte, en effet : « *la prison où l'on nous mit à Marseille s'appelle la chambre des voiles...* ».

[M. 40 — C. 48]. — Une faute d'impression, non corrigée, dans le texte de notre édition, donne le nom de Joseph Reners au commandant de la « *flûte* » la Marie : c'est Joseph Revers qu'il fallait lire, conformément aux versions anglaises — et au ms.

[M. 41 — C. 48]. — Au lieu de « Le premier jour de notre embarquement et la nuit suivante furent employés à chercher nos effets et à faire nos arrangements pour la traversée... », le ms. donne un texte de sens bien différent : « *Le jour de l'embarquement et la nuit furent employés à nous foulier et à foulier nos hardes ou à se préparer pour partir...* ».

[M. 41 — C. 49]. — Sur l'accident survenu en rade de

---

pasteur de 1660 à 1664, et c'est là que naquirent leurs filles, Marie, qui épousera, le 4 oct. 1679, Joseph Imbert, de Villefranche-de-R., avocat à la Cour des Aydes de Montauban, et Jeanne, qui épousera, le 24 juin 1681, Pierre de Filières, écuyer, habitant de Montauban. En 1664, elle essaya vainement d'empêcher son mari d'abjurer, puis vint habiter avec lui Montauban, où J. de Coras avait reçu la charge de lieutenant particulier au Sénéchal et où il mourut le 24 décembre 1677. Après la Révocation, nous trouvons Mme de Coras, toujours fidèle à sa foi, enfermée au couvent de Villefranche (Etat de ceux qui n'ont point encore fait abjuration en 1687..., *op. cit.*), et nous savons, maintenant, qu'elle fut, pour son opiniâtreté, transférée à la citadelle de Montpellier, puis conduite à Marseille ; enfin, E. Benoit (V, 1039) et *La France protest.*, 1re et 2e éd., art. Coras, nous disent qu'elle mourut durant la traversée.

Ajoutons, d'après le Protoc. de J. Dumours, n° 22-23, que Mme de Coras devait être fort riche, car le testament de son mari, ouvert le 18 janvier 1678, reconnaît « qu'elle avait reçu, outre sa dot, 2.800 livres à la mort de son père et que les meubles et le linge lui appartiennent ». Voir, en plus des ouvrages cités, notre *Essai sur l'hist. du Prot. dans la Général. de Mont.*, pp. 59 et 220-222.

(N. 2 de la p. 562) L'Etat de ceux qui n'ont point encore fait abjuration en 1687 mentionne : « Les Dlles de Saint-Bressou dans la maison de piété de Figeac », et, en marge, « très opiniâtres ». Il s'agit sans doute de deux sœurs, dont l'une mourut avant le mois d'août de cette même année 1687. La survivante, dont il est question ici, est portée sur la liste des embarqués pour l'Amérique par E. Benoit (V, 1039), qui écrit : « Mlle de Saint-Bressou, près Montauban. » En fait, Saint-Bressou est une commune du canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac (Lot), non loin de Cardaillac, ancien centre protestant important de 700 personnes (*Bulletin* d'avril 1897, 183).

Toulon, rétablir comme suit : « ... *pendant notre séjour à la rade de Toulon le contre-maître de notre vaisseau, allant à terre, fut submergé par un coup de vent et noyé avec un autre...* ».

[M. 41 — C. 49]. — Pour les navires de l'escorte le ms. donne les noms exacts — *le Contant* et *la Bizarre* — que les traductions n'avaient pas respectés ; quant au commandant de l'escorte, c'était bien le marquis de Nesmond, ainsi que portait notre texte.

[M. 42 — C. 50]. — La partie du texte qui va de :« Dans la nuit du 12 octobre... » jusqu'à : « Le 26 octobre nous levâmes l'ancre... », qui n'était que résumée dans les traductions anglaises, doit être rétablie comme suit : « *La nuit du 12 au 13 octobre, même an, nous mouillâmes l'ancre entre les îles appelées les Formatières qui sont inhabitées et à l'Espagnol* (1), *vis à vis d'autres îles appelées les Nices* (2), *et vis à vis encore d'une citadelle espagnole, pour faire de l'eau. Le 19 octobre suivant décéda un de nos prisonniers appelé Bertezene, du lieu de Fauxiroles, paroisse Saint-Marcel de Pontfouliou en Sévenes, et fut jeté en la mer* (3).

» *Le 21 octobre 1687 nous mouillâmes l'ancre dans le détroit de Gibraltar, ville espagnole, et vis à vis la ville. pour faire de l'eau ; au dessus de la pointe de cette ville les Anglais ont un fort qu'ils ont acheté de l'espagnol pour fournir de rafraichissements leurs vaisseaux qui mouillent dans cette rade. De la rade de Gibraltar on voit un fort appelé Tanger, appartenant au roi de Maroc, dans la Barbarie, que les Anglais ont été obligés d'abandonner parce qu'il coutait trop à garder.*

» *Le 26 octobre on leva les ancres pour suivre...* »

[M. 44 — C. 51]. — Au lieu de : « la partie de la baie [de Cadix] la plus rapprochée de Sainte-Marie est, en général, l'endroit où mouillent les galères du Roi » le texte original, plus court et plus précis, donne : « *le bourg Sainte-Marie est le port ordinaire des galères d'Espagne.* »

[M. 45 — C. 52]. — La phrase : « de plus, cet ignoble trou..., etc. » doit être ainsi corrigée : « *Ce méchant bouge*

---

(1) Formentera, l'une des Baléares.

(2) Iviça, l'une des Baléares, à 5 kilomètres au Nord de Formentera.

(3) Nous ne savons rien de ce Bertezène ou Berthezène, de Faveirolles, paroisse de Saint-Marcel de Font-Fouilloux (aujourd'hui les Plantiers), canton de Saint-André-de-Valborgne (Gard). Elie Benoit (V, 1039) signale un autre prisonnier de ce nom, mais c'est Constant Bertezène, de Valleraugue.

était encore fort obscur, ne prenant jour que par le trou que l'on nous fit entrer, que l'on appelait écoutille, qu'on fermait souvent... ».

[M. 45-46 — C. 53]. — Le passage concernant « *la méchante « nourriture »* que l'on distribuait aux prisonniers doit être ainsi rétabli : « ... *un jour du bœuf salé et puant, un jour des fèvespourries, demi-cuites, une autre fois des pois aussi durs quand on nous les donnait que quand on les mettait cuire, quelquefois de la molue* [morue], *d'autres fois du fromage fort puant...* »

[M. 50-51 — C. 55]. — Lire : « *un vaisseau du roi appelé Le Marin, commandé par Mr de Beaugeay, capitaine de vaisseau...* »

[M. 53 — C. 56]. — Au lieu de « M. Tranquenay », lire « *Mr Franquenay* ».

[M. 54-55 — C. 57]. — Lire : « *Je trouvai dans ce lieu* (il s'agit de Petit-Goave) *mademoiselle de Raisin et mademoiselle de Fouquet, deux prisonnières qui avaient été embarquées dans le vaisseau qui partit comme le nôtre de Marseille...* » (1).

[M. 61]. — Le passage : « Dans la nuit du 8 décembre, à 9 heures, une grosse vague... » — qui se rapporte à la traversée de la Jamaïque en Angleterre et qui n'est pas dans l'édition de 1878 — doit être corrigé comme suit : « *Le 8 décembre, vers les 9 heures de la nuit, un coup de mer perça la poupe du vaisseau, par où entra grande quantité d'eau qui nous aurait sans doute coulés à fond sans le prompt remède que l'on apporta à ce grand danger...* »

[M. 61]. — Après la découverte de la côte anglaise, à

(1) Il faut préciser comme suit la note des pp. 55 et 56 de l'éd. du Musée : la Dlle de Fouquet dont il est question ici est Marguerite de Fouquet, sœur de J. de Fouquet de Boisebart, née en 1647, au Vigan, enfermée pour sa foi à Sommières, puis à l'hôpital du Parc à Marseille, du mois de mai au mois de septembre 1687, d'où elle écrit la lettre citée par Jurieu (*Lettres Pastorales*, II, lettre 6), dans laquelle elle parle de son frère embarqué le 8 mars sur la *Notre-Dame-d'Espérance* ; on sait que J. de F. périt dans le naufrage de ce navire, en vue de la Martinique, dans la nuit du 18 au 19 mai : 45 protestants seulement, sur cent, purent se sauver. Voir JURIEU, *Lettres Past.*, II, 4 (récit d'un survivant, le chirurgien montalbanais Pierre Issauchou), et détails dans Constantin DE RENNEVILLE, *Recueil des voyages*, II, p 394. Plus heureuse que son frère, Marguerite de Fouquet, qui avait été embarquée le 18 septembre sur *La Concorde* et que S. de Péchels rencontre en mai 1688 à Petit-Goave, réussit, comme lui, à s'échapper de l'île à Vache et à se réfugier à Londres, où on la trouve en 1702, 1705 et 1710.

Plymouth, le 11 décembre, le ms. ajoute : « *et à midi* (on vit) *Godester* (1) *et le cap de Rèbes...* » (2).

[M. 62 — C. 61]. — Exactement comme dans notre édition le ms. porte : « *... ma mère et ma sœur la cadette en prison, l'une à Moissac, l'autre à Auvillars...* » (3).

[M. 62 — C. 61]. — Ici, après la phrase qui finit par « *... dans toutes les circonstances de ma vie.* », vient un long exposé, d'environ cent cinquante lignes, sur les principales cultures alimentaires « *des îles d'Amérique* » : la patate, « *grosse comme nos raves* » et qui « *a un peu le goût de la chataigne* » ; l'igname, le manioc, la banane, la pomme d'acajou qui a « *quelque ressemblance à la pomme vinouse mais n'en a pas le goût* » ; « *la goniave* (qui) *ressemble à la poire que nous appelons à Montauban enroque et a aussi bon goût* » ; l'ananas, une espèce de figues dont « *Mr Dumoulin parle en quelque endroit de ses ouvrages* » ; les oranges, les citrons, les raisins qui « *ne murissent jamais assez bien pour en faire du vin... : j'en ai bu, il est fort gros et rude et n'a pas bon goût...* ».

Mais arrêtons là nos citations : ce n'est pas sans quelque raison que les traducteurs anglais des Mémoires avaient omis ces digressions sans intérêt historique. Il convenait toutefois de les mentionner et d'indiquer leur place dans l'ensemble de la relation : qui sait, d'ailleurs, si cette évocation des Antilles, qui « *sont comme autant de bois de haute futée...* (où) *je n'ai point vu* [d'arbre] *qui ressemblât à quelqu'un de France* », ne fut pas, pour Jacob de Péchels, encore jeune quand son père l'écrivit, la partie la plus intéressante, la plus riche d'images, celle qui parlait le mieux à son imagination d'enfant ?...

[M. 62-63 — C. 61]. — Dans notre texte, entre les mots : « Le Roi Guillaume III et la reine Marie, sa femme... » et la phrase : « Je restai à Londres du... » il y a plusieurs inexactitudes et plusieurs lacunes qui viennent de ce que les versions anglaises que nous avons utilisées s'étaient contenté de résumer très sommairement le manuscrit : nous rétablissons le texte tel qu'il fut rédigé par S. de Péchels : « *Le roi Guillaume 3 et la reine Marie, son épouse, prince et princesse d'Orange furent proclamés roi et reine à la fin*

(1) Peut-être Eddystone, groupe de récifs, à 14 milles au S.-S.-O. de Plymouth.

(2) Peut-être Lyme Régis, dans le comté de Dorset.

(3) Auvillars, chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne, à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Moissac.

de l'année 1688 (1) *à Londres et ensuite couronnés au lieu ordinaire de telles cérémonies, à Westminster, le* 11 *avril* 1689.

» *Le jeudi* 9 *avril* 1691 *un grand appartement du White-hall, palais du roi et de la reine, à Londres, fut brulé par l'imprudence de quelque domestique : le feu commença à* 8 *heures du soir et continua violent jusques à* 3 *heures après minuit après quoi il fut éteint par la bénédiction de Dieu, sans endommager du tout les appartements du roi et de la reine* » (2).

[M. 67 — C. 64]. — Le ms. nous donne le nom du port où s'abrita, le 14 août 1692, le navire qui transportait en Irlande S. de Péchels, sa femme et leur fils Jacob : *Illeck* (3).

[M. 68 — C. 65]. — Voici, enfin, la dernière phrase du ms. dont on aimera la piété profonde : « *Le lendemain* 27 *août* 1692 *nous sommes arrivés à Dublin : le Seigneur veuille nous y donner son secours paternel, et par tout où il lui plaira nous mener...* ».

IV

Notre tâche est finie. Elle n'a été, à vrai dire, ni bien longue ni bien compliquée. C'est que les corrections et les additions que nous avions à indiquer ici étaient, on le voit, peu nombreuses et, sauf deux ou trois, peu importantes.

Elles ne modifient en rien — il est aisé de s'en rendre compte — l'odyssée tragique qui, commencée à Montauban, en août 1685, se termine en Irlande, au Refuge, en 1692 : c'est, d'abord, l'expulsion du logis occupé et saccagé par les missionnaires bottés ; puis la dispersion de la famille quand sa résistance persiste au delà de l'Edit révocatoire : « *J'embrassai ma chère femme et mes pauvres petits enfants et, tous en larmes nous dimes adieu pour jamais, avec une protestation réciproque de n'abandonner jamais la foi en Jésus qui nous choisissait pour souffrir pour son nom...* » [M. 31 — C. 42]; l'emprisonnement dans le donjon de Cahors ; l'embarquement à Marseille ; la longue, la détestable traversée jusqu'à Saint-Domingue ; les misères du séjour aux Antilles « *à cause du grand chaud qu'il y fait continuellement et des insectes qui fatiguent beaucoup* » ;

(1) Le ms. porte 1689, ce qui est erreur évidente.

(2) Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet incendie du Palais de White Hall. Ce fut sans doute bien peu de chose.

(3) Hoylake, petit port du Cheshire, à l'Ouest de Birckenhead.

l'évasion vers la Jamaïque ; le passage en Angleterre ; l'enrôlement dans l'armée de Guillaume d'Orange ; les fatigues de la campagne d'Irlande ; enfin, la reconstitution partielle du foyer quand arrivèrent Mme de Péchels et son fils.

Elles ne modifient en rien, non plus, la noble et grande figure de Samuel de Péchels telle que le ton même du récit, grâce à la scrupuleuse fidélité des traducteurs anglais, nous l'avait déjà fait connaître : le manque complet d'ostentation, la résignation pieuse, l'inébranlable fermeté, le tranquille et magnifique courage.

Est-ce à dire que ces quelques rectifications étaient inutiles, n'apportent rien d'important, rien de précieux ?

Sans parler des deux ou trois noms nouveaux et des détails inédits qu'elles révèlent, des points obscurs qu'elles permettent de débrouiller, n'apportent-elles pas ceci de particulièrement précieux et que les éditions précédentes des Mémoires ne pouvaient offrir : l'accent, le cri même de la vie et, si l'on peut dire, ce supplément d'autorité que donne à un témoignage une authenticité indiscutable?...

Qu'il nous soit permis de renouveler ici nos remerciements à M. et Mme Cécil Somerset, de qui la bienveillance a ouvert si largement pour nous les Archives longtemps fermées de Castle-Goring ; à M. le professeur Savory, dont les démarches et le concours affectueux ont rendu possible la publication d'aujourd'hui ; à M. le pasteur Ch. Bost, enfin, pour les quelques notes précieuses qu'il a bien voulu rédiger.

Robert Garrisson.

Registres des Eglises de Lille, Béthune (1708-1713)

A propos de Tournai, le *Bulletin* a récemment rappelé l'importance des Registres des Eglises de la Barrière de 1749 à 1782 (1), mais M. D. Ollier ne savait où se trouvaient ceux de la première période (jusqu'en 1744). Le Dr de Hullu, qui a déjà annoté le registre de l'Eglise de Cadzand pour la *Huguenot Society* (2), a retrouvé, aux Archives de l'Etat, à La Haye, les registres de Lille et Béthune qu'il analyse dans les *Proceedings*. Voici les noms des pasteurs qu'il cite d'abord : Aire : *Samuel de Bray* (1710-13) ; Armentières : *J.-N. Magnet* (1711) ; Béthune : *J. de Villeneuve*

(1) *Bull.* 1891, p. 502, etc.

(2) Publications, XXXVI, 1935. Hulluch est près de Béthune. On y trouve (p. 116) les barons de Vizouze et de Béarn, sans doute officiers d'un régiment suisse.

(1710-13) ; Douai : *D. Mousson* (1710-13) ; Lille : *Mousson,* puis Bonvoust et *P. Simond* (1), venant du cap de Bonne-Espérance (1709-1713) ; Saint-Amand : *J. Maloran* (1711).

Les baptêmes et mariages sont rangés chronologiquement (pages 102 à 114). Pour Béthune, il y a en outre une liste d'admissions à la Sainte Cène ; les noms sont presque tous français, peu flamands ; les gens viennent des régions correspondant à nos départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne ; souvent ils sont originaires de petits villages dans lesquels subsistent aujourd'hui encore quelques protestants. Les identifications proposées sont généralement exactes. J'ajouterai que Léaucourt me paraît être Lehaucourt (Aisne) ; Vourpaix : Voulpaix près Vervins (Aisne) ; Boès : Boué (id).

Une liste renferme les noms de nombreuses familles de la
Une liste renferme les noms de nombreuses familles de la
Chatelenie de Lille qui ont renoncé à la religion romaine » (1709) ; une autre : « ceux qui souhaitent une Eglise à Armentières » (1710) et à Saint-Amand (1711) ; pour cette dernière Eglise, le pasteur de Tournai, *La Brune,* donne un avis favorable : sur la liste, je relève un nom bien connu depuis quatre siècles dans la région : *Davaine* (p. 139).

Une lettre de Hollande (2)

La lettre escritte du Dauphiné d'une Bergère se trouve aussi transcrite, aux Archives nationales (TT. 452, dossier XXIII), parmi les pièces d'un procès fait à Elie Chevalier, sieur des Pulles, marchand de sel à la Tremblade, en 1688.

Il y a quelques légères différences : 3 janvier au lieu de : février ; après septembre : « par une peste qui doit détruire tous les réprouvez » ; — au lieu de (p. 291) cinq cents : cinquante personnes ; au lieu de : bonté, beauté. Au lieu de : sa filleule, sa mère. Au lieu de : ravines, ratines. Cette copie finit par cette phrase : « et c'est ce qui m'oblige de tout abandonner dans la crainte d'estre obligé, par de nouvelles persécutions, d'aller à la messe », car elle dit : Venant la délivrance, le temps sera fâcheux. Fin.

« C'est la copie que je vous donne de bon cœur. D. P. »

---

(1) *Bull.* 1929, p. 339.

(2) Ci-dessus, p. 289. Ceci est communiqué par le Dr Sambuc.

VARIÉTÉS

Les demeures d'Abraham du Quesne (1

I. — Ses logis à Paris

Du Quesne acquit, en janvier 1651, de son camarade, le capitaine David de Beaulieu, « la Seigneurie noble de Moros, située en la paroisse de Lanriec, près de Concarneau, duché de Bretagne » ; il n'apparaît point qu'il ait alors disposé d'un logis parisien qui lui fût personnel. L'acte de vente consigne, en effet que, inversement, le vendeur « demeurait, ordinairement, rue du Sentier, dans une maison lui appartenant ». Du Quesne logeait alors « rue Saint-Honoré, aux Bâtons-Royaux, paroisse Saint-Roch », enseigne probable d'une hôtellerie (2). Celle-ci était certainement située sur l'emplacement de l'actuelle rue de l'Echelle où s'amorçait, à cette époque, la rue du « Bâton-Royal ». Cette voie, qui fut aussi dénommée : rue de la Brasserie et, plus anciennement, au XVIe siècle, « Traversière ou Traversine », est devenue, après son rescindement — à la hauteur de l'avenue de l'Opéra — la rue Molière.

Ce devait être à l'époque ou en prévision de son mariage avec « Damoiselle Gabrielle de Bernières ».

Le 25 août 1655, Du Quesne, écrivant au Maréchal Wrangel, terminait son message par cette recommandation : « Adressez les lettres pour moi chez le sieur Briseval, rue des Bourdonnais. »

Comme on l'a vu précédemment, Jacques de Briseval était le banquier qui avança les fonds nécessaires à l'achat de la terre de Moros. C'est encore chez ledit Briseval que,

---

(1) Ci-dessus p. 168 et p. 2... Nous remercions M. Miellot de nous avoir permis de reproduire ces intéressantes remarques.

(2) Dans la science du Blason « *le Bâton-Royal* » est représenté par une lance ornée de banderoles. Là, comme ailleurs, l'enseigne aura donné son nom à la rue.

le 15 juillet 1655 — en présence du notaire J. Demas —, fut rédigée l'obligation, aux termes de laquelle

« Messire Louis du Fay, seigneur de Virville, Giffosse, et baron de la Haye du Puy, conseiller au Parlement de Rouen, demeurant en la ville de Rouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, étant en ce moment à Paris, logé rue des Augustins, paroisse Saint-André-des-Arcs (1), en la maison de « l'Ecu », s'engageait à payer à Abraham du Quesne, escuyer, sieur de Mouros (*sic*), Chef d'escadre des vaisseaux du Roy, demeurant de présent en cette ville de Paris, rue de Cléry, paroisse Saint Eustache, la somme de trente-sept-mil-sept-cent cinquante livres tournois (37.750 l.) pour cause de pur, vray et loyal prêt d'argent, fait au dit seigneur du Fay par le dit Du Quesne. La somme devait être payée « d'huy en quinze mois prochains venant. » Louis du Fay son père Ozias, gentilhomme de la chambre du Roi, et Gaspard, frère de Louis, avaient fait cet emprunt pour payer une partie « du prix de la terre de la Haye du Puy, scize au baillage de Cotentin, pays de Basse-Normandie. » La terre de la Haye du Puy répondait de la dette de Louis du Fay, ainsi que ses autres propriétés. » (Minutes de Jean Demas, analysées chez Me Le Monnyer par Jal.)

Cette créance fut cédée, le 11 septembre 1658, par Du Quesne à Mathurin de Gouesnel, sieur de Beauchêne (acte de Balle, notaire à Paris), qui en obtint le règlement des du Fay, le 29 janvier 1659 (Acte de Le Cat, mentionné par Jean Demas).

Après avoir fait élection de domicile aux « Bâtons-Royaux », rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch (en janvier 1651), puis chez Jacques de Briseval, rue des Bourdonnais (1655) ; cette maison de la rue de Cléry, sise en la paroisse Saint-Eustache, semble bien être la première résidence de Du Quesne à Paris.

Abraham partageait-il cette demeure avec son frère Etienne, la lui céda-t-il quand il changea de logis ? Les deux hypothèses sont plausibles et une curieuse coïncidence nous inciterait à le croire quand on considère que Etienne Du Quesne-Le Monnier était domicilié rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, quand il décéda vers 1659.

Quoiqu'il en soit, en mars 1676, Abraham qui, sans doute, avait depuis longtemps changé de gîte, demeurait rue de Grenelle-Saint-Germain-des-Prés, adresse qu'il allait quitter cette même année pour venir habiter rue des Douze-Portes, ainsi que nous l'apprend un acte en date du 29 septembre

(1) « *Arcs* » est l'orthographe exacte, fâcheusement altérée de nos jours.

1676, passé chez le notaire Noël Lemaître. Là encore, il y a lieu d'admettre que cet immeuble n'était autre que celui où « Damoiselle Gabrielle de Bernières » résidait, vers 1650, quand elle épousa Abraham Du Quesne.

Si l'on tient compte que cette courte voie, tronçon de l'actuelle rue Villehardouin, vers la rue de Turenne — située en la paroisse Saint-Gervais, dans le quartier du Temple, — tirait sa dénomination des douze maisons qui la bordaient, on a peu de chances à perdre de soutenir cette conjecture ?

Quatre années plus tard, Abraham avait encore déménagé. En effet, le 18 juin 1680, en vertu d'une procuration générale qui lui avait été délivrée par son époux, Mme « Gabrielle de Bernières-Du Quesne » (selon la signature qu'elle apposa alors) « avait pris à bail, pour trois ans, une maison de M. Girard, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi et de Monsieur. demeurant rue Saint-Jacques ».

« L'hôtel », ainsi dénommé par le tabellion Noël Lemaître, était situé rue du Sépulcre (devenue rue du Dragon), paroisse Saint-Sulpice. Il s'agissait d' « une grande maison à porte cochère, consistant en cour, caves, écurie, remise de carosse, petit jardin, cuisine, salle de commun, entresol, appartenances et dépendances de la dite maison, ainsi que se poursuit et comporte », le tout loué « neuf cents livres tournois ».

Le bail ne fut certainement pas renouvelé attendu que, en 1684 — année qui marque la fin de l'active et glorieuse carrière du Lieutenant-Général —, le grand marin se reposait de ses campagnes « au quartier Saint-Germain, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice ».

Plus favorisé que Jal, nous avons retrouvé la demeure qu'habitait Du Quesne, rue du Sépulcre (rue du Dragon). Elle est située au n° 18 et l'architecte Girard, qui en était propriétaire, l'occupait personnellement en 1686. Cet hôtel passa successivement aux de Lomenie au siècle suivant, puis au chirurgien Boyer sous l'Empire. Il présente une jolie façade, avec pilastres couronnés d'aiguières flammées encadrant un trumeau où se reconnaissent les attributs professionnels de l'architecte-constructeur. Cet hôtel fut-il reconstruit ou remanié après le départ de Du Quesne ? On pourrait l'admettre par son caractère nettement XVIII[e] siècle, qui marque une avance sensible sur le séjour qu'y fit le célèbre marin.

Le marquis et la marquise avaient-ils réintégré le local

de la rue de Grenelle qu'ils avaient hanté jusqu'en 1676, c'est possible, mais rien ne permet de l'affirmer.

Malgré son âge avancé, Du Quesne ne devait point finir son existence en cette demeure. Il habitait, rue de Bourbon (maintenant rue de Lille), sa sixième maison connue à Paris quand, dans la nuit du 1er au 2 février 1688, un dimanche, il fut terrassé par une attaque d'apoplexie. Il avait 78 ans.

Sans pouvoir préciser avec exactitude l'emplacement de la maison mortuaire du grand homme, des divers recoupements auxquels nous nous sommes livrés, il résulte qu'elle était située dans la paroisse des Saints-Pères (ou, mieux, Saint-Père, altération de Saint-Pierre). Sa veuve continua d'y résider quelques années mais, faute de moyens suffisants, elle dut abandonner cette demeure pour se réfugier en un logis plus modeste et tout proche, puisque situé quai des Théatins (aujourd'hui quai Voltaire). Gabrielle de Bernières, marquise Du Quesne, ne devait point, toutefois, finir ses jours dans ce quartier où elle avait longtemps vécu. Elle alla s'éteindre rue des Fossés-de-M.-le-Prince (maintenant rue M.-le-Prince), en la paroisse Saint-Cosme et Saint-Damien (emplacement de l'Ecole de Médecine), où elle fut inhumée — au pied de l'autel de la Croix, face à la chapelle de la Vierge — le 7 mai 1697, lendemain de sa mort.

II. — Ses propriétés en Bretagne

Le quatrième et dernier fils de Du Quesne vendit, en 1728, le domaine à Antoine-Alexis de Perrier de Salvert, qui devint lui-même chef d'escadre.

M. A. Dheilly, de Concarneau, et M. Hugot-Derville, propriétaire du domaine des Moros, nous ont apporté des précisions.

L'acte de vente, en date de 1728, des Grand et Petit Moros, laisserait supposer que les héritiers du Lieutenant-Général auraient été dépossédés de ce domaine, attendu que ledit acte fut passé directement entre l'Administration de la Marine et M. de Salvert. « Cette supposition, déclare M. Dheilly, paraît d'autant plus vraisemblable qu'un acte de 1720 relate un différend entre les héritiers Du Quesne et le fermier de l'époque. »

Ce n'était point la première fois que les Du Quesne — qui semblent avoir été doués d'un esprit aussi parcimonieux qu'avare — eurent à compter avec les agents du fisc. A ce propos, Jal rapporte qu'en l'année 1680 « une des choses

qui appelait à Paris Abraham Du Quesne l'inquiétait un peu. Il n'avait pas fait encore la déclaration des terres qu'il possédait depuis longtemps en Bretagne, et les commissaires chargés de « la réformation du Papier terrier » de cette province lui demandaient cette déclaration et réitéraient leurs demandes sans obtenir de réponse. Il pouvait être poursuivi s'il ne s'exécutait pas ; il avait présenté requête au Conseil et, le 5 juin, le Roi lui avait accordé un arrêt de sur-séance, son service le retenant dans le Levant. Mais, arrivant à Paris, tout prétexte cessait et il fallait satisfaire aux injonctions des commissaires. »

Pour en revenir à la liquidation des immeubles en 1728, celle-ci dut traîner en longueur, selon la procédure du temps, puisque M. Hugot-Derville, avec l'autorité que lui confèrent les pièces officielles de son chartrier —, déclare que les Du Quesne restèrent propriétaires des Moros jusqu'en 1742.

Cette famille aurait donc été titulaire du fief durant près d'un siècle (91 ans exactement en deux générations).

Des plans du manoir qui nous ont été communiqués, nous enregistrons la description qui les accompagnait (faite en 1890, lors d'une mutation) :

« Le domaine de Moros, d'une contenance de 67 h. 94 a. 36 c., se compose des terres des anciens grand et petit Moros et de plusieurs parcelles de terre acquises postérieurement. Sur ce domaine... se trouve : Le château avec ses dépendances... autrefois l'habitation de l'amiral Du Quesne... Ce domaine historique est borné, au nord, par la rivière du Moros qui se jette dans l'arrière-port de Concarneau et sur laquelle un petit navire peut naviguer. Au nord et à l'est le château se trouve enveloppé par des bois de haute futaie dans lesquels des routes carrossables ont été tracées ainsi que dans tout le reste du domaine. A l'extrémité d'une de ces routes existe, dans la rivière, une cale en maçonnerie permettant le débarquement à toute heure de marée. La promenade sur cette rivière est très pittoresque ; l'altitude de la propriété était très élevée au-dessus du niveau de la mer ; de différents points, la vue se porte au loin sur l'intérieur des terres et sur la baie de Concarneau. »

On peut juger de l'intérêt géographique que ce lieu offrait à Abraham et Jacob Du Quesne quand ils servaient dans l'escadre du Ponant (1).

---

(1) Moros, dépendant de la commune de Lanriec (Finistère), est situé à un kilomètre et demi à l'Est de Concarneau.

Des Du Quesne, la propriété passa successivement aux familles Perrier de Salvert, de Penguilluy-l'Haridon, de Chauveau et Hugot-Derville, qui la possède actuellement.

La vieille demeure patriarcale « aux murs épais et à contreforts » est toujours debout, c'est celle qui existait au XVIIe siècle et que hantèrent les Du Quesne.

Le domaine s'adorne d'une grande avenue où, depuis près d'un demi-siècle, une statue — assez banale — du vice-amiral a été érigée près la route de Concarneau à Pont-Aven. Sans doute est-il plus fâcheux encore, indépendamment d'une tour restaurée de façon fantaisiste, d'avoir encombré la façade sud d'un inesthétique et grossier portique aux armes irréelles de Du Quesne.

Fernand MIELLOT,
Correspondant de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Iconographie calvinienne

Dans son ouvrage : *Storia ed arte nella provincia ed antica diocesi di Como,* M. Santo Monti, en 1902, décrit la tombe d'un inquisiteur qui périt assassiné : Pagano di Lecco, dans le cloître de l'église des Dominicains, à San Giovanni Pedemonte, près Côme ; le baldaquin est supporté par quatre statues en bois représentant Guillaume de Saint-Amour, Œcolampade, Melanchton et *Calvin.*

Premières impressions nîmoises

On a vendu récemment — provenant de la bibliothèque de M. Guy de Pourtalès — un précieux volume de Saluste du Bartas : *La Sepmaine ou Création du Monde, quatorzième édition, revue et augmentée par l'auteur.* A Nismes, par Bastian Iaquy, 1581. In-16 carré. Et le catalogue publié par la librairie Kundig, à Genève, portait (p. 47) cette note : « C'est probablement un des premiers livres imprimés à Nîmes. P. Deschamps dit que l'imprimerie ne fut introduite à Nîmes qu'au XVIIe siècle. On connaît pourtant un ou deux livres imprimés dans cette ville au XVIe siècle, mais tous sont postérieurs à 1581. »

Premiers livres protestants à figures

La même collection renfermait (n° 127) l'*Antithèse des faicts de Iésus-Christ et du pape, mise en vers françois...* Augmenté et reveu de nouveau. Imprimé à Rome [Genève] l'an du grand jubilé 1600. » Petit in-8° de 143 pages.

C'est la 4e (et non 3e, comme l'indiquait le catalogue) édition d'un livre rare. L'original latin avait paru en 1557 à Genève (Brunet, *Manuel du Libraire*), chez Zacharie Durand, de Château-Thierry (*France prot.*, 2e éd., V, 965). Il était l'œuvre de Simon du Rosier (*ibid.*, 1056), professeur à Vevey en 1550, dont on ne sait s'il était de la Thiérache comme son contemporain Hugues Sureau du Rosier, de Parfondeval, qu'on trouve à Genève dès 1559 (Beuzart, *Protestantisme en Thiérache*, p. 42). Brunet attribue la traduction à François de l'Ancluse : de ce personnage nous ne savons rien ; (il existe dans les Hautes-Alpes un hameau de l'Enclus). L'*Antithèse* fut réimprimée en 1578, 1584, 1600. Les gravures sur bois (« figuræ venustissimæ ») sont attribuées par M. Bordier au Petit Bernard (mort en 1570), par le catalogue Kundig à Cranach le jeune (mort en 1586), ce qui paraît moins vraisemblable (1).

C'est le plus ancien des trois livres à figures publiés au XVIe siècle par les protestants français (sans parler des Bibles) ; les deux autres sont le recueil de Tortorel et Perissin, édité par N. Castellin, après 1570 (*France prot.*, 2e éd. III, 459) et les *Icones* de Bèze (1580).

La Maison des Champs d'A. Paré

La vue reproduite p. 330 du *Bulletin* représente à gauche une aile plus élevée, démolie en 1894 ; la partie à droite, avec deux fenêtres au premier étage, subsiste seule, et le portail qu'on voit sur cette photographie antérieure à 1894 a été transporté devant un immeuble qui longe la route d'Orléans (n° 33) dans un écart. La « Grande maison » était bien à La Ville-du-Bois, mais son portail est visible à la Grange-aux-Cercles. Les lignes 17 et 18 sont à rectifier ainsi p. 329.

---

(1) Cette indication se trouve, au crayon, sur le frontispice de l'édition de 1578 que possède la Bibliothèque du protestantisme français (Rés. 21.980).

Quelques lettres de 1585 et 1685

Depuis plus de cinquante ans, la *Huguenot Society of London* ne se lasse pas de découvrir et de publier d'intéressants documents. M. C. E. Lart, qui, dès 1908, éditait les registres de l'Eglise de Caen, publie en 1938 diverses lettres, d'abord deux écrites par un personnage allié à ses ancêtres, Henri de Noailles (1), au sujet de la fuite de la reine Marguerite de Valois (qu'il appelle *Marion*) depuis Agen jusqu'au château de Carlat (près Arpajon, Cantal), en septembre 1585. Quelques détails sont ainsi ajoutés à ce que racontait Agrippa d'Aubigné (*Histoire Universelle,* XV, IV).

Une autre correspondance publiée par M. Lart complète et rectifie, sur bien des points, l'article *Dubourdieu* de la *France Protestante,* 2e édition, notamment le § 2, col. 567 du T. V. *Pierre,* gouverneur de l'Ile Bouchard, eut pour fils *Olivier,* sieur des Rochers (ainsi prédécesseur de Mme de Sévigné), ancien de l'Eglise de Vitré. Son frère Pierre lui écrit en 1637 d'Amsterdam, où il fait du commerce. Les lettres de réfugiés à Guernesey, Londres, Cassel, Francfort, avec leurs parents restés en France, sont fort émouvantes (1687-90).

Cimetière protestant de Loudun

Les journaux ont annoncé la découverte, en août dernier, de squelettes « superposés, à 1 m. 50 environ de profondeur », à Loudun, dans un terrain de la rue des Vaux. On en avait déjà trouvé, il y a quelques années, et les bijoux recueillis alors avaient permis de reconnaître que les ensevelissements s'étaient faits au XVIIe siècle. Et l'on a pensé qu'il devait s'agir d'un cimetière protestant. De très bonne heure, en effet, Loudun a possédé une Eglise réformée : il y a même eu une condamnation pour hérésie à Loudun en 1531 et, en 1555, Calvin y envoya un pasteur : Punisson (2). Très nombreuse au XVIIe siècle, l'Eglise de Loudun fut dragonnée comme tant d'autres et bon nombre de ses membres abjurèrent ou émigrèrent. Pourtant il subsista des protestants dans cette ville jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,

(1) *Proceedings,* vol. XVI, n° 1, 1938. Joseph de Lart épousa en 1572 Marie de Noailles ; il était catholique, mais ses parents, Antoine de Lart et Renée de Bourzolles, étaient des protestants béarnais.

P. 57, l. 8 du bas, lire Uzès au lieu de Nuzez ; p. 61, l. 12 du bas, *Moucheron* au lieu de *Moncheron.*

(2) *Opera Calvini,* XV, 758.

puisqu'en 1781 un pasteur du désert, Gobinaud, y rétablissait le culte — dernière lueur d'une flamme qui s'éteignait et qui ne se ralluma pas sous les articles organiques. Le culte s'était d'abord célébré dans des lieux de fortune, un temple fut bâti en 1576 « rue Villecœur, vis-à-vis la descente aux cailloux ». Démoli l'année suivante par les catholiques, il fut sans doute aussitôt reconstruit, puis s'effondra par suite de l'imprudence qu'on avait commise de creuser une citerne trop près d'un des murs. On dut le réédifier en 1590 (août-septembre), près de la Croix Bruneau, toujours sur l'emplacement acheté en 1576. Cette fois, la construction dut être solide et dura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Quant au cimetière, en 1577 le cimetière du Martray fut partagé entre protestants et catholiques. Mais en 1633, Laubardémont, l'âme damnée de Richelieu, fit interdire aux réformés d'enterrer dans le cimetière « catholique » (novembre). Il fallut aussitôt chercher un autre terrain et les Archives nationales contiennent une procuration pour cet achat. S'agit-il du cimetière qu'on vient de retrouver ? La découverte a été faite rue des Vaux. Or c'est rue des Vaux que les protestants de Loudun avaient leur collège. Il est vrai que ce collège leur fut enlevé, toujours par Laubardémont, lors de l'affaire des diableries de Loudun qui coûta la vie au curé Urbain Grandier. L'affaire n'intéressait nullement les réformés, mais il n'y avait, paraît-il, pas d'autre lieu convenable pour installer les « saintes filles », à l'étroit dans leur couvent. Les protestants furent donc expropriés pour une somme tellement inférieure à la valeur du collège qu'ils renoncèrent à le reconstruire ailleurs. Comme la procuration d'achat du cimetière est de janvier 1634 et que l'usurpation du collège date de 1635, il est très possible qu'en 1634 les protestants aient acheté l'emplacement de leur cimetière de préférence dans le voisinage de leur collège, ne pouvant se douter que l'année suivante ce collège leur serait ôté. Il est donc très vraisemblable — sans plus — que c'est bien le cimetière protestant qu'on vient de retrouver.

Pierre Dez.

Centenaires

Mort du duc de Rohan (1)

L'année de la mort de Henri de Rohan parut un ouvrage, devenu assez rare, où il traitait de la tactique militaire

(1) Ci-dessus, p. 219.

ancienne et moderne : *Le Parfait capitaine, autrement l'abrégé des guerres de Gaules des Commentaires de César, avec quelques remarques sur icelles ; suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des anciens ; ensemble d'un traicté particulier de la Guerre. Reveu par l'autheur et agrémenté d'un traicté ; De l'interest des Princes et estats de la Chrestienté.* Paris, Augustin Courbé, 1638, in-4°.

Au sujet des Rohan à Genève nous avons reçu de M. Paul Geisendorf l'intéressante communication que voici :

« D'après l'étude de David Art, *La chapelle et le mausolée du duc Henri de Rohan* (2e fascicule de *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 1892), la duchesse de Rohan passa à Genève en juin-juillet 1627 (Cf. aussi Gautier, *Histoire de Genève*, t. VII, p. 155) ; elle chercha en 1631 à acheter une terre en souveraineté à Céligny près Genève, mais le Conseil ne le lui permit pas ; je n'ai pas trouvé qu'elle ait vécu de façon durable à Genève et par conséquent n'ai pu identifier son logement.

» Quant au monument funéraire du duc, il fut élevé par les Rohan, depuis 1642 ; les travaux durèrent près de dix-huit ans (Cf. *Bibliothèque universelle de Genève*, nouvelle série, t. LII (1844), p. 44-71 et 236-254). L'auteur de la première statue du duc, de style italien très médiocre, est inconnu. La statue actuelle, qui a remplacé l'ancienne en 1890, est de Charles Iguel. »

Une église huguenote de Londres : « Les Grecs »

Dès 1682, d'après certains documents, en 1684 seulement d'après d'autres, les Huguenots réfugiés à Londres obtinrent de célébrer leur culte dans l'église grecque, bâtie de 1677 à 1681 ; cela continua jusqu'en 1822. Le culte fut alors transféré à Edward Street, puis à Bloomsbury street. En 1924 a cessé d'exister cette communauté, la dernière qui fût en connexion avec l'Eglise anglicane (1).

Nouvelle-Rochelle et New Ofxord (2)

A Oxford, assez loin de Boston, aux Etats-Unis, on a récemment identifié la tombe de Diane de la Rochefoucauld,

(1) Voir l'article de M. W. H. Manchée dans les *Proceedings* de la H. S., 1938, p. 140. L'aspect rappelait — en moins grand et moins beau — le temple de Charenton.

(2) Ci-dessus, p. 321. Deux hameaux de Tuffaud se trouvent en Poitou, près de Couhé, l'un dans la Vienne, l'autre dans les Deux-Sèvres.

marié à Isaac-Bertrand du Tuffeau, arrivé en 1686 avec le pasteur Jean, ou plutôt Daniel Boudet, chargé d'évangéliser les Indiens Nipmucks par la Société londonienne pour la propagation de l'Evangile (1) ; ce mariage aurait-il été le premier béni dans la petite église de réfugiés établis au bord du Maanexit, qu'on appela Rivière des Français ? Diane de la Rochefoucauld aurait été une parente éloignée du cardinal de Richelieu ; un crucifix donné par lui aurait été placé dans son cercueil (2).

La Rochefoucauld et Du Tuffeaud

Il est difficile d'identifier *Diane de la Rochefoucault* ; la généalogie de cette famille est fort embrouillée.

Bertrand du Tuffeaud est bien connu. Sa famille semble originaire de Couhé ; une branche (de Saint-Bonnet) se fixa dans la région de Civray. Isaac était fils de *Samuel Bertrand,* sénéchal de Couhé (marié à Henriette de la Barde le 20 nov. 1633), fils de Samuel s^r de la Pommeraie, et d'Elisabeth de Blois. Dans la maison de la Pommeraie, où a dû naître Bertrand Isaac, on lisait au siècle dernier — et sans doute encore aujourd'hui — l'inscription suivante, sur une cheminée :

> Pour vivre heureux prends garde à l'homme sage.
> Travaille avant que chaîne d'argent s'allonge
> et que l'aiguier d'or se rompe.
> Apud sapientem divitiæ sunt in servitude,
> apud stultum in imperio.

Isaac du Tuffeaud était beau-frère du pasteur de Poitiers *Jacques Gousset* qui avait épousé une de ses sœurs (*Madeleine* selon certains généalogistes, *Henriette* selon d'autres). Son frère aîné *Olivier* resta en France, mais ses filles, ayant assisté à un prêche au désert en 1697, furent enfermées à l'Union Chrétienne de Poitiers.

Quand à la branche de St Bonnet qui descendait d'Isaac, frère de Samuel II, elle se rattacha sans doute assez vite au catholicisme et fournit un assez grand nombre d'officiers.

---

(1) *Bull. h. pr.*, XVI (1867), p. 73. Michel Nicolas, *Hist. de l'Académie de Montauban ;* Baird, *Hist. des réfugiés en Amérique*, trad. fr., 1886, p. 487-489 ; Chinard, *Les Réfugiés français*, 1925, p. 86 (*Bondet* est là une erreur pour *Boudet*).

(2) Communication de Mrs MacDonald, de Worcester (Etats-Unis), à M. C. E. Lart, de la Société huguenote de Londres.

Dans le sommier des biens de religionnaires fugitifs enfin on note parmi les biens saisis sur Isaac Bertrand la métairie de la Pommeraie et une maison à Couhé.

Pierre Dez.

Au Musée du Désert

L'allocution prononcée, le 4 septembre, par M. R. Courtin, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, avait pour titre : *Le But et le sens des Assemblées du Désert* ; elle a été publiée dans *Le Christianisme au XX[e] siècle* (15 et 22 septembre) ; et celle de M. Benj. Vallotton, dans le numéro du 8.

A la Boîte à Cailloux

A l'occasion du congrès des membres protestants de l'enseignement de la région du nord, un pèlerinage à la Boîte à Cailloux a été organisé par l'Eglise d'Hargicourt dimanche 4 septembre, autour de la stèle élevée, il y a quatre ans, sur l'emplacement de ce vallon, autrefois boisé, où eurent lieu des assemblées après la Révocation.

La réunion fut présidée par M. Drancourt, d'Hesbécourt, donateur, à notre Société, du terrain sur lequel celle-ci a édifié ce monument du souvenir. M. R. Blin fit un exposé historique ; Mlle J. Courtois lut une poésie de M. Gontard, instituteur à Hargicourt sous le second Empire. M. le pasteur Fischer ouvrit la réunion par la lecture de la parole de Dieu et la clôtura par la prière.

C'est la seconde fois qu'une réunion publique se tient à la Boîte à Cailloux. Espérons que se crée ainsi la tradition d'un pèlerinage annuel à ce lieu de culte au Désert dans le nord. Il est question d'y replanter quelques arbres sur l'emplacement du petit bois du XVIII[e] siècle.

Neuchâtel

Un monument du Refuge a été inauguré le dimanche de Pentecôte, dans le Temple Neuf, bâti, en 1689, pour les réfugiés français. Les pasteurs des Eglises indépendantes et nationales étaient réunis devant cette œuvre qui porte ces mots, unis par une croix huguenote : « Dieu en tout. En Dieu tout. »

Un monument au Gouverneur général Binger

Le 26 juin, a été inauguré, à l'Isle-Adam, un monument élevé au gouverneur général Binger, explorateur qui donna la Côte-d'Ivoire à la France, et acheva, il y a dix-huit mois, sa longue existence dans cette petite ville. Des discours ont été prononcés, en présence du général Gouraud, de Mme veuve Binger et de son fils, par le général Peltier, le médecin général inspecteur Emily et le docteur Senlecq, maire de l'Isle-Adam. Celui-ci a évoqué le voyage au Niger, achevé, après deux années du plus rude labeur, il y a eu un demi-siècle en mars 1888 :

Il fit une telle conquête sans verser une goutte de sang, avec une armée de dix âniers et de quatre domestiques, une somme de 23.200 francs qui lui permit même de racheter quatorze esclaves en cours de route... Binger a non seulement levé le voile qui cachait le Fellona, le Mossi, le Mempoursi à nos yeux, mais il a fait bien plus. En se penchant sur les douleurs, sur les misères, les détresses de ces peuplades, il a, aux yeux de ces indigènes, déchiré aussi le voile qui les séparait de nous, Français, en leur faisant percevoir et comprendre ce qu'étaient la bonté, la loyauté, la franchise et en leur faisant éprouver les bienfaits de la paix française. Par cette bonté jointe à une finesse de compréhension incomparable de l'âme noire, à une fermeté toute de douceur, Binger a donné à la colonisation « sa justification morale » ; il eut la joie d'entendre ceux qui l'avaient aidé et qu'il avait guidés lui dire, au terme du voyage, à Grand-Bassam : « Tu es notre père et notre mère. » Binger était modeste, d'une modestie qui n'avait d'égale que sa valeur. Quand je lui parlais des difficultés inouïes de son exploration, il répondait : « C'est très simple ; tout se sait dans le désert. J'avais la réputation d'être un homme de bien ; quand j'arrivais dans un village, ma venue était attendue, on savait d'où je venais ; ceux qui m'avaient reçu avaient été contents de moi. C'est tout. Ah ! si, cependant : je *n'ai jamais renié ma religion* et ma nationalité. Seul moyen d'imposer le respect aux noirs et de prouver sa force. »

Binger était un protestant d'Alsace.

Le pasteur H. de Tienda, qui a participé à la cérémonie, a donné communication d'un message du pasteur Wilfred Monod, lequel avait jadis présidé le service funèbre à l'Oratoire.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

G. LOTE : *La vie et l'œuvre de F. Rabelais,* 574 p. in-8°, 16 hors texte, Paris, Droz, 1938, 100 fr.

Dire du nouveau sur Rabelais, c'est un tour de force que vient d'accomplir un professeur de la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille. Nous ne pouvons, à notre vif regret, analyser longuement ce très beau livre — très beau quant au contenu, très beau quant à la présentation. Après un excellent résumé biographique tenant compte des plus récentes découvertes et hypothèse, M. Lote étudie l'attitude de Rabelais en face du moyen âge, de l'humanisme, de la potilique, de la vie sociale, du roman, de l'art, de la langue. Le chapitre VI, sur la Religion et la philosophie de Rabelais, concerne notre domaine spécial. « L'étude du grec, entreprise sans doute pour mieux comprendre la parole du Christ contenue dans les Evangiles, fait naître en lui une certaine défiance pour tout ce que l'Eglise avait ajouté aux textes sacrés » (p. 208). Quand cela ? « Dès l'époque de sa vie monastique il se sera trouvé dans un état d'esprit voisin de celui des Préréformateurs », on pourrait même dire : de certains Réformateurs, car Calvin n'a guère parcouru autrement la première étape, lorsqu'il était érasmien à Orléans en 1528, vers sa vingtième année. Rabelais, un peu plus âgé, arrive à Fontenay-le-Comte en 1520. Alors « il entre en rapports avec des juristes » (comme fit Calvin) « touchés par la propagande de Lefèvre d'Etaples » (Lote, p. 15) ; il n'est « pas prouvé qu'il ait été étudiant à Poitiers » ; cependant, il décrira la grotte de Passe-Lourdin, où Calvin évangélisera, d'après une tradition, quelques condisciples (1) ; il quitte le Poitou en 1527 (p. 17), et c'est « peut-être à Orléans » (p. 220) qu'il aura pu rencontrer

(1) *Bull. h. pr.,* 1934, p. 170 ; cf. Lote, p. 264.

Calvin. Or ce premier séjour de Calvin à Orléans me paraît se placer entre Pâques 1528 et Pâques 1529. Il y a déjà un demi-siècle, A. Lefranc a émis l'opinion que, bien avant 1533, « Calvin avait assurément déjà rencontré Rabelais à Paris, où ils fréquentaient le même cercle » (1).

M. Lote remarque qu'après avoir été plus favorable à « l'évangélisme » dans *Pantagruel* et *Gargantua* (1532, 1534), il est accusé d'impiété après le *Tiers livre* (donc après la publication, aussi, de l'*Institution,* qui parut, non en 1535 (p. 228), mais en 1536). L'attitude de plus en plus hostile de Calvin est bien notée. Et cependant, à sa manière, Rabelais désire une réforme de l'Eglise (p. 272) dans le sens gallican (p. 316, 333, etc.).

Les soixante pages sur *la langue* et *le style* eussent fort intéressé Ferd. Brunot, correspondant aux remarques analogues d'A. Lefranc (2) et Chatelain (3). L'origine tourangelle de Rabelais se fait aussi fortement sentir que l'origine picarde de Calvin, mais Rabelais ne paraît pas être allé en Picardie, tandis que Calvin connaissait la Touraine ; ils ont beaucoup voyagé l'un et l'autre, sans avoir, semble-t-il, jamais vu la mer, qu'ils décrivent par ouï-dire.

A propos de *la postérité,* M. Lote (p. 510) commence par affirmer que l'Angleterre « a accueillli avec sympathie l'œuvre du maître, sans qu'elle ait eu besoin d'attendre la sanction des siècles... », et cependant, trois lignes plus loin, il constate que deux siècles et demi se sont écoulés jusqu'à ce que fût commencée (de 1653 à 1693) la première traduction anglaise, par Urquhart — lequel, sauf erreur, n'était pas Anglais, mais Ecossais. Immédiatement, au contraire, l'*Institution* a été traduite, dès 1561, par Thomas Norton. Le développement parallèle des études rabelaisiennes et calviniennes, de notre temps, suggère ainsi, à chaque instant, d'intéressantes comparaisons, que nous ne pouvons ici prolonger davantage.

Un seul regret : l'absence d'un index des noms de personnes, et d'une table alphabétique des principales matières, permettant de consulter plus facilement les instructifs détails dans ce précieux volume.

J. Pannier.

---

(1) *La Jeunesse de Calvin,* 1888, p. 118.

(2) Introduction à l'édition de l'*Institution* de 1541 (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, 1911, I, p. 27).

(3) *Foi et Vie,* 1909, p. 668.

R. Crahay et Marie Delcourt : *Douze Lettres d'Erasme*, 192 p. Paris, E. Droz, 1938.

Il y a quatre siècles — en juillet 1539 — François 1er donnait à Clément Marot une maison avec grange et jardin, rue du Clos-Bruneau (aujourd'hui, 25, rue de Tournon et 30, rue de Condé) (1) ; on avait auparavant fondu là, pour le roi, un « cheval d'airain » dont la maison gardait le nom. La reconnaissance que le poète humaniste du XVIe siècle témoigna alors au souverain, les savants du XXe doivent la témoigner à l'éditrice humaniste qui, 25, rue de Tournon, sert vaillamment la cause des belles-lettres françaises, helvétiques et belges.

Comme — pour retourner de quatre siècles en arrière — Pierre de Wingle transportait ses presses de France sur les rives du lac de Neuchâtel, de même, une docte Neuchâteloise est venue au XXe siècle faire sortir du Clos Bruneau d'excellents volumes. Nous venons d'en analyser un fort épais. En voici un fort mince, mais plein de saveur aussi. A douze textes d'Erasme, une autre érudite et M. Crahay ont joint une introduction chronologique, grammaticale et bibliographique ne laissant rien à désirer. Quant aux lettres mêmes, datant de 1501 à 1521, elles correspondent à une période des plus importantes: il y en a une à Lefèvre (1518), une à Luther (1519), une à un gentilhomme tchèque, Slechta (1519) à propos de laquelle il eût été intéressant de traiter plus à fond la question des « Pyghardi » (p. 146) ou Picards.

Espérons que les éditieurs seront assez encouragés par l'accueil fait à ce premier volume pour lui donner une suite.

J. P.

H. Drouot : *Etudes bourguignonnes* (1573-1600), Dijon, Bernigaud, 1937, 104 p. in-8°.

Les faits d'histoire régionale ici étudiés sont intéressants au point de vue de l'histoire générale : pouvoirs de Mayenne comme gouverneur de Bourgogne ; influence de Lyon au temps de la Ligue ; (sur les protestants de Mâcon, etc., notre Bibliothèque eût fourni quelques renseignements) ; royauté du cardinal de Bourbon ; actes de Henri IV à Dijon en 1595. M. Drouot a tiré des « papiers de justice » aux Ar-

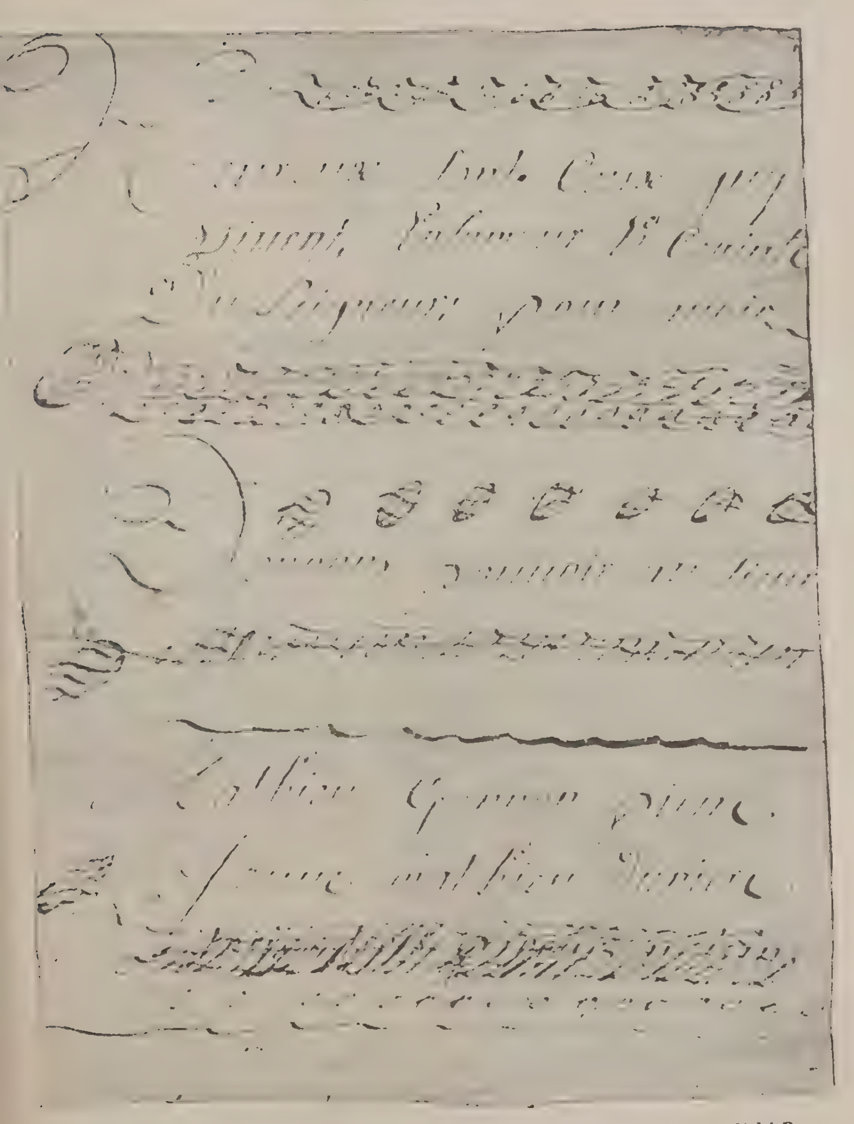
(1) *Bull. h. pr.*, IV, 253, et XLV (1896), p. 25. On vient de détruire la maison située à côté de cet emplacement, au coin de la rue de Vaugirard. Au n° 25 subsistent deux caves anciennes et un puits.

chives départementales (B11 360) une curieuse enquête sur un paysan huguenot, Etienne Ragoix (de Varanges, près Genlis) dénoncé par une catholique à côté de laquelle il a fait la moisson en 1591 (p. 82).

Marquis de Roux : *Louis XIV et les provinces conquises.* « Editions de France », 20, avenue Rapp, Paris, 1938. 321 pages. 18 francs.

Il semble qu'il ne soit plus guère possible de trouver du nouveau à dire sur le règne de Louis XIV. M. de Roux y a pourtant réussi à propos des provinces qui ont complété « la figure hexagonale de la France ». Une carte montre les conquêtes provisoires et définitives au nord-est, (aux données connues sur l'Alsace s'en ajoutent d'autres, d'intérêt fort actuel, sur la Sarre), une autre indique les multiples modifications de la frontière septentrionale, du traité de Vervins à celui d'Utrecht (1598-1713), et dans le texte il est souvent question de Tournai, ville aux destinées de laquelle les historiens français ont accordé peu d'attention : elle intéresse l'histoire du protestantisme en raison du culte célébré dans une de ces villes de la Barrière dont parle (un peu sommairement) M. de Roux. Il traite fort bien des fortifications, de l'immigration, de la justice, de la langue, montrant combien habilement Louis XIV (ou son gouvernement) affirmait son autorité tout en respectant certains privilèges. Mais il est plus embarrassé quant à la politique religieuse.

Il y a quelque exagération à dire qu'au début du règne « la France apparaissait aux dévotes populations qu'elle voulait conquérir comme une puissance *semi-protestante* » (p. 204). Il est plus juste de constater, deux pages plus loin, que de plus en plus « Louis XIV apparaît aussi catholique que son frère d'Espagne », comme il le dit pour rassurer les Lillois (plus tard, pendant l'occupation hollandaise, 800 d'entre eux abjurèrent le catholicisme (p. 207). Dès 1640, on accorde à Arras que « la liberté de conscience n'y sera pas permise ». Même stipulation partout, des Flandres à la Franche-Comté. A propos de l'Alsace, voici un euphémisme singulier : « c'est la liberté *en sens unique* » (p. 211), et une note (p. 314) non moins singulière : « Reuss et Pfister exposent les griefs des protestants *avec exagération, mais exactitude* » Autre affirmation contestable : « au lendemain de la Révocation il n'y a pas un transfuge (lisez : réfugié) qui compte, parmi les Alsaciens protestants »



CONVOCATION SECRÈTE A UNE ASSEMBLÉE DU VIVARAIS. *Cliché Paya.*

Dans la frise supérieure, 19 chiffres 8 indiquent : *Le 19 de ce mois à 8 heures du soir.*
Sous le quadrillage inférieur on lit : *Voyez vos proches voisins.*

(p. 214) ; je le crois bien ! quand le maire de Strasbourg, M. de Dietrich, est en exil au centre de la France, il lui est difficile de se réfugier au dehors !

Malgré ces quelques réserves, le livre restera utile à consulter non seulement quant à l'exposé des faits passés mais quant aux leçons à en tirer au xxe siècle, pour mieux assurer la souple et ferme expansion de la culture française par un heureux mélange de centralisation et de respect des usages locaux.

P. Paya : *Documents historiques sur Devesset et sa commanderie ; coutumes et légendes au plateau Saint-Agrévois*, 33 illustrations, dont 23 bois de l'auteur. Habauzit, à Aubenas, 1938, 192 pages in-8°.

L'auteur de ce recueil, directeur d'école à Charmes, connaît bien et aime ce coin du Vivarais ; il a composé une intéressante monographie ; modestement, il la présente comme une série d'études sur le passé et le présent de la région. Les protestants y sont assez nombreux. Devesset est sur la ligne de partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée ; un dicton patois dit que « le ministre jette les eaux vers le Rhône, le curé les siennes vers le Puy ». Il y avait là une commanderie de l'ordre de Malte (c'est donc un des endroits où la vue de la croix que portaient les chevaliers de divers ordres put donner l'idée de l'imiter comme « croix huguenote »). Le chapitre *Guerres de Religion*, composé surtout de citations (aucune de ce *Bulletin*), omet les conséquences immédiates de l'édit de Nantes, la fixation des lieux de culte, et passe aux troubles des règnes suivants, et à la période du Désert. Nous remercions M. Paya de nous avoir autorisés à reproduire une curieuse convocation. A Piches une cache et des documents intéressants sont de cette époque ; M. Paya cite (trop sommairement) un registre établi en vertu de l'édit de 1787 (p. 181) ; la construction des temples de Saint-Agrève (1820) et Maujour (1842) est mentionnée. Tout ce qui est dit, en général, avec mille détails précis sur la vie rurale, les coutumes, légendes, passions politiques mêmes, est utile à connaître, en particulier pour se rendre compte du milieu dans lequel le protestantisme s'est établi et maintenu sur ce haut plateau.

Ruth Clark : *Sir William Trumbull in Paris* (1685-1686), Cambridge University Press, 1938, 232 p. in-8° ; 12 sh. 6.

Miss Clark, naguère brillante élève de l'Ecole des Hautes-Etudes, et maintenant directrice d'un établissement d'ins-

truction aux Etats-Unis, consacre un intéressant volume à un de ses compatriotes né il y a précisément trois siècles (1639). Après une première mission diplomatique (à Tanger en 1683), il arrive comme ambassadeur en France trois semaines après la Révocation. Il rend de grands services à ses coreligionnaires, à ses compatriotes tout d'abord, au point d'importuner les ministres de Louis XIV. Le *Bulletin* l'a forcément cité à mainte reprise (1). Pope l'appelait *humanissimus amicus ;* miss Clark le dépeint « honnête, persévérant, pointilleux, un peu pédant ». Bientôt Colbert de Croissy déclare « son style dur, éloigné du respect qu'on doit à un grand Roy ». Au bout d'un an, il retourne en Angleterre.

Miss Clark a trouvé dans les archives de France et d'Angleterre nombre de détails nouveaux relatifs à cette courte période qui a fait l'objet de tant d'écrits, alors et maintenant. Elle n'a consacré que 30 pages — et c'est dommage — à l'impression de quelques-uns de ses documents. L'histoire coloniale, maritime, économique, aussi bien que l'histoire régionale d'Orange et des Vallées vaudoises, y trouvera maint renseignement, facilité par un excellent index. Un petit point resterait à élucider. Miss Clark dit qu'après avoir habité rue du Colombier (rue Jacob), sir William loua un hôtel à Mme de Villeneuve Roussereau ; elle précise (p. 21, 165) l'adresse : rue du Bac, 6. C'était donc en face de l'hôtel de Mailly (1 à 11) et entre le quai et la rue de Bourbon (aujourd'hui de Lille). Au coin du quai fut construit, en 1721, probablement sur les fondations antérieures, un hôtel de Belle-Isle qu'on voit bien sur le plan de Turgot, avec un jardin (dans lequel, sans doute, au temps de sir William, fut enterré un page) (2).

J. A. MAYNARD, *The Huguenot church of New York,* New York, 1938, 318 p., 18 illustrations.

Les monographies d'Eglises du refuge sont plus intéressantes encore lorsqu'elles sont écrites par un de leurs pasteurs ou membres actuels, plus aptes à bien comprendre

---

(1) XXXV, 465 ; XL, 569 ; XLIII, 169 : parfois en l'appelant *Trumball,* comme faisaient déjà l'ambassadeur Barrillon et autres (CLARK, p. 8, 1935).

(2) Ni Ch. DUPLOMB, dans sa monographie de la rue du Bac (Paris, Mersch, 1894), ni le marquis de ROCHEGUDE et M. DUMOLIN, dans leur *Guide du Vieux Paris,* ne donnent de renseignements sur ce numéro 6.

les circonstances locales, les changements de noms (1), etc. C'est le cas du volume composé par le sixième « recteur » de l'Eglise française du Saint-Esprit, Français d'origine (de Jean Mesnard devenu John A. F. Maynard comme il l'explique lui-même). Il avait à sa disposition des registres remontant à 1688 et en a tiré fort bon parti ; espérons qu'il publiera un jour ceux de 1723 à 1775 encore inédits (p. 12).



Cliché Maynard.

SECOND TEMPLE DES RÉFUGIÉS A NEW YORK

Dès avant 1529, Angoulême est le nom donné par de hardis marins français à une des îles voisines de la grande cité actuelle ; le *Bulletin* a raconté comment vinrent d'Avesnes quelques protestants au début du XVII[e] siècle. M. Maynard met au point la question des premiers établissements, sans utiliser cependant, comme il l'aurait pu, des livres d'outre-Atlantique aussi considérables que ceux de M. de la Roncière. L'église réformée française date proprement du mi-

(1) Remarquons à ce propos que *La Noy* ou *Lennoy* (p. 54, 55) correspond à Lannoy, etc. ; le lieu de naissance d'E. Neau (p. 91) est *Moëze* et non *Moïse* (orthographe ancienne, p. 91) ; *Re* doit porter un accent (p. 99), ainsi que Pressense (p. 269).

nistère de Pierre Daillé (1682) ; après avoir été consacré en France selon la discipline réformée, il reçut de l'évêque de Londres (dont la juridiction s'étendait alors jusqu'en Amérique) l'ordination anglicane (p. 60) et l'Eglise française actuelle est épiscopale. Un édifice spécialement affecté à leur culte fut construit par les très nombreux réfugiés après la Révocation ; l'emplacement est aujourd'hui occupé par le Produce Exchange (sous l'image de la p. 70, ne faut-il pas lire 1687 et non 1681 ?) ; le nom de Temple *du Saint-Esprit* fut donné en 1704 à un grand bâtiment, appelé aussi *Languedocien* (p. 95), dont la forme (p. 161) rappelle assez celle du temple de Charenton, construit par de Brosse (je remarque p. 104 à 223, passim, qu'un ancien s'appelait au XVIIIe siècle *Desbrosses*). Nous regrettons que l'espace réservé aux comptes rendus ne permette pas de suivre l'histoire de cette Eglise à travers bien des vicissitudes. Une nouvelle adaptation française de la liturgie anglaise est mise en usage en 1803.

M. Maynard (qui est né à Bergerac) est « recteur » depuis 1925, et le bel édifice actuel sert de lieu de culte, depuis 1934, à plus de 600 paroissiens dispersés dans l'énorme agglomération new yorkaise.

Les liens anciens, entre notre Société et la vaillante Eglise du Saint-Esprit, auront occasion prochainement de se resserrer encore pendant l'Exposition internationale de 1939.

Leo-Pierre COURTINES : *Bayle's relations with England and the English.* New-York, Cambridge University Press, et Londres, Milford. 1938, in-8°.

Ce livre, qui porte sur un point d'histoire littéraire encore jamais traité à fond, est le résultat de six années de recherches à Londres, Leyde, Paris et New-York ; certaines ont été entreprises sur le conseil de M. P. Hazard.

L'auteur a voulu mettre en lumière ce que Bayle savait de l'Angleterre et ce qu'il lui devait : sujet à la fois limité et très vaste. Limité, car Bayle n'a jamais traversé la Manche ni appris l'anglais : ses information sont donc de seconde main. Vaste, car, du fait de l'immense érudition de l'auteur du *Dictionnaire,* et de ses relations avec toute l'Europe savante, ses sources d'information étaient nombreuses. Bayle connaît l'histoire d'Angleterre, sa constitution, les crises qu'elle traverse. Le pays n'a pas encore entamé sa politique commérciale et impériale qui déconcertera le

XVIIIe siècle. Les problèmes des Stuarts et de Guillaume III sont plus traditionnels ; Bayle les juge en sceptique. Sa critique reste toujours loin de la vie. Peut-être est-ce pour cela que, comme ses contemporains, il ne pénètre pas l'âme anglaise. Il s'en tient aux livres et aux lettres. Il a cependant été en relations avec de nombreux Anglais, les plus représentatifs de son temps. M. Courtines précise ses rapports avec Burnet, Shaftesbury, qui furent ses amis personnels, Sir Hans Sloane avec qui il a correspondu, Locke, Toland auprès de qui il avait des intermédiaires. Une fois de plus, on entrevoit le rôle primordial joué par des semeurs d'idées comme les Français réfugiés en Angleterre : Desmaizeaux, Jean Coste, Abel Boyer.

Quelle influence Bayle a-t-il exercée de son vivant sur l'Angleterre ? Ses œuvres ont été connues, traduites, analysées, attaquées, mais s'en est-on inspiré ? M. Courtines ne donne pas de réponse nette. Locke a pu se souvenir des *Pensées sur la Comète*, mais ce n'est pas certain. Shaftesbury, à la mort de Bayle, parle de l'influence constante que ce dernier a exercée sur lui, mais reconnaît aussitôt que leurs opinions différaient souvent. C'est plutôt un hommage à la mémoire d'un ami qu'un document positif.

Bayle a-t-il connu la littérature anglaise ? M. Courtines relève en appendice des mentions de Milton dans le *Dictionnaire* : Bayle semble voir en lui l'auteur d'*Iconoclastes* bien plus que celui du *Paradis Perdu*, le complice des régicides et non le poète. Ailleurs, il cite Sir Philip Sidney et John Webster, mais sans connaître leurs œuvres. Swift n'est guère pour lui que l'annotateur de Sir William Temple. Peut-être aurait-il fallu serrer de plus près cet aspect du problème.

Les appendices sont excellents. M. Courtines a relevé toutes les allusions à l'Angleterre dans l'ensemble de l'œuvre de Bayle.

Quelques erreurs çà et là : Justel (p. 13) n'était pas *counsellor* de Louis XIV, mais son bibliothécaire. Le « P. Rapin » qui juge l'Angleterre en 1685 (p. 18) n'est pas Paul Rapin de Thoyras, à cette date jeune avocat qui n'avait pas quitté la France, mais le jésuite René Rapin. Henri de Ruvigny, comte de Galway (p. 168) n'a pas eu de fils. Enfin, il est incorrect de dire « lord Buckingham » (p. 138) et « Sir Urquhart » (p. 170). La seule façon de nommer ces personnages est : « the Duke of Buckingham » et « Sir Thomas Urquhart ».

Claire-Eliane ENGEL.

Marcel PIN : *Chez les Camisards.* Illustré, 150 p. Chez l'auteur, 77, La Croizette, Cannes (A.-M.) 13 fr. (C. C. Marseille 111.30).

M. Pin, après avoir publié son *Jean Cavalier* (v. *Bull.* LXXXV, p. 347), a eu l'idée d'utiliser une partie des notes qui lui restaient pour retracer certains incidents relatifs à des inspirés ou à la guerre cévenole. Dans ce volume, très bien illustré et très vivant, nous avons les récits circonstanciés de la mort de l'abbé du Chayla, et du meurtre du baron de Saint-Cosme. Cette dernière étude parue après l'article consacré à l'affaire dans ce *Bulletin* (LXXXVI, p. 322) par M. A. Atger, en modifie certaines conclusions, et d'une façon qui nous paraît pertinente. Elle se fonde d'ailleurs sur les mêmes documents. L'exposé relatif à l'abbé du Chayla est établi en bonne partie sur les *Mémoires* d'Abraham Mazel et sur des pièces publiées à Mende, et c'est le plus complet et le plus exact qui ait été donné de l'événement.

Les inspirés dont la vie nous est retracée (pour autant qu'on peut les suivre) sont Béraud, du Vivarais (1689), d'autres de 1701, d'autres enfin des temps Camisards (Marie Mathieu, Lucrèce Guigon). Parmi eux se trouve un fou véritable, qui fut cependant exécuté (F. Vedel). D'autres incidents : l'étourderie d'un notaire qui provoque sa mort, la construction par Joanny de canons en bois, l'affaire des souliers nécessaires aux rebelles, des moutons que les soldats enlèvent dans les Hautes-Cévennes et que le subdélégué Viala vole aux paysans, donnent lieu à des récits pittoresques et curieux. Le livre, comme le volume précédent, nous donne des Camisards une vision qui n'est pas conforme à la tradition ordinaire mais, croyons-nous, qui est bien celle à laquelle il faudra désormais se tenir.

A propos des pages consacrées à la marquise de Portes, notons que la *Biblioth. du Protestantisme* (Mss. 714, pièce 21) conserve un factum, de 1663 sans doute, en faveur de protestants de Genolhac. Ils se plaignent de ce que la marquise a obtenu en 1655 et en 1660 le droit de faire juger à Paris les procès qu'elle a avec ses vassaux réformés des Cévennes, au lieu de les porter à la Chambre de l'Edit de Castres. Le factum concerne le cas particulier d'*Ambroise de Leyris*, de Genolhac, et de son frère *Paul de Leyris*.

Ch. BOST.

E.-G. LÉONARD : *Un village d'opiniâtres* (1685-1838). Publications du Musée du Désert, 1938, 106 p., 7 francs.

C'est l'histoire de l'Eglise d'Aubais que publie M. Léonard ; nul ne pouvait être mieux qualifié pour l'écrire que le professeur de Faculté descendant de ces « opiniâtres ». Nous ne trouvons pas seulement ici l'histoire ecclésiastique d'un bourg languedocien, mais, grâce à des citations de la *Chronologiette* du greffier Prion, et grâce à des extraits d'autres documents, l'auteur nous fait pénétrer dans l'intimité de la vie au XVIIIe siècle : les rapports avec les catholiques, l'influence du seigneur du lieu, tout cela est indiqué — chose nécessaire et trop souvent négligée —, de même qu'est étudié aussi l'état civil de ces mêmes huguenots : baptême, mariage, funérailles, pour des hors-la-loi, constituent des problèmes, et il est bon de montrer comment, dans chaque localité, on a pu résoudre ces difficultés. Une IIe partie expose la reconstitution de l'Eglise sous le régime des articles organiques, la persévérance qu'il a fallu déployer au XIXe siècle pour obtenir un temple et un pasteur. Moins émouvante, cette partie n'est pas moins instructive.

Sera-t-il permis d'exprimer un regret ? Le titre nous indique que l'étude ne commence qu'à la Révocation ; la période antérieure est résumée en moins de quatre pages. Or M. Léonard fixe à 1559 l'introduction du protestantisme à Aubais, et la liste des pasteurs dressée par feu le pasteur André et annexée à l'ouvrage de M. Léonard donne les noms d'une douzaine de pasteurs antérieurs à 1685. N'aurait-il pas été possible de composer une histoire complète de l'Eglise depuis ses origines ? C'est là le développement que nous voudrions voir donner à l'ouvrage de M. Léonard dans la seconde édition qu'il mérite. Quoi qu'il en soit, vivant, solidement charpenté autant que documenté et de forme soignée, l'ouvrage a sa place marquée d'abord dans toutes les bibliothèques de temples, non seulement en Languedoc, mais dans toutes les familles protestantes soucieuses de leur passé. Nous ne saurions assez souligner le service que rend le Musée du « Désert » en éditant des monographies historiques des Eglises du Languedoc. Après Mialet, Aubais. Ce sera bientôt Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Pierre DEZ.

Comtesse Jean de PANGE, née BROGLIE, *Aug.-Guill. Schlegel et Mme de Staël,* éd. Albert, Paris, 1938, 650 p. in-8°, ill., 80 fr.

Il existe encore bon nombre de belles archives familiales en France : souvent elles sont mises libéralement à la disposition des travailleurs ; plus rarement ces travailleurs sont des membres de ces familles mêmes : c'est le cas de Mme de Pange, pour laquelle les archives des châteaux de Broglie et de Coppet n'ont plus de secrets. Certain carton vert lui a fourni une documentation des plus neuves et des plus complètes sur une partie de la vie de Mme de Staël — si fréquemment étudiée cependant — ; le rôle singulier et important joué auprès d'elle par le littérateur A.-G. Schlegel, ramené en 1804 de Berlin comme précepteur d'Auguste de Staël : il est son meilleur initiateur pour l'étude de l'Allemagne. Le strasbourgeois Gambs, qui avait béni le mariage de Mlle Necker, lui avait sans doute, un des premiers, parlé de la littérature d'outre-Rhin (1).

Ce que fut Schlegel comme « collaborateur », puis comme « ami des mauvais jours », Mme de Pange le conte avec force détails, pas tous à l'honneur de Mme de Staël secrètement devenue Mme Rocca. En 1812, elle fuit en Angleterre, en Autriche, en Russie, en Suède, presque toujours accompagnée de Schlegel, qui lui écrit une dernière fois en août 1814. Dans cette lettre il est question d'une personne « charmante » qui paraît, à l'arrière-plan, tout du long du volume (une ravissante image de la fillette paraît dès l'illustration de la page 64) : c'est Albertine, qui va épouser le duc Victor de Broglie. Espérons qu'un prochain volume de Mme de Pange sera consacré à cette femme d'élite, qui a occupé, dans le protestantisme de ce temps, une place si belle et si grande. Les pages qui lui sont ici consacrées avec tant de perspicace sympathie, montrent combien une biographie complète serait intéressante.

Un copieux appendice témoigne du labeur consciencieux et des lectures extraordinairement étendues de l'auteur.

J. P.

---

(1) Signalons à ce propos une amusante coquille : p. 36, la note 2 cite l'étude de M. A. Lods (d'abord parue dans ce *Bulletin* en 1892, p. 145) sous ce titre : *L'Esprit luthérien,* etc., au lieu de *L'Eglise luthérienne.*

LOUANGE ET PRIÈRE. *Psaumes, chorals, cantiques,* etc., adoptés par les Eglises Evangéliques de France. Paris, Delachaux et Niestlé, 32, rue de Grenelle (7e).

En 1539, Calvin publiait le premier recueil de chants religieux en français. Cette œuvre fut complétée, plus tard, par l'adjonction d'autres psaumes de Marot et de ceux que, à la demande de Calvin, Bèze avait composés.

Moins de cent ans après, la langue du XVIe siècle ayant vieilli, Conrart, premier secrétaire de l'Académie française, procédait à une modernisation de ces textes, et ceux-ci étaient bientôt soumis à une nouvelle révision par l'Eglise de Genève, sous la direction de B. Pictet. C'est cette version que l'on n'a pas cessé d'employer, à l'exclusion de tous autres chants, en France comme en Suisse, pendant le XVIIIe siècle et bien avant dans le XIXe.

Cependant, dès les premières années de ce dernier siècle, la situation change, par suite du renouveau de vie religieuse, du « Réveil ». C'est bientôt une magnifique floraison de poésie religieuse avec les recueils d'*Empaytaz, Guers, César Malan* à Genève (1817 et 1824), les « Chants chrétiens » de *Lutteroth* à Paris (1834).

L'impulsion est donnée. Les poètes chrétiens se multiplient, l'Eglise de France accueille avec joie les œuvres des Ad. Monod, Vinet, Scherer, plus tard des Bersier, de Pressensé, Decoppet, Æschimann, Édouard et Théodore Monod, R. Saillens.

Dans les Eglises de tradition luthérienne l'éveil de l'hymnologie est plus ancien. Dès 1596, un essai est tenté par Matthieu Barthol, originaire du Pays de Montbéliard, pour doter l'Eglise luthérienne française de quelques hymnes traduites de l'allemand. A partir de la fin du XVIIe siècle et dans tout le cours du XVIIIe, les travaux de traduction ou d'adaptation des chefs-d'œuvre de la poésie religieuse germanique se poursuivent en Alsace, dans le Pays de Montbéliard, à Paris même.

Ces deux courants, réformé et luthérien, la « Commission du Recueil commun », nommée en 1932 par la Fédération protestante de France, s'est efforcée de les amalgamer en un tout harmonieux sous la forme d'un volume de 660 pages. Il contient 67 psaumes, 350 chorals et cantiques, 36 « répons » et chants pour la partie liturgique du culte.

On remarquera la grande part faite aux magnifiques cho-

rals de la grande période musicale allemande : 130 environ, dont 23 de J.-S. Bach. Par là le trésor hymnologique d'outre-Rhin devient la propriété de nos communautés françaises et scelle l'union rétablie dans le domaine du culte entre les Eglises d'Alsace et de Lorraine et celles de l'intérieur.

Notre tradition huguenote n'a pas été négligée : 19 psaumes, patrimoine sacré de notre Réforme française (dont plusieurs, très remarquables, n'auraient jamais dû tomber dans l'oubli) ont été réintroduits.

En même temps, par le rétablissement du rythme originel et une harmonisation conforme au caractère des modes anciens, la forme primitive et authentique a été restituée à nos vieux Psaumes.

Dans cet élégant petit volume, on ne manquera pas de lire au début deux belles citations de Luther et Calvin sur le chant religieux et, dans la préface, les principes sur lesquels s'est basée notre Commission pour accomplir son œuvre. Les directeurs des chœurs et les organistes y trouveront aussi des conseils fort judicieux, et les amateurs de poésie et de musique religieuses, des notices historiques, ainsi que des renseignements sur l'origine des psaumes et des cantiques.

Au moment de célébrer, en 1939, (dans beaucoup de temples, nous l'espérons) le quatrième centenaire du premier Psautier français, l'essai que nous tentons en vue d'une rénovation de l'ancienne psalmodie réformée et luthérienne offre un intérêt particulier pour nos Eglises et pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Ch. MERLE D'AUBIGNÉ,
Président de la Commission du Recueil commun.

G. ISELY : *Les Temps où la foi chantait. Histoire de nos cantiques.* Nouvelle Soc. d'éditions, Dieulefit, 1938, 264 p., illustré de portraits, etc. ; 15 fr.

Le Commissaire général de l'Armée du Salut vient de faire une tentative d'évangélisation d'un nouveau genre, et singulièrement heureuse, en expliquant très simplement, mais très exactement, l'origine et le caractère des chants encore en usage aujourd'hui. M. le pasteur Eberhard, dans une non moins excellente préface, montre bien comment « il faut une expression poétique et musicale correspondant

aux niveaux religieux divers » et aussi aux temps divers. Et c'est ainsi que, parti de psaumes, traversant le moyen âge, le XVI[e] siècle, nous arrivons au temps du Réveil en trouvant pour chaque époque des citations bien choisies (1).

A. HOLLARD : *Les cultes de mystère. L'ancienne rédemption païenne et le christianisme.* Paris, 1938.

L'auteur est un savant à qui sa science particulière n'a point fait perdre de vue les questions religieuses : chaque fois qu'il est sorti de son laboratoire il y revient avec amour. Une double hérédité — son grand-père naturaliste, son père théologien — fait comprendre cette activité double. Dans des ouvrages précédents il a étudié en raccourci tel point d'histoire religieuse. Ici nous avons un résumé clair et complet des cultes de mystères jusqu'à l'établissement du christianisme : sujet difficile et rarement porté devant le grand public. Sans nous rallier à toutes les conclusions de l'ouvrage, retenons qu'il est de lecture facile et fait sortir de l'ombre beaucoup de points restés obscurs ou confus dans l'esprit de bien des lecteurs.

P. B.

S.-D. GORDON : *Simples entretiens sur la puissance spirituelle,* trad. par C. MEYLAN. Nouvelle Société d'édition, Dieulefit, 186 pages ; 1938 ; 15 francs.

A une époque où tant d'auteurs ont peine à trouver des éditeurs pour publier des livres sérieux, il est réconfortant de penser que les pasteurs de « la Brigade missionnaire » trouvent toujours des acquéreurs pour les ouvrages qu'elle publie. Celui-ci, dans sa première édition, a été l'un des éléments du « Réveil de la Drôme », il y a une vingtaine d'années. Au point de vue de l'histoire des idées religieuses, il est intéressant d'apprendre que ces études d'allure foncièrement anglo-saxonne, après avoir agi sur des assemblées américaines, ont fait une impression également profonde sur des protestants français.

---

(1) Si M. Isely avait voulu faire œuvre d'érudition, il aurait pu citer, p. ex., au chapitre V, à propos du moyen âge, un *Recueil de Chansons pieuses du XIII[e] siècle,* publiées par Edw. Järnström et Arthur Langfors, à Helsinki, Impr. de la Soc. de littér. finnoise,, 1927, in-4° (Annales Academiae Scientiarum Fennicae, Tome II).

SÉANCES DU COMITÉ

Séance extraordinaire du 29 septembre 1938

(En raison de la situation troublée de l'Europe, la mobilisation de l'armée allemande contre la Tchécoslovaquie étant imminente, le Comité a été convoqué d'urgence. Mais, le 29, se trouvèrent réunis, à cette heure même, les hommes d'Etat qui signèrent, la nuit suivante, un accord).

Présidence de M. Julien-P. Monod. Présents : MM. Bernus, Beuzart, Bost, Cadet de Gassicourt, Cordey, Eggimann, de Félice, Lecerf, Lods, Pannier.

Excusés : MM. de Witt-Guizot, Ch. Schmidt, Bérard et Strohl — en Alsace — ; M. Boegner.

Le président souhaite la bienvenue à M. Ch. Eggimann. Il donne lecture : 1° d'une lettre de la Commission synodale de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine, en date du 27, renvoyant à plus tard les réunions annoncées pour les 8 et 9 octobre ; 2° d'un radiotélégramme du 28 retardant les fêtes de Debrecen.

« Le Comité adresse aux membres de la Société de l'Histoire du Protestantisme tchécoslovaque, sœur de la nôtre, l'expression émue de la profonde sympathie qu'elle ressent pour leurs angoisses patriotiques. Dans ces temps de douloureuses épreuves, veuille le Père céleste nous donner aux uns et aux autres, selon le précepte de Jean Huss, la force de mener une vie conforme à l'exemple du divin Maître. »

Le conservateur de la Bibliothèque expose les mesures prises à Paris et à Noyon pour préserver une partie de nos collections contre des bombardements éventuels.

Il restera à Paris ; il a été prié de desservir l'Eglise de Bellevue si son pasteur est mobilisé. Le Comité approuve.

Séance ordinaire du même jour

Le terrain sur lequel un monument a été érigé, en 1922, près de la Pierre-Plantée, a été acquis par notre Société, que représentait le professeur Ch. Dartigue.

Le donateur du terrain de la Boîte-à-Cailloux se propose

de planter quelques arbres autour du monument érigé en 1934.

Le projet de médaillon de Ramus, à Cuts, est approuvé ; le montant de notre souscription sera fixé ultérieurement.

Le professeur Primeau-Robert, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme, récemment fondée au Canada, est nommé membre associé.

La rédaction des *Tables du Bulletin* (1902-1927) est très avancée.

Le trésorier prévoit environ 20.000 francs de dépenses et seulement 14.000 de recettes pour le 4e trimestre. *Beaucoup de membres n'ont pas encore payé leur cotisation* 1938.

M. Bost parle des pasteurs incarcérés dans l'île Sainte-Marguerite. Le Comité décide qu'une collecte spéciale sera faite à Cannes pour une plaque commémorative.

15 novembre

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. Bernus, Beuzart, de Félice, Hugues, Monod, de Peyster, Schmidt, Pannier, — F. Molt (de Buenos Ayres), membre associé.

Le président rend hommage à la mémoire de M. Arm. Lods. Il rend compte de l'assemblée de Strasbourg, M. Hugues de celle du Musée du Désert. Il émet le vœu qu'en 1939 les Eglises soient invitées à commémorer la part prise par les protestants à la préparation de la proclamation de la liberté de conscience en 1789. Adopté.

M. l'abbé Plat écrit qu'il a retrouvé à Vendôme, dans l'église Saint-Georges, les sépultures de Jeanne d'Albret, Antoine et Catherine de Bourbon.

Grâce au *Bulletin*, d'autres meubles à sculptures bibliques ont été retrouvés (les 12 apôtres, etc.).

200 fr. sont votés pour le médaillon de Ramus à Cuts.

La Società di Studi Valdesi invite à collaborer au 250e anniversaire de la Glorieuse Rentrée. M. H. Patry est chargé de recherches aux Archives nationales.

Le Consistoire de l'Eglise française de Berlin annonce la mort du pasteur Lorenz.

M. H. Cruse suggère la formation d'un groupe bordelais de membres et amis de la Société. Il est nommé membre associé.

M. le doyen Strohl, d'autre part, souhaitait la formation d'un groupe alsacien. Il sera donné suite à ces excellents vœux.

Sur l'initiative de M. Merle d'Aubigné, le Comité décide que les Eglises seront invitées à commémorer le 4e Centenaire du psautier.

Distinctions

M. le pasteur M. Boegner a été nommé commandeur de l'ordre suédois de l'Etoile polaire.

NÉCROLOGIE

Armand LODS

Vice-président de la Société

M. Armand Lods était né à Héricourt (Haute-Saône), le 17 septembre 1854 ; il est mort à Paris, le 24 septembre 1938, et a été inhumé à Héricourt, où le service funèbre a été célébré par M. le pasteur Parrot. Un hommage particulièrement reconnaissant lui est dû par notre Comité, dont il était le doyen, ayant été élu en 1892 ; car dès 1888 il s'était signalé à l'attention des historiens par un ouvrage important : *Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France.*

Son labeur fut étroitement uni à celui de nos présidents F. de Schickler et F. Puaux, de nos secrétaires Ch. Read et N. Weiss, dont il devint l'ami intime.

Pendant plus d'un demi-siècle, il a fait des dons à notre Bibliothèque (1) et écrit, pour ce *Bulletin,* des articles toujours fortement documentés et clairement écrits (2).

Au xxe siècle, la signature de M. Lods, qui alors a dépassé

(1) *Bull.* 1885, p. 195, etc.

(2) 1889 : *La population protestante en France en 1802 ; E. Thomas, un protestant défenseur des prêtres en 1795 ; L'organisation des cultes protestants en l'an X ;* — 1890 : *Un recensement de 1802 ; Les pasteurs Hervieux et Kilg ;* — 1891 : *Le pasteur Ribes ;* — 1892 : *Le pasteur Gambs ; Le traitement des pasteurs en 1802 ;* — 1893 : *Rabaut-Pomier ;* — 1894 ; *L'avocat Target, défenseur des protestants ;* — 1895 : *Les mariages protestants en pays étranger ; Les Cimetières des protestants étrangers ; Une brochure d'O. Desmont (1787) ;* — 1896 : *Une carte des huguenots en 1697 ;* — 1898 : *Le maréchal de*

la cinquantaine, se fait plus rare, au bas de quelques comptes rendus, articles nécrologiques, brèves notices (1)... En 1934, il nous donne encore une étude sur *les Manuscrits de Mignet relatifs à la Réforme,* qu'il avait vus chez un neveu du grand historien.

Il participa activement à la commémoration du centenaire de l'Edit de Tolérance, en 1887, du bicentenaire de l'Edit de Nantes, en 1898 (2). Il étudia l'*Eglise réformée de Paris* de 1685 à 1789 (3), masi ses études portèrent surtout sur l'histoire religieuse pendant la Révolution et le premier Empire ; sur la vie de Rabaut-Saint-Etienne, il recueillit nombre de documents : malheureusement sans jamais achever le livre qu'il désirait consacrer à « une des gloires du protestantisme » (4). En 1893, il organisa, avec MM. Fr. Puaux et Read, l'assemblée solennelle que notre Société convoqua à l'Oratoire le 5 décembre, sous la présidence de Léon Say, pour le centenaire de la mort de Rabaut ; et M. Lods eut, à ce moment, la bonne fortune de retrouver le portrait, peint par David en 1791, et de le faire reproduire dans ce *Bulletin* (5). Lors du cinquantenaire de notre Société, il eut la première idée d'une exposition qui fut installée, en mai 1902, dans la Bibliothèque (6).

Toujours prêt à défendre les intérêts de notre Société, qui lui était très chère, et soucieux d'accroître ses ressources, il rédigea, en 1928, une notice sur les formes à employer

---

Richelieu persécuteur (1758) ; — 1899 : *Derniers pasteurs du Désert* ; — 1900 : *La situation des protestants montbéliardais (1793-1814)* ; *Th. La Grue (1620-1680)* ; — 1901 : *Débuts de Rabaut à la Convention* ; *Deux brochures du même* ; *Une Histoire du protestantisme pendant la Révolution* ; — 1903 : *Trois lettres de Marie Durand* ; *Chansons sur Rabaut* ; — 1904 : *Liberté des cultes sous la Révolution.*

(1) 1914 : *Le pasteur Chenot* ; — 1920 : *Le baron de Staël et Benj. Constant* ; — 1922 : *Le pasteur Aug. Weber* ; — 1924 : *Etat civil protestant* ; *P. Rabaut et le duc de Mirepoix* ; — 1925 : *Régime du culte en Alsace* ; — 1926 : *Interview d'Oberlin (1822)* ; — 1927 : *Donations et legs aux Consistoires (1593-1688)* ; — 1928 : *Rabaut-Pomier et Boissy d'Anglas* ; — 1930 : *Etablissement du culte catholique à Montbéliard (1699)* ; *Bibliographie des Mémoires d'Aubigné* ; — 1932 : *Marguerite d'Angoulême* ; — 1934 : *Vauvenargues.*

(2) *Bull.* 1887, p. 551, 619 ; 1892, p. 657 ; 1899, p. 124, 646. Cf. *Revue du Droit,* etc. et *Le Témoignage,* 1898.

(3) *Bull.* 1889, p. 301, 357, 465.

(4) *Bull.* 1930, p. 336.

(5) *Bull.* 1893, p. 42 ; 1894, p. 92 ; cf. p. 601 : portrait de Target par Boze.

(6) *Bull.* 1902, p. 373 et 414 ; 1903, p. 96.

pour lui faire des dons et legs (1), notice encore utile à consulter, et dont la substance est reproduite sur la couverture de chacun de nos fascicules trimestriels. Maintes fois il nous représenta devant les tribunaux ou dans les études de notaires.

Il était vice-président du Comité depuis de longues années lorsque moururent nos présidents J. Viénot, puis R. Patry : en 1935, nous voulûmes le nommer président après qu'il eût rendu un douloureux hommage à la mémoire de notre collègue, mais il refusa ; il souhaita la bienvenue à M. de Witt-Guizot le 14 mai 1935, assista encore à la séance de juin où il eut la joie d'entendre nommer membre du Comité son cousin, le professeur Adolphe Lods, membre de l'Institut ; mais il ne consentit pas, en novembre, à évoquer, comme nous l'avions espéré, quelques souvenirs des fondateurs (qu'il avait seul connus) lors du cinquantenaire de la Bibliothèque (2). Il n'assista plus guère aux séances, lui si assidu pendant tant d'années ; enfin, en 1937, au moment d'entrer dans sa 84e année, il envoya sa démission de vice-président et fut nommé vice-président d'honneur.

*
* *

M. Lods appartenait à une famille luthérienne du pays de Montbéliard, parent du pasteur Fr. Lods, président du consistoire d'Héricourt, l'un des premiers membres de notre Société (3), neveu du pasteur Edouard Lods, pasteur de l'Eglise de la Rédemption à Paris, qu'il amena p. ex. à notre assemblée d'Ablon en 1901 ; il fut un membre fervent de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et rendit aux inspections de Paris et de Montbéliard les plus signalés services, notamment au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat (à laquelle il était fortement opposé) ; jusqu'en ces dernières années, il se rendait plusieurs fois par semaines rue Chauchat, à l'agence du Consistoire, dont il fut membre avant et après la Séparation (4). Mais, docteur en droit (5), très au courant de la jurisprudence, il donna aussi,

(1) *Bull.* 1928, p. 482 ; en 1930 (p. 432) il renouvelle ses exhortations à propos du testament de Rabaut-Pomier.
(2) *Bull.* 1935, p. 7, 58, 471.
(3) T. I, 1852, p. 141.
(4) Voir *Le Témoignage*, octobre 1938. Cf. *Bull.* 1893, p. 509, etc.
(5) Thèse sur *Le partage provisionnel*, 1880 ; *Etude sur la réorganisation administrative de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg*, 1884 : *Rapports des fabriques et des Conseils presbytéraux avec les com-*

très libéralement, ses précieux avis aux Eglises réformées, souvent en collaboration avec M. Rigot, parfois même aux Eglises catholiques.

Il fonda, en 1892, avec le pasteur Edm. Davaine, un *Annuaire du protestantisme français*, en tête duquel il mit un savant résumé de la *Législation des cultes protestants* de 1802 à 1892.

M. Lods collabora au journal luthérien *Le Témoignage*, au journal réformé *La Vie Nouvelle*, à la *Revue chrétienne*, à partir de 1896 (1), à la *Revue de droit et de jurisprudence à l'usage des Eglises protestantes*, à partir de 1893 ; il en devint rédacteur en chef, transforma le titre en *Revue... des Eglises séparées de l'Etat*, et poursuivit la publication jusqu'à la XXIXe et dernière année (1912) ; il envoya quelques articles à l'*Almanach des Eglises luthériennes* (notamment, en 1926, sur G.-F. Dentzel).

Il écrivit aussi quelques articles dans le *Journal des Débats* (2), dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, dans la *Révolution française* (3).

---

munes, 1885 ; *Point de départ de l'indemnité de logement*, 1885 ; *Acquisitions d'immeubles par un conseil presbytéral ; De la consécration au ministère évangélique*, 1885 ; *Etude sur l'organisation de l'Eglise réformée*, 1886 ; *Les presbytères et l'indemnité de logement*, 1887 ; *Dons et legs en faveur des conseils presb. devant la Cour de Cassation*, 1887 ; *Le mariage des prêtres devant la loi civile*, 1888 ; *Du droit électoral dans les Eglises protestantes*, 1889 ; *Etude critique du décret sur la comptabilité des conseils presbytéraux*, 1893 ; *Les obligations militaires des élèves ecclésiastiques et des pasteurs*, 1895 ; *Le droit d'association et la liberté religieuse*, 1901 ; *Les propositions de loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, 1903 ; *La Séparation... d'après le contre-projet*, 1904 ; *La loi de Séparation devant la Chambre*, 1905 ; *Le nouveau projet du gouvernement*, 1905 ; *Une dévolution de biens ecclésiastiques*, 1911 ; *L'affaire de l'hospice protestant de La Rochelle*, 1932.

(1) 1898 : *Eglises luthériennes d'Alsace et de Montbéliard pendant la Révolution ;* 1904 : *Associations déclarées pour l'exercice du culte ; Contre-projet sur la Séparation* (lettre à un député) ; — 1905 : *Les Biens des pauvres ;* — 1907 : *La Séparation en Algérie ;* — 1911 : *Tolérance et bienfaisance à l'époque révolutionnaire ;* — 1919 : *Propriété des biens ecclésiastiques en Alsace ;* — 1923 : *Un pasteur, véritable inventeur de la vaccine.*

(2) Le 3 octobre 1938, ce journal lui a rendu un bel hommage dont nous extrayons ce qui suit :

« Armand Lods, par sa culture et par son indépendance, a tenu une place importante dans le monde protestant, et par son souci du bien public il a été dans le monde juridique et politique un conseiller écouté. Il s'était consacré, en particulier, il y a trente ans, à l'étude des lois de séparation. Il a été un des partisans les plus zélés de la

(3) Voir note page 605.

Ses conseils étaient appréciés au Cercle de l'Union artistique dont il était l'un des plus anciens membres. En effet, M. Armand Lods fréquenta constamment certains milieux non-protestants et y représenta toujours dignement le protestantisme : ainsi il était fort lié avec M. Denys Cochin et M. G. Goyau, l'actuel secrétaire perpétuel de l'Académie française et directeur de la *Revue des Deux Mondes* ; il avait fourni à M. Taine certains documents utilisés dans les *Origines de la France contemporaine* (1).

Bibliophile et collectionneur émérite, M. Lods avait rassemblé dans son hôtel de l'avenue Friedland une superbe bibliothèque, des tableaux et gravures de prix (2). Il n'existait nulle part une telle réunion de brochures concernant la Révolution : M. Lods en avait encore ajouté beaucoup à celles qu'il avait acquises de M. Mouton-Duvernet. Amateur d'art, il avait autrefois visité les principaux Musées d'Europe, offrant p. ex. aux lecteurs du *Bulletin* la reproduction d'un portrait de Luther qu'il avait vu au Musée national de Munich (3). Fin lettré, il étudia les premières éditions de Verlaine (1924) et de Musset (1927).

Outre les nombreux articles parus dans notre *Bulletin* et ailleurs, énumérés ci-dessus, M. Lods laisse trois volumes qui resteront un durable monument de ses hautes qualités de juriste et d'historien, et un témoignage de son constant attachement au protestantisme : *La législation des cultes protestants* (1787 à 1887), avec préface de M. de Pressensé, 1887 ; *Traité de l'administration des cultes protestants*, avec introduction par J. Flach, 1896 ; *Nouvelle législation des cultes protestants* (1905-1913), 1914.

C'est à la suite d'une démarche faite par le bureau de notre Comité auprès du président Doumergue que M. Lods avait reçu (distinction qui lui était dûe depuis longtemps) la croix de la Légion d'honneur.

Sous des dehors parfois abrupts, avec des propos souvent

---

politique de Pie X. C'est à cette occasion qu'il nous a donné un grand nombre d'articles très remarqués..... Très simple et très ardent, il s'était voué à beaucoup d'œuvres utiles. Parvenu à un âge avancé, il avait gardé une vitalité d'esprit, une flamme et une franchise dans ses jugements qui étaient la marque de sa personnalité. »

(3) Juillet-sept. 1898 : *Rabaut-Saint-Etienne, sa correspondance pendant la Révolution* ; — juin 1900 : *Les luthériens d'Alsace devant la Constituante* ; — 1930 : *Rabaut et la mission de Talleyrand à Londres*.

(1) *Le régime moderne*, I, 230 ; cf. ce *Bull.*, 1893, p. 222.

(2) En 1902 (*Bull.*, p. 415), il exposa des caricatures de Rabaut.

(3) *Bull.* 1897, p. 110.

incisifs, il avait un cœur profondément sensible et charitable dont pourraient seuls témoigner les malheureux qu'il aida de toute manière.

Il avait perdu, en 1912, sa femme, née Emma de Wegmann, personnalité d'élite qui avait fait la joie de son foyer (1). C'était la petite-fille de M. Coulmann, député alsacien, l'un des tout premiers membres de notre Société.

A M. le professeur Adolphe Lods, à Mme Armand de Visme de Wegmann, notre Société adresse très respectueusement l'assurance qu'elle conservera précieusement le souvenir du vice-président qui, pendant si longtemps, fut ici un de ses meilleurs ouvriers au service de la vérité historique, comme il fut dans son Eglise un des membres les plus fidèlement attachés à la profession de sa foi.

Jacques PANNIER.

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

H. EBERHARD : *C'était sa destinée,* roman. 24 p. Dieulefit, Nouvelle Société d'Editions, 1938 ; 15 fr. (Scènes de la vie actuelle et souvenirs du passé dans une vieille Eglise rurale de la Drôme).

A. ATGER : *Portraits et Belles paroles ; trésors spirituels du protestantisme français,* 1938. 86 p. in-8°. Chez l'auteur, Bernis (Gard) ; 5 fr. 60, port compris.

Notices par ordre alphabétique concernant une cinquantaine de protestants et protestantes dont quelques beaux traits sont cités, avec quelques détails biographiques.

Madeleine CHASLES : *La joie par la Bible.* 248 p. in-16. Plon, Paris, 1938 ; 18 fr.

Ch. MONOD : *Chatillon en Dauphiné,* monographie historique et touristique. 40 p. Cannes, 1938.

W. DE ZWART : *Calvijn.* 224 p. in-16. Kampen, 1938.

A. SIZOO : *Institutie Johannes Calvijn.* 3 tomes in-16. W. D. Meinema, Delft, 1931-1938.

---

(1) Une brochure *In memoriam* renferme l'allocution de M. le pasteur Couve, quelques poésies et fragments de lettres.

Annie BARNES : *Jean Le Clerc et la république des lettres.* 270 p. in-16. Paris, Droz, 1938.

F. MICHAELI : *Auguste Drancourt.* 100 p. Grosjean et Moniot, Dijon, 1938.

Les écoles tchèques sous le régime autrichien et les écoles allemandes sous le régime tchécoslovaque. 24 p. Prague, 1938.

Centenaire de Pauline Kergomard. 34 p. Delagrave, Paris, 1938.

A. TROCMÉ : *Le Chrétien et les haines politiques.* 20 p. « La Réconciliation », Aubervilliers, 1938. 1 fr.

P. BUCHSENSCHUTZ : *La Mission luthérienne à Madagascar.* 34 p. Imprimerie de la Mission norvégienne, Tananarive, 1938.

Principes et Méthodes de l'Armée du Salut, 226 p. in-16, 1938.

D. VERNET : *La Science peut-elle remplacer la Foi chrétienne ?* 23 p. Paris, Société Centrale, 1938.

Peace and Truth. 95 p. Londres, 1938.

H. VAN ETTEN et M. LÉVY : *Le Culte Quaker.* 45 p.

L.-G. BINGER : *Carnets de route.* 284 p. in-16. Fernand Sorlot, Paris, 1938 ; 30 fr.

J. BLOCHER : *Robert Morrisson.* 81 p. in-16. « Les Bons Semeurs », Paris, 1938 ; 6 fr. 75.

A.-C. POULVEREL : *Treize ans dans l'Armée du Salut.* 137 p. in-16. Cornier, Rouen, 1938 ; 10 fr.

CHAMBEAU : *De l'effet de l'émigration huguenote sur la France, sur l'Allemagne et les Allemands.* 64 p. in-16. Deutscher Huguenotten-Verein, Berlin, 1938.

H. COWELL : *The Four Chaîned books.* 35 p. The Kingsgate Press, Londres, 1938.

Imre RÉVÉSZ : *La Réforme et les Roumains de Transylvanie.* 40 p. Etudes sur l'Europe centre-orientale, Budapest, 1937.

J.-Wesley BREADY : *La vie et l'œuvre du Docteur Barnardo.* 290 p. in-16. Nouvelle Société d'Editions, Dieulefit, 1938; 18 fr.

G. RIEMANN : *Der Verfasser der « Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté ».* 143 p. Berlin, Ebering, 1938.

M. NEESER : *Grandeur d'Osterwald.* 30 p. in-16. Université de Neuchâtel, 1938.

J. PANNIER : *Une amitié de 43 ans* (1895-1938).

Extrait de « l'Association Franco-Ecossaise », 1938.

M. J. MERCIER : *Procès pour hérésie contre P. Gaudet, 1535* (né au val de Gallie, entre Saint-Cloud et Versailles). Soc. d'hist. de Genève, 1938, p. 295-353.

Jacques ARNAVON : *Le Malade Imaginaire de Molière*, 372 p. in-16, Plon, Paris, 1938.

Joël THÉZARD : *Le neveu de La Noue Bras-de-Fer*, pièce en 2 actes, 51 p. « La Cause », 1938, 5 fr.

Jeanne FABRE : *Contes et légendes*, 127 p. in-16. A. Rœder, Châtillon-sous-Bagneux, 1937, 25 fr.

Henri CLAVIER : *En Palestine*, 116 p. in-16. Fischbacher, Paris, 1938, 12 fr.

En Pays Cévenol, nouvelles pour la jeunesse, 108 p. in-16, Publications du Musée du Désert, 1938, 6 fr.

G. TOURNIER : *Notice historique sur la ville de Mazamet*, 49 p. Boulet, Mazamet, 1938.

Agenda de LA CAUSE (17[e] année), 1939, Carrières-sous-Poissy, 2 jours par page, une pensée par jour. 7 francs.

A. BLOCHER : *Maître, enseigne-nous à prier !* 152 p. in-16. « Les Bons Semeurs », Paris, 1938, 10 fr.

Simon GOULART : *Journal de la guerre faite autour de Genève l'an 1590*, publié par A. Choisy. 360 p. in-16, Jullien et Georg, Genève, 1938 (tome XXXVI des Mémoires de la Société d'Histoire).

Etienne CLOUZOT : *Anciens plans de Genève*, 146 p. in-4°, Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome VI, Jullien et Georg, Genève, 1938.

P. TEISSONNIÈRE : *Essais liturgiques*, 156 p. Editions du Foyer de l'Ame, Bruxelles, 1938, 20 fr.

G. DUBOIS : *L'enseignement de la géologie à l'Université de Strasbourg avant 1870*. 60 p. (*Revue d'Alsace*), 1938.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant* : J. PANNIER.

RECETTES

Eglises donatrices

Levallois, 45 fr. 05 ; Nantes, 150 fr. ; Paris : *Bon-Secours*, 50 fr ; *Résurrection*, 30 fr. Bourg-la-Reine, 50 fr.

Donateurs

Anonyme du Sud-Est, actions de grâces pour la paix, 1.000 fr. ; M. Rossier, 100 fr. ; Pasteur Barral, 50 fr. ; Mme G. Malan, 30 fr. ; Mme A. Lauriol, 30 fr. ; Mlle Terrasse, 50 fr. ; Dr B., 200 fr. ; Ed. Curie, 200 fr. ; Un membre des U. C. de jeunes filles, 100 fr. ; H Cruse, 1.000 fr. ; Delteil, 50 fr. ; Mme Dauexo, 5 fr. ; Mme la générale Dubail, 100 fr.

Fête de la Réformation 1938

Agen, 60 fr. ; Athis-de-l'Orne, 60 fr. ; Annonay, 217 fr. ; Antibes, 50 fr. ; Arcachon, 100 fr. ; Auxerre, 108 fr. ; Boissy-St-Léger, 50 fr. ; Florac, 50 fr.

Bois-Colombes, 100 fr. ; Bolbec, 209 fr. 30 ; Bordeaux, 504 fr. ; Bourg, 65 fr. 70.

Castres, 80 fr. 55 ; Chaumont, 25 fr. 75 ; Clamart, 86 fr. ; Corbeil, 30 fr.

Fontainebleau, 30 fr. ; Fresnes, 30 fr.

Gardonne, 9 fr. 20.

Jouy, 146 fr.

Lamastre, 100 fr. ; La Monzie, 27 fr. 05 ; La Roche-sur-Yon, 30 fr. ; La Rochelle, 476 fr. 40 ; Lyon, 50 fr.

Mens, 20 fr. ; Mont-de-Marsan, 52 fr. ; Montpellier, 200 fr. ; Millau, 53 fr. 20 ; Montrouge, 100 fr. ; Meaux, 50 ; Montauban, 40.

Nanteuil-lès-Meaux, 100 fr. ; Neuilly-sur-Seine, 146 fr. ; Nîmes, 824 fr. 70 ; Nérac, 60 fr.

Ollières (Ardèche), 115 fr. ; Orléans, 80 fr.

Paris : Annonciation, 200 fr. ; Batignolles, 200 fr. ; Bellevue, 231 fr. ; Billettes, 68 fr. 75 ; Etoile, 100 fr. ; Milton, 161 fr. 85 ; Oratoire, 1 222 fr. 85 ; Pentemont, 226 fr. ; Saint-Esprit, 576 fr. 50.

Reims, 317 fr. ; Rothau, 30 fr. ; Rouen, 100 fr. ; Remiremont, 75 fr.

Sauveterre-de-Béarn, 265 fr. 75 ; Saumur, 15 fr. ; Strasbourg, 360 fr. ; St-Sauvant (Vienne), 50 fr. ; St Jean d'Angély, 75 fr. ; Ste-Foy-la-Grande, 330 fr. ; Sétif, 70 fr. ; St-Cloud, 180 fr.

Vire (Calvados), 30 fr. ; Le Vésinet, 50 fr. ; Ville-d'Avray, 60 fr. ; Villeneuve-Saint-Georges, 45 fr.

Tunis, 1.000 fr. ; Toulouse, 75 fr.

Uzès, 38 fr. 90.

UN CONCOURS (1938-39)

La Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, agissant comme déléguée de la Fondation Schmutz, met au concours, pour 1939, la question suivante :

Etude de quelques prédicateurs de langue française de l'époque contemporaine (depuis le début du XIXe siècle)

Le prix (divisible) consiste dans une somme de 2).000 fr. payable en trois annuités.

Sont admis à concourir, outre les étudiants inscrits en ce moment à la Faculté de Théologie de Strasbourg, les théologiens de nationalité française devenus bacheliers de cette Faculté après le 1er janvier 1930.

Les travaux couronnés pourront être présentés comme Thèses de baccalauréat ou de licence, suivant l'appréciation dont ils auront été l'objet.

Les mémoires sont à expédier au Directeur du Chapitre de St-Thomas avant le 15 février 1940. Chaque mémoire devra être muni d'une épigraphe que l'auteur répétera sur l'enveloppe cachetée qui renferme son nom.

*


CROIX
HUGUENOTES
BÉGUIN
Catalogue n° 12 8
AMI BÉGUIN
BIJOUTERIE-INSIGNES
12, RUE LECUIROT_PARIS XIVe

PETITES ANNONCES (4 fr. la demi-ligne)

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant le protestantisme.

La Société achète les *numéros épuisés* ci-après : 1863, nº 12 ; 1865, 12 ; 1872, 1 ; 1881, 5, 6, 7 ; 1884, 1 et 3 ; 1885, 1, 9, 10, 11, 12 ; 1890, 5 et 9 ; 1891, 5 et 6 ; 1896, 1 et 2 ; 1898, toute l'année ; 1899, 1, 3 et 4 ; 1908, 1 ; 1911, 1 et 12 ; 1915, 4 ; 1916, 1, 2 et 4 ; 1917, 2 et 3 ; 1918, 1, 2 et 4 ; 1919, 1 et 4 ; 1926, 1 ; 1934, 1 ; 1936, 1.

DEMANDES

Bulletin hist. prot. fr. Je cherche année 1917, nºs 2 et 3 ; 1918, nºs 1, 2, 4 ; 1919, nºs 1 et 4 ; 1926, nº 1 ; 1934, nº 1 ; 1936, nº 1, ou les années complètes. Offres à *M. Nijhoff, Lange Voorhout 9, La Haye, Hollande*.

Bulletin hist. pr. fr. 1918, nº 3 ; 1921, nºs 1 et 2. Dez, 23, r. Saint-Denis, Poitiers.

Jurieu (1637-1713). E. Kæppler, à Fouday (Bas-Rhin), prie de lui signaler tous documents contemporains de J., imprimés ou ms à vendre ou à consulter sur place.

Mémoires de Fontaine édition 1900, offre à Prof. Savory, Knockbreda park, Ormeau road, *Belfast* (Irlande).

Bull. hist. prot. 1926 nº 1 ; 1928 nº 2 et 3, à envoyer à M. G. Puaux, 24, rue de l'Orphelinat, *Fleury-Meudon* (Seine-et-Oise).

Médaille 1559-1859, commémoration du 1er synode. *Offres à M. Kaltenbach*, 3, Avenue Erlanger, *Paris* (*16e*).

OFFRES

Bulletin hist. prot. fr. 18 années : 1880 à 1896. Volumes en parfait état, reliés en peau, titre doré. Plus quelques numéros et une table.

Mme J. Jalla, Les Airals Blancs, *Torre-Pellice* (Italie).

Bayle *Œuvres diverses*, La Haye, 4 in-fol. 1737.

O. de Serres *Théâtre de l'Agriculture*, 1.600. Mme Dupont, 6, rue Albert-Le Grand, Arcueil (Seine).

France prot., 2e éd., en 12 fascicules (A-G). S'adr. à Pr Dartigue, 10, rue des Capucins, *Remiremont*.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Fondée en 1852, reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 500 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (70.000 volumes imprimés; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le pasteur PANNIER.

La Bibliothèque est ouverte *: lundi, mardi, mercredi, jeudi de 1 h. à 5 h.* (Métro et Autobus : Saint-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

MUSEE DU DESERT, fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard).
Conservateur : P. HUGUES. Délégué à la Conservation : M. le pasteur DUFOUR.

MUSEE CALVIN, ouvert en 1931, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise).
Conservateur : M. le pasteur PANNIER. *Le Musée est fermé le lundi.*

DONS ET LEGS

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, *rue des Saints-Pères, la somme de francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.*

Banquiers de la Société ; MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris. Chèques post. : 2071.

Alençon. - Imp. Corbière & Jugain.